



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER



HN XHG1 L

Fr 132-20.9

Harvard College Library



FROM THE
J. HUNTINGTON WOLCOTT
FUND

GIVEN BY ROGER WOLCOTT [CLASS
OF 1870] IN MEMORY OF HIS FATHER
FOR THE "PURCHASE OF BOOKS OF
PERMANENT VALUE, THE PREFERENCE
TO BE GIVEN TO WORKS OF HISTORY,
POLITICAL ECONOMY AND SOCIOLOGY"

LA COURSE

AU XVII^e SIÈCLE

DUGUAY-TROUIN

ET

SAINT-MALO LA CITÉ-CORSAIRE

d'après des documents inédits

PAR L'ABBÉ M. J. POULAIN

Professeur de Rhétorique à l'Institution de Saint-Malo
DOCTEUR ÈS-LETTRES



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE
DIDIER ET C^e ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35

—
1882

Tr 1322.20.9



Wolcott & Co.

✓

1036
54-57
11



DUGUAY-TROUIN

Les ensembles demandés sont accompagnés
d'un

; mon style simple fera connaître qui sont
écrits. Je la main d'un soldat incapable de
faire sa partie et peu instruit des règles de
l'orthographe.

Leçons

Digne, Phœnix, Dugue, Thony
1694

(Signature extraite des archives de la Marine à St. Sébastien)

PRÉFACE

Faut-il te prononcer, doux nom de la patrie...
LAMARTINE. *Milly.*

C'est l'amour du sol natal si naturel au cœur des Bretons qui nous a inspiré ce livre. Nous avons voulu, nous aussi, payer notre tribut d'admiration et d'amour à la mémoire de Duguay-Trouin, l'un des plus illustres enfants de la Bretagne, l'une des gloires de la France.

Certes, bien des fois on a écrit sa vie; lui-même a raconté ses combats dans ses mémoires; toutefois son histoire ne nous semblait pas encore faite.

Ecrire l'histoire d'un homme n'est point montrer ses actions isolées — Un homme célèbre n'est grand que parce qu'il a joué un rôle important dans ce drame humain qui a pour intrigue la fortune d'une nation et pour dénouement sa prospérité ou son malheur — Quelle était la situation, les ac-

teurs et leur importance relative, quelles furent les péripéties de la lutte et comment se dénoua-t-elle, tels sont les points qu'il faut mettre en lumière pour faire comprendre le rôle d'un personnage et sa valeur historique. Les faits particuliers de sa vie, les anecdotes ne sont dignes d'être conservées et transmises qu'autant qu'elles peuvent éclairer la physionomie du héros, montrer son caractère et dévoiler son âme. Tout ce qui retarde la marche, tout ce qui ne tend pas au dénouement doit être omis.

Tel est le sage conseil de Fénelon que nous avons essayé de mettre en pratique (1).

Nous montrerons Duguay-Trouin agissant au milieu de ses braves compagnons d'armes, de la vaillante marine qui l'entoure, des généraux qui combattent sur terre, combinant avec eux ses efforts pour secourir et sauver la France. Nous indiquerons les causes, les principales alternatives et les résultats des guerres; car, sans ces éléments, comment apprécier la part de chacun dans la lutte?

Mais, outre ce rôle militaire, la vie de Duguay-Trouin et des corsaires offre d'autres aspects peu connus et pleins d'intérêt. La législation de la course, les mœurs originales de ces hardis marins méritent d'être retracées par l'histoire. Nous l'avons

(1) *Lettre à l'Académie. Ch. de l'histoire.*

entrepris, aidé par les documents nombreux que nous ont fournis nos archives et plusieurs familles des anciens corsaires. Nous avons pu aussi, grâce à ces documents, montrer qu'elle était au XVII^e siècle la situation militaire de la ville de Saint-Malo, qui, avec Dunkerque, s'est distinguée entre toutes dans ce genre de guerre, auquel elle doit sa gloire la plus éclatante et la plus durable.

Enfin, abordant le premier l'étude du manuscrit autographe des mémoires de Duguay-Trouin, nous avons eu l'heureuse occasion de faire connaître en ce grand homme un mérite nouveau, celui d'écrivain, et de signaler les principaux traits de la littérature maritime.

BIBLIOGRAPHIE

Cet ouvrage est entièrement puisé aux sources.

1. Archives de Saint-Malo.

— Manuscrit écrit de la main de Duguay-Trouin II 92. Nombreux passages inédits.

Première rédaction de ses mémoires; manuscrit retrouvé par nous. 5937. Nombreux passages inédits.

Manuscrit de Porée Duparc, contemporain de Duguay. 2 volumes in-folio. GG, 341. CC, 380. Nombreux passages remarquables sur Saint-Malo, les armateurs, les corsaires et Duguay-Trouin : résumé et appréciation de ses campagnes; copie de la relation de l'expédition de Rio-Janeiro écrite par Duguay en 1712.

Copie de lettres. BB, 121. Plusieurs lettres curieuses sur les corsaires.

Registres des délibérations, BB, 94-95; et autres archives de l'époque très complètes.

2. Archives de la marine de Saint-Servan, non classées. Plusieurs rapports de Duguay-Trouin : autres rapports très nombreux, constatant les prises, les révoltes des équipages et intéressants pour l'étude des mœurs des corsaires.

3. Manuscrit du corsaire malouin Angenard,

conservé dans sa famille à Saint-Servan. Curieux pour les mœurs des corsaires.

5. Papiers de plusieurs familles de corsaires malouins.

6. Archives de la marine de Paris : très riches sur notre sujet, elles contiennent le dossier, armements, rapports de prises, etc. et les lettres de Duguay-Trouin au ministre, au comte de Toulouse. M. le Ministre de la marine nous a très gracieusement accordé la plus grande liberté pour l'étude de ces archives.

Pour l'étude de la législation de la course nous avons consulté, outre les archives, les décrets sur la matière contenus dans le code des prises. 2 vol. in-8.

Pardessus, collection des lois maritimes.

Pour l'appréciation du rôle des corsaires, et l'histoire générale, nous avons puisé dans Macaulay, Lingard continué par M. de Marlès, Gaillardin, mémoires de Forbin, de Berwick, de Villars, de Saint-Simon, Journal de Dangeau, mémoires secrets de Louville, etc., etc.

PRINCIPAUX AUTEURS QUI ONT ÉCRIT SUR
DUGUAY-TROUIN.

L'académicien Thomas a composé un éloge pompeux de Duguay-Trouin. Si ce discours n'avait pas

eu l'honneur insigné de remporter le prix de l'Académie française (1759), nous le regarderions volontiers comme une déclamation lyrique sur les actions d'un héros qui méritait d'être loué plus simplement. De plus, nous ne croyons pas qu'on puisse représenter Duguay d'abord comme un corsaire, ensuite comme un capitaine assimilé aux officiers de la marine royale. Il conserva toujours, même en commandant les vaisseaux de l'Etat, son rôle d'armateur à peu près indépendant.

— Vie par Richer, simple traduction des mémoires.

— Vie par Badin, simple nomenclature des faits ; point de traces des documents originaux. Trop rapide et trop confuse esquisse du caractère de Duguay.

— Vie par La Landelle. C'est le seul auteur qui nous semble s'être préoccupé du rôle du corsaire. Mais, outre que ses aperçus sont fort incomplets, et disparaissent même presque entièrement dans l'importante guerre de la succession d'Espagne, ils ne nous paraissent ni suffisamment justifiés, ni toujours acceptables. Nous ne pouvons partager l'avis de cet écrivain lorsqu'il dit que la flotte a disparu après la bataille de la Hogue, que Pontchartrain sentit que le temps des grands déploiements de forces navales était passé, que les vieux amiraux furent alors transformés en flibustiers, et

que le système de Pontchartrain était convenable aux intérêts de la France. Ce système ne fut mis en œuvre que dans la guerre suivante, et nous montrerons qu'il fut funeste non seulement à la France mais aux corsaires eux-mêmes. On regrette aussi dans ce livre, coupé un peu au hasard en 25 chapitres, un plan d'ensemble, une peinture complète de la jeunesse de Duguay, une analyse de la législation de la course, indispensable pour comprendre cette sorte de guerre : On n'y trouve que quelques traits disséminés ça et là sur l'homme, et rien sur l'écrivain. A part deux ou trois pièces, les documents des archives, les manuscrits, la vie militaire de Saint-Malo et le concours que ses compatriotes prêtent à Duguay, n'y apparaissent point.

Toutefois, en faisant ces remarques, nous ne voulons nullement entreprendre la critique d'auteurs recommandables qui se sont proposé un but différent du nôtre. Nous nous serions très volontiers dispensé de cet examen, s'il ne nous avait paru nécessaire pour expliquer et justifier cette nouvelle étude sur Duguay-Trouin.

DUGUAY-TROUIN

Première partie.

CHAPITRE PREMIER

ENFANCE ET ÉDUCATION D'UN CORSAIRE ⁽¹⁾.

Aspect du port et de la ville de Saint-Malo au XVII^e siècle. — Naissance et premières études de Duguay-Trouin. — Sa rhétorique au collège de Rennes. — Etat des études en cette ville. — Sa philosophie à Caen. — Peinture de l'Université et de la vie des écoliers.

Lorsque le marin, touchant les côtes de France, a franchi cette redoutable enceinte de rochers qui ferme la baie de Saint-Malo, il contemple un spectacle à la fois gracieux et imposant. Trois villes s'élèvent à l'embouchure de la Rance, si voisines

(1) Nous avons puisé la plupart des détails de ce chapitre dans le manuscrit autographe et dans le manuscrit copie, n° 5937. Ils sont supprimés dans les mémoires imprimés.

qu'on dirait trois quartiers d'une même ville, séparés par les flots comme Venise. Dinard groupe sur la rive gauche ses villas magnifiques qui dominent au loin la mer ; sur la rive opposée Saint-Servan aux maisons inégales, cachées ça et là sous le feuillage des grands arbres, protégées par le fort de la Cité et par la tour Solidor, offre un coup d'œil en même temps champêtre et guerrier. En face, sur une île reliée à la terre ferme par une vaste chaussée, apparaît Saint-Malo, l'antique cité des corsaires, que ses remparts crénelés font ressembler à une forteresse du moyen-âge.

L'ensemble du tableau était un peu différent au XVII^e siècle. Sans parler de Dinard qui n'était alors qu'un village obscur, Saint-Malo n'avait pas entièrement le même aspect. La chaussée qui en fait une presqu'île n'existant pas, non plus que les digues qui limitent le port. La mer s'étendait librement jusqu'aux collines de Saint-Servan, et les eaux en se retirant laissaient à découvert un marais vaste et malsain. La ville était entourée de murs ; mais ces vieux remparts, dont il reste encore quelques ruines, ne s'élevaient pas, dans tout leur contour, sur l'emplacement des murailles actuelles. L'enceinte était beaucoup plus étroite, surtout du côté de Saint-Servan et du Sillon (¹).

(¹) Plan des divers agrandissements de Saint-Malo rédigé par M. Garengeau, ingénieur des fortifications en Bretagne 1720. Archives de Saint-Malo, D D, 86.

A l'intérieur, on ne trouvait d'autres monuments que le château commencé par Jean V (1424) et achevé par la duchesse Anne malgré la bourgeoisie ombrageuse (1), et la cathédrale remarquable par la beauté du chœur du plus pur gothique. Les maisons étaient pour la plupart construites en bois, d'une bizarre architecture : la saillie des étages supérieurs semblait vouloir dérober le jour aux rues étroites et tortueuses (2). Des portes ouvragées, des linteaux grossièrement sculptés, parfois des vitraux peints comme ceux des églises, étaient le luxe suprême qui distinguait la demeure du riche négociant. Dans nos ruelles les plus obscures on retrouve encore un grand nombre de ces maisons : on montre, à la croix du Fief, celle où naquit Duguay-Trouin. Cette tradition, bien que contestée par quelques auteurs (3), est constante et par suite très-fondée. D'ailleurs le seul aspect de cette maison

(1) Sur la grosse tour, on voit encore à demi-effacée l'inscription hautaine gravée par la duchesse, « Quic-en-Groigne, ainsi sera. »

(2) « En 1661, il y eut à Saint-Malo un grand incendie qui consuma 180 maisons. Pour prévenir pareil accident, on obtint un arrêt du Parlement défendant de construire autrement qu'en pierres : ce qu'on a exécuté depuis; car toutes les maisons brûlées étaient en bois, en saillie, et se touchaient presque par le haut ». (Archives G G, 341, manuscrit de Porée Duparc, témoin de cet incendie).

(3) Ch. Cunat auteur d'une notice exacte sur Duguay-Trouin.

prouve qu'elle est bien de l'époque : ses verrières, ses sculptures, l'écusson qui surmonte l'entrée en faisaient une résidence digne de l'opulente famille des Trouin de la Barbinais.

I

René Duguay-Trouin (¹) naquit à Saint-Malo le 10 juin 1673. Il était le quatrième enfant de Luc Trouin, sieur de la Barbinais, et de Marguerite Boscher. Son père armait des vaisseaux qu'il commandait lui-même. Il s'était signalé dans la dernière guerre par son intrépidité, et l'habitude d'affronter le danger avait trempé son caractère et l'avait pénétré d'une énergie indomptable.

L'enfance de Duguay-Trouin fut donc bercée aux récits des exploits du corsaire. En entendant le soir, à la veillée au foyer paternel, ces histoires merveilleuses des abordages sanglants et des riches captures, sa jeune âme s'embrasa d'un vif désir d'imiter ces actions héroïques.

Sous l'influence de ce milieu guerrier et du sang généreux qui coulait dans ses veines, il montra bientôt lui-même un naturel ardent, une sauvage

(¹) Il signa d'abord René Trouin. En 1694 nous trouvons Dugué Trouin, plus tard Duguay-Trouin. La famille Trouin avait une maison au village du Gué, une autre à la Barbinais, de là ces titres.

énergie. Il nous semble le voir à l'école primaire de maître Pierre Chanteau, récalcitrant sous l'aiguillon et s'échappant pour courir vers les bateaux du port. Mais l'écolâtre était sévère et joignait la rudesse malouine à la dureté naturelle aux pédagogues de cette époque.

Alors, en effet le fouet et les autres corrections physiques étaient regardés comme les premiers moyens d'éducation. En vain Rabelais avait protesté contre « les grands fouetteurs d'escholiers » ; en vain Montaigne avait déclamé contre ces maisons », vraies geôles de la jeunesse captive où l'on n'entendait que cris d'enfants suppliciés et de maîtres enyvrés en leur colère »⁽¹⁾, malgré ces récriminations, le bras de la Grammaire, comme au moyen-âge, était encore armé de la férule. Plus tard, le bon Rollin lui-même, dans son traité des études, n'osera pas supprimer la verge. Forbin, le futur émule de Duguay-Trouin, raconte dans ses mémoires que le vieux prêtre chargé de son éducation ne lui épargnait pas les coups : « Un jour, dit-il, qu'il voulait me punir, je lui jetai mon écritoire par la tête ; et comme je le vis venir à moi, craignant les suites de son ressentiment, je m'élançai du haut en bas d'une terrasse qui avait plus de dix pieds de hauteur ». Et il ajoute : « Mon naturel était vif ; pour peu qu'on me résistât, il fallait se

(1) Montaigne, *Essais*.

prendre aux cheveux et batailler. Quand les coups de poings et les coups de pieds ne suffisaient pas, j'avais recours aux pierres. Si les actions de la première jeunesse sont des présages de ce qu'on doit être un jour, il est certain qu'on dut me regarder dès lors comme destiné à recevoir et à donner bien des coups » (1).

Ceci nous semble une fidèle peinture de l'enfance de Duguay-Trouin faisant ses premières classes en compagnie de Robert-Surcouf (2), de Joseph Danycan, d'une troupe indisciplinée et turbulente de futurs corsaires.

Toutefois, malgré ses instincts maritimes, son père le destinait à l'état ecclésiastique. Luc Trouin, son frère aîné, attendait le consulat de Malaga, en Espagne, occupé depuis plus de deux cents ans par sa famille ; il devait succéder à son père dans les armements et le commerce ; René, qui se trouvait le cadet par la mort de son frère Rodolphe (3), entrerait donc dans l'Eglise. Alors, en effet, on traitait trop souvent une vocation sainte comme un emploi vulgaire ; on obtenait dans les grandes familles un évêché ou une abbaye comme on obtenait un régiment. De là ces tristes désordres, ces

(1) Mémoires de Forbin.

(2) Robert-Surcouf, sieur de Maisonneuve, né en 1671, était aïeul du célèbre corsaire de ce nom.

(3) Duguay avait deux sœurs, Charlotte Trouin et Jeanne. Celle-ci mourut en bas âge.

abbés de cour qui portaient dans le sanctuaire les mœurs des salons, et dont la frivole ambition allumait des guerres civiles pour obtenir un chapeau de cardinal.

Le père de Duguay-Trouin convoitait aussi pour son fils un riche bénéfice. Il comptait sur la protection de l'évêque de Malaga, frère naturel du roi d'Espagne, prélat d'un rare mérite qui protégeait la famille Trouin. En vain le jeune écolier par son caractère et ses libres allures montrait qu'il n'était pas fait pour le sacerdoce, son père fut inflexible. Il l'envoya au collège de Rennes et lui fit prendre la tonsure.

Ce collège était dirigé par les Jésuites. Il avait été fondé le 30 août, 1604, dans l'établissement de Saint-Thomas. Il devint très-florissant et compta un nombre prodigieux d'élèves. Il servait en même temps de petit séminaire jusqu'en 1708, où l'on établit un petit séminaire gratuit, afin que les jeunes gens pauvres pussent entrer dans les ordres. On s'y appliquait surtout, suivant les usages de l'époque, à l'étude des langues grecque et latine. Depuis la renaissance, on puisait aux plus pures sources de l'antiquité; les élèves ornaient leur mémoire de nombreux morceaux des auteurs anciens. « Je récitais en public plusieurs vers latins, dit un écolier du XVI^e siècle, Henri de Mesmes, je récitais deux mille vers grecs et Homère par cœur d'un bout à l'autre. Après dîner, je lisais, par

forme de jeu, Sophocles, Aristophanes, Euripides, ou bien Cicero, Virgilius, Horatius » ⁽¹⁾. Cette méthode d'enseignement, dit M. Nisard dura jusqu'au XVIII^e siècle ⁽²⁾.

Le jeune Duguay-Trouin fut donc élevé, comme Racine à Port-Royal, dans le commerce des auteurs anciens; il y acquit cette élégante simplicité de style que nous retrouverons dans ses mémoires. On s'occupa même à lui former une bonne prononciation. En effet, nous voyons qu'en 1662 les Jésuites de ce collège voulant déraciner « une manière de parler traînante et chantante » avaient demandé à leur général de nouveaux professeurs qui eussent un meilleur accent. Le général avait envoyé des pères de Bordeaux; mais les habitants de Rennes avaient fermé la porte « à ces perversisseurs de prononciation qui voulaient faire gasconner les Bretons », et demandé des pères de la province française qui leur furent accordés.

Duguay-Trouin puise aussi dans ce collège cette élégance des manières qui le distingua toute sa vie. Les Jésuites, en effet, pour donner aux jeunes gentilshommes la grâce du maintien, les produisaient en public dans des pièces composées par eux qu'ils jouaient aux fêtes solennelles. Ils avaient cette

(1) Cité par Rollin, *Traité des études*.

(2) *Histoire de la littérature française*.

coutume dans toutes leurs maisons, en particulier à Rennes; et, le 28 août 1658, la ville avait décidé qu'ils feraient leurs jeux publics dans la cour du collège, qu'ils en donneraient avis et présenteraient leur prospectus un mois avant l'exécution. Sa qualité de séminariste ne devait point empêcher l'écolier malouin de figurer comme acteur dans des mystères tels que Moïse sauvé, ou Joseph vendu par ses frères. Nous croyons que, vu sa vive intelligence, il dut briller parmi les élèves de rhétorique : peut-être même obtint-il « le prix de la Muce décerné à la première classe, une églantine d'argent à œil doré, accordé à celui des élèves qui aurait fait la meilleure composition » (¹).

Cette éducation cléricale n'avait point modifié le caractère du jeune homme, ni éteint ses aspirations. Elle avait seulement contenu un instant l'impétuosité de cette nature ardente, qui bientôt allait se précipiter avec d'autant plus d'ardeur dans les jouissances de la liberté. La mort de son père, arrivée pendant sa rhétorique en 1688, le laissa libre enfin d'abandonner une vocation à laquelle, il le reconnaît lui-même dans ses mémoires, la Providence ne le destinait pas. Il obtint de sa mère la permission d'aller terminer ses études à l'université de Caen.

(¹) Ogée, art., *Rennes et supplément d'A. Marteville.*

II

Cette ville, au rapport des mémoires sur l'état de la France (¹), était alors une des plus agréables du royaume tant par sa situation que par la construction de ses bâtiments, ses places, ses édifices publics. Elle était remarquable par l'esprit et la politesse singulière de ses habitants. C'était en effet une ville amie et protectrice des lettres, remplie d'innombrables étudiants attirés par ses nombreux collèges et par sa florissante université.

Cette université avait été fondée en 1431 par le duc de Bedfort, pendant que la ville était au pouvoir des Anglais, confirmée vingt ans plus tard par Charles VII, érigée canoniquement et enrichie de nombreux priviléges par une bulle du pape Eugène IV (1437). « Elle fut créée, disent les mémoires, parce qu'il n'y en avait point dans la province, et Caen fut choisi comme un lieu surabondant, tranquille, orné de monastères et de religion et peu distant de la mer » (²).

Voici le tableau de son organisation au XVII^e siècle, d'après un rapport (³) publié par maître

(¹) Extrait des mémoires dressés par les intendants du royaume par ordre de Louis XIV, publié par le comte de Boulainvilliers.

(²) *Ibidem*

(³) Document publié dans l'*histoire du diocèse de Bayeux* par l'abbé Laffetay.

Odet le Fèvre, docteur et professeur en la faculté de théologie, plaident contre le recteur et les autres facultés. « L'université de Caen, dit-il, est un tout composé de cinq parties, lesquelles considérées séparément font autant de corps dont les docteurs et suppôts sont les membres. Ces cinq corps s'appellent facultés. La première et la supérieure de toutes est la faculté de théologie : elle a un doyen qui est perpétuel, et qui ne doit point sa nomination à l'élection, mais à l'âge. Elle a deux professeurs, l'un est royal, aux gages de cent quatre-vingts livres; l'autre ordinaire, aux gages de soixante livres... La seconde faculté s'appelle la faculté de droit canonique. La troisième se nomme la faculté de droit civil. On joint ces deux facultés, parce qu'elles sont gouvernées par les mêmes docteurs. Elles ont deux doyens et cinq professeurs. La quatrième est la faculté de médecine; elle a son doyen et quatre docteurs. La cinquième est la faculté des arts; elle a aussi son doyen; elle est composée de douze professeurs d'humanités et de philosophie; elle a encore deux principaux de deux collèges. Les autres facultés ne se mêlent de rien qui la regarde. Les cinq facultés en tant qu'elles n'ont qu'un même chef qui s'appelle recteur, composent l'université. Monsieur l'évêque de Bayeux en est le chancelier, Messieurs de Coutances et de Lisieux sont les conservateurs de ses priviléges ».

Cette organisation lui permettait de prétendre au titre de « fameuse et de privilégiée. »

Les classes duraient une heure trois-quarts. Le temps était partagé entre la dictée, l'argumentation et l'explication. Tous les samedis, un des étudiants montait en chaire et prononçait un discours latin dans lequel il résumait l'enseignement de la semaine.

Duguay-Trouin suivait les cours de la faculté des arts qui comprenait la poésie, la rhétorique, la langue grecque et latine, la philosophie (¹). La poésie chantait les gloires de la France, les victoires du roi, les louanges de la Vierge dans des odes composées sur les mètres d'Horace. La philosophie avait peine à sortir de l'argumentation déductive du moyen âge pour suivre la méthode expérimentale de Descartes. L'université de Paris avait même présenté, en 1671, une requête au parlement contre le hardi novateur (²). Outre ces discussions d'enseignement, il existait encore au sein des écoles de Caen un débat plus sérieux.

Les querelles du Jansénisme enflammaient les esprits : disputes, invectives, injures, toutes les armes courtoises ou non furent employées dans la lutte. Le professeur de philosophie de l'université

(¹) *Annuaire de Paris, 1715.*

(²) *Œuvres complètes de Boileau. Arrêt burlesque.*

était accusé d'hérésie et d'ignorance. « C'est un de ces hommes, disait le pamphlet, que la faim a rendus philosophes, et qui pour tout génie se sent de l'appétit pour un emploi fructueux ». L'évêque lui-même, grand chancelier de l'université, fut représenté dans une pièce jouée par les élèves des Pères, dont le sujet était l'hypocrisie des philosophes : il y parut sous les traits d'un acteur fourré d'hermines et coiffé de la mitre. En vain, Jacques Crevel, recteur de l'académie, fit en présence des députés des deux partis une belle harangue en latin sur les avantages de la concorde, prenant pour exemples Athènes et Rome, il ne put terminer la querelle qui dura plus d'un demi-siècle (¹).

Cet esprit belliqueux des professeurs ne pouvait manquer de se communiquer aux élèves : les maîtres luttaient avec des arguments en forme, les écoliers en venaient aux coups et livraient des batailles sanglantes.

Au milieu de cette jeunesse turbulente, Duguay-Trouin commença à négliger l'étude ; la sécheresse des formules scolastiques n'était pas faite pour captiver sa vive et folle imagination. L'amour du plaisir, une disposition naturelle pour tous les exercices du corps contribuèrent encore à le

(¹) Laffetay. *Ibid.*

détourner des paisibles méditations et des austères jouissances du savoir. On ne le vit qu'aux tables de jeu, dans les salles d'armes : il devint beau danseur et habile au jeu de paume ⁽¹⁾. L'escrime surtout le passionna, et fut son occupation préférée ; mais cette science, dit J. J. Rousseau ⁽²⁾, est dangereuse ; elle conduit aux querelles, à la compagnie des joueurs et des bretteurs ». Elle eut cette funeste influence sur la conduite de l'étudiant breton.

« Fier de mon adresse, dit-il, je ne croiois pas qu'une épée fût capable de me faire plus d'impression qu'un fleuret. Pour m'en esclaircir, je proposeai à un de mes parents, jeune homme aussi fort adroit, de nous pousser et de parer à la muraille avec nos épées, pour voir si nous en aurions peur. Il y consentit, et sur le champ les ayant tirées, nous nous poussâmes d'abord quelques bottes assés dousement ; ensuite, nous animâmes peu à peu, nous nous en portâmes à toute feinte avec une animosité digne des petites maisons. Desjà la manche de mon habit estoit percée en deux endroits ; desjà le sien l'estoit aussi, et bientôt la scène alloit estre ensanglantée, quand notre hotesse effraieé du bruit des espées, accourut dans la chambre où nous nous escrимions, et nous obligea de cesser. »

⁽¹⁾ Man. autograph., manuscrit 5937.

⁽²⁾ *Emile*.

Cette folie du jeune homme montre déjà l'ardeur et l'intrépidité du corsaire. Le courage est la première vertu de ces natures prédestinées. « J'avais dix ans, dit Forbin, ⁽¹⁾ quand un chien enragé qui effrayait tout le voisinage, vint sur moi, la gueule écumante. Je l'attendis de pied ferme, et lui présentant d'abord mon chapeau, je le saisis par une jambe de derrière et je l'éventrai d'un coup de couteau, en présence d'une foule de gens accourus pour me secourir. » Nous aimons à faire le parallèle de ces deux grands marins, pour montrer qu'ils se ressemblèrent non-seulement par leurs exploits, mais encore par les aventures de leur jeunesse. Tous deux se formèrent au métier des armes en livrant d'abord des combats singuliers.

Entre tous les écoliers de l'université de Caen, Duguay-Trouin se signala par ses duels. A cette époque, on avait accoutumé de se couper la gorge pour les motifs les plus frivoles, ou même sans raison pour passer le temps. « Dans cette vüe, dit Duguay-Trouin, je faisois à tous propos des querelles d'alleman. Enfin ma folie alla au point qu'un beau soir, au clair de la lune, j'insultai un académiste bien plus âgé que moi, lui donnant un grand coup de coude en passant. Sur quoy aiant mis tous deux l'épée à la main,

⁽¹⁾ Mémoires de Forbin. 2.

et nous pousants vivement, nous en vinsmes dans un instant aux prises. Heureusement pour moy le pied lui glissa comme nous nous saisisions nos espées, de fason que tombant il m'atira sur luy. Au bruit que nous fismes il sortit d'un caffé voisin un grand nombre de gens qui nous séparèrent assès à temps pour nous empescher de nous percer, et nous en fusmes quittes pour avoir les mains un peu coupées (¹) ».

Cependant un parti se forma contre le belliqueux jeune homme et les étudiants résolurent de « l'assommer ». Il trouva un protecteur dans un gentilhomme que sa valeur précoce avait charmé : il devint son précepteur et son ami. Voici le curieux portrait qu'il en a tracé : « Cet inconnu si généreux étoit un honnête filoux. Je l'apèle honnête en ce qu'il jouoit et perdoit son argent avec une noblesse infinie quand il en avoit ; mais dès que les fonds lui manquoient, il mettoit son adresse en pratique pour rapeler la fortune ; au demeurant très-brave de sa personne, une belle figure et des manières fort engageantes. Il me mit de tous ses plaisirs, et je devins le confident et le compagnon presqu'inséparable de ses aventures. Sa confidence alla mesme jusques à m'instruire en détail des tours d'adresse dont il usoit au jeu dans ses besoins urgents, lesons funestes dont je

(¹) Manuscrit autographe et copie.

n'ay jamais fait mauvais usage (¹) ». Il était en outre fort débauché et grand duelliste : « excellente escolle pour un jeune homme de l'age où j'estois. »

Il fit du jeune malouin son second, et fut son principal maître à l'université de Caen. D'ailleurs, son enseignement n'était pas gratuit : quelques jours après leur connaissance, « ce galand homme » emprunta au naïf étudiant un quartier de sa pension et alla perdre cet argent au jeu.

Sur ces entrefaites, un des parents de Duguay-Trouin « grand spadassin » vint de Paris à la foire de Caen « avec un autre espèce de filoux ». Loin de détourner son jeune parent de la mauvaise voie, il ne fit que l'y engager davantage par son pernicieux exemple. On les vit ensemble courir la foire, les jeux, obligés à chaque instant de mettre l'épée à la main pour contenir les marchands et les bourgeois exaspérés de leurs impardonnable plasianteries ; souvent « pour se tirer d'intrigue, il leur fallut toute leur adresse et leur agilité. »

Le parent de Duguay-Trouin fut ravi de sa belle tenue, et lui proposa de l'emmener voir Paris. Ils partent comme deux chevaliers en quête d'aventures pour égayer la route. À Rouen, ils enfoncent en plein jour les portes d'un conseiller

(¹) Ibid.

du Parlement, pour commettre un rapt ; ils dispersent les domestiques et prennent le logis d'assaut. Tous les archers sont détachés à leur poursuite ; ils leur échappent à grand'peine. Enfin, la discorde finit par éclater entre les deux voyageurs ; ils saisissent leurs épées, et aveuglés par la colère, ils commencent une lutte horrible. Heureusement on arriva à temps pour les empêcher de s'égorguer. « Alors, dit Duguay-Trouin, il me vint assès de raison pour réfléchir sur tous les malheurs auxquels ma brutalité venoit de m'exposer. Honteux d'un genre de vie et d'un personnage aussi indigne, je ne balanceai pas à demander à ce mauvais parent de quoy m'en retourner à Caen, parce que je n'avois pas un sol. Il me donna un louis d'or ; et nous nous séparasmes fort mécontents l'un de l'autre. »

On est heureux de voir ainsi les bons sentiments se réveiller dans une âme noble, dans laquelle la voix du devoir ne peut être entièrement étouffée. Mais il devait retrouver à Caen les liaisons dangereuses ; son premier ami, le gentilhomme joueur l'attendait. La fortune, aidée sans doute par son adresse, l'avait favorisé ; il rendit généreusement à Duguay-Trouin l'argent qu'il lui avait emprunté ; il ajouta même vingt pistoles. Jamais le jeune Malouin ne s'était vu possesseur d'une telle somme ; il ne songea point à payer sa pension et les frais de ses exercices, mais à faire un voyage. « Croyant

la somme suffisante pour aller voir Paris dont on m'avoit dit des merveilles, je me mis en chemin sans autre réflexion et contre le gré de mon bienfaiteur ⁽¹⁾). Cet homme employa toute sa rhétorique pour me retenir. Le désir que j'avois de voir Paris étoit trop violent; et d'ailleurs ma grande jeunesse ne m'avoit pas empesché de sentir que l'amitié et la fréquentation d'un tel camarade entraisneroient tost ou tard des suites dangereuses. Ces deux motifs me firent presser mon départ » ⁽²⁾.

On le voit, le goût des excursions s'était emparé de l'étudiant : il va nous raconter lui-même sa plaisante odyssée : « A mon arrivée à Paris, j'allai descendre dans un cabaret vers le carrefour de Richelieu, pour prendre langue et y manger un morceau. A peine étois-je assis qu'il entra un laquais qui demanda deux bouteilles de vin de Bourgogne pour M. Trouin de la Barbinais; ce nom, qui estoit celui de mon frère ainé me rendit attentif et m'engagea à questionner ce laquais, j'apris en effect que cestoit lui-même, lequel aiant été forcé de quitter l'Espagne où il avoit été consul, à cause de la déclaration de la guerre, se trouvoit par un effet du hasard logé vis-à-vis le cabaret où j'estois. Sitost que je n'eus plus aucun lieu d'en douter, je commenceai à réfléchir sur le voyage téméraire que

(1) Manuscrit 5937.

(2) Manuscrit autographé.

j'avois entrepris sans permission et sans en donner avis. La crainte alors me saisit au point que je sortis à l'instant du cabaret et ensuite de Paris, m'imaginant avoir à tous momens mon frère à mes trousses. Ainsi, je revins diligemment à Caen, et quinze jours après, mon frère y passant pour s'en retourner à Saint-Malo, il s'informa exactement de ma conduite, et vint mesme me chercher à un jeu de paume où je jouois, il fut bien aise de m'examiner de desous la galerie avant de se faire connoistre, et connut aisément à mes fasons d'agir et de parler que j'estois un petit libertin. Il jugea à propos d'en rendre compte à ma mère, laquelle ne balansa pas à me faire revenir peu de temps après à Saint-Malo » (¹).

Ainsi finit l'éducation du futur corsaire, peu fait pour être clerc et maistre ès-arts : sa mère ne tenta pas une nouvelle expérience et prit la sage résolution de l'embarquer. Avant de raconter ses combats, nous croyons utile, pour les présenter dans leur vrai jour, de donner un aperçu sur le caractère et la législation de la course, genre de guerre assez peu connu, qu'on est porté à confondre avec la piraterie, et qui cependant était réglé par des lois minutieuses ne laissant rien à l'arbitraire.

(¹) Manuscrit autographe.

CHAPITRE II

LA COURSE

Son histoire. — Sa législation au XVII^e siècle. — Est-elle légitime.

I

La course dans l'antiquité et jusqu'au XIV^e siècle de notre histoire ne fut qu'une sorte de brigandage maritime; sur les mers, on pillait les navires comme on détroussait les voyageurs dans les forêts. L'appât du gain était le seul mobile du pirate, et, comme la navigation était le principal moyen du commerce, les navires fournissaient une riche proie. La patrie du pirate lui permettait la course, sans toutefois la réglementer; mais nul traité international ne le protégeait; et, s'il était pris, on en faisait prompte justice (¹).

Les mers de la Grèce furent, dès le temps les plus reculés, remplies de ces brigands dangereux. Dans l'Odyssée, Nestor demande à Télémaque s'il n'est point un de ces pirates qui errent en exposant leur vie, et portent le malheur chez les étrangers (²).

(¹) Cauchy, *droit internat. maritime*,

(²) Odyssé. III.

La Méditerranée en fut aussi infestée : au temps de Pompée, ils menaçaient d'affamer Rome en interceptant les convois d'Afrique et de Sicile, qui apportaient du blé à la capitale du monde négligeant l'agriculture pour la guerre et le plaisir. En temps de guerre et même pendant la paix, les Romains équipèrent aussi des navires légers pour la prise ; ils donnèrent à ces armements la plus grande liberté : les choses de l'ennemi ou des nations qui n'avaient pas le titre d'alliées furent regardées comme une capture légitime.

Telle fut à peu près la situation aux débuts de notre histoire et pendant le moyen âge. Alors les Sarrasins et les Normands sillonnaient la mer Méditerranée et les mers septentrionales pour assouvir leur haine contre les chrétiens et leur insatiable rapacité. Les négociants durent s'unir ; ils formèrent des flottilles de commerce pour se défendre, et, quand ils se virent en force, ils attaquèrent et capturèrent par droit de représailles. Il prirent même l'initiative en temps de guerre ; et, comme on le disait naïvement, on arma pour la piraterie sans autorisation, ni formalité d'aucune sorte.

Toutefois ces pirateries, peu dignes des nations civilisées, devaient avoir une règle et un frein. Les théologiens s'en émurent ; Thomas d'Aquin déclara dans sa somme « que celui-là n'est pas sans reproche qui combat pour le gain et non principe.

palement pour la justice (1) ». Les législateurs intervinrent; déjà deux codes coutumiers, les rôles d'Oléron pour l'Océan, le Consulat de la mer pour la Méditerranée avaient réglé les droits des neutres, déterminé quels navires on devait respecter (2). Mais il manquait à ces coutumes une sanction légale : elles la recurent au XIV^e siècle; alors du pirate on distingua le corsaire, et ce nom parut pour la première fois (3). En Italie, Pise (1298), Gènes (1316) ordonnèrent aux armateurs de déposer une caution pour répondre des attaques injustes contre les nations neutres; en 1369, la ligue Hanséatique exigea une commission délivrée par l'autorité. La France et l'Angleterre furent obligées à des mesures rigoureuses par les excès de leurs corsaires. Sous Philippe-le-Bel, les matelots anglais et français, par suite d'une haine invétérée que nous retrouverons dans cette histoire, ne pouvaient se rencontrer sans en venir aux mains : ces conflits furent sur le point d'occasionner une guerre générale. L'Angleterre arma un flotte pour anéantir nos corsaires. Une flotte française s'arma aussi dans les ports de Normandie et surtout à Saint-Malo. Pour remédier à ces abus, Charles VI (1400) exigea pour la course l'autorisation de l'amiral de France; et le roi d'Angleterre, Henri V, ordonna que les

(1) *Somme de justitia* q. q.-76.

(2) *Pardessus. Collection des lois.* IV-240.

(3) *Cauchy. Ibid.* I-347.

prises seraient jugées par les conservateurs de la paix ; enfin, Charles VIII et Henri VII d'Angleterre défendirent aux marins de s'attaquer lorsque les deux nations seraient en bonne intelligence. Ces lois n'empêchèrent pas complètement les désordres, et Henri III, renouvelant les édits sur la matière, disait : « Ils pillent, robbent et détroussent tout ce qu'ils trouvent à leur avantage (¹) ».

L'activité des corsaires ne fut pas ralentie. Au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, ils tournent tous leurs efforts contre les Portugais et les Espagnols. Les vaisseaux du Portugal chargés des riches produits des Indes orientales dont ils avaient découvert la route, les galions d'Espagne rapportant l'or de l'Amérique devaient exciter la convoitise des écumeurs de mer. Aussi Jean Ango de Dieppe arme de véritables flottes, il est par sa richesse l'égal des rois. Les Français cette fois s'unissent aux Anglais pour croiser sur les côtes d'Amérique ; ils fondent une sorte de royaume, terreur de ces parages, et deviennent les redoutables flibustiers de l'île de la Tortue.

Sous Louis XIV, la course fut maintenue : cette guerre particulière fut regardée comme l'auxiliaire légitime de la guerre publique. Les lettres de marque ou de représailles, autorisant à courir sus à l'ennemi, en temps de paix, pour se venger d'une

(¹) Edit. de mars 1584. *Code des prises.*

prise illégale, ne furent que rarement accordées, bien que maintenues en principe par l'ordonnance de Colbert. C'était, en effet, autoriser la course pour un intérêt privé, et l'on voulut qu'elle servît surtout à l'Etat. On s'occupa de la régler dans les moindres détails ; on renouvela en les complétant les anciens édits ; et tout fut prévu depuis l'armement du navire jusqu'à la vente et au partage des prises.

II

La guerre est déclarée, la course est ouverte ; les mers vont être sillonnées d'ennemis : le commerce devient presque impossible. Le paisible négociant se fait armateur : il servira sa patrie, et des prises riches et nombreuses rendront ses affaires peut-être plus florissantes qu'en temps de paix. Il se munit d'une commission de l'amiral de France. Il dépose au greffe une caution de quinze mille livres pour répondre des injustices que ses représentants pourraient commettre en mer⁽¹⁾. Ses navires de transport se changent en bâtiments de guerre, ou mieux encore il construit des frégates de quatre-vingts à cent pieds de quille qu'il se garde de trop charger d'artillerie⁽²⁾ ; car il faut qu'elles soient souples à la manœuvre et d'une marche supérieure.

Les matelots ne lui manquent pas : leur courage

⁽¹⁾ Ordonnance de Colbert, 1681. — ⁽²⁾ D'après un jugement du tribunal de Dunkerque, 13 décembre 1695.

naturel, leur humeur querelleuse vont trouver l'occasion de s'exercer; ils espèrent aussi une large part de butin. D'ailleurs, on ne peut courir les mers sans se battre, et mieux vaut encore faire le coup de feu sur un corsaire que de se laisser prendre sur un navire désarmé, pour aller prisonnier en Angleterre ou esclave en Barbarie. Le matelot se munit de son congé signé du commissaire, attestant qu'il est libre et ne fait pas partie du contingent des classes (¹). Les volontaires étrangers ne sont admis que difficilement; ils doivent présenter un certificat portant leur nom et qualités, délivré par le juge du lieu de leur naissance (²).

« Leurs loyers, dit l'ordonnance du roi (³), qui en temps de paix sont de quatre à cinq écus, pourront aller, à cause de la guerre, jusqu'à six écus et même jusqu'à quinze écus, s'ils sont très bons matelots. Défense aux capitaines de leur donner davantage, à peine de trois mille francs d'amende ». Cette paie leur sera remise à la fin de la campagne.

Mais le marin ne peut partir sans dire un joyeux adieu à la terre ferme : s'il meurt dans ce périlleux voyage, que lui importera sa solde et sa part de butin; il veut anticiper les jouissances qu'elles lui promettent. Autrefois, il exigeait de grosses avances, si considérables que les armateurs n'osaient plus

(¹) Réglement du 25 novembre 1693.

(²) Idem. — (³) Réglement du 27 novembre 1689.

faire de telles dépenses qu'un gain douteux ne compenserait peut-être pas ⁽¹⁾. Le corsaire vendait même sa part future de prise aux cabaretiers. Les édits royaux ⁽²⁾ ont encore interdit ces abus. Les armateurs ne peuvent plus donner que trente sols de denier adieu et soixante livres d'avances aux matelots, quarante-cinq livres aux soldats, aux mousses forts qui ont navigué vingt-sept livres, et rien aux volontaires. « Encore, ajoute l'ordonnance ⁽³⁾, si les sus-dits prennent un faux nom, ou supposent un domicile autre que celui qu'ils ont, ce qu'ils ne font que dans le dessein de voler les avances, ils seront mis au carcan pendant trois jours, en prison pendant un mois, et à leurs frais ».

Il paraît que, lorsqu'ils avaient reçu cet argent, plusieurs s'oubliaient dans les délices et songeaient peu à s'embarquer. Telles sont encore de nos jours les mœurs des terreneuviers. Les règlements ⁽⁴⁾ leur ordonnèrent de se rendre à bord vingt-quatre heures après avoir entendu le signal donné par le son du tambour, punissant leur retard de fers et de prison : que s'ils manquaient le départ, ils étaient considérés comme déserteurs, avaient de nouveau trois jours de carcan, un mois de prison, avec l'obligation de rembourser les avances.

Embarqués, ils devaient rester à bord du navire

⁽¹⁾ Ordonnance du 20 juin 1689. — ⁽²⁾ Réglement du 29 novembre 1693. — ⁽³⁾ Id. Art. IV.

⁽⁴⁾ Id. Art. XI.

pendant quatre mois, durée de la course ordinaire (¹) ; ils avaient défense de quitter leur capitaine, sous peine d'encourir un châtiment exemplaire. D'ailleurs, ils vivaient sous une loi martiale des plus sévères. Le capitaine à bord de son navire est « le maître après Dieu (²) » ; il a le droit de basse et haute justice. S'il n'était pas armé d'une autorité presque sans limites, comment pourrait-il contenir dans le devoir des hommes aux mœurs grossières, réunis non par la sympathie mais par le hasard, et formant au sein des mers une société isolée, obligée de travailler en commun pour l'intérêt de tous ? Le capitaine est le roi de cette association maritime ; il a tous les droits d'un souverain, même celui d'appliquer la peine de mort. Si le matelot se révolte, s'il excite une sédition, il sera pendu au haut du mât ; il sera de même exécuté, s'il expose la vie de l'équipage, soit en faisant faire eau au navire, soit en déterminant la famine par la perte du pain et des boissons. Les moindres fautes, les insubordinations légères sont réprimées par le fouet et le carcan (³). Il faut que tous ces hommes soient unis, qu'il n'y ait entre eux aucun ferment de discorde, afin qu'ils combattent d'une ardeur unanime, quand l'ennemi se présentera.

(¹) Réglement du 29 novembre 1693, art. V.

(²) Formule consacrée dans les rapports officiels des capitaines.

(³) Réglement du 29 novembre 1693, art. XIII.

Quels ennemis peuvent attaquer les corsaires, et quels navires peuvent-ils capturer ? Ce point d'une importance capitale a été réglé minutieusement par les édits. Sont de bonne prise tous les vaisseaux appartenant aux ennemis, même lorsqu'ils portaient des marchandises pour le compte des sujets et alliés : s'ils ont été vendus, ils devront avoir à bord cet acte de vente. On prendra également les pirates, forbans et autres gens courant la mer sans commission d'aucun prince : on prendra ceux qui remontent les fleuves et rivières. Comme on abusait des passe-ports pour faire librement le commerce en temps de guerre, on décida qu'ils ne pourraient servir que pour un seul voyage. On capturera les navires combattant sous autre pavillon que celui de leur prince, à plus forte raison, tout vaisseau portant de la contre-bande de guerre, poudre, munitions. Enfin, on prendra légitimement les navires français déjà capturés et demeurés en possession des preneurs pendant vingt-quatre heures au moins, et tout ceux, qui, après le coup de canon de semence, auront refusé d'amener leurs voiles, afin qu'on puisse les visiter et voir si tout est en règle à leur bord (¹).

On encourageait par un gratification la prise de certains navires. L'état payait cinq cents livres par chaque canon du navire corsaire capturé (²), deux

(¹) Ordonnance de Colbert 1681. — (²) Ordonnance du 5 décembre 1672.

mille livres pour les paquebots d'Angleterre en Espagne, et mille livres pour les autres paquebots (¹).

Les considérants de ces diverses ordonnances montrent que les corsaires usaient parfois de manœuvres frauduleuses pour s'emparer des navires qu'ils n'avaient pas le droit de prendre. Ainsi, ils jetaient à la mer les commissions et les passe-ports, ou bien ils s'approchaient d'un navire, portant eux-mêmes un pavillon étranger ; ils l'invitaient à s'arrêter, et, sur son légitime refus, s'en emparaient : ces indignes moyens furent sévèrement interdits (²).

Souvent les corsaires jugeaient que la prise était insuffisante pour être amenée au port. Ils reçurent la permission d'exiger une rançon, qui ne devait ni être supérieure à dix mille livres, ni inférieure à mille (³).

Toutefois, vers 1696, comme ils avaient fait remarquer qu'ils capturaient bien des barques qui ne pouvaient payer une rançon aussi forte, on leur permit d'exiger de moindres sommes, qui réunies pouvaient former un gain considérable. Ils avaient soin de prendre des otages pour assurer le payement.

Tel était le champ ouvert aux corsaires. Nous reviendrons plus tard sur leur genre de combat ;

(¹) Ordonnance du 10 septembre 1692. — (²) Ordonnance du 13 mai 1692. — (³) Ordonnance du 2 décembre 1693.

nous nous bornerons maintenant à dire qu'il leur fut sévèrement défendu de combattre sous un autre pavillon que celui de la France (¹).

Dès qu'ils s'étaient emparés d'un navire, l'écrivain, sorte d'officier public, se rendait à bord, mettait le sceau sur les écoutilles, les chambres, les armoires, sans excepter le coffre du capitaine, qui appartenait de droit au capitaine preneur, si sa valeur n'excédait pas cinq cents écus. Il renfermait tous les papiers dans un sac soigneusement cacheté. On faisait passer à bord du vainqueur tous les matelots ennemis, et seulement le maître et l'un des principaux marins, si l'on se contentait de rançonner le navire. Il y avait défense expresse de les déposer dans un île ou sur une côte éloignée, ce que faisaient parfois les corsaires pour se débarrasser de dangereux témoins de leurs fraudes (²). Le pillage était sévèrement interdit; on ne pouvait prendre trop de précautions pour l'empêcher; car, dès le règne de François I^{er}, les corsaires juraient sur le pain et le sel, en présence d'un prêtre, de ne rien révéler de ce qu'ils détourneraient des prises, et de se le partager à l'amiable (³). Enfin, pour qu'on ne pût frustrer aucun des intéressés, l'expédition devait revenir au lieu d'armement.

(¹) Colbert, 1681. — Ordonnance du 17 mars 1696.

(²) Réglement du 25 novembre 1693. Art. XV-XVI.

(³) Interdit par l'édit de 1543.

Lorsque le navire était rentré au port, les matelots devaient l'amarrer au quai, et rester quatre jours à bord. Aussitôt, les officiers de l'amirauté se transportaient sur le vaisseau, vérifiaient les scellés, recevaient les papiers et commençaient l'enquête. Ils interrogeaient les officiers et les principaux matelots du bâtiment capturé sur l'état de la cargaison, sur leur nom et leur pays. « Il leur demanderont, dit le règlement (¹), s'ils sont mariés ou non, en quel lieu demeurent leur femme et leurs enfants; ils s'assureront par des interprètes si lesdits matelots parlent la langue du pays qu'ils affirment être le leur. Ces interprètes devront aussi traduire en français toutes les pièces; dans lesquelles traductions seront figurées les râtures qui se trouveront dans les originaux ».

Cette procédure était envoyée au secrétaire de la marine qui l'enregistrait et la remettait au tribunal des prises (²). « Ce tribunal, disent les édits, est composé de l'amiral de France et des commissaires nommés par Sa Majesté. Il s'assemblera dans la maison de l'amiral, qu'il soit présent ou absent. Seul il aura le droit d'adjudiquer les prises qui se feront ès-mers du Levant et du Ponant tant par nos vaisseaux que par ceux de nos sujets; il jugera

(¹) Réglement du 22 juillet 1676. — (²) Réglement du 23 septembre 1676.

le partage d'icelles et autres incidents qui y surviendraient (¹). »

Toutefois il est très important de remarquer que jusqu'en 1695 l'amirauté de Bretagne fut distincte de l'amirauté de France. L'ordonnance de Colbert modifiée et promulguée pour cette province en 1684, porte en article premier : « le gouverneur de Bretagne jouira en la dite qualité des droits et pouvoirs de l'amirauté. » Les autres articles touchant la course sont les mêmes (²).

Dès que la décision du tribunal des prises était signifiée, on procédait à la vente des marchandises. Déjà on avait vendu les denrées sujettes à dépérissement, en conservant le prix en séquestre. La vente donnait lieu à des fraudes nombreuses : les armateurs essayaient d'accaparer en intimidant les marchands étrangers, ou bien en faisant des lots énormes. Ainsi ils mettaient dans une seule adjudication jusqu'à cent mille livres de sucre ; souvent ils avaient des entremetteurs qui achetaient les marchandises pour le tiers de leur valeur (³). Toutes ces manœuvres avaient pour but de diminuer la somme due à l'état et aux équipages. Le roi pour empêcher ces mauvaises pratiques dont il avait reçu de nombreuses plaintes, ordonna de ne faire

(¹) Edits confirmés par les lettres du roi du 9 mars 1695.

(²) *Pardessus. Collection des lois maritimes.*

(³) Lettre du comte de Toulouse, 26 février 1696.

la vente qu'après l'avoir affichée, et avoir envoyé, quinze jours auparavant, des circulaires dans les villes voisines : on devait faire des parts raisonnables et permettre aux acheteurs de visiter les magasins. Certaines marchandises n'étaient vendues qu'à condition de sortir du royaume, ainsi les draps, les étoffes de soie et d'argent, celle des Indes, les chapeaux de toutes sortes, les dentelles, les glaces des miroirs (¹). Les autres pouvaient être consommées en France, en payant les droits ordinaires. Toutefois, en 1695, (²) pour favoriser la course, on exempta de ces droits les marchandises venant des pays étrangers, à l'exception de celles dont l'entrée aurait été préjudiciable aux manufactures du royaume.

Après la vente, on partageait le produit. On retirait d'abord les frais de justice et le dizième dû à l'amiral de France : ensuite, les deux tiers revenaient à l'armateur, et le tiers restant appartenait à l'équipage. Il se répartissait ainsi : le capitaine avait ordinairement douze parts, le lieutenant huit, l'écrivain six, le chirurgien quatre, les maîtres canonniers et charpentiers trois, les volontaires une ou deux au plus, les matelots en proportion de leurs mérites, les soldats une demi-part ou une part,

(¹) Ordonnances du 24 juin 1692.

(²) Règlement du 25 mai.

selon leurs services, les mousses un quart de part ou une demi-part, selon leurs forces (¹).

Ici, nous trouvons de belles et généreuses coutumes, qui font honneur à l'humanité du roi et aux nobles sentiments des corsaires. Non seulement les veuves des morts, les blessés avaient leur part ; mais de plus une somme prise sur le tout au gré du capitaine (²). Il y avait encore sur ce sujet des usages particuliers aux ports de Bretagne et surtout à Saint-Malo. Nous les trouvons dans l'arrêt du conseil d'état du 26 février 1691 (³) : « Le roi étant informé qu'il reste un nombre considérable de matelots de la province de Bretagne entre les mains des corsaires d'Alger, de Salé et du Levant, Sa Majesté estime digne de ses soins ordinaires pour le bien de ses sujets de ne point les laisser plus longtemps exposés aux maux de l'esclavage : elle n'a pas trouvé de moyen plus juste que de prendre leur rançon sur les prises qui seront amenées dans les ports de Bretagne, ce qui n'est qu'une diminution modique d'un profit considérable qu'ils font dans les prises ; et d'autant plus juste que la plus grande partie des matelots qui sont esclaves ont été pris sur les vaisseaux de ces négociants. Cela considéré, Sa Majesté entend, veut et ordonne qu'à

(¹) Règlement du 25 novembre 1693. art. IX.

(²) Règlement du 25 novembre 1693. art. IX.

(³) Archives de Saint-Malo. B B. 26 fév. 1691.

commencer du 1^{er} décembre 1691, il sera pris trois deniers par livre sur le produit de toutes les prises qui seront amenées dans le port de Saint-Malo et autres de la province de Bretagne et dans celui de Granville, et sur les prises qui seront faites par des navires armés à Saint-Malo et menés dans les autres ports du royaume ». Déjà, l'année précédente, 29 mai 1690, le roi avait ordonné qu'on retiendrait sur les prises amenées à Saint-Malo un denier par livre pour l'Hôtel-Dieu de cette ville, « qui avait reçu beaucoup de matelots blessés sur les vaisseaux malouins, même des prisonniers anglais et hollandais, que ne pouvaient entretenir les revenus de cet hôpital fort diminués depuis la guerre ».

Malgré ces charges modiques, la part de l'équipage restait encore assez belle ; elle devait lui être remise sans délai après la vente des marchandises. Quand le butin faisait défaut, le matelot se contentait de ses avances et de sa paie qui lui était comptée cinq jours après l'arrivée du navire.

Les corsaires ne pouvaient sans autorisation du roi s'unir aux vaisseaux de la marine (¹) ; mais ils pouvaient former entre eux une société. Voici, d'après un jugement de l'amirauté de Dunkerque du 13 décembre 1695, quel était en ce cas le mode de partage. On prenait pour base la grandeur du

(¹) Ordonnance du 29 octobre 1695.

navire, l'importance de l'armement, le nombre des hommes; trois livres du poids du calibre des boulets, un homme et deux mousses pour une part.

Souvent l'Etat pour encourager la course fournit lui-même les vaisseaux. Dès 1674 (¹), nous voyons le roi accorder, à la très humble supplication des particuliers, des vaisseaux du 5^e rang, quelque frégate légère, brûlot ou barque longue. Alors les armateurs fournissaient les vivres et l'équipage, ils avaient une part de prise, le roi et l'équipage les deux autres. L'ordonnance de 1688 et surtout celle de 1691 adoucirent encore ces conditions. « Afin d'exciter un plus grand nombre de gens à courre contre les ennemis de l'Etat, on leur confiera des vaisseaux au-dessous de quarante-quatre canons, les autres devant être conservés pour la marine. Ils seront remis prêts à naviguer avec leur agrès et apparaux ordinaires, armes, munitions et ustensiles nécessaires. Les armateurs s'obligeront à les rendre en même état, au moyen de quoi les prises leur appartiendront en entier ». Enfin, « Sa Majesté s'étant fait représenter, 6 octobre 1694, qu'elle était chargée sans avantage du dépérissement des vaisseaux, de la consommation des munitions qui n'étaient que rarement remplacées », le roi se réserva un cinquième du produit des prises, prélevé après le dixième de l'amiral, les frais de justice et de vente.

(¹) Ordonnance du 5 octobre.

Telle était la législation de la course à l'époque de cette histoire, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, et même celle de la succession d'Espagne, sauf quelques modifications légères que nous aurons soin de signaler. Elle était appliquée dans son ensemble et sauvegardée par une vigilance sévère : toutefois ces récits nous montreront que quelques détails n'étaient pas toujours observés.

III

Au dix-septième siècle, la course était donc regardée par les nations chrétiennes comme un moyen de succès légitime et puissant; mais la saine morale peut-elle l'approuver (¹) ? Sans doute elle ne semble pas contraire au droit naturel. Le prince peut faire la guerre et déléguer son pouvoir à des particuliers qui font ainsi partie de la force armée, et servent d'auxiliaires à leur pays. Mais cette guerre ne se fait point sous les yeux du prince, sous la haute surveillance des nations civilisées. Le corsaire est seul, il évite les mers fréquentées par les grandes flottes, il se cache pour guetter sa proie et la saisir. Souvent la soif du gain, une longue attente l'ont rendu cruel ; une résistance opiniâtre surexcite encore ses mauvais instincts jusqu'à la féroce. Le capitaine pourra-t-

(¹) Voir au chap. sur Saint-Malo l'opinion des Malouins sur la légitimité de la course.

il contenir dans les justes limites de la défense ou de l'attaque ces forbans avides, exaspérés ? De là des massacres horribles, d'affreux excès dont l'histoire des corsaires offre de nombreux et lamentables exemples.

Le soldat combat un ennemi armé contre lui, il vide sa querelle en champ clos, il doit respecter le laboureur, le citoyen paisible. Le corsaire attaque un ennemi désarmé, ou du moins la propriété privée; il porte la désolation et la ruine dans la demeure du négociant, qui déjà peut-être a payé l'impôt du sang à sa patrie, et voit de plus sa fortune détruite. A-t-il une raison suffisante pour aggraver les maux de la guerre, pour rendre plus pesant ce terrible fléau, mystérieuse et redoutable manifestation de la justice divine ? Sans doute, les rois ou leurs ministres jugent parfois nécessaire d'affamer un pays, d'en brûler les moissons, d'en raser les villes, mais la nécessité de ces exécutions elles-mêmes est sinon blâmée, au moins sévèrement discutée par l'histoire; elles laissent toujours quelque tache au nom le plus glorieux. » Enfin, s'écrie Grotius, la loi chrétienne ne devrait-elle pas avoir adouci la rigueur de ce droit absolu ? N'est-il pas manifeste que cette piraterie légale cause la ruine des particuliers innocents du fait de guerre, et dont les familles se trouvent frappées de coups si lamentables que le créancier le plus dur n'oserait en

user ainsi envers son débiteur? Est-il homme de bien, est-il chrétien celui qui cherche ainsi dans le malheur de son temps son lucre personnel, et qui construit sur de pareils désastres l'édifice de sa fortune? »

Ces raisons ne pouvaient manquer de toucher les princes dans un siècle éclairé et religieux; aussi la plupart des traités du règne de Louis XIV admettent la liberté des mers. Mais ici se remarque une étrange contradiction. « On avait pour le dehors des idées libérales dont on se faisait honneur dans les traités, pour le dedans, un code de prises rigoureux, déraisonnable, consacrant des principes odieux et barbares⁽¹⁾ ». C'était d'après ces règlements privés et non d'après les conventions internationales que jugeait le tribunal des prises; et lorsque l'ainirauté appliquait le traité des Pyrénées, qui accordait la sauvegarde de pavillon aux Hollandais, un arrêt du conseil d'Etat⁽²⁾ cassait son jugement, déclarait de bonne prise, « lui et son chargement », le navire portant de la marchandise pour le compte des Hollandais, et ordonnait d'appliquer les édits dans toute leur rigueur.

Faut-il donc condamner Louis XIV et flétrir la course d'une manière absolue? Sans doute, il serait

(1) Cauchy, droit maritime.

(2) 20 octobre 1692.

désirable qu'on observât les lois de l'humanité, et qu'on tempérât la rigueur des exigences politiques par la douceur des préceptes de l'Evangile. Mais ce n'est pas toujours possible. L'esclavage, réprouvé par l'esprit de la doctrine chrétienne ne put disparaître qu'après bien des siècles. « Si les hommes étaient bons, dit Machiavel, tu pourrais toi-même être bon et suivre en tout les préceptes de la justice; mais, comme ils sont mauvais, tu dois souvent toi-même être mauvais ». Sans approuver les principes de l'auteur du *Prince*, nous croyons cependant que cet axiôme peut, dans le cas présent, justifier la conduite de Louis XIV; il ne pouvait abolir la course, parce que les autres nations la pratiquaient et ne respectaient point les conventions internationales.

Jamais une nation ne s'arrogea sur les mers un empire aussi absolu que l'Angleterre. Dès le commencement du dix-septième siècle, 1621, un jurisconsulte anglais, Sedlen, dans son livre *Mare clausum*, affirme qu'un peuple peut posséder la mer aussi légitimement que les continents, qu'il peut défendre d'y passer, d'y faire la pêche ou la guerre, que tel est le droit de l'Angleterre sur l'Océan breton et même depuis la côte anglaise jusqu'aux rivages d'Amérique. Ce livre fut dédié à Jacques I^{er} et couvrit ses maximes exorbitantes de la sanction royale; il exprime les principes suivis par l'Angleterre dans les affaires maritimes jusqu'au

XIX^e siècle. Au dix-septième, elle les appliquait, rançonnait les navires passant dans les mers qu'elle regardait comme sa propriété, et prétendait bloquer les ports à distance, sans les environner d'un obstacle matériel et effectif. Ses corsaires, ses machines infernales prouvent quel était son respect du droit des gens. En France, au moins, on avait un code des prises réglé d'avance, en Angleterre, il était à chaque instant modifié suivant l'intérêt ou le caprice. (1)

Enfin, les corsaires français de cette époque étaient des gens avec lesquels on pouvait compter : ils étaient étroitement unis à la marine royale, et ne faisaient pas la guerre comme les pirates normands ou les anciens écumeurs de mer. Plusieurs, à ce métier, s'élevèrent à la dignité de gentilshommes et portèrent noblement ce titre, ce qui prouve que leur profession ne les avait pas dégradés. Ils obtinrent même l'estime de leurs ennemis ; et, pour conclure par un mot de l'éminent jurisconsulte (2) de l'autorité duquel nous aimons à nous couvrir dans cette grave question, « Les noms illustres de Jean-Bart et de Duguay-Trouin ont ennobli ce genre de guerre, et, parmi les arguments en faveur de la course, le plus saisissant et le plus fort est le souvenir de leurs hauts faits. »

En effet, Duguay-Trouin accomplit le précepte

(1) Cauchy, *passim*.

(2) Cauchy.

de Saint-Thomas, il combattit non principalement pour le gain, comme le prouvera son admirable désintéressement, mais surtout pour la justice et le bien de sa patrie.

Deuxième partie.

ROLE MILITAIRE

DE

Duguay-Trouin et des Corsaires (1).

Je ne cherche en servant bien que
le plaisir de bien servir.

(Duguay-T. au ministre).

CHAPITRE PREMIER

PENDANT LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG
1689 — 1697.

Causes de la guerre. — Etat des forces navales. — Divers combats du corsaire. — L'abordage. — La chasse. — Situation sur terre et sur mer. — Prison en Angleterre. — Vengeance. — Influence des corsaires sur la conclusion de la paix.

Louis XIV était entré dans cette période de son

(¹) Le récit des combats de Duguay-Trouin est tiré de ses deux manuscrits, et du manuscrit d'un contemporain. (Archives de Saint-Malo II, 92. G G 341, C C 380), du mémoire de ses campagnes, de plusieurs de ses rapports et lettres. (Archives de la marine de Paris), enfin des archives de la marine de Saint-Servan.

règne qu'un historien célèbre (¹) appelle période de l'orgueil. Il semblait avoir enchaîné l'inconstance de la fortune ; ses grands généraux, ses nombreuses victoires l'avaient fait le plus puissant monarque du monde ; les gloires littéraires, les génies que son patronage faisait éclore, assuraient l'immortalité à son nom en l'attachant comme celui de Périclès au nom d'un siècle. La France était enivrée, les courtisans se prosternaient, le peuple oubliait le sang versé ; Racine, Molière allaient jusqu'à représenter sous le voile transparent du théâtre les faiblesses d'un prince que l'amour seul avait pu dompter ; l'austère Boileau invitait les poètes à chanter Louis. (²)

Ainsi constamment environné des vapeurs de l'encens, un homme n'est pas loin de se croire un demi-dieu. Louis XIV s'arrogea une domination exagérée sur l'Europe, usa dans l'application des traités d'une interprétation arbitraire. Il se brouilla avec le pape, mécontenta les protestants par la révocation de l'édit de Nantes, et surtout par son refus de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre, et sa constance à soutenir les droits de Jacques II, dont la cause lui semblait celle de la royauté même.

Tous ces griefs, fondés ou non, avaient armé

(¹) Gaillardin, *histoire de Louis XIV*.

(²) Boileau. *Art. poét. IV.*

contre lui l'Empire, l'Espagne, la Hollande, la Suède, l'Angleterre, la Savoie qui successivement adhérèrent à la ligue d'Augsbourg. Le pape même était un adhérent officieux.

Parmi ces adversaires, les deux plus redoutables par leur puissance maritime étaient la Hollande et l'Angleterre. La première avait une flotte considérable : nous voyons le stathouder Guillaume quitter ce pays avec un armement de quatre cents voiles, dont soixante vaisseaux de guerre ; ses marins, formés à l'école de Tromp et de Ruyter, étaient d'une habileté presque sans rivale. Enfin, au témoignage de Seignelay, cette nation était supérieure à l'Angleterre qu'elle avait plusieurs fois vaincue ; réunie à la flotte anglaise, elle formait un armement vraiment formidable.

L'Espagne devait compter pour peu dans cette lutte. Ses destinées confiées aux hommes les plus médiocres, à des courtisans ignorants, avares, sans probité ; même, dit un historien, (¹) des châtiments célestes, l'incendie, l'inondation, la famine, l'avaient amenée à un déclin effrayant. Des tempêtes avaient détruit au port une partie de ses vaisseaux, et ses soldats encombraient avec les mendiants les portes des monastères.

La France n'était pas désarmée en face de ses ennemis : à leurs forces réunies elle pouvait opposer

(¹) Paquis et Dochez, *histoire d'Espagne*.

sa belle et puissante marine. Sa force navale nous semble se composer, pendant cette guerre, de trois éléments qui se prêteront un mutuel secours, la flotte, les petites escadres, les corsaires.

La flotte créée par l'organisateur Colbert, disciplinée par l'actif Seignelay, comptait plus de quatre-vingts vaisseaux de ligne secondés par un grand nombre de frégates, brûlots, galiotes à bombes. On avait pris toutes les classes de mâtelots, on en avait même enrôlé dans la marine marchande, et formé un contingent d'environ soixante mille hommes. Ils avaient le digne héritier de Duquesne, le grand Tourville, pour les conduire au combat, et pour enflammer leur courage, le souvenir des journées glorieuses de la dernière guerre où ils avaient battu l'invincible Ruyter.

Pendant que la flotte tiendrait tête à la flotte combinée, les escadres composées de quelques vaisseaux légers parcourraient plus librement la mer, se glissant dans l'intervalle des vaisseaux, soit pour escorter les marchands français, soit pour intercepter les flottilles du commerce étranger, ou pour écarter des côtes les bâtiments ennemis (¹). Jean-Bart est le type de ces chefs d'escadres, le plus célèbre pendant cette guerre. Plein de franchise et de bonhomie, d'une inépuisable charité, timide au milieu des splendeurs de Versailles, en mettant

(¹) Mémoires de Forbin. 520.

le pied sur le pont de son navire, il devenait un lion qui marchait droit devant lui, dédaignant les ruses vulgaires. Les flottes ennemis ne pouvaient l'arrêter, ils les traversaient en les saluant, par une sublime bravade, du feu de toutes ses batteries, et prouvait en toutes rencontres que la fortune favorise les audacieux.

Plus mobiles encore sur les mers qu'ils parcourraient en tous sens, les corsaires étaient semblables à ces hardis tirailleurs qui ne cessent de harceler l'ennemi, dont chaque coup porte, et dont l'isolement fait la sûreté en les rendant insaisissables. Ils ne devaient pas jouer dans ce drame sanglant un rôle secondaire, puisqu'ils avaient dans leurs rangs Duguay-Trouin, « homme unique en son genre, dit Voltaire, (1) auquel il ne manqua que de grandes flottes pour avoir la réputation des plus illustres. »

I

Il entre sur la scène navale en 1689.

Ses débuts sont bien modestes : il a obtenu de sa famille la permission de s'embarquer comme volontaire sur la frégate la *Trinité*, armée par elle et portant seulement dix-huit canons. On s'empare cependant d'un navire anglais, chargé de sucre et d'indigo. Mais la tempête assaille les

(1) Voltaire, *siècle de Louis XIV*.

corsaires, les jette sur la côte de Bretagne au milieu des rochers. On sent, au récit des mémoires, que le novice de seize ans n'est pas sans frayeur en entendant « tout l'équipage gémir aux approches d'une mort qui semblait très certaine. » Cependant le vent change, la mer s'apaise, la *Trinité* et sa prise rentrent à Saint-Malo.

Elle part de nouveau (¹), rencontre un corsaire de Flessingue, l'attaque et l'enlève après trois abordages consécutifs. Duguay-Trouin combat avec fermeté; toutefois, voyant son maître d'équipage écrasé entre les deux navires, et couvert lui-même des éclats de sa cervelle, il avoue qu'il recula un instant.

Il est, en effet, peu de spectacles plus terribles que l'abordage : c'était le genre de combat que les corsaires préféraient, et que nous retrouverons à chaque page de ces récits. Les grands vaisseaux, chargés d'artillerie d'une longue portée, peuvent avoir de l'avantage à se canonner à distance. Mais la légère frégate de course a des canons moins nombreux et moins forts, sa coque est plus frêle et recevrait des blessures mortelles ; et puis, c'est une propriété privée ; elle représente un capital

(¹) Archives de la marine, Saint-Servan. La *Trinité* sortit le 16 novembre 1689 et rencontra, le 29 décembre, un vaisseau hollandais. Cette date conforme à tous les manuscrits est très importante pour établir la chronologie des trois premières années des courses de Duguay.

qu'il faut ménager avec soin : le corsaire préfère payer de sa personne en épargnant son navire. Enfin, souvent il doit livrer une lutte courte, décisive, silencieuse, pour ne pas attirer sur lui des ennemis qui pourraient rôder dans les mêmes parages. D'ailleurs, son équipage est nombreux et compose une petite armée qui veut se battre corps à corps, et ne demande qu'à donner de grands coups.

Aussi le premier soin, dès qu'on aperçoit l'ennemi, est de préparer l'abordage. On dispose sur le pont une grande quantité de grenades, sortes de bombes très-meurtrières. Les soldats se groupent sur les gaillards, plates-formes élevées aux extrémités du navire ; d'autres se placent sur les vergues ou dans les hunes, citadelles aériennes ; les canonniers sont à leurs pièces, mèches allumées. On s'approche de l'ennemi, quelquefois en se couvrant d'un pavillon étranger pour qu'on puisse le saisir, avant qu'il ait eu le temps de se mettre sur la défensive.

L'abordage se fait de long en long en joignant le navire par le côté, ou mieux de bout en bout en venant reposer l'avant de son navire sur l'arrière de l'ennemi. Au moment où il va toucher le bâtiment qu'il attaque, le corsaire fait feu de ses pièces de l'avant pour nettoyer le pont ennemi. Alors les grappins sont jetés et unissent les deux navires par leurs crochets de fer. Les vergues s'a-

baissent et servent de pont-levis aux combattants avides de carnage. Ils bondissent ; ils se suspendent aux cordages pour s'élancer, ils tombent au milieu d'ennemis prêts à les recevoir. Une horrible mêlée commence : on se fusille à bout portant, on s'ouvre la poitrine avec de larges lances en forme de croissant ; les longues piques clouent les corps sur le pont, les haches d'abordage abattent des membres entiers ; les blessures sont béantes et mortelles. Les grenades éclatent et mêlent leurs sifflements aux cris de ces furieux. Sur terre le poltron peut fuir : ici tout soldat doit être brave, la mer l'environne, il ne peut reculer, il n'a pour champ de bataille que le pont étroit de ce navire encombré par la foule des combattants ; peut-être même le capitaine a-t-il fait clouer les écouteilles pour fermer toute communication avec l'intérieur et tout refuge aux fuyards. (1) Il faut donc tuer ou

(1) « Sa Majesté me faisait souvent l'hommage de m'interroger. Un jour, elle souhaita de savoir la manière dont je me conduisais dans les abordages et comment je disposais mes attaques. Je lui répondis que je commençais par distribuer des soldats ou des matelots à chaque canon autant qu'il en fallait pour le servir, que le reste de l'équipage, armé de fusils et de grenades, était posté partie sur le gaillard d'arrière, partie sur la dunette ; que je faisais ensuite mettre des grappins au bout des vergues, et que dans cet état j'avancais sur l'ennemi. Au moment où les vaisseaux se joignent, continuai-je, on lâche les grappins attachés à une grosse chaîne amarrée ; de telle sorte que les bâtiments ne sauraient

se faire tuer ; car on ne fait que le moins possible de prisonniers ; ils sont encombrants, ils ne rapportent rien ; on veut le vaisseau et sa cargaison et non les hommes.

Parfois ces drames affreux ont un dénouement plus sinistre encore. Les projectiles enflammés mettent le feu au navire ; les mâts flambent et éclatent comme les pins résineux dans les forêts, de lourdes pièces s'en détachent, s'abattent sur les combattants et les écrasent, les voiles tombent et les couvrent de larges nappes de flammes. Le goudron qui enduit les cordages, se fondant à la chaleur, répand sur eux une pluie embrasée, les enveloppe d'une fumée âcre qui les suffoque et les aveugle ; le pont se disjoint et cède déjà sous leurs pieds. Cependant nul ne veut cesser la lutte, se séparer sans un accident imprévu. Alors mes soldats font feu sur l'avant et sur l'arrière de l'ennemi, dans lequel ils font pleuvoir un orage de grenades jetées sans interruption, et en si grand nombre qu'ils ne sauraient les soutenir long-temps. Dès que je m'aperçois qu'il commence à s'ébranler, je m'élance le premier, en criant à l'équipage : Allons, enfants, à bord ! A ces mots, les soldats et les matelots, pêle mêle, sautent dans le vaisseau abordé, et le carnage commence. Pour lors je reviens sur mes pas pour obliger tout le monde à suivre, et à soutenir les premiers, et tous combattent jusqu'à ce qu'ils se soient rendus maîtres du vaisseau. Ce qui rend ces combats si sanglants et si meurtriers, c'est que personne ne pouvant fuir, il faut nécessairement ou vaincre ou mourir. »

Forbin, mémoires, 593.

quand soudain on annonce que le feu a pris à la Sainte-Barbe, lieu où l'on conserve les poudres. Aussitôt le combat finit, tous les efforts se réunissent pour détacher les grappins et s'envir au plus vite sur le navire qui reste intact. Mais souvent les cordages entrelacés, la brise trop faible l'empêchent de s'éloigner à temps. Le feu atteint la poudre, un volcan éclate au sein du vaisseau, creuse au milieu des flots une sorte de cratère, d'où s'élancent au loin sur la mer les débris des navires mêlés aux débris humains.

Tel fut à peu près le premier abordage de Duguay-Trouin : il faillit même avoir un semblable dénouement, car le feu prit à la poupe du navire abordé.

Il fit une autre campagne comme volontaire sur le *Grénedan*, frégate plus considérable, bien qu'elle n'eût que 28 canons ; mais elle avait un équipage de plus de 200 hommes, elle alla croiser dans la Manche. Les corsaires aperçurent quinze vaisseaux anglais de haut bord : leur grande taille leur donnait l'apparence de vaisseaux de guerre, bien qu'ils ne fussent que des marchands ; car, à cette époque, les commerçants, pour ne pas avoir à payer un convoyeur de l'Etat, se servaient souvent pour leurs transports de bâtiments considérables et bien armés ; Forbin rencontra dans ses courses des navires hollandais à trois ponts qui auraient pu figurer dans une flotte. Duguay-Trouin se flant à

son coup d'œil et poussé par la témérité naturelle à la jeunesse, exhorte le capitaine à combattre. On s'approche ; le bâtiment qui conduit la flottille est percé à quarante canons, il en porte vingt-huit. On l'attaque : le volontaire malouin est le premier à sauter à son bord ; le capitaine lui tire un coup de pistolet à bout portant, il riposte par un coup de sabre, de ces grands sabres d'abordage larges et courbés comme une faux : il se rend maître du capitaine anglais et de son navire. Il court aborder un second vaisseau de 24 canons ; mais la secousse de la rencontre le précipite à la mer. Heureusement il tient encore la corde à laquelle il se balançait pour s'élancer ; on le retire, et, « bien qu'étourdi de sa chute et mouillé par dessus la tête », il contribue à la prise du second navire bientôt suivie de la capture d'un troisième. *Le Grénadan* chargé de dépourvues rentre à Saint-Malo (¹).

Duguay-Trouin avait dix-huit ans ; son noviciat maritime était terminé. Il allait commander lui-même, et ses glorieux débuts promettaient un utile auxiliaire à la France pouvant à peine faire face à ses nombreux ennemis.

(¹) Les manuscrits de Duguay-Trouin et Porée Duparc, témoin oculaire, placent ces premières campagnes dans les années 89 et 90. On trouve aux archives, 23 juin 1690, que le *Grénadan*, commandé par Pierre Legous, va à la pêche à la morue à Terre-Neuve. Ainsi le même vaisseau faisait le commerce et la guerre.

II

En effet, pendant que Catinat se battait en Savoie et que la victoire de Staffarde (1690) lui livrait le nord de l'Italie, pendant que Luxembourg triomphait des Pays-Bas à Fleurus, que Louvois brûlait le Palatinat et chassait devant la flamme cent mille habitants, pendant que Louis XIV, aussi actif que ses généraux, allait lui-même assiéger Mons, la flotte française semblait uniquement occupée à reconquérir le trône du roi d'Angleterre, Jacques II. Treize vaisseaux l'avaient heureusement conduit en Irlande au mois de mai, 1689 ; le Havre, Brest et Rochefort lui avaient ensuite envoyé sept mille hommes, des armes, des munitions. Les Anglais et les Hollandais voulant intercepter ces convois avaient été battus par Chateau-Renaud dans la baie de Bantry. L'année suivante, Tourville, après s'être borné suivant les ordres du roi à la défense des côtes, avait réuni sous son commandement toute la flotte de Brest : le jeune amiral du Ponant, d'Estrées, s'était joint à lui. « L'ardent Seignelay, dit un historien (¹), voulait cerner l'Irlande à l'est et à l'ouest et l'inonder de troupes ». Il sentait que Guillaume était l'âme de la coalition, et que sans lui ce grand corps n'aurait plus de vie. Tourville avec 70 vaisseaux se mit donc à la recherche de la flotte combinée, la rencontra à Beachy-Head, la

(¹) J. Lingard. Continué par M. de Marlès.

battit, brûla ou captura seize vaisseaux. Les ennemis ne durent leur salut du reste qu'à une fuite honteuse, et pendant quelque temps il n'osèrent plus se montrer sur les mers. Ils ne furent pas plus heureux au Canada où ils furent vaincus devant Quebec par le brave Frontenac. Aussi, à la fin de cette année 1690, ils durent voter 570 mille livres sterling pour le rétablissement de leur flotte. Toutefois notre marine victorieuse fut affligée par la mort de Seignelay que remplaça Phelypeaux de Pontchartrain, ancien président au parlement de Bretagne.

Pendant la plus grande partie de l'année 1691, la flotte composée de 72 vaisseaux, d'un grand nombre de frégates et de brûlots, croise entre la France et l'Irlande, empêche le commerce, capture les navires ; Tourville fait le métier de corsaire. En vain l'amiral Anglais Russel essaie de le joindre ; il bat inutilement la mer, et rentre avec ses vaisseaux désemparés par les tempêtes de l'équinoxe. On murmure en Angleterre, on ouvre même une enquête contre cet amiral : rien ne lui a réussi ; il n'a pu empêcher Jean-Bart et Forbin de sortir de Dunkerque et d'aller dans les mers du Nord ruiner le commerce des pêcheurs hollandais.

Brûlant d'égaler ces illustres rivaux, Duguay-Trouin reprend la mer vers la fin de la même année (1691). Il est capitaine ; sa famille lui a confié une petite frégate, le *Danycan*, armé de 14

canons. C'est dans les mers d'Irlande qu'on se bat : lui aussi dirige sa croisière de ce côté. La tempête le jette dans la rivière de Limerick : il n'y a point de navires à prendre, alors les corsaires opèrent un débarquement pour ravager la côte. Ces audacieuses sorties leur plaisaient. La même année, Forbin et Jean-Bart débarquaient sur la côte d'Ecosse, brûlaient les villages et les châteaux. « Cette expédition, dit Forbin dans ses mémoires (¹), me parut d'autant plus convenable qu'elle devait faire du bruit dans le pays et donner de la réputation à l'escadre. » Le jeune Duguay-Trouin avait sans doute les mêmes motifs en faisant cette incursion. Il s'empara du château du comte de Clare, et en se retirant brûla encore deux vaisseaux échoués sur les vases (²), malgré les efforts de la garnison de Limerick qui s'était mise à le poursuivre. Il rentra à St-Malo pour prendre le commandement d'une meilleure frégate.

Au mois de juin, 1692, il recommença la campagne sur le *Coetquen* de 18 canons ; un vaisseau de même force l'accompagnait. Il découvrit le long de la côte anglaise trente marchands escortés de deux frégates. Il attaqua les bâtiments de guerre deux fois plus forts que lui ; le combat fut vif ; mais

(¹) Mémoires de Forbin, 522.

(²) Archives de la marine de Paris. D'après le mémoire des campagnes de Duguay, il aurait brûlé quatre vaisseaux marchands.

après une heure d'une lutte acharnée, il s'en empara. Pendant ce temps son compagnon capturait plusieurs navires marchands. Ils ramenaient cette riche prise lorsqu'ils rencontrèrent une escadre anglaise de cinq vaisseaux; aussitôt ils prirent la fuite.

Les corsaires, en effet, bien que d'une audace extrême, évitaient avec soin les grands vaisseaux de ligne que, dans leur langage pittoresque, ils appelaient des marchands de boulets. L'abordage en était presque impossible, et leur puissante artillerie les eût coulés en un moment. Aussi, la première qualité d'un navire de course était la légèreté et la vitesse; c'est ce qui explique pourquoi les Anglais, malgré leur haine et leur puissance navale, ne pouvaient purger les mers de ces destructeurs de leur commerce. Duguay-Trouin se mit donc à fuir, toutes voiles déployées; mais il ne voulait pas abandonner ses prises dont la lourdeur retardait sa marche. Il essaya donc bien des coups de canon, il perdit deux navires, et lui-même allait peut-être tomber aux mains des ennemis, lorsqu'il parvint enfin à l'île de Bréhat. Il met rapidement ses navires en sûreté derrière les récifs qui bordent cette île, puis il continue à fuir pour détourner l'attention des Anglais. Il rencontre sur sa route la rade d'Erqui, à neuf lieues de Saint-Malo, se glisse entre les écueils; ceux qui lui donnent la chasse veulent le suivre; mais leurs vaisseaux touchent

sur les rochers, sont sur le point de se briser et contraints d'abandonner le hardi corsaire.

Quelques jours après, il sort de ce havre ; mais tous ses pilotes, ses officiers mariniers ont été tués : il est obligé de régler lui-même la marche du bâtiment. Or, nous l'avons vu, ses études ont été négligées, il n'a pas été exact à suivre les cours de l'université de Caen, et, à Saint-Malo, il a été plus assidu au jeu et aux bruyants plaisirs qu'aux leçons de l'école d'hydrographie fondée par Colbert en cette ville. Aussi, quand il s'agit de calculer la longitude et la latitude, il avoue qu'il « ne fait pas cette besoigne sans un grand travail d'esprit ». Nous nous imaginons que pendant cette campagne, semblable à plusieurs de nos modernes capitaines, il navigua surtout à l'estime. Cette méthode est dangereuse dans la Manche ; l'accident si commun à nos maîtres au cabotage, lui arriva ; il alla se jeter à la côte d'Angleterre, au fond de la rivière de Bristol. Pour surcroît d'infortune, un vaisseau anglais de 60 canons vint précisément mouiller au lieu où était le corsaire. Heureusement il y avait une île au milieu de la rivière ; pendant que l'ennemi entrait d'un côté, Duguay-Trouin sortait par l'autre. Le vaisseau le poursuivit, et « j'étais pris, dit-il, sans la nuit qui survint. » Huit jours après il capturait deux navires anglais chargés de sucre et regagnait Saint-Malo.

III

Moins heureuse que lui, notre flotte, pendant cette année, 1692, avait subi un grand désastre. Rentré en Irlande grâce à la protection et au courage des Français, Jacques II s'était fait battre par Guillaume à la Boyne (1690), il avait été réduit à repasser en France. Sa défaite n'avait pu détruire ses illusions, il croyait que ses sujets soupiraient après son retour, et la belle humeur avec laquelle il exposait ses espérances, faisait rire de sa naïveté les courtisans eux-mêmes. Mais le peuple français l'aimait parce qu'il le voyait partager ses croyances, et l'horreur qu'inspirait la conduite de sa fille armée contre son père, faisait que tous, en France, se portaient à défendre ses droits avec une sorte de fureur; Louis XIV le soutenait comme un principe. Il ordonna donc à Tourville de tenter un dernier effort; mais il eut tort de croire aux assurances de Jacques II, qui affirmait que plusieurs des commandants de la flotte anglaise méditaient une défection en sa faveur. Aussi, sans attendre le renfort que d'Estrées lui amenait de Toulon, Tourville reçut l'ordre de s'avancer avec ses 44 vaisseaux au-devant des ennemis. Ceux-ci en avaient 99, portant près de sept mille canons et quarante mille hommes. Les Français luttèrent un jour entier; mais ils furent écrasés par le nombre. Vingt bâtiments se réfu-

gièrent à Saint-Malo, (1) trois furent brûlés à Cherbourg, douze à la Hogue qui donna son nom à cette déplorable bataille. Notre marine ne fut pas détruite, et nous la verrons bientôt se relever et se venger; mais la cause de Jacques II, le grand sujet de cette guerre, fut perdue sans ressource. Ainsi finit cet incapable malheureux (2), triste représentant d'une cause juste : il la compromit par sa maladresse, ainsi que les intérêts religieux qu'il défendait, au point que le pape aurait dit : « Je vais être obligé de l'excommunier ; il va perdre le peu de religion qui reste en Angleterre (3). » Tout se tourna contre lui, son caractère, ses sujets, ses enfants, le ciel même.

Après la Hogue, les Anglais s'étaient attribué dans une orgueilleuse médaille (4) l'empire de la mer ; ils s'étaient trop hâtés et comptaient sans les petites escadres et les corsaires. Nous avons vu Duguay-Trouin à l'œuvre. Jean-Bart, d'un seul coup, ramenait à Dunkerque vingt-trois vaisseaux de blé, et allait incendier les côtes de l'Angleterre. Nesmond, Forbin se multipliaient. Un armateur

(1) Archives de Saint-Malo. Manuscrit G G, 341. Ils vinrent se ranger dans la Rance, et les Malouins furent étonnés de la profondeur de ce mouillage.

(2) Gaillardin.

(3) Voltaire. *Siècle de Louis XIV.*

(4) L'exergue portrait : fuyez et dites à votre roi : « ce n'est pas à lui qu'appartient l'empire de la mer ».

de Saint-Malo fit en quinze jours vingt-deux prises considérables ; et plus de cent navires capturés entrèrent en cette ville pendant l'automne. Jamais les équipages dès corsaires n'avaient été si nombreux, si bien aguerris ; car, pour occuper les matelots de la flotte, on leur avait permis de s'engager au service des particuliers. Le commerce anglais était ruiné (¹), et ces désastres arrachent cet aveu au chroniqueur Burnet : « Nos négociants firent les plus grandes pertes sur mer pendant que notre empire semblait plus absolu sur cet élément. »

Les services signalés que les corsaires rendaient à la France, avaient disposé le roi à leur accorder des faveurs. Il avait distingué Duguay-Trouin, malgré sa grande jeunesse, et bien que l'Etat achetât à cette époque des navires pour remonter la flotte, Louis XIV confia au capitaine de vingt ans un de ses vaisseaux, le *Profond* de 32 canons. Nous avons dit quelles étaient les conditions de ces armements mixtes. Duguay-Trouin partit de Brest et croisa dans l'Océan, mais la lourdeur de son navire, la maladie de son équipage, l'empêchèrent de faire d'autre capture que celle d'un bâtiment espagnol.

Au mois de juin, 1693, il obtint une autre fré-

(¹) Macaulay. *Histoire de Jacques II.*

gate, l'*Hercule* de 30 canons⁽¹⁾. Il établit sa croisière à l'entrée de la Manche, prit cinq ou six navires anglais et hollandais, dont plusieurs portaient une riche cargaison. Cette capture se fit dans des circonstances assez singulières. Duguay-Trouin se préparait à rentrer au port; car il était encombré de prisonniers et de malades, et n'avait plus que pour quinze jours de vivres. Mais « il eut l'espoir secret de quelque heureuse aventure ». Il rassemble ses gens, les harangue de son mieux, et, nouveau Christophe Colomb, les prie de lui accorder encore huit jours et de consentir à diminuer leur ration d'un tiers. Il les gagne à son dessein en leur promettant le pillage malgré les ordonnances royales. « Ma grande jeunesse, dit-il, peut seule excuser cette faute ». Le temps s'écoule, rien ne paraît. Mais dans la nuit du septième jour, le capitaine eut un songe; il crut voir deux grands vaisseaux venant à lui à toutes voiles. Il se réveille en sursaut; l'aube du jour commence à poindre; il court inspecter l'horizon, et aperçoit les deux vaisseaux que son rêve lui a montrés. Ils étaient bien armés; car ils portaient les denrées précieuses des colonies et beaucoup d'or et d'argent. On s'en empara après une vive résistance, et l'écrivain n'alla pas immédiatement mettre les scellés sur les écouteilles; les corsaires se répandirent dans

(¹) Archives de la marine de Paris. Mémoires des campagnes de Duguay.

les vaisseaux, et le pillage fut très grand. Toutefois la part du roi, le dixième de l'amiral, et les parts des armateurs furent très belles.

Les philosophes du somnambulisme et du magnétisme animal (¹) expliqueraient ce songe en disant que, dans le sommeil, l'âme jouit parfois d'une perception extraordinaire, d'une seconde vue qu'elle n'a pas dans l'état de veille. Sous des influences mystérieuses, elle se soustrait, pour ainsi dire, aux liens qui l'enchaînent au corps, et limitent son regard à la portée des sens : alors sa nature spirituelle n'étant plus soumise aux lois corporelles de l'espace, elle peut voir ce qui se passe au loin. Telle est aussi l'opinion du célèbre physiologue Lavater qui admet que « l'âme, surexcitée par une vive passion, peut communiquer à une grande distance ».

Duguay-Trouin termina cette année 1693 par une croisière à l'entrée de la Manche et la prise de deux vaisseaux, l'un anglais, l'autre hollandais, qu'il conduisit à Brest où il désarma.

Il ouvre l'année 1694 sur la *Diligente*, frégate du roi « de 36 canons, deux pierriers et autres menues armes. Il fait trois prises dans l'Océan (²) »,

(¹) Deleuze, *magnétisme pratique*. Docteur Loubert, *histoire et philosophie du magnétisme*.

(²) Archives de la marine, Saint-Servan 30 juin 1694. L'un de ces navires était écossais ; Duguay prit ce qu'il put de marchandises et rançonna le capitaine.

relâche à Lisbonne où il reçoit à son bord deux seigneurs portugais disgraciés, pour les conduire en France. Le corsaire livre sous leurs yeux un brillant combat contre quatre vaisseaux de Flessingue, en prend un et vient débarquer à Saint-Malo. Il remet à la voile, se dirige vers les côtes d'Angleterre, et, par fanfaronnade, tire sous pavillon anglais un coup de canon à un navire chargé de charbon, qui semblait le braver. Cette mauvaise gasconnade, comme il l'appelle, faillit bientôt lui coûter la vie.

En effet, quinze jours après, il tomba au milieu d'une escadre anglaise de six vaisseaux que la brume l'avait empêché d'apercevoir. La fuite était impossible : Duguay-Trouin ouvrit le combat. Cependant il ne désespérait pas encore d'échapper ; mais une bordée lui coupa ses deux mâts. Alors il conçoit un dessein héroïque, c'est de sauter à bord du vaisseau qui l'a ainsi maltraité, de s'en emparer et de s'enfuir avec lui : déjà ses gens se préparent à s'élancer, quand l'abordage est manqué par la méprise de son lieutenant. Aussitôt les vaisseaux ennemis cernent le malheureux corsaire condamné à l'immobilité, le criblent de boulets, déciment son équipage par une fusillade meurtrière. Les matelots commencent à lâcher pied ; éperdus ils se réfugient à l'intérieur du navire. Leur intrépide capitaine les arrête, l'épée d'une main, le pistolet de l'autre, il en étend deux

sur le pont. A ce moment critique, on vient lui annoncer que le feu a pris à la Sainte-Barbe, et qu'il va sauter dans un instant. Il se précipite dans la cale, parvient à se rendre maître de l'incendie, fait lancer des grenades dans les rangs des fuyards cachés dans les flancs du vaisseau, et les force à remonter au combat. Mais en revenant lui-même à son poste, il s'aperçoit que, pendant son absence, on a amené son pavillon. Furieux, il ordonne de l'arborer de nouveau et de continuer l'action : alors son équipage lui représente que la victoire est désormais impossible, et qu'une plus longue résistance va les exposer à toutes les fureurs de l'ennemi (¹). Pendant qu'il hésite encore, un boulet le renverse et lui fait une blessure assez grave : il faut se rendre. Le commandant du *Monk* envoie un canot prendre Duguay-Trouin, et les Anglais triomphants l'emmènent prisonnier en Angleterre.

Sa situation était critique, car les alliés étaient exaspérés par de nouveaux désastres maritimes. Notre flotte, au grand étonnement des ennemis, avait promptement réparé les pertes subies à la Hogue, et Tourville en 1693 reprenait la mer avec 98 vaisseaux. Il allait attendre dans l'Océan un immense convoi de 400 navires marchands que les

(¹) Archives de la marine de Paris, mémoire des campagnes de Duguay. « Il avait essuyé pendant plus de quatre heures le feu de six vaisseaux anglais de 30 à 70 canons. »

négociants anglais, désespérés de voir leurs bâtiments isolés devenir la proie des corsaires, avaient mis sous la protection de vingt-cinq vaisseaux de guerre commandés par l'amiral Rooke. D'Estrées, après avoir aidé à la prise de Rosas en Catalogne, revient avec ses vingt-deux vaisseaux rejoindre Tourville. Tous deux rencontrent la flotte de Smyrne dans la baie de Lagos. En vain l'amiral Rooke veut fuir, il ne sauve que treize vaisseaux ; on prend, on brûle une centaine de navires marchands chargés de grandes richesses, on disperse le reste du convoi. Mais les corsaires sont aux aguets, ils font main basse sur les navires qu'ils rencontrent, et les Anglais subissent une perte de plus de 70 millions. « Ces bâtiments étaient richement chargés, dit Saint Simon, sur un seul de ceux qu'on prit la charge était estimée cinq cent mille écus ⁽¹⁾. » Les armateurs malouins eurent leur part de cette proie. Quand on apprit cette nouvelle en Angleterre, les négociants ruinés, à demi-morts, éclatèrent en murmures, ils allèrent trouver la reine Marie et crièrent à la trahison. C'était bien la peine, disait-on, d'avoir changé un roi fanatique contre un tyran superbe, morose, qui consumait les richesses de l'Angleterre dans une guerre où elle n'était point intéressée, qui ne s'occupait point de protéger le commerce contre les corsaires français ⁽²⁾. Les bateleurs présentèrent Guillaume comme l'idéal du monarque

(1) Saint Simon. I, 148. — (2) Lingard.

heureux, ne faisant autre chose que prendre des deux mains ce qui lui agréait. On répandit une foule de libelles injurieux contre ce roi et ses ministres. Pourquoi les pêcheries avaient-elles été abandonnées? Pourquoi avait-on laissé les armateurs français prendre un nombre infini de navires marchands? Telles étaient les plaintes que se plaisaient aussi à développer dans leurs discours les orateurs de l'opposition, à chaque session du parlement (¹).

Pour satisfaire cette soif de vengeance, on résolut de détruire les principaux repaires de pirates. Alors commencèrent ces bombardements qui vont se continuer jusqu'à la fin de la guerre. L'odieuse et barbare expédition contre Saint-Malo, la ville détestée entre toutes, échoua honteusement, comme nous le montrerons bientôt. Louis XIV put, cette fois, sans trop de bravade, frapper une médaille représentant la France armée du trident et assise sur le char de Neptune, avec cette devise : splendeur de la puissance navale. Cette année fut, en effet, grâce à l'harmonieux concours de la flotte, des petites escadres et des corsaires, une des plus glorieuses de notre marine.

IV

Cependant Louis XIV désirait la paix : la France était épuisée; elle avait tant d'ennemis à combattre que ses plus grandes victoires lui offraient bien peu

(¹) Sessions de novembre 1692, de novembre 1693.

d'avantages. Et parmi ces victoires mêmes, plusieurs étaient plus brillantes que solides : celles de Steinkerque, de Nerwinden furent meurtrières et funestes à ceux qui les remportèrent. Un sentiment de fatigue général s'était emparé de la nation. Après avoir assisté à une brillante revue de l'armée de Luxembourg, Racine écrivait : « J'eusse voulu de tout mon cœur que tous ces gens que je voyais eussent été chacun dans leurs chaumières avec leurs femmes et leurs enfants, et moi, dans ma rue des Maçons avec ma famille » (1). Des armements si considérables avaient amené la misère à l'intérieur du royaume. On avait accablé le peuple d'impôts en créant des monopoles innombrables et ridicules ; on avait imposé des dons gratuits aux villes, et nous verrons Saint-Malo fournir pour sa part plus de 150 milles livres. Dès 1689, le roi avait envoyé sa vaisselle à la monnaie, il avait ordonné aux églises de faire fondre une partie de leurs ornements, défendu aux particuliers de conserver aucun objet pouvant se convertir en espèces. En 1693, la famine vint augmenter la détresse publique, il y eut des combats sanglants livrés pour avoir du pain, et Fénelon écrivait à Louis XIV : « Vos peuples meurent de faim, la culture des terres est abandonnée, le commerce anéanti ; la France n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Vous arrachez au peuple, par vos

(1) Lettre du 21 mars, 1692.

impôts pour la guerre, le pain qu'ils tâchent de gagner à la sueur de leurs visages ».

Le roi était ému de tant d'infortunes ; il disait avec sincérité : « Malgré l'éclat de mes victoires, je ne désire rien tant que de voir mes ennemis entrer dans les sentiments d'une paix solide et durable ». Mais pour l'obtenir, il fallait reconnaître Guillaume ; il ne put s'y résoudre ; d'ailleurs, la coalition sentait qu'elle finirait par venir à bout de la France épuisée : les négociations échouèrent, la guerre continua (¹).

Pendant ce temps, Duguay-Trouin, dont l'actif concours était si utile à la France, demeurait prisonnier en Angleterre. Il avait à craindre les plus mauvais traitements. Les Anglais n'étaient pas très délicats envers les corsaires qu'ils pouvaient capturer : voici comment ils en avaient usé, avec Forbin : « Lorsque je fus pris, dit-il dans ses mémoires, ils me dépouillèrent nu comme la main, et l'équipage s'accommoda de mes hardes. On me donna en place une camisole et une grosse culotte avec un trou sur la fesse gauche. Un matelot me donna ses souliers, et un quatrième me fit présent d'un mauvais bonnet. Dans le bel état où j'étais, je fus mené à Plymouth, où le gouverneur me donna un fort grand repas et me fit asseoir dans un fauteuil, à la place d'honneur, dans mon ridicule ajustement. »

(¹) Gaillardin, *passim*.

On mena aussi Duguay-Trouin à Plymouth; mais on le traita d'abord avec égards, et il eut toute la ville pour prison. Sur ces entrefaites, le capitaine du navire auquel il avait tiré un coup de canon sous pavillon anglais, le dénonça comme ayant agi en pirate et méritant le dernier supplice. L'affaire était grave; l'année précédente on avait exécuté, malgré la protestation de l'avocat du roi Oldys, des corsaires qui avaient une commission de Jacques II. La tête de Duguay-Trouin était donc menacée. On l'enferma dans une chambre grillée en attendant le jugement de l'amirauté; il songea à le devancer par la fuite.

Quelle puissance, en effet, pourra retenir captif le hardi marin, avide de liberté! Une des histoires les plus extraordinaires serait celle de leurs évasions. Plus tard, les Anglais désespérant de les enchaîner, leur firent des prisons flottantes, ils les entassèrent dans des pontons éloignés de la terre, gardés par de nombreuses sentinelles; ils ne purent les empêcher d'échapper de leurs mains. Nous trouvons dans les curieux mémoires d'un corsaire malouin (¹), héritier du courage de Duguay, le récit d'une foule de ces hardies tentatives toujours couronnées de succès. Trompant la continue vigilance des gardiens, il perçait avec un clou, la

(¹) Manuscrit d'Angenard, corsaire malouin, conservé dans sa famille.

pointe d'un poignard, les épaisses cloisons du vaisseau, et passant par cette ouverture, se sauvait à la nage. « Quelques jours après mon arrivée sur le ponton, dit-il, nous entreprîmes de faire un trou dans le tillac ; nous y réussîmes, et nous regardions notre désertion comme certaine. Le moment arrivé, nous nous glissâmes dedans ; mais quelle fut notre déconvenue, quelques minutes après, d'entendre clouer sur nous les planches que nous avions coupées. Nous nous trouvions pris comme des rats dans un piège. On nous laissa cinq grandes heures dans cette position si gênante. » Mais ces mésaventures ne déconcertaient pas ces hommes énergiques ; ils recommençaient jusqu'à la délivrance. Parfois même, on les vit enlever le navire qui les emmenait prisonniers. C'est un des exploits du hardi corsaire dont nous parlons. « Le lendemain, continua-t-il, on s'aperçut que l'équipage mangeait dans l'entrepont, et l'on forma, en conséquence, le projet d'enlever la corvette. Les Français qui étaient libres dans cette partie du bâtiment, devaient s'emparer corps à corps des Anglais pendant le dîner et les empêcher de monter ; tandis que les hommes qui étaient devant se rendraient maîtres du pont. L'occasion était belle et semblait nous inviter à ce coup de main. En effet, nous n'avions pour nous surveiller qu'un seul homme placé à chaque panneau et armé d'un mauvais sabre ; et avec aussi peu de précautions de la part des Anglais,

on devait penser que le capitaine nous disait : enlevez ma corvette. J'attendais avec impatience le moment du dîner ; car, j'avais à cœur de venger les coups de plat de sabre que j'avais reçus pour la première fois de ma vie. Il arriva enfin, et je me chargeai du soldat qui veillait devant. Après avoir fait passer dans l'entrepont ce mot d'ordre que le premier cri serait le signal de l'enlèvement, je demandai au soldat à monter sur le pont. Il me répondit : yes ; et à peine fus-je sur le pont que je lui lançai dans la poitrine un coup de poing qui le fit tomber à la renverse dans le panneau ; je fus cependant obligé de lui donné un coup de pied pour le faire tomber entièrement. Je criai aussitôt : en haut, Français, en haut, la corvette est à nous (¹). » Toutefois, cette tentative ne réussit pas ; on envoya le corsaire sur un ponton ; mais il n'y avait pas dix heures qu'il s'y trouvait, qu'il s'enfuit sur le magnifique bateau de plaisance du capitaine anglais.

Duguay-Trouin résolut aussi d'employer la ruse pour sortir de prison. Les officiers qui le gardaient dînaient souvent avec lui ; car sa joyeuse humeur et ses exploits les intéressaient. Une marchande « touchée de sa jeunesse », le venait aussi voir quelquefois. Cette aimable personne était aimée d'un des gardiens qui voulait l'épouser : il chargea Duguay-Trouin de cette négociation délicate. Celui-ci résolut de faire servir cette entreprise à

(¹) Angenard, manuscrit.

sa propre délivrance ; et sachant que l'amour met un bandeau sur les yeux les plus clairvoyants, il persuada au soldat de lui permettre de sortir pour entretenir la jeune fille avec plus de liberté. Cette promesse obtenue, il fait acheter une chaloupe et donne rendez-vous à ses gens qu'on avait laissés libres. A l'heure où le soldat amoureux est de garde, il sort, et sans plus s'occuper des affaires d'autrui, escalade un mur, enfile une rue détournée, et, rejoint par ses hommes, arrive au port et s'embarque.

C'était aux premières heures de la nuit ; mais la clarté était assez grande pour qu'on pût apercevoir les cinq fugitifs. Il leur fallut parlementer avec deux vaisseaux de guerre. Au matin ils parvinrent à sortir de la rade : une frégate se mit à leur poursuite, et ils ne l'évitèrent qu'à force de rames. Brisés par ce violent exercice qui continua presque jusqu'à la nuit suivante, il virent avec effroi l'obscurité s'étendre de nouveau sur la mer : ils allumèrent un petit fanal pour éclairer la boussole. Bientôt le sommeil surprit le jeune capitaine exténué de fatigue ; sa main abandonna le gouvernail, et la frêle barque vogua sans guide, au gré des flots, à quinze lieues de la terre, portant les cinq hommes endormis. Soudain un coup de vent donnant avec impétuosité dans la voile, submerge à demi la chaloupe. Les marins se réveillent, s'empressent de vider la barque à moitié remplie ;

mais leurs provisions sont gâtées, ils ne peuvent réparer leurs forces. Enfin, le soir du jour suivant, ils arrivèrent à la côte de Bretagne, à deux lieues de Tréguier (1).

Le corsaire ne songea pas à se reposer de toutes ces émotions, il était impatient de se venger. Il courut à la Rochelle, où son frère, comptant sur son prochain retour, tenait prêt pour lui, tout armé, le vaisseau du roi le *François* de 48 canons. La croisière se dirigea vers la côte anglaise et s'empara de six navires venant des colonies. Ils s'étaient séparés depuis quelques jours d'une flottille de 60 voiles conduite par le *Sans-Pareil* de 50 canons et le *Boston* de 38. Les habitants de Boston avaient chargé ce dernier vaisseau de riches pelleteries pour en faire présent à Guillaume. Duguay-Trouin les rencontra, les aborde et s'en empare. Pendant ce combat, une scène assez plaisante se passait dans la cale de la frégate française, où les prisonniers anglais et hollandais des captures précédentes attendaient avec anxiété la fin de l'action.

— Réjouissez-vous, camarades, disait un capi-

(1) Archives de la marine de Paris. Le mémoire des campagnes de Duguay, qui nous a été communiqué, place la captivité du corsaire en 1693. Cette date est évidemment fausse, comme le prouvent le manuscrit autographe et surtout le rapport de Duguay, qui se trouve aux archives de la marine de Saint-Servan.

taine anglais à un hollandais, nous serons bientôt libres. Le *Sans-Pareil* a pour commandant ce brave qui a pris à l'abordage Forbin et Jean-Bart; le Français ne lui échappera pas.

— Duguay-Trouin est plus brave que vos officiers, répartit le hollandais, et je parie sur ma tête qu'il sera victorieux.

— Vous en avez menti.

A ce mot, un lourd soufflet s'abattit sur la face de l'Anglais, qui ayant voulu riposter, fut rossé d'importance. Le vainqueur de ce combat singulier « me demanda, dit Duguay, de faire monter son adversaire sur le pont affin qu'il vit de ses propres yeux ces deux vaisseaux soumis, et qu'il en crevât de dépit; en effet je l'envoyai chercher. Il faillit en devenir fol quand il eût vu le *Sans-Pareil* et le *Boston* dans le pitoyable état où je les avais mis. Il se retira jurant comme un payen et s'arrachant les cheveux (¹). »

Ainsi ces corsaires, qui jouaient leur vie avec tant d'insouciance, ne perdaient pas leur gaîté au milieu de ces scènes tragiques : on y trouve souvent, comme dans les drames de Shakespeare, la note joyeuse, le mot pour rire. Dans la même guerre, Forbin capture un vaisseau espagnol chargé de trois cents pères Minimes revenant de l'élection de leur général. Assez penaud, il amène cette prise à

(¹) Manuscrit 5937 — et autographe.

d'Estrées, qui lui dit : « Que diable veux-tu que je fasse de tous ces minimes, nous n'aurions pas dans toute l'armée assez d'huile pour les nourrir pendant deux jours. »

Duguay-Trouin trouva dans le *Sans-Pareil* les brevets de Jean-Bart et de Forbin. En ramenant ses prises, il fut assailli par une tempête et perdit le *Boston* repris par les Flessinguais. Depuis long-temps la conduite intrépide du jeune capitaine avait frappé Louis XIV ; il lui envoya une épée d'honneur pour lui témoigner sa haute satisfaction (¹). La même année, il avait envoyé son portrait à un autre corsaire malouin, Alain Porée (²). Il venait aussi d'anoblir Jean Bart (juillet 1694), qui avait ramené l'abondance dans le royaume en reprenant aux Hollandais notre convoi des blés de Pologne.

V

L'importance des petites escadres ne cessait de s'accroître. Elles furent chargées de garder l'Océan et la Manche, pendant que la flotte était réunie dans la Méditerranée pour accabler le duc de Savoie

(¹) Archives de la marine de Paris — Mémoire des campagnes de Duguay.

(²) Ce portrait médaillon, enrichi de diamants, est précieusement conservé dans sa famille, à Saint-Servan, ainsi qu'un autre charmant portrait-miniature de Henri IV, donné par ce roi à un de ses aieux.

et l'Espagne, pour les détacher de la ligue. Souvent même, le roi adjoignit à ces escadres quelque navire de course pour les renforcer. Duguay reçut l'ordre de rejoindre Nesmond à la Rochelle (1695). L'escadre composée de cinq vaisseaux, dont deux étaient commandés par des Malouins, croisa dans la Manche ; elle rencontra trois vaisseaux de guerre anglais. Duguay-Trouin allait attaquer le plus fort, l'*Espérance*, de 76 canons, quand Nesmond tira un coup de canon sous pavillon ennemi ; on crut qu'il ordonnait de l'attendre ; car les ordonnances défendaient de commencer le combat avant d'avoir arboré le drapeau de la France. Le corsaire manqua son abordage, et s'en plaignit d'autant plus vivement qu'on l'accusa d'avoir reculé. Toutefois, Nesmond, qui s'était emparé de l'*Espérance*, rendit un hommage public à sa valeur et à sa subordination.

Le roi lui continua le commandement de son vaisseau, le *François*, et l'envoya avec M. de Beaubriand détruire les baleiniers hollandais sur les côtes du Spitzberg. La tempête les contraignit à rester dans les mers d'Irlande, où ils capturèrent trois riches vaisseaux anglais venant des Indes orientales (¹).

A la fin de cette campagne, le capitaine malouin se rendit à Paris. M. de Pontchartrain le présenta

(¹) Archives de la marine de Paris. Ces vaisseaux étaient armés de 56, 52 et 76 canons. Mémoire des campagnes de Duguay.

à Louis XIV ; et le corsaire sortit de cette entrevue pénétré de l'affabilité du roi qui savait dire à ses fidèles serviteurs de ces mots délicats et heureux, regardés par ceux qui avaient la joie de les entendre comme la plus douce récompense de leurs services.

Duguay-Trouin quitta Paris enflammé d'un nouveau zèle. Nous n'entrerons pas dans le détail de ses glorieuses expéditions jusqu'à la fin de cette guerre ; la peinture d'un courage qui n'a point de défaillances, offre des tableaux trop uniformes. Il ne cesse avec quelque brave compagnon d'armes de parcourir l'Océan et de capturer tous les navires qu'il rencontre. Presque toujours il les attaque à force ouverte ; quelquefois il emploie la ruse, comme Forbin « qui en approchant des ennemis arborait leur pavillon et se coiffait de son bonnet à l'anglaise pour s'en emparer sans coup férir ⁽¹⁾ ». Nous voyons même des corsaires s'habiller en Arabes et se peindre la figure d'une couleur jaunâtre pour mieux dissimuler leurs desseins ⁽²⁾.

Son plus célèbre combat fut celui qu'il livra en 1697 contre la flotte de Bilbao, dont le roi regardait la destruction comme très-importante. Nous allons le laisser lui-même raconter cette remarquable bataille. « M. Desclouseaux, intendant de la marine à Brest, qui m'estimoit plus que je ne

(1) Mémoires de Forbin.

(2) Manuscrit du corsaire Angenard.

méritois, m'engagea par ses sollicitations à prendre le commandement de trois vaisseaux, qu'il vouloit envoier audevant de la flotte de Bilbao, scavoir le *Saint-Jacques-des-Victoires* de 48 canons, le *Sans-Pareil* de 42, et la frégate la *Léonore* de 16 canons. Je monteai le premier et confiai le commandement du segond à mon cousin germain qui avait été mon capitaine en segond et dont j'avois éprouvé la valeur et la capacité.

» Huit jours après notre départ de Brest, nous découvrismes la flotte de Bilbao, elle estoit escortée par trois vaisseaux de guerre holandois commandés par le baron Warsenard (Wissenraer), scavoir le *Delf* et *l'Onslardic* tous deux de 54 canons et le troisième de 38. Le grand vent et lagitation des vagues mobligea de les conserver pendant deux jours, au bout desquels j'estois sur le point de hasarder un combat assés inégal, quand je découvris heureusement deux frégates de Saint-Malo de 30 canons, montées par MM. de Belle Isle Pepin et des Saudrais du Fresne, nous tinsmes conseil ensemble et disposames notre attaque de la manière suivante.

» Les trois vaisseaux de guerre enemis estoient en panne au vent de leur flotte, le *Delf* commandant au milieu, *l'Honslardyc* (!) à son arrière

(!) L'orthographe de Duguay est très indécise, elle varie pour les mêmes mots à quelques lignes de distance : épée, espée, étant, estant, etc...

et le troisième de lavant. Je devois les attaquer le premier, et après avoir donné ma bordée en passant à *l'Honslardyc* pousser ma pointe pour aller aborder le *Delf*. Le vaisseau le *Sans-Pareil* devoit me suivre, le beaupré sur ma poupe et acrocher *l'Honslardyc* sitost que je l'aurois dépassé. Les frégates *l'Aigle-Noir* et la *Faluére* de Saint-Malo devoient satacher à réduire le troisième et donner ensuite dans le corps de la flotte, et la frégate la *Léonore* estoit uniquement destinée à prendre des vaisseaux marchands.

» Dans cette disposition nous arrivâmes sur les ennemis, et comme j'allois ranger sous le vent le vaisseau *l'Honslardyc*, il mit le vent dans ses voiles d'avant et appareilla sa misaine. Ce changement imprévu de manœuvre en aporta nécessairement à notre disposition en ce questant venu à l'abry des voilles de ce vaisseau, il me fut impossible de le dépasser pour aller aborder le commandant. Celui-cy arriva en même temps sur moy à dessein de me mettre entre deux feux et je n'eus d'autre party à prendre que celui d'acrocher *l'Honslardic*. Alors le capitaine du *Sans-Pareil* se détermina sans balancer à couper chemin au commandant et ensuite à l'aborder de long en long avec une audace et une conduite admirable. Les deux frégates de Saint-Malo attaquèrent en mesme temps le troisième vaisseau, et la *Léonore* donna dans le milieu de la flotte. Les deux abordages des vaisseaux

l'Honslardic et le *Delf* furent exécutés avec une esgale fierté, mais avec un succès bien différent. Je fis sauter à bord du premier la moitié de mes officiers avec cent vingt de mes meilleurs hommes qui l'enlevèrent d'emblée. Je pousseai en mesme temps au large et courus avec empressement se-courir le *Sans-Pareil* qui tousjours acroché au commandant enemi en essuioit un feu terrible. J'ariveai près d'eux comme la poupe de mon camarade sautoit en l'air par le feu qu'un boulet avoit mis à des caisses pleines de gargouises. Plus de quatre-vingt hommes en furent écrasés ou jettés à la mer, et le feu estant près de se communiquer à la soute aux poudres, j'atendois avec frayeur le moment de le voir périr. Dans ce danger extrême le capitaine du *Sans-Pareil* conserva assès de sens froid et de fermeté pour faire couper ses grapins et faire pousser son vaiseau au large. Désespéré de ce fascheux contre temps et de la perte de ce brave parent qui me sembloit inévitable, je m'avanceai pour prendre sa place et pour le venger. Ce nouvel abordage fut des plus sanglants par la vivacité de nostre feu mutuel de canon, de mousqueterie et de grenades et par le grand courage du baron de Warsenard qui me receut avec une fierté étonnante. Les plus braves de mes officiers et de mes soldats furent repoussés jusqu'à quatre fois. Il en périt mesme un si grand nombre que malgré mon dépit et tous mes efforts redoublés je fus constraint de faire pousser mon vaiseau au large,

affin de redonner un peu d'haleine à mes gens rebutés, et de travailler à réparer ce désordre qui n'étoit pas petit.

» Dans cet intervalle, les frégates *Laigle-Noir* et la *Faluère* s'estoient rendues maistres du troisième vaisseau de guerre, et cette dernière se trouvant à ma portée, j'ordonneai à M. des Saudrais du Fresne qui la commandoit, de s'avancer sur le vaisseau le *Delf* pour entretenir le combat et me donner le temps de revenir à la charge. Il s'y présenta de bonne grâce et fut malheureusement tué des premiers coups. Ce nouveau contre temps mit le désordre dans cette frégate qui vint en travers et m'atendit. J'apris avec douleur la mort de ce brave homme, et je dis à son segond de me suivre pour le venger. En effet je retourneai teste baissée aborder ce redoutable baron, en résolution de vaincre ou de périr. Cette dernière scène fut si vive et si sanglante que tous les officiers de ce commandant furent blessés ou tués, il fut lui-mesme très-dangereusement blessé en quatre endroits et tomba sur le gaillard d'arrière où il fut pris les armes à la main ⁽¹⁾ ».

Cette action éclatante obtint l'approbation de la cour, et M. de Maurepas, fils du ministre de la marine, écrivait ⁽²⁾ : « Mon père en a rendu compte au roy, qui a été très-content ; et S. M. a bien

(¹) Manuscrit autographe. Archives de la marine de Paris. Mémoires des campagnes de Duguay. Il prit les trois vaisseaux convoyeurs et le convoi tout entier.

(²) Lettre à M. Desclouzeaux, 10 avril 1697.

voulu donner au sieur Duguay-Trouin des marques de sa satisfaction en le faisant capitaine de frégate ».

Ces succès de Duguay-Trouin et des autres corsaires hâtèrent les conclusions de la paix dont les négociations étaient ouvertes depuis quelque temps (¹).

En effet, nous avons montré combien les Anglais avaient été sensibles aux pertes de leur commerce, quels murmures ils avaient fait entendre, quelles représailles ils avaient essayées. Leur rage n'avait cessé de s'accroître ; en 1694, ils avaient recommencé leur bombardements, contre Brest qui capture une partie de leur armement, contre Dunkerque où deux de leurs machines infernales, allumées par les canons des forts, les firent sauter eux-mêmes. Ils lancèrent sans grands résultats quatre mille bombes sur le Havre ; mais ils brûlèrent une partie de Dieppe. Les années suivantes, ils continuèrent, avec le même insuccès, à bombarder Saint-Malo, Dunkerque, Calais ; enfin, ils terminèrent ces honteuses expéditions par leur ridicule exploit sur les côtes de Brest, où ils ne purent, comme Ajax furieux, qu'immoler les bêtes à cornes. Ce qui les excitait

(¹) Archives de la marine de Paris, Mémoire des campagnes, Duguay arme encore les deux vaisseaux le *Solide L'Oyseau* et trois autres frégates de Saint-Malo. Mais la paix arrête ses courses et lui cause un grand préjudice pour son armement.

ainsi, ce n'était plus l'opposition active de notre flotte : dans ces quatre dernières années, elle paraît à peine et finit même par désarmer en 1696. Les Anglais, ces rois de la mer, ces lions, sont harcelés par le moucheron, par le corsaire qui courant ça et là, insaisissable, leur fait de cruelles et innombrables blessures et les force enfin à crier merci. « Nos armateurs, dit Saint-Simon, leur prirent force vaisseaux marchands, en battirent les convois et valurent force millions au commerce, au roi et à M. le comte de Toulouse ⁽¹⁾. » Duguay-Trouin, Jean Bart, Nesmond, Forbin, ont enlevé à l'Angleterre plus de quatre mille navires et lui ont fait perdre plus de sept cents millions. Ils ont ruiné la compagnie des Indes dans laquelle sont intéressés les principaux négociants de Londres. L'argent a disparu, on doit refondre les monnaies ⁽²⁾. Alors les Anglais, dont l'esprit est pratique, commencent à compter ce que leur a coûté Guillaume. En vain celui-ci réclame de nouveaux subsides, déclarant que l'occasion est propice, qu'il a repris Namur, que Louis XIV n'a plus que des généraux incapables à lui opposer ; on lui répond par des murmures, on l'accuse « d'avoir négligé les principaux éléments de la prospérité nationale » ⁽³⁾ ; et le parlement presse la conclusion de la paix.

(¹) Mémoires de Saint-Simon 2-90.

(²) Lingard, Macaulay.

(³) Gaillardin.

De leur côté, les marchands d'Amsterdam se disent qu'ils paient cher l'honneur de donner un roi à l'Angleterre; ils ont hâte de voir la paix enchaîner ces terribles corsaires, qui les affament en empêchant le commerce, l'unique source de la prospérité de leur pays.

Enfin, l'Espagne, déjà chancelante sous les efforts de Vendôme, reçoit le dernier coup du corsaire Pointis qui, avec l'aide des Malouins, lui prend Carthagène et en rapporte dix millions de butin. Aussi Mme de Maintenon écrivait (¹) : « La prise de Barcelone, d'Ath, et de Cartagène permet au roi de convaincre les alliez de son amour pour la paix ».

Nous ne croyons donc point exagérer le rôle des corsaires, de Duguay-Trouin et de Jean-Bart, les premiers d'entre eux, en affirmant qu'ils contribuèrent le plus, en écrasant les ennemis, à permettre à Louis XIV de donner la paix au monde au moment même où il semblait réduit à la subir et à avouer sa défaite. Il avait perdu Luxembourg que ne remplaçait pas l'incapable Villeroi, il avait désarmé la flotte et manquait d'argent pour continuer la guerre, au point qu'il avait mis la noblesse aux enchères au prix minime de six mille livres. Toutefois, bien que le traité de Ryswik ne fût ni glorieux, ni avantageux, il en dicta cepen-

(¹) 5 mai 1697.

dant les conditions (1). C'est que les ennemis étaient plus épuisés que lui-même, et que les écumeurs de mer, les blessant dans leurs intérêts les plus graves et les plus chers, les avaient frappés au cœur. Aussi, une des premières stipulations, après la reconnaissance de Guillaume III comme roi d'Angleterre, fut la liberté du commerce maritime, et tous les corsaires reçurent l'ordre de rentrer au port (2). Leur secours n'était plus nécessaire à la France, et dès lors leurs expéditions n'ayant plus d'autre mobile que la soif du gain, eussent été blamables.

Duguay-Trouin vint à Saint-Malo, dans sa ville natale, se reposer, au sein des plaisirs, des fatigues de si nombreux combats.

(1) La France rendait ses conquêtes depuis la paix de Nimègue, excepté Strasbourg, Landau, Longwy et Sarrelouis; mais elle recevait la baie d'Hudson et la moitié de Terre-Neuve. Elle accordait aux Hollandais quelques avantages maritimes, et reconnaissait Guillaume comme roi d'Angleterre.

(2) Journal de Dangeau.

CHAPITRE II

Duguay-Trouin et les Corsaires

PENDANT LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE (1701-1713)

Testament de Charles II. — Années malheureuses. — La flotte disparaît. — Les corsaires restent seuls. — Ils changent leur tactique. — Situation de l'Espagne et portrait de Philippe V. — Les Anglais commencent à fonder leur puissance maritime. — Efforts héroïques de Duguay-Trouin. — Cruel hiver de 1709 ; deuil et désespoir de la France.

La paix de Ryswick durait depuis quatre ans. La France épuisée commençait à reprendre des forces ; déjà les plaisirs renaissaient à la cour ; le souvenir des malheurs passés s'effaçait de l'esprit mobile des Français, lorsqu'une nouvelle et plus terrible guerre vint fondre sur eux.

Le roi d'Espagne, Charles II, se voyait mourir sans héritiers ; il hésitait entre la France et l'Autriche qui pouvaient prétendre à sa succession. Enfin, les adroites libéralités du comte d'Harcourt, notre ambassadeur, la haine des Espagnols pour les Allemands, leur amour pour les Français qui seuls leur semblaient capables de sauvegarder l'unité de ce puissant royaume, déterminèrent le

choix du roi. Après bien des alternatives, dans son dernier testament, il légua sa couronne au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Celui-ci, après s'être demandé un instant s'il devait s'en tenir aux précédents traités de partage plus avantageux, ne put se résoudre à violer un droit légitime, à résister aux vœux d'une nation, à démembrer par une mesure odieuse l'Espagne malgré elle ; il prit le parti le plus noble et le plus généreux, se fit protecteur au lieu de conquérant, et proclama son petit-fils, sous le nom de Philippe V (¹).

L'Empire irrité commença la guerre ; mais il voulut en faire retomber le poids sur l'Angleterre et la Hollande. « Elles me fourniront des troupes et de l'argent, disait l'Empereur, je n'y mettrai guère du mien (²) ». Ces deux puissances résistèrent quelque temps à son appel, les commerçants anglais et hollandais n'avaient pas encore refait leurs finances. Enfin, la reconnaissance imprudente du fils de Jacques II, l'occupation des Pays-Bas espagnols par les Français déterminèrent leur adhésion, et nous vîmes bientôt huit nations armées contre nous.

La situation de Louis XIV était critique. L'amitié de l'Electeur de Bavière était d'un faible secours ; nos alliés d'Italie étaient chancelants et

(¹) Gaillardin.

(²) Mémoires de Villars.

devaient bientôt nous trahir. L'Espagne ruinée, indolente, n'était qu'un fardeau, un corps inerte, insouciant de sa propre conservation. « Il semble, disait son nouveau roi, qu'il s'agisse de maintenir un royaume qui lui serait indifférent ». Nous avions encore quelques bons généraux, Villars, Catinat, Boufflers; mais Villeroi et La Feuillade étaient incapables de les seconder contre nos innombrables ennemis; le ministre de la guerre, Chamillard, Louis XIV lui-même, gênaient leurs mouvements en voulant les diriger. Sur mer, il nous fallait couvrir une immense étendue de côtes; et nous n'avions qu'une marine réduite et pauvre; Tourville était mort, et le brave Jean-Bart venait aussi de disparaître. Nous étions bien inférieurs aux coalisés; les Anglais avaient levé trente mille marins, les flottes combinées gardaient la Méditerranée et bloquaient pour ainsi dire notre flotte. De plus, ils avaient laissé dix-huit vaisseaux dans les mers du Nord pour protéger le commerce. Nulle entreprise ne semblait donc possible contre eux; tout présageait des désastres.

I

Ce fut sous ces auspices défavorables que Duguay-Trouin recommença la course en 1702. Pendant plusieurs années, nous allons le voir presque constamment malheureux; il paraît abandonné de ce bon génie auquel il attribuait ses succès. Il a ce-

pendant des armements plus nombreux que pendant la guerre précédente ; le roi l'a nommé capitaine de frégate, et lui a ordonné d'armer deux vaisseaux, la *Bellone* de 38 canons et la *Railleuse* de 24 ; il s'est encore adjoint un corsaire malouin de 40 canons.

A la tête de cette escadre, il va croiser vers les Orcades. Il prend trois navires hollandais ; mais une tempête disperse sa flottille et submerge deux de ses prises. Au sortir de ce péril, il est attaqué par un fort vaisseau hollandais qui, par une adroite manœuvre, engage le beaupré de son adversaire dans ses haubans, et foudroie de sa batterie de côté le corsaire qui ne peut lui répondre que de ses deux pièces de l'avant. Duguay-Trouin allait s'abîmer dans les flots, il se précipite à l'abordage et capture le vaisseau ennemi. Il se hâte de se réfugier dans un port de l'Islande pour réparer son navire cruellement maltraité ; mais un coup de vent violent le force à lever l'ancre et à perdre sa prise. Il voit encore couler sous ses yeux un autre bâtiment dont il s'est emparé. Enfin, toujours poursuivi par la tempête, qui l'expose à chaque instant à périr, il ramène avec peine son vaisseau très endommagé, et termine cette infructueuse campagne aussi malheureuse pour ses autres compagnons.

Le vaillant capitaine remet à la voile en 1703 avec cinq frégates, trois royales et deux ma-

louines (¹). Cette petite armée se dirige encore vers les Orcades pour surprendre la flottille hollandaise revenant des Indes Orientales ; mais elle y trouve quinze vaisseaux de guerre. Notre puissance maritime ne tenait plus les ennemis en respect, les corsaires les rencontraient partout. Duguay-Trouin n'avait d'autre parti que la fuite. Toutefois il s'exposa lui-même à la mort pour sauver ses compagnons, et resta seul à s'opposer à la poursuite des ennemis pendant que son escadre s'éloignait ; lui-même il s'échappa grâce à la légèreté de son vaisseau.

Pour éviter les flottes anglaises, il est obligé de remonter jusqu'au Spitzberg, où il prend, rançonne et brûle environ quarante baleiniers. Mais la fortune ne cesse de le poursuivre. Les courants le portent, au sein d'un brouillard épais, jusqu'au 81^e degré de latitude nord, et sont sur le point de le briser contre les glaces polaires. Pendant neuf jours entiers, les marins sont plongés dans une nuit profonde ; la brume leur dérobe la lumière du soleil, qui d'ailleurs ne s'élève que très peu sur l'horizon. Pendant cette longue obscurité la plus grande confusion règne à bord ; les timoniers, qui ont tourné les horloges avant que le sable fût

(¹) Archives de la marine de Paris. D'après le mémoire de ses campagnes, et deux lettres au ministre, du 25 août et du 24 septembre, le but de Duguay-Trouin était d'empêcher les Hollandais de faire dans ces mers la pêche de la baleine.

tout écoulé, ont bouleversé l'ordre des temps ; ils ont, en diminuant les heures, fait du jour la nuit, et l'équipage sent le besoin du sommeil quand sonne le dîner. Au sortir de tous ces dangers, Duguay-Trouin est encore assailli par la tempête : une partie de ses prises sont englouties, d'autres tombent aux mains des ennemis. Il n'en put conduire que treize au Port-Louis, d'où il se rendit à Brest pour désarmer (¹).

Au retour de cette expédition, il fit construire à Brest deux vaisseaux, le *Jason* et la *Valeur* de 54 canons, et une corvette de 8. En 1704, cette flottille alla croiser vers les Sorlingues ; mais les alliés gardaient ces parages, ils s'emparèrent de la corvette. Duguay-Trouin se vengea de cette perte en capturant un vaisseau anglais de 54 canons, et douze navires marchands. Une seconde expédition auprès du cap Lizard lui valut trois autres bâtiments ; toutefois elle faillit avoir une issue fatale. Surpris par deux vaisseaux de guerre, le corsaire fut sur le point de périr : de formidables décharges d'artillerie l'enfilèrent de l'avant à l'arrière, lui coupèrent ses mâts et tuèrent une partie de son équipage. Dans cette situation critique, un de ses compagnons sembla l'abandonner. Il le vit fuir à toutes voiles pendant que lui-même était foudroyé

(¹) Archives de la marine de Paris. Mémoire : « La cargaison de ces baleiniers était minime ; et il fit des pertes dans cet armement. »

entre deux feux ; indigné, il tire un coup de canon sur le traître pour le contraindre à l'attendre. Lorsque l'escadre française fut réunie, l'attaque cessa.

Cette défection et le refus de destituer l'officier qui s'en était rendu coupable, blessèrent si profondément Duguay-Trouin qu'il fut sur le point de quitter le service. Mais l'amour du roi et de la France furent plus forts sur sa grande âme qu'un juste ressentiment. Il se joignit pour terminer l'année à M. de Roquemont de la marine royale, « aimant mieux, dit-il, servir sous les ordres d'un si brave homme que de commander à des gens sur lesquels je ne pouvois plus compter (1) ».

Non seulement il était malheureux ; dans cette guerre, tout, sur mer et sur le continent, aboutissait à des désastres. Plusieurs généraux, il est vrai, avaient été victorieux, Vendôme à Luzarra, Villars à Friedlingen, Tallard à Spire ; mais ces succès ne compensèrent pas la défaite d'Hochstœdt qui nous fit perdre l'Allemagne. (1704).

La guerre maritime avait la même issue. Forbin croisant dans l'Adriatique avec deux frégates pour empêcher les villes du littoral d'envoyer des secours au prince Eugène, semblait d'abord réussir. Il brûlait ou capturait les vaisseaux, bombardait les villes ; mais ses entreprises étaient bientôt ar-

(1) Manuscrit autogr.

rêtées par des forces supérieures. Des intrigues politiques le forçaient à revenir à Paris, où il ne recueillait pour récompense que les froideurs du ministre Pontchartrain (¹).

Sur les côtes d'Espagne, Château-Renaud se voyait enlever par la flotte ennemie, dans le port de Vigo, neuf galions espagnols portant huit millions, et perdait onze de ses vaisseaux (1702). L'année suivante, le chevalier de Saint-Pol fit essuyer aux Hollandais, dans les mers du Nord, des pertes très considérables ; en 1704, il prit aux Anglais douze navires et trois vaisseaux. Mais cet intrépide chef d'escadre, qui semblait devoir remplacer Jean-Bart, fut tué dans le combat ; ses victoires furent un faible dédommagement de tant de pertes.

La plus funeste par ses résultats fut celle de Gibraltar, (1704). Cette forteresse n'était pas défendue par cent hommes. « Pendant que cette faible garnison, dit avec une amère raillerie l'anglais Stanhope (²), était à l'église, priant pour la conversion des hérétiques, le prince de Damarstadt, secondé par les flottes alliées, s'empara de la citadelle sans coup férir ». Aussitôt le pavillon britannique fut arboré sur ce rocher, désormais imprenable, qui assura à l'Angleterre l'empire de la Méditerranée.

Les historiens, à l'occasion de ce désastre,

(¹) Mémoires de Forbin.

(²) Stanhope. Queen Anne.

s'accordent à blâmer l'incroyable incurie de l'Espagne. L'état de cette cour nous est peint par le marquis de Louville, gentilhomme de la chambre de Philippe V et chef de sa maison française. « Le jeune roi, dit-il⁽¹⁾, avait des qualités admirables, de la piété, de la justice, du courage, de la douceur; mais il aimait trop sa femme, fille du duc de Savoie, qui le tenait en tutelle. S'il partait pour la chasse, amusement qui le passionnait, « Est-il possible, s'écriait-elle, que vous soyez toujours loin de moi à courir la prétentaine? ». Et cette jeune reine de quatorze ans, ardente, impérieuse, le retenait dans le palais et même le battait parfois. Elle administrait les affaires avec Madame des Ursins; ou plutôt toute la politique consistait à déjouer ou à ourdir des intrigues de cour. Pendant ce temps on se souciait peu de la guerre extérieure: il n'y avait pas 25 mille hommes de troupes dans tout le royaume. Les ministres gaspillaient les finances; l'influence française diminuait en Espagne; la France elle-même se lassait et Torcy écrivait des menaces⁽²⁾: « Que venez-vous nous demander encore, cruels gens que vous êtes? Des troupes pour vous garder vous-mêmes? Pourquoi? puisque vous nous détestez, que vous n'écoutez aucun de nos avis, que vous gaspillez tout avec un enfantillage qui ne se peut pas plus concevoir que par-

(1) Mémoires secrets de Louville.

(2) Juillet 1703.

donner... Prenez garde au temps, qui avec la lassitude amène bien des changements ». Aussi, si l'on eût cru Torcy, on eût abandonné l'Espagne. Louville faisait ces représentations à Philippe V, qui l'écoutait en pleurant : « Laissez, lui disait-il, le roi de France maître absolu de vos affaires ». Bientôt il se forma deux partis, l'un qui voulait du roi *sans* les Français, l'autre qui ne voulait de personne ; « avec cela une indolence, une incurie pour les premiers intérêts de cette patrie dont on se montrait si jaloux que les esprits les plus prévenus en faveur de la grandeur castillane ne pouvaient que gémir ou s'indigner. La perte de Gibraltar fut l'effet de cette orgueilleuse paresse ⁽¹⁾ ».

En vain on fit tous ses efforts pour reprendre cette forteresse dont on comprit l'importance lorsqu'elle fut perdue. Une flotte commandée par l'amiral de France, le comte de Toulouse, quitta Toulon le 22 juillet 1704 ; l'élite de la marine y était représentée. Elle rencontra les ennemis à Velez-Malaga ; l'effort fut héroïque ; mais il n'aboutit qu'à une victoire contestée et sans résultat pratique. A son tour, Pointis essaya de seconder P. Renau au siège de Gibraltar : il n'avait que cinq vaisseaux qui furent détruits par une puissante escadre anglaise (mars 1705).

II

Depuis ce jour notre flotte disparut : nous per-

(1) Mémoires secrets 2.77.

dîmes aussi l'élément principal et indispensable de notre puissance maritime. En effet, les corsaires et les petites escadres n'ont qu'un rôle secondaire et une action limitée; encore, pour qu'ils puissent agir efficacement, faut-il qu'ils soient protégés. Ils ne peuvent lutter contre les grands armements des ennemis; et, lorsque ceux-ci ne sont plus contenus par des forces égales, ils enlèvent à la course la liberté des mers. Leur flotte se divise en une foule de détachements qui veillent sur tous les points. Nous avons vu que Duguay-Trouin ne pouvait faire aucune expédition sans les rencontrer. Pourquoi donc sacrifia-t-on la flotte, lorsque l'Angleterre et la Hollande avaient une si puissante marine? L'argent manquait; et l'entretien, la construction des vaisseaux exigent de grandes dépenses. Peut-être aussi n'appréciait-on pas à sa juste valeur la force navale. Enfin, plusieurs historiens accusent l'incapacité du ministre Pontchartrain et sa malveillance pour le jeune comte de Toulouse et les autres marins. Il les affama tellement en refusant de payer leur solde, qu'il contraignit un grand nombre de ces officiers à se mettre au service des armateurs (¹). Bref, Saint-Simon, qui se disait son ami, trace son portrait en deux mots: « La petite vérole l'avait éborgné, mais la fortune l'avait aveuglé (²) ».

(¹) Guérin, *Histoire de la marine II*. 264. Voir le sévère témoignage de Duguay dans sa lettre de 1709.

(²) Saint-Simon. 2.62.

Toutes ces difficultés, les nombreux vaisseaux anglais et hollandais qui sillonnent les mers, l'absence de notre flotte n'arrêtent pas Duguay-Trouin. Il sent l'importance du rôle qu'il va jouer désormais ; avec ses braves compagnons il ne cessera jusqu'à la fin de la guerre de harceler l'ennemi. Il reprend sa croisière avec trois vaisseaux dont l'un est commandé par son frère, l'autre par le chevalier de Nesmond ; c'est vers la Manche qu'il se dirige (1705). Les corsaires n'espèrent pas y rencontrer, comme autrefois, de paisibles navires marchands, proie facile et lucrative. Deux vaisseaux de guerre anglais de 72 et de 54 canons se précipitent pour les saisir. Les Français ne songent pas à les éviter : ils savent que maintenant leur mission consiste à détruire en détail, ou du moins à affaiblir cette marine puissante. « Nous leur épargnâmes, disent les mémoires (1), la moitié du chemin ; et je me présentay pour aborder l'*Elizabeth* du côté de babord. Nos bordées de canons et de mousqueterie furent tirées à bout portant. Au milieu de la fumée son petit mât de hune vint bas ; le grand feu qui sortoit des deux vaisseaux m'empêcha de le voir tomber, et fit que je ne pus modérer ma course assès à temps pour jeter mes grappins à bord de l'enemi. Ainsy je le dépassay malgré moy de la portée du pistolet. Il profita de cette occasion, arriva par ma poupe, et m'envoya sa bordée de

(1) Manuscrit 5937.

tribord qu'il n'avait point tiré. J'arrivay en mesme temps que luy et luy rispotant de la mienne, je le tins sous le feu continual de ma mousqueterie, et fis gouverner mon vaisseau de façon à ne plus manquer un segond abordage. Le capitaine du vaisseau *l'Elizabeth* fit d'inutiles efforts pour m'éviter; je le serray de si près que ne pouvant se dispenser d'estre accroché, et voyant tous mes officiers et mes soldats rangés sur le bord prêts à sauter dans son vaisseau, son équipage prit l'épouvanter, abandonnans ses postes et n'ozants soutenir l'abordage, baissa son pavillon, après une heure et demie de combat. » En ramenant cette prise à Brest, il captura un corsaire de Flessingue.

La tempête avait écarté son frère de l'escadre. Abandonné à ses seules forces, au milieu d'une mer couverte d'ennemis, ce jeune homme montra la plus grande valeur. Il livra trois combats dont il sortit victorieux; mais dans la dernière action il reçut un coup mortel, et Duguay-Trouin eut la douleur de le voir, quelques jours après, expirer dans ses bras.

Cependant les Anglais, voulant s'assurer un empire absolu sur la Manche, avaient formé une escadre de vingt et un vaisseaux pour barrer l'entrée de cette mer. Le marquis de Coëtlogon, qui se trouvait à Brest avec 17 vaisseaux, résolut d'aller les combattre, et Duguay-Trouin s'empressa de se ranger sous ses ordres avec ses deux bâtiments,

le *Jason* et *l'Auguste*. (1705). Mais le comte de Château-Renaud, qui commandait la place, jugea les ennemis trop supérieurs en nombre et ne permit pas l'expédition. Le capitaine corsaire fut indigné de cette prudence qu'il regardait comme excessive ; « c'est, dit-il, le sort de presque tous les conseils qui ont été tenus dans la marine de choisir le party le moins honorable et le moins avantageux ». Nous n'étions plus au temps où le grand Tourville attaquait sans jamais compter ; Duguay-Trouin était digne de marcher sur ses traces. Cette escadre qui fermait la Manche et effrayait Coëtlogon, ne l'arrêta point ; il osa l'affronter avec ses deux vaisseaux. Il rencontre un navire ennemi, l'attaque et le maltraite tellement qu'il est sur le point de sombrer. Mais la flotte anglaise est aux aguets, au bruit de la canonnade elle accourt. Duguay et Nesmond doivent songer à la retraite. Malheureusement leur marche est inférieure ; en vain ils jettent à la mer leurs ancras, leurs chaloupes ; ils sont atteints vers le soir.

Le combat commence, lutte héroïque de deux corsaires contre vingt et un vaisseaux ; ils n'ont pas un instant la pensée de se rendre. Le *Honster* de 64 canons fond avec une impétuosité extrême sur Duguay-Trouin, et lui lâche à bout portant sa bordée et sa mousqueterie. Les Français, qui se sont couchés sur le pont pour éviter cette grêle de projectiles, se relèvent au cri de « vive le roi »,

et d'une décharge étendent plus de cent hommes sur le *Honster* ; ils vont s'en emparer à l'abordage, lorsque le reste du détachement arrive et les arrête. Jusqu'à minuit, cette flotte harcèle Duguay-Trouin sans toutefois oser l'aborder, tant sa fière contenance lui en impose. Alors fatigués, ils l'entourent de toutes parts, sûrs de s'en rendre maîtres au point du jour.

Le capitaine malouin, au milieu des ténèbres, dans cette situation affreuse, réunit autour de lui ses officiers : « Compagnons, leur dit-il, je ne vois aucune apparence de sauver le vaisseau du roi ; mais il faut soutenir la gloire de ses armes jusqu'à la dernière extrémité. La meilleure façon d'y procéder est d'essuyer, sans tirer, le feu de tous ces vaisseaux qui nous environnent, et d'aller aborder debout au corps le commandant de l'escadre. Je conduirai moi-même le *Jazon* à son bord, et le pavillon du roi ne sera jamais baissé que par la main des ennemis, ou je périrai auparavant. » Cette résolution énergique reçut d'unanimes applaudissements. Mais quelque temps avant le jour, Duguay-Trouin dont l'œil était exercé, s'aperçut, à l'inspection du ciel, que la brise matinale allait bientôt souffler ; sans bruit il fit déployer ses voiles pour recevoir le vent, et s'enfuit pendant que les Anglais dormaient encore. En rentrant au port il s'empara d'un navire de Flessingue. Moins heureux que lui, son brave auxiliaire, le chevalier de Nesmond, était tombé aux mains des ennemis.

Pendant le cours de cette année 1705, les alliés avaient fait de nombreuses et importantes conquêtes sur les côtes d'Espagne. Les Anglais, par l'anéantissement de notre marine, étaient les maîtres de la Méditerranée. « Ils s'y promenaient, dit Tessé, comme les cygnes sur la rivière de Chantilly (¹) »; nul ne pouvait y entrer sans passer sous les canons de Gibraltar. Il ne restait pour garder le littoral que les misérables débris de notre flotte. Or, l'archiduc Charles, le compétiteur de Philippe V, voulait prendre pied sur ce royaume qu'il revendiquait. Les Anglais conquirent pour lui en six semaines les provinces de Valence et de Catalogne, prirent Barcelone, et par ces victoires lui ouvrirent le chemin de Madrid. On ne put leur faire nulle opposition sérieuse; et nous allons voir cette insuffisance de notre armée navale jeter la France dans le plus cruel embarras, et Philippe V dans la plus douloureuse situation.

Cette crainte était générale; on avait suivi avec anxiété le siège de Barcelone, tous les regards étaient tournés vers l'Espagne exposée sans défense aux entreprises audacieuses des ennemis.

III

Duguay-Trouin, désormais plus attentif aux mouvements de la politique, et songeant moins au butin qu'à la défense de la patrie, sentit que son

(¹) Lettre de Tessé à Condé, 1705, citée par Gaillardin.

secours serait utile dans la Méditerranée où le péril était plus urgent. Il partit donc avec le *Jason* pour se joindre à la petite escadre du comte de Toulouse. Il ne put la rencontrer ; il prit au moins en face de Lisbonne deux vaisseaux Anglais, puis se portant à l'entrée de Gibraltar, il captura deux autres frégates, et fit encore deux prises en ramenant à Brest ce riche butin. Le roi le nomma à son retour capitaine de vaisseau (¹).

Quelques mois après, il reçut l'ordre d'aller avec trois vaisseaux défendre Cadix menacé d'un siège. Au mois de mars, 1706, le marquis de Villadarias, gouverneur de l'Andalousie, avait fait marcher ses troupes de ce côté, sous prétexte qu'il craignait pour cette place, parce que quelques bâtiments ennemis y paraissaient. « Il est clair, dit le maréchal de Berwick (²), que Villadarias ne pouvait croire ce qu'il avançait ; car quelle apparence que dans le temps que l'archiduc était menacé d'être attaqué dans Barcelone, il songeât à faire le siège de Cadix qui est une très bonne place ? ». Duguay-Trouin, ignorant ces détails, prit la route de l'Espagne. Pendant le trajet, à la hauteur de Lisbonne, une flottille de commerce de 200 voiles, escortée par six vaisseaux portugais, vint s'offrir aux corsaires.

Ils se disposent à l'attaque ; les ennemis n'étaient que deux contre un, la partie semblait égale aux

(¹) Porée. Archives de Saint-Malo. GG. 341.

(²) Mémoires de Berwick. 374.

Français. Duguay se jette d'abord sur un vaisseau et un peloton de vingt-cinq navires séparés du reste de la flotte. Son artillerie, sa mousqueterie criblent les voiles, coupent la mâture du Portugais dont la défaite est achevée par le choc impétueux du brave M. de Rhuys. Une chaloupe se détache pour amariner la prise ; mais les matelots qui montent cette barque, craignant de se voir enlever leur butin après avoir pillé le bâtiment, crient qu'il va couler bas et s'empressent de l'abandonner. On voit que ces coquins, comme les appelle Duguay-Trouin dans ses mémoires, n'oublaient pas leurs intérêts même aux dépens de leurs armateurs.

La nuit qui survient interrompt le combat ; toutefois les corsaires sont tenaces, ils gardent leur proie jusqu'au jour, et, dès l'aube, ils recommencent la lutte. Les vaisseaux ennemis sont rangés en face de leur flottille pour la protéger. M. de Rhuys attaque le commandant armé de 80 canons ; il fait feu de toutes ses pièces chargées à double charge. Les grappins sont lancés, la fusillade, les bombes meurtrières jettent la confusion et la terreur ; les Français vont sauter à l'abordage. Mais les Portugais par une habile manœuvre reçoivent le vent dans leurs voiles de manière à faire reculer leur navire ; ce puissant effort rompt les grappins et les dégage. *L'Hercule* est contraint de s'éloigner pour réparer ses avaries, il passe sous le feu de deux vaisseaux qui le percent de leurs boulets.

Pendant ce temps, Duguay-Trouin se trouve au plus fort de la mêlée ; toutes ses voiles sont en lambeaux, son navire n'obéit plus au gouvernail, une partie de ses gens sont tués ou blessés. Cependant les ennemis épouvantés ne songent qu'à fuir, et les Français qu'à les poursuivre. Au milieu de cette chasse ardente, au moment où l'un des vaisseaux va tomber aux mains des corsaires, on arrive sur les récifs qui bordent la côte ; le bâtiment portugais touche sur les rochers, et Duguay-Trouin n'a que le temps de virer de bord pour éviter un semblable malheur. Après ce combat meurtrier et infructueux, il continue sa route vers Cadix.

Arrivé dans ce port, il occupa la rade et s'empressa de la fortifier. Ses canonniers et ses matelots gardèrent les forts qui commandent l'entrée ; des chaloupes furent armées, un vaisseau équipé en brûlot ; aucun moyen ne fut négligé pour rendre la ville imprenable. Nous allons voir de quelle façon les Espagnols récompensèrent ce dévouement.

Le marquis de Valdecagnas était gouverneur de Cadix. Il avait à l'égard des Français les dispositions de la plupart des grands d'Espagne. Ces seigneurs insouciants et hautains ne voyaient qu'avec peine l'intervention française qui semblait accuser leur incurie et leur paresse ; ils abreuvait nos ministres de leurs insultants dédains, détestaient nos généraux, et Berwick se plaignait d'avoir

à combattre Madrid autant que les ennemis (¹). La noblesse voulait bien des troupes étrangères, mais à condition qu'elle les commanderait. Elle se sentait soutenue dans cette antipathie par la reine qui avait forcé Philippe V à renvoyer ses mousquetaires français (²).

Ce fut dans cet esprit de jalouse que M. de Valdecagnas accueillit Duguay-Trouin. Que venait-il faire sur les côtes d'Espagne, et ne pouvait-on se défendre sans lui? Le gouverneur commença par refuser de l'argent; et le corsaire fut obligé de se charger des dépenses. La ville n'avait pas de vivres pour quinze jours; il crut de son devoir d'attirer l'attention sur ce point: on ne l'écucha pas, on lui sut mauvais gré de ses avis, on essaya de le mortifier de toutes façons. Les officiers subalternes, encouragés par cet exemple, se montrèrent d'une insolence extrême; la douane voulut visiter nos bâtiments contrairement aux conventions. Toutes les plaintes à ce sujet et même les remontrances du chevalier P. Renau, qui résidait à Cadix, demeurèrent sans effet. Ils fut alors résolu qu'on se ferait soi-même justice: le marin français ne recula jamais devant les douaniers. Ceux-ci s'étant permis une seconde fois de visiter une barque et d'en maltraiter le commandant, deux de nos chaloupes se mirent à leur poursuite. Les fuyards

(¹) Mémoires de Berwick. 374.

(²) Mémoires secrets de Louville II. 154.

pour couvrir leur retraite, déchargèrent sur les assaillants leurs pierriers et leurs mousquets ; deux hommes furent tués. Furieux, les corsaires s'élancent à l'abordage, massacrent trois douaniers, en blessent plusieurs et capturent leur embarcation. Les Français avaient usé du droit de légitime défense ; cependant la colère du gouverneur s'alluma : Duguay-Trouin fut arrêté et conduit en prison. P. Renau indigné écrivit au marquis de Villadarias pour lui demander raison d'un tel procédé. Celui-ci ne voulut pas condamner M. de Valdecagnas, son beau-frère ; il se contenta de faire rendre la liberté au capitaine malouin et de lui permettre de partir, ses services étant désormais inutiles. L'escadre s'empressa donc de quitter « cette terre ingrate » ; elle captura, en revenant à Brest, une frégate anglaise et douze navires marchands.

Louis XIV, qui savait récompenser et punir, exigea du roi d'Espagne que le gouvernement de l'Andalousie serait retiré au marquis de Villadarias, et celui de Cadix à M. de Valdecagnas. Pour donner à Duguay-Trouin un nouveau témoignage de son estime, il le fit chevalier de Saint-Louis (¹). Cet

(¹) Archives de la marine de Paris. Quelques temps après, le frère ainé de Duguay-Trouin écrivit au roi pour le prier de lui accorder aussi l'ordre de Saint-Louis et une pension de 800 livres « pour services rendus sous les ordres de son frère ». Nous ne voyons point que cette faveur lui ait été

ordre avait été créé en 1693 pour récompenser la valeur militaire par des honneurs et des pensions; celle de chevalier était d'environ huit cents livres. « Faute de récompenses effectives, dit Saint-Simon, le roi était fort attentif à en faire qui pouvaient amuser l'émulation; aussi, il se montra fort jaloux de faire valoir ce nouvel ordre de Saint-Louis (1) ». Le corsaire fut très flatté de cette distinction; il se rendit à Versailles « pour recevoir l'accolade de la main de ce grand prince ».

Pendant l'inutile expédition de Cadix, le maréchal de Berwick faisait tous ses efforts pour arrêter les Portugais qui envahissaient l'Espagne. Philippe V avec le maréchal de Tessé travaillait à reprendre Barcelone. Le jeune roi, lorsqu'il était éloigné des intrigues de la cour, se montrait digne de sa noble race, il poussait avec vigueur le siège de la place. Déjà les murs croulaient sous les coups des assiégeants, et la brèche s'élargissant allait leur livrer passage lorsqu'on vit apparaître une flotte de trente-cinq voiles. Le comte de Toulouse qui appuyait le siège de Barcelone avec vingt vaisseaux, dut se retirer devant des forces supérieures; et, cette fois encore, l'insuffisance de

accordée. Dans la même lettre il demande des secours pour l'une de ses sœurs restée fille et pour les deux filles d'une autre sœur devenue veuve.

(1) Saint-Simon 4-165.

notre marine fut cause d'un grand désastre. Les Anglais purent sans obstacle jeter dans la ville des vivres et douze bataillons de renfort. Philippe V fut obligé de lever le siège, abandonnant son artillerie et ses blessés qui eussent été égorgés sans l'énergique intervention de milord Peterborough, commandant les troupes de l'archiduc (11 mai 1706) (1). Le roi d'Espagne dut remonter jusqu'en France et rentrer par Bayonne à Madrid. Bientôt même il quitta sa capitale vers laquelle marchaient et les Portugais et les troupes de Catalogne. La reine et le gouvernement se retirèrent à Burgos, le roi rejoignit l'armée de Berwick, harangua les soldats escadron par escadron, et déclara qu'il était disposé à vaincre ou à mourir avec eux (2). Pendant ce temps les alliés entraient à Madrid. Mais leurs affreux excès et surtout la sacrilège profanation des églises exaspérèrent la catholique Espagne : elle s'arma avec une nouvelle ardeur pour la défense du roi de son choix. Bientôt Philippe V put rentrer dans sa capitale au milieu des transports de joie de son peuple ; Berwick repoussa l'ennemi jusqu'au royaume de Valence, lui enleva une partie de ses conquêtes ; l'hiver seul arrêta ses succès.

Dans le cours de cette année 1706, nos armes étaient heureuses dans les mers septentrionales.

(1) Berwick, mémoires. 377.

(2) Ibid.

L'intrépide Forbin, avide d'honneurs, croisait avec l'escadre de Dunkerque dans la Manche et dans la Baltique. Il avait sous ses ordres Cornil Bart, fils de l'illustre chef d'escadre. Il rappelait ses exploits, et, suivant la promesse qu'il avait faite à Louis XIV, il l'indemnisait par ses prises des frais de l'armement (¹). Le commerce des Anglais et des Hollandais ne se faisait que très difficilement dans ces parages, et Forbin remontait jusque dans la mer Blanche pour couper toute communication avec la Russie. Les ennemis avaient encore à lutter contre deux redoutables corsaires de Nantes, Vié et Cassard, qui avaient d'abord servi sur des navires malouins, et s'étaient formés à cette bonne école.

Les corsaires n'avaient donc point dégénéré ; et plus ils rencontraient d'obstacles, plus leur courage semblait grandir. Nous avons vu Duguay-Trouin toujours actif, sinon toujours heureux ; une nouvelle occasion de déployer son zèle allait lui être offerte.

L'archiduc refoulé par Berwick sur la côte orientale d'Espagne était impatient de reprendre sa revanche. Il fit ses préparatifs pendant l'hiver ; la flotte anglaise lui amena des renforts, et au printemps la lutte recommença. Les deux armées se rencontrèrent à Almanza (1707). La victoire des

(¹) Mémoires de Forbin, *passim*.

Français fut complète, « les ennemis y eurent cinq mille hommes de tués, on leur fit près de dix mille prisonniers avec cent vingt drapeaux ⁽¹⁾ ». Le fruit de cette victoire fut la conquête de Valence, de l'Aragon et de la Catalogne.

Pendant que Berwick et le duc d'Orléans étaient occupés vers la fin de l'année à réduire cette dernière province par la prise de Lérida, les Anglais, voyant l'Espagne compromise, équipèrent une flotte de quatre-vingts bâtiments de charge, escortés par cinq vaisseaux. Elle portait des munitions de guerre, des habits et des chevaux pour le Portugal et la Catalogne ⁽²⁾.

M. de Pontchartrain écrivit alors à Duguay-Trouin revenant d'une heureuse expédition sur les côtes d'Espagne, pour l'inviter à se joindre à Forbin, afin d'intercepter cet important convoi. Les Français réunirent à Brest leurs escadres composées chacune de six vaisseaux. Ils étaient donc supérieurs en nombre aux ennemis ; mais les bâtiments de ceux-ci étaient plus forts ; ainsi, le *Cumberland* portait 82 canons, le *Devonshire* 92, et le *Royal Oak* 76.

On aperçut les Anglais le 22 octobre (1707), aux premières heures du jour. Duguay-Trouin, dont la marche était plus rapide, devança Forbin d'une

(1) Mémoires de Berwick, 389.

(2) Mémoires de Forbin, 592.

lieue : il aurait pu l'attendre pour se concerter avec lui, mais, pendant ce temps, le convoi eût pris la fuite. En effet, à peine le commandant eut-il aperçu les corsaires, qu'il ordonna aux navires de se disperser dans toutes les directions. Duguay-Trouin s'élance au combat avec cinq de ses vaisseaux ; il a chargé M. de Nesmond, qui commande l'*Amazone*, frégate légère, de s'emparer des bâtiments de transport. Le vaillant capitaine s'approche sans tirer, et, par une adroite manœuvre, engage dans ses haubans le beaupré du *Cumberland*, de sorte que celui-ci, ne pouvant faire usage de ses canons, est balayé par l'artillerie de l'ennemi. Il est encore assailli d'un autre côté par les soldats de la *Gloire* qui l'escaladent et s'en rendent maîtres.

Pendant cette lutte décisive, le *Royal Oak* est abordé par l'*Achille* ; mais dans ce vaisseau le feu prend à un amas de poudre, fait sauter une partie du pont avec un grand nombre d'hommes. Le combat devient terrible : Forbin arrive avec son escadre, il se précipite sur le *Ruby* à l'instant même où ce vaisseau se rendait à l'un des officiers malouins, ce qui n'empêche pas l'ambitieux marin de s'attribuer l'honneur de cette prise.

Duguay-Trouin examinait la face du combat : le *Royal Oak* désemparé s'échappait avec peine du sein de la mêlée ; il aurait pu facilement s'en emparer. Mais l'instinct de sa gloire particulière cède

à un motif plus généreux : il voit le chevalier de Tourouvre et le fils de Jean-Bart sur le point de succomber sous la formidable artillerie du *Devonshire* ; il vole à leur secours, et se prépare à l'abordage lorsque le feu prend au navire anglais. Celui-ci, déjà la proie des flammes, foudroie encore ses ennemis ; mais bientôt une fumée plus épaisse sort de ses flancs, de la cale des gerbes de feu s'élancent dans la mâture, embrasent les cordages et les voiles. L'équipage essaie en vain de fuir une mort horrible ; trois matelots seulement courant sur les vergues brûlantes parviennent à sauter dans le vaisseau français. Bientôt l'incendie atteint une telle violence « qu'en moins d'un quart d'heure » le *Devonshire* s'abîme dans les flots, submergeant plus de mille hommes déjà à demi consumés.

Ainsi finit cette sanglante bataille. Les deux escadres, s'étant ralliées, conduisirent à Brest les trois vaisseaux qu'elles avaient pris, et Forbin revendiqua pour lui seul la gloire de cette journée. Il prétendit même qu'on avait laissé échapper tout le convoi par l'imprudente précipitation de Duguay-Trouin. Cette imputation calomnieuse est démentie par les mémoires du capitaine malouin et par les historiens (¹) qui affirment qu'on prit la plus grande partie des bâtiments de transport, et que cette action fut presque aussi funeste à l'Angleterre que

(¹) Lingard. Rapin Thoyras.

la défaite d'Almanza. Tel fut le jugement de Louis XIV qui félicita Duguay-Trouin et lui accorda une pension de mille livres. D'ailleurs Forbin se contredit : « J'envoyai, dit-il, porter à la cour la nouvelle de ce qui venait de se passer. Le ministre en fut si content qu'il fit à Tourouvre toutes les gracieusetés possibles. »

Dans le même mois d'octobre 1707, l'amiral Shovel allait briser son vaisseau sur les rochers de Scilly, et périsse avec son équipage ; il revenait, avec la honte d'un échec, du siège de Toulon. Les Anglais, voulant pousser leurs conquêtes dans la Méditerranée, avaient attaqué cette ville au mois d'août. Comme nous n'avions plus de marine, on avait coulé une partie des vaisseaux à l'entrée de la rade, et de ceux qui restaient on avait fait des espèces de citadelles flottantes. Ecrasé par ces batteries et les canons des forts, l'ennemi dut battre en retraite, perdit seize mille hommes, le vaisseau amiral et trois autres bâtiments.

L'année suivante, le prétendant Jacques III fit une expédition en Ecosse. Cette contrée, qui avait montré un grand éloignement pour l'union, était encore exaspérée par la tyrannie avec laquelle on la traitait ; il ne fallait qu'une étincelle pour l'embraser. Les Jacobites allumèrent l'incendie ; on manifesta en Ecosse un véritable enthousiasme

pour le fils du roi légitime (¹). Louis XIV l'apprenant, envoie Forbin avec une escadre pour conduire le jeune prince dans ce royaume. On comptait débarquer sans résistance, car la flotte anglaise était occupée dans la Méditerranée ; mais les Anglais, prévenus à temps, équipent avec une rapidité prodigieuse quarante vaisseaux. La descente est impossible, et Forbin rentre à Dunkerque (²).

Pendant ce temps, Duguay-Trouin courait les mers avec une magnifique escadre de dix vaisseaux (1708). Jamais ses armements n'avaient été aussi nombreux ; jamais la fortune ne lui fut si contraire. La riche flotte du Brésil qu'il attendait dans l'Océan, lui échappa ; et son frère, Luc Trouin, résumait ainsi cette infructueuse campagne dans une lettre à un armateur de Saint-Malo : « Mon frère Duguay a relâché le 30 octobre à Vigo, n'ayant fait que deux mauvaises prises, chargées de quelque fer et merrain, c'est-à-dire rien. Tout cela, mon cher ami, est bien triste (³) ». La famille Trouin fut presque ruinée par les dépenses de cet

(¹) Mémoires de Berwick. 404.

(²) Mémoires de Forbin. 599.

(³) Lettre à M. Beauvais Lefer. Les armateurs de Saint-Malo, découragés par cette perte, étaient sur le point d'abandonner Duguay. Il dut faire auprès d'eux de vives instances et obtenir du ministre un dédommagement pour cet armement infructueux. Voir au chap. de Saint-Malo le rapport de ces négociants extrait des archives de la marine de Paris.

armement « dans lequel ils avaient risqué une partie de leur petite fortune » ; et, en 1709, le corsaire ne put recommencer la course avec plus de quatre vaisseaux.

« J'étois informé, dit-il, qu'une flotte de 300 voiles devoit bientot sortir de Kainssal (Kinsal), sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre anglois, pour se rendre en différents ports d'Angleterre. J'allay croiser sur son passage, et je la découvris à la veüe du cap Lézard. La mer estoit trop agitée et le vent trop fort pour hazarder de les aborder. D'un autre côté, les enemys estoient trop supérieurs en artillerie pour se flatter de les réduire au canon. Cependant je considéray que pareilles occasions ne se trouvent pas souvent, qu'il falloit les saisir quand elles se présentoient, que la fortune aidoit souvent à la valleur un peu téméraire ; et qu'enfin le vent pouvoit s'appaiser pendant le temps de l'action. Ces réflexions faittes, je fis signal à la frégatte *l'Astrée* de donner dans la flotte, et je m'avancay avec *l'Achille*, *l'Amazone* et *la Gloire* pour livrer combat aux trois vaisseaux qui m'attendoient au vent de leur flotte. Je donnay en passant ma bordée de canon et de mousquetterie au vaisseau de l'arrière du commandant, et poussant ma pointe, j'aborday ce dernier de long en long. L'agitation des vagues ne me permit pas de jeter un seul homme à son bord, et mesme nos deux vaisseaux abordés se séparèrent malgré mes

précautions. Je revins jusqu'à trois fois tenter cet abordage sans pouvoir y tenir, ny faire sauter personne de mon équipage dans le commandant enemy. Mais le feu de mon canon et de ma mousquetterie et d'un très grand nombre de grenades fut exécuté si vivement que ses ponts et ses gaillards furent couverts de morts, et mesme abandonnés. Ses vergues de mizenne et de petit hunier furent coupées ; en un mot, je le mis hors d'estat de manœuvrer et de se deffendre.

« Dans cette intervalle les frégattes *l'Amazone* et la *Gloire* combattoient de leur costé avec les deux autres vaisseaux anglois. Elles estoient trop faibles de bois pour hazarder de les aborder d'un si vilain temps. Le combat d'ailleurs estoit très désavantageux pour elles au canon : aussy furent-elles fort maltraitées, et l'auroient esté bien davantage, si je ne les avois secourues, en partageant mon feu sur les vaisseaux qui les combattoient. Malgré cette attention la frégate la *Gloire* demeura tout à fait désemparée avec beaucoup de ses gens tués. M. de la Jaille, qui la commandoit, vint me passer à poupe, et me pria de le couvrir, affin qu'il pût travailler à se rétablir. J'estois de mon côté assès maltraité, ayant reçu entre autres un boulet qui traversoit ma soutte aux poudres, et qui m'inquiétoit avec raison. Cela ne m'empescha pas de répondre à mon camarade qu'il eût à se mettre à une portée de fuzil sous le vent de mon vaisseau, et qu'il

pouvoit travailler sans crainte à se remettre en estat. En effet les trois vaisseaux enemys estoient battus et délabrés de façon à n'en devoir rien appréhender ; et la frégate *l'Amazone* me paraissant en assès bon estat, je fis signal au chevalier de Courserac qui la montoit de donner dans la flotte. Il exécuta cet ordre et amarina cinq bons vaisseaux chargés de tabac, sans que les enemys branlassent. J'estois à demie portée d'eux avec la frégatte la *Gloire* preste à donner dessus, s'ils avoient fait le moindre mouvement ; j'eus mesme l'audace de faire baisser les voiles à quatorze vaisseaux marchands de leur flotte que je placay entre la *Gloire* et moy, à dessein de les amariner sitost que nos chaloupes criblées de coups de canon auroient pu estre racommodes. Mais il survint tout à coup un orage si impétueux que la frégatte la *Gloire* demasta d'un mast de hune, et que mon vaisseau auroit été abimé, si les écoutes de mes huniers n'avaient pas rompu au millieu de cette tempête. Ces quatorze vaisseaux qui estoient au paravant à ma disposition, firent vent errière sur la coste d'Angleterre, et passèrent sous mon beaupré sans pouvoir les en empêcher. Les trois vaisseaux de guerre anglois firent la mesme manœuvre, et ce qu'il y eut encore de plus facheux, c'est que la frégatte *l'Astrée*, qui avait donné la première dans la flotte, avoit brisé sa chaloupe en voulant la mettre à la mer, et n'avoit pu à cause

VIII.

des grosses vagues, aborder une seule prise de plusieurs qu'elle avoit arrestées, lesquelles n'estant pas amarinées, profitèrent de l'orage et se sauvèrent à la suite du combat. La tempête devint afreuse et nous sépara tous les uns des autres. Deux de nos prises arrivèrent à Saint-Malo avec la frégate *l'Amazonne* et *l'Astrée* : une autre se sauva dans Calaix et deux firent naufrage sur les costes d'Angleterre. Je fus moy-mesme sur le point d'y périr, et ce fut avec bien de la peine que je gagnay le port de Brest avec la frégate la *Gloire*, tous deux en fort mauvais estat ⁽¹⁾ ».

Duguay-Trouin, ayant remis à la mer, termina cette campagne sans profit par la prise d'un vaisseau anglais, qui atteint par les boulets au-dessous de la ligne de flottaison, coula à pic. Une puissante escadre ennemie poursuivit les corsaires et capture la *Gloire*, perte qui ne fut pas compensée par la prise d'un navire dont le capitaine malouin se rendit maître en rentrant à Brest.

Arrivé dans ce port, il s'empressa d'écrire au ministre de la marine pour lui raconter ce combat : « J'auray l'honneur de vous détailler icy, lui disait-il, une advanture bien malheureuse, quoi que honorable pour les armes du roy. Le 5 de ce mois, Monseigneur, estant à 50 lieues à ouoist de Ouessant, j'eus connoissance d'un vaisseau au vent qui

(1) Manuscrit 5937. Le rapport très détaillé de ce combat se trouve aux archives de la marine de Paris. 8. 2.

faisoit route au sudouoïst, toutes voiles dehors, je le reconnus d'abord pour vaiseau de guerre, et je le laissay s'engager de manière que, lorsqu'il voulut prendre chasse pour m'éviter, je me trouvay dans un instant couvert de voiles aussi bien que la frégate la *Gloire*. Nous chassames ce vaiseau jusqu'à la nuit, sans avoir connoissance d'autre chose, quoique le temps fût fort clair; je le joignis longtemps devant mon camarade et lui tiray quelques bordées pour le désemparer et le conserver plus aisément pendant la nuit qui devint tellement obscure et accompagnée de mauvais tems que non seulement je fus constraint de cesser le combat, mais j'eus même toutes les peines du monde à le conserver. A la pointe du jour, la frégate la *Gloire* que j'avois perdu de vue pendant un fort long temps, s'estant trouvée à deux portées de canon derrière moy, j'attaquay seul le vaisseau ennemy, l'aborday et enfin m'en rendis maistre après un combat assés opigniatre, pendant lequel l'ennemy manœuvra parfaitement bien et me mit plusieurs fois dans le cas de faire un très mauvais abordage. La frégate la *Gloire* survint un moment après, et comme le désordre du combat me mettoit hors d'estat de mettre la chaloupe à la mer, pour amarriner parfaitement le vaisseau, je luy fis mettre la sienne et l'envoyai à bord de l'enemy pour m'amener les capitaines et officiers et mettre ce vaisseau qui estoit dématé en estat de naviguer. Il est à re-

marquer que pendant tout le temps que nous avions chassé ce vaisseau, aussi bien la nuit comme le jour, il avoit forcé de voiles et gouverné au sudouoist, et le matin que nous l'abordames, le tems estoit fort obscur; mais dans l'instant mesme que nous estions occupés à l'amarriner la brume se leva, et nous eumes connoissance d'une escadre de vaisseaux de guerre à une lieue et demie de nous, comme si elle estoit tombée des nues par enchantement, de maniere que je n'eus pas seulement le tems de retirer ni personne, ni environ quarante hommes des meilleurs de mon équipage qui sont restés à bord de l'anglois avec MM. de Sabrevois, enseigne de vaisseau, et de Cuny, garde de la marine.

« J'estois pour lors dans un désordre et dans un estat déplorable, mon grand mât estant prêt à tomber, mes deux vergues de civadière rompues et tombées à la mer, toutes mes voiles et mes manœuvres hachées; enfin, Monseigneur, c'est un miracle que je n'ay pas tombé au pouvoir des enemis, et c'est assurément une protection visible du ciel qui m'a conservé. Les enemis me chassèrent depuis cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et je ne pouvois éviter de succomber, s'ils n'avoient pas cessé la chasse; à l'esgard de la frégatte la *Gloire*, elle prit le party d'arriver vent arrière, qui est sa situation la plus avantageuse pour bien aller. J'ay lieu de croire qu'elle se sera

eschapée, d'autant plus qu'elle n'estoit en aucune maniere incommodée, et nous la verrons, s'il plaist à Dieu, arriver incessamment. Cette escadre, Monseigneur, estoit composée de dix-sept ou dix-huit vaisseaux de guerre et celui que j'ay enlevé est un vaisseau d'environ 60 canons, beau par merveilles. Je suis persuadé qu'il aura coulé bas, M. de Sabrevois m'ayant crié que ce vaisseau estoit plein d'eau ; mais il me fut impossible d'envoyer sauver son monde, les enemis estant trop près de nous, qui les auront certainement sauvés.

« Je vous advise, Monseigneur que cette aventure me confond le jugement, ne sachant pas où ni comment cette escadre s'est pu trouvée si près de nous, sans que nous aions eu connoissance. Le pauvre M. de Castellare y a été tué en se présantant pour sauter à l'abordage, avec un bon nombre de mes plus braves soldats ; tous mes officiers y ont fait des merveilles, et mériteroient chaquun en particulier des éloges infinys. MM. de Serquigny et de Sabrevois s'y sont distingués, M. de Cuny, garde de la marine, y a été blessé et est actuellement au pouvoir des enemis. Je ne scay, Monseigneur, si je dois encore implorer pour eux l'honneur de votre protection, mon témoignage et mes très estimables prières ne faisant pas grande impression, pour mon malheur, sur votre esprit. Il y a cependant assès longtems, Monseigneur, que je travaille par mon attachement et par mes services à forcer

vos protection de nous devenir favorable (¹), ou pour mieux dire aux officiers qui seroient avec moy; car, dans mon particulier, je ne recherche en servant bien que le plaisir de bien servir » (²).

IV

Quelque temps après, Louis XIV, moins oublioux que son ministre, voulut récompenser tant d'actions d'éclat, dédommager tant de pertes et de fatigues, en accordant à Duguay-Trouin l'honneur le plus insigne. Le corsaire, en effet, peu avide d'argent, désirait des lettres de noblesse.

Au siècle précédent, les Malouins refusaient ces titres lorsqu'on les leur offrait. « En 1594, dit un vieux chroniqueur de cette ville, le sieur Pépin fut envoyé à Paris pour annoncer au roi Henri IV la prise de Dinan. Pépin s'étant présenté tout hors d'haleine devant le roi, dit sans autres

(¹) Nous n'accueillions qu'avec défiance les récriminations contre M. de Pontchartrain dont les mémoires de Forbin sont remplis, et qui le représentent comme un homme indifférent ou même hostile aux marins; mais ces sévères accusations ne sont-elles pas confirmées par ces paroles de Duguay-Trouin, ce capitaine si modeste, si désintéressé?

(²) Archives de la marine de Paris. 8. 3. Nous avons tenu à citer en entier cette longue lettre, afin de montrer avec quels détails Duguay-Trouin racontait ses campagnes au ministre, et pour prouver en même temps combien ses mémoires sont fidèles et conformes à ses rapports.

détours, dans son langage malouin, avec un accent qu'on ne sauroit faire entendre sur le papier : « Sire, j'ons prins Dinan ». Le maréchal de Byron qui étoit présent, dit brusquement : » Cela ne se peut pas ». A quoi Pépin répondit d'un air railleur en regardant le roi avec un visage familier : Vay, y le scara mieux que may qui y étas ». Il en rapporta ensuite quelques circonstances; après quoi il demanda s'il étoit dans la maison du bon Dieu où l'on ne buvoit ni ne mangeoit ; le roi lui fit un très bon accueil, chargea un de ses officiers de le régaler, et rit beaucoup avec le maréchal du langage et de l'accent de franchise du bon Malouin. Le lendemain, Pépin alla prendre congé du roi, qui eut la bonté de lui demander ce qu'il souhaitoit, et s'il vouloit qu'il le fit gentilhomme : « Nenny, sire, répondit Pépin, je les chassons de notre ville à coups de bâton ; mais faîtes-moi donner un cheval de votre écurie ». Henri IV lui fit donner un de ses bons chevaux et Pépin partit très content (¹) »

Duguay-Trouin n'avait pas ce dédain pour le nom de gentilhomme, et il méritait si bien de le porter qu'on ne peut lui faire un crime de cette ambition. Il avait demandé ce titre à la fin de l'année 1707 ; « Si le roy me jugeoit digne de quelque grâce particulière, j'espérois de sa bonté qu'il voudroit bien m'accorder des lettres de noblesse pour mon frère et pour moy. M. de Pontchartrain trouva

(¹) Manuscrit. H. S.

quelque difficulté à m'obtenir cette grâce, ou plutost il jugea à propos de me la réserver pour l'avenir, croyant que cet objet me rendroit encore plus ardent... Je n'insistay pas ⁽¹⁾ ». Cependant, il faut l'avouer, il fut blessé de ce refus, et s'occupa de rechercher des papiers que son frère avait laissés en Espagne, lorsqu'il avait été obligé de quitter son consulat de Malaga en 1689 : « Nous nous flattions de trouver dans ces papiers de quoi prouver et faire renaître la noblesse de notre extraction, dont j'avais souvent entendu parler dans mon enfance ⁽²⁾ ».

Le roi leur épargna ce soin en leur accordant cette faveur désirée, au mois de juin 1709. Sa lettre, très élogieuse, disait : « Aucune récompense ne touchant plus ceux de nos sujets qui se distinguent par leur mérite que celles qui sont honorables et passent à leur postérité, nous avons bien voulu accorder nos lettres d'ennoblissement à nos chers et bien-aimés Luc Trouin de la Barbinais, et René Trouin du Guay, [capitaine de vaisseau. Ces deux frères animés par l'exemple de leur ayeul et de leur père, qui ont utilement servi pendant longues années dans la place de consul de la nation française à Malgue, n'ont rien oublié pour mériter la grâce que nous voulons aujourd'hui leur départir. Le sieur Luc Trouin de la Barbinais, après

(1) Manuscrit 5937.

(2) Mémoires, édition de 1740.

nous avoir aussi servi dans la même place de consul et y avoir soutenu nos intérêts avec tout le zèle qu'on pouvait désirer, s'adonna particulièrement dans notre ville et port de Saint-Malo, à armer des vaisseaux, tant pour l'avantage du commerce de nos sujets que pour troubler celui de nos ennemis ; et ces armements ont été portés jusqu'à un tel point, qu'étant commandés par ses frères, ils ont eu tous les succès qu'on devait attendre de braves officiers... ce que le dit sieur de la Barbinais a soutenu avec une grande dépense, préférant toujours le bien de notre service à ses intérêts : en sorte que jusqu'à présent il a par son propre bien et son crédit tenu en mer des escadres considérables tant pour le commerce que pour faire la guerre aux ennemis. C'est dans le commandement de ces vaisseaux et de ces escadres entières que le dit sieur René Trouin du Guay, son frère, a montré qu'il est digne des grâces les plus honorables (1)... car, il peut compter qu'il a pris, depuis qu'il s'est adonné à la marine, plus de 300 navires marchands, et vingt vaisseaux de guerre aux corsaires ennemis... A ces causes et autres considérations à ce Nous mouvant, de notre propre mouvement, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons les dits Luc Trouin de la Barbinais et René Trouin du Guay, leurs enfants et postérité, nés ou à naître de légitime mariage, ennoblis et ennoblis.

(1) Suit le résumé des combats du corsaire.

sons par ces présentes, signées de notre main, et du titre et qualité de nobles et d'écuyers les avons décorés et décorons. Voulons et nous plaît qu'ils soient tenus, censés, réputés nobles et gentilshommes... Leur permettons en outre de porter armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées et blasonnées par le sieur d'Hozier, juge d'armes de France (¹)... icelles mettre, peindre, graver et insculper en leurs maisons et seigneuries... Nous leur permettons d'ajouter à leurs armes deux fleurs de lys d'or et d'y mettre au cimier pour devise : « *Dedit hæc insignia virtus* ». (Le courage a donné ces insignes).

Telles furent les lettres de noblesse de Duguay-Trouin, « qui fut plus heureux de les tenir de la bonté du roi que de ses ancêtres ». Les Malouins accueillirent avec joie cet honneur rendu à leur illustre compatriote. « Le roi, écrivait l'un d'eux (²), a donné aussi des lettres de noblesse à son frère, promoteur sur terre de la gloire que son cadet acqueroit sur mer, récompense sans exemple et glorieuse pour M. Duguay, puisque le mérite de celui-ci a rejailli sur son frère aîné qui n'a point veu le feu ».

Duguay-Trouin, animé d'un nouveau zèle, s'empressa de remettre à la voile avec cinq vaisseaux

(¹) Les armes sont un écu d'argent, à une ancre de sable, et un chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or.

(²) Archives de Saint-Malo. Manuscrit GG, 341.

(1710). Il avait appris qu'un convoi venant des Indes Orientales devait aborder à la côte d'Irlande : « sa richesse immense avait porté l'amiral d'Angleterre à envoyer à sa rencontre deux bâtiments de 66 canons ». L'un de ces vaisseaux ne tarda pas à tomber aux mains du corsaire, qui le pourvut d'officiers et de soldats et le joignit à son escadre. Mais il s'éleva bientôt un brouillard si épais, « que les navires, ne se voyant plus, estoient obligés de se conserver par des signaux continuels de canon, de fuzil, de cloche et de tembourgs : les vaisseaux des Indes furent assès heureux pour passer pendant ce temps-là... Sitost que ce maudit brouillard fut dissipé, nous les vismes du haut de nos mâts qui entroient dans les ports de Cork et de Kinsal (¹) ». Le reste de la campagne ne fut pas plus heureux ; après avoir fait une prise de peu de valeur, le capitaine vint débarquer à Brest.

La maladie, comme dernière épreuve, était venue fondre sur lui ; elle lui fit courir pendant six mois les plus sérieux dangers. Des soucis de tout genre venaient encore l'aggraver. Par suite des malheurs de ces dernières années, Duguay-Trouin était réduit à un état voisin de la misère : « Nous nous voyons aujourd'hui sans bien, écrivait-il au ministre (²), et quoique la plus noire envie ne puisse rien trouver à redire à ma conduite, on ne trouve

(¹) Manuscrit 5937.

(²) Archives de la marine de Paris. 8. 10. 23 décembre 1710.

guère de gens qui veuillent suivre la fortune d'un honnête homme, quand il est malheureux... Nous ne sommes plus en état, mon frère et moi, de suppléer au défaut de nos intéressés, qui sont absolument rebutés, ni même de prendre intérêt nous-mêmes, puisque je puis vous assurer, qu'après nos dettes payées, je ne crois pas qu'il nous reste pour vivre que mes appointements, ma pension, le revenu de ma capitainerie, et quelque peu d'héritage. J'ay honte dans le temps présent, de vous représenter que depuis plus de quatre ans que je suis capitaine de vaisseau, je n'ay pas reçu deux mois d'appointements, que la pension dont le roi m'a honoré ne m'a pas été payée... Qu'allons-nous devenir, Monseigneur, après avoir tout sacrifié pour le service et pour vous plaire, si vous ne nous protégez pas ? Je vous avoue que ces tristes réflexions me sont plus funestes que le mal même dont je suis depuis si longtemps accablé ».

On ne peut, sans une profonde émotion, entendre les plaintes de ce grand homme, réduit à une telle extrémité après avoir supporté tant de travaux et épousé ses forces pour le service de la patrie.

Mais la France elle-même était cruellement éprouvée : ses ennemis la pressaient de toutes parts, et, resserrant autour d'elle leur cercle d'opérations, semblaient l'investir comme une ville assiégée. La bataille de Ramillies, qui mit encore en relief l'incapacité de Villeroi, leur livra les Pays-Bas. (1706).

La Feuillade, malgré son imperturbable jactance, perdit le Milanais (1706) et le royaume de Naples (1707). Enfin, la défaite d'Oudenarde, et la prise de Lille (1708) ouvrirent la France aux alliés.

A l'inhabileté des généraux se joignait la détresse des finances. Le ministre Chamillard, chez qui l'honnêteté ne remplaçait pas le génie (¹), succombait sous le fardeau ; ses expédients ridicules et odieux ne remplissaient pas le trésor et soulevaient les esprits ; la misère était à son comble. Les soldats n'avaient point de solde ; pour nourriture, du pain et de l'eau. Sordides, couverts de haillons, ils vivaient de pillage : « Les vieux, dit Villars (²), envoient les jeunes à la maraude, et, s'ils ne rapportent rien, les accablent de coups ». Ainsi l'armée devenait la terreur du pays qu'elle était chargée de défendre.

Pour qu'il ne manquât rien à l'horreur de cette détresse, l'effroyable hiver de 1709 fit régner sur la France une froid comparable à celui des régions polaires. La végétation, les arbres périrent ; la maladie moissonna les hommes ; la famine souleva les multitudes (³). Les troupes durent s'occuper à la fois à repousser les ennemis et à contenir les Français exaspérés par tant de maux, irrités contre Madame de Maintenon, les ministres et le roi. Ils

(¹) Voir son portrait ; mémoires de Berwick. 407.

(²) Mémoires de Villars.

(³) Mémoires de Saint-Simon. Année 1709.

devinrent égoïstes, indifférents à la guerre extérieure ; et le sentiment de leurs souffrances sembla les rendre étrangers aux intérêts de la patrie.

La main de Dieu s'appesantissait sur Louis XIV. Ce n'était plus cette cour brillante, où la gloire, les plaisirs et les arts formaient jadis le cortège du plus puissant monarque du monde. La pauvreté, le silence, le découragement les avaient remplacés ; on vit mendier les valets des princes, et ceux-ci n'osaient plus sortir de peur d'être accueillis par les insultes et les malédictions du peuple. Le grand roi courba la tête, et se fit suppliant pour obtenir la paix à son royaume, augmentant toujours ses concessions devant les exigences de l'ennemi jusqu'à se résigner à abandonner son petit-fils, à retirer ses troupes d'Espagne, et même à fournir des subsides aux alliés. Mais ceux-ci avaient des prétentions exorbitantes ; Marlborough voyait dans la guerre un moyen de satisfaire son insatiable avarice, le prince Eugène d'assouvir sa haine : ils voulaient obliger Louis XIV à détrôner lui-même son petit-fils. (¹).

Pour que le malheur fût complet, on apprit, quelques mois après ces négociations inutiles et cruelles, que Philippe V venait de recevoir une sanglante défaite, qu'il était de nouveau chassé de Madrid par l'archiduc (sept. 1710), et que cette couronne d'Espagne, si chèrement achetée, semblait

(¹) Conférences de la Haye 1709, de Gertruydemberg 1710.

pour jamais tombée de son front. Dans ces événements terribles, le ministre Torcy, mêlé activement à toute cette politique, ne peut s'empêcher de voir l'action de la Providence, qui, selon la magnifique parole de Bouvet, tient en ses mains les rênes des empires : « Dieu, dit-il, connaît les pensées des sages du monde et sait combien elles sont vaines. Sa seule puissance avait placé Philippe V sur le trône d'Espagne, elle seule pouvait l'y maintenir : les hommes n'avaient pas conduit ce grand événement. Celui de la paix ne devait pas être attribué à leur habileté ; mais avant que d'accorder cette paix à la France que Dieu par sa bonté a toujours protégée, le moment devait en être précédé par les humiliations d'un grand roi. Sa résignation satisfait à la justice divine, et le Dieu de miséricorde regarda favorablement le monarque et ses peuples. Il inspira une nouvelle ardeur aux Français toujours pleins de zèle pour la gloire de leur maître » (!).

(1) Mémoires de Torcy (collect. Poujoulat), 629.

CHAPITRE III

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE (suite).

Conquête de Rio-Janeiro.

Réveil de la France et de l'Espagne. — Les corsaires redoublent d'efforts. — Préparatifs de l'expédition contre Rio-Janeiro. — Aspect d'un vaisseau du XVII^e siècle et de son équipage. — La traversée. — Le siège. — L'assaut. — Conséquences de cette conquête. — Comparaison du rôle des corsaires dans cette guerre et dans la précédente.

La France n'avait pu voir sans émotion les larmes de son roi. Louis XIV avait touché son peuple en humiliant son orgueil, en se soumettant à tout pour le bien de ses sujets qu'il avait pris pour juges entre lui et ses ennemis. L'indignation remplissait les cœurs : « Mieux vaut encore la guerre que la honte, » écrivait Madame de Maintenon ; et cet appel aux armes était le cri général des Français. On sacrifia son luxe, ses bijoux précieux pour nourrir l'armée qui mourait de faim.

Mais les soldats, exaspérés par l'insolence des alliés, se souciaient peu de la misère : « M. le maréchal a raison, disaient-ils, il faut savoir souf-

frir quelquefois. Qu'on nous donne du pain, puisqu'il en faut pour vivre, nous saurons nous passer de vêtements (¹). Et ce morceau de pain, qu'ils avaient obtenu après un jour entier de jeûne, ils le jetèrent pour courir au combat, lorsqu'on leur annonça la présence de l'ennemi. Ils lui tuèrent ou blessèrent vingt et un mille hommes à Malplaquet, (1709), et s'ils ne conservèrent pas le champ de bataille, au moins cette glorieuse résistance prouva aux alliés que le réveil de la France pouvait encore être terrible.

L'Espagne aussi sortait de sa torpeur, et se mettait à la lutte avec l'énergie du désespoir. Alarmés et humiliés de voir que la France voulait les sacrifier, les Espagnols se pressèrent avec amour autour du roi de leur choix. La récente défaite de Saragosse ne put les décourager; le peuple pilla les maisons des partisans de l'archiduc, brûla le butin pour montrer qu'il était guidé par la haine et non par l'intérêt (²).

Dans ces circonstances critiques, Philippe V se montra surtout admirable. Il avait ressenti une noble indignation en voyant qu'on voulait, sans son avis, disposer de ses états : « Dieu m'a mis la couronne d'Espagne sur la tête, écrivait-il à son

(¹) Mémoires de Villars. 174.

(²) Mémoires secrets de Louville. 2. 164.

aïeul, je la soutiendrai tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines. Je le dois à mon honneur et à l'amour de mes sujets. Si j'étais capable d'une lâcheté pareille à celle de céder mon royaume, je suis sûr que vous me désavoueriez pour votre petit-fils ». Tel fut son fier langage pendant le cours des conférences, et sa conduite répondit à ses paroles. Les grands en furent raffermis dans leur fidélité ; aux conseillers de la défection l'un d'eux répondait : « Je n'ai qu'une foi, je n'ai qu'un roi ; tant qu'il vivra, je ne puis en reconnaître d'autre ».

Lorqu'un peuple est ainsi uni, plein de résolution et de patriotisme, il peut compter sur la victoire. Les Espagnols, conduits par leur roi et le duc de Vendôme, battirent complètement les alliés à Villa-Vicosa (1710), et Philippe V fatigué reposa sur un monceau de drapeaux ennemis, le plus beau lit sur lequel prince dormit jamais.

I

Les infatigables corsaires ne devaient pas rester étrangers à ce mouvement généreux. Louis XIV les avait favorisés en leur donnant des dignités, des titres et en leur faisant remise de son cinquième de butin ; ces faveurs ne firent que stimuler leur zèle. En 1709, année de la grande disette, nous voyons Cassard parcourir la Méditerranée en vainqueur, et rendre les plus grands services à la France affamée en protégeant ses

convois de blés étrangers. D'autres, comme Chavagnac et d'Iberville, luttent vaillamment dans les mers d'Amérique. Mais, entre tous, Duguay-Trouin montra dans ces périls de la patrie la résolution la plus grande et conçut le projet le plus extraordinaire.

Dans le voyage qu'il avait fait à Versailles en 1709, pour remercier le roi de l'honneur qu'il lui avait accordé en l'anoblissant, dans une seconde visite à la fin de l'année 1710, il avait remarqué la détresse de la cour, et mieux compris les angoisses de la France. La douleur de Louis XIV qu'il aimait, le pénétra de tristesse ; il résolut dès lors de payer ses lettres de noblesse par un service insigne, la conquête de Rio-Janeiro, la plus florissante colonie des Portugais au Brésil.

En entreprenant cette expédition, il ne s'éloignait pas de son plan arrêté ; puisque nous l'avons vu, pendant cette dernière période, s'attaquer surtout aux ennemis de l'Espagne, et Lisbonne servait d'entrepôt à leurs flottes, c'est de là qu'étaient partis les coups les plus terribles pour Philippe V (1).

(1) Ce motif politique n'est pas une supposition gratuite ; on en peut juger par ces paroles d'un malouin racontant en 1712 cette expédition : « M. Duguay et ses armateurs, dit-il, avoient formé ce dessein, considérant combien le royaume de Portugal entré dans la grande alliance contre la France et l'Espagne avoit dans la présente guerre apporté de préjudices et causé de traverses à ces deux royaumes, parce que

En outre, les habitants de Rio avaient, contre la foi jurée, assassiné le capitaine français Duclerc ; ils laissaient mourir de faim dans les cachots ses infortunés compagnons. « Toutes ces circonstances, dit Duguay, jointes à l'espoir d'un butin immense, et surtout l'honneur qu'on pouvoit acquérir dans une entreprise aussy difficile, me firent naître l'envie d'aller porter la gloire des armes du roy jusques dans ces climas éloignés, et de punir l'inhumanité des Portugois (¹).

Rio-Janeiro est situé au fond d'une vaste baie découverte en 1525 par Dias de Solis. Des protestants français, chassés de leur patrie et conduits par Villegagnon, y fondèrent en 1555 un petit établissement. C'étaient quinze ou vingt cabanes construites en branches d'arbre à la manière des sauvages voisins ; quelques faibles retranchements qu'on y avait élevés lui firent prendre le nom de fort Coligny. Il fut détruit trois ans après par Emmanuel de Sa qui jeta les fondements de la nouvelle ville. Elle ne tarda pas à prospérer et de-

Lisbonne et autres costes de sa dépendance servaient d'entrepos au débarquement des troupes étrangères, vivres et munitions, qui fatiguoient l'Espagne avec les troupes portugaises du costé de l'Estramadoure, et que les escadres ennemis allant et venant dans la Méditerranée trouvoient en Lisbonne tous les raffraichissements et agrests nécessaires pour se remettre en bon estat. Archives de Saint-Malo. *Manuscrit CC. 380.*

(¹) *Manuscrit 5937.*

vint l'entrepôt de la plupart des mines de métaux précieux qui se trouvent au Brésil et sont réunies dans le voisinage de Rio-Janeiro. Là venaient s'entasser l'or, les topazes, les magnifiques diamants qui étaient recueillis dans les torrents par les esclaves. Chaque année, au mois de mars, une flotte du Portugal allait chercher ces richesses (¹).

Telle était la colonie que Duguay-Trouin se proposait d'attaquer. Le roi approuva son projet et fournit les vaisseaux, se réservant son cinquième de butin, vu la grandeur de l'entreprise. Le comte de Toulouse, amiral de France, prit un fort intérêt dans l'armement, auquel sept autres directeurs s'associèrent. C'étaient de riches négociants de Saint-Malo, entre autres, MM. de Beauvais, de la Sandre-Le-Fer, de l'Epine Danycan et Chapdelaine ; ils fournirent pour les munitions, vivres et autres frais, douze cent mille livres.

Duguay et son frère allèrent équiper onze vaisseaux à Brest pendant qu'ils en faisaient armer trois à Rochefort et un à Dunkerque : « ces soins furent si vifs et si bien ménagés que, malgré la dizette où se trouvoient les magasins du roy, ces bâtiments furent en deux mois prêts à mettre à la voille (²) ». Deux corsaires malouins se joignirent à eux pour l'expédition. Le but du capitaine en ar-

(¹) Raynal. *Histoire philosophique* 3. 537.

(²) *Manuscrit 5937.*

mant dans différents ports, pour de fausses destinations, était de tenir son dessein secret. Cependant l'Angleterre s'alarmea de ses préparatifs et crut qu'il voulait ramener le prétendant : elle rappela six mille hommes de Flandre, envoya des paquebots dans ses colonies, et de plus vingt vaisseaux, pour bloquer les corsaires dans la rade de Brest. Ils arrivèrent trop tard : Duguay-Trouin, averti, avait quitté ce port depuis deux jours. Il était allé rejoindre ses compagnons à la Rochelle, où, le 9 juin 1711, la flotte mit à la voile. Ce fut un magnifique spectacle de voir cette escadre considérable se déployer sur la mer et s'élancer fièrement à la conquête des terres du Nouveau-Monde.

Rien de plus gracieux et de plus majestueux à la fois qu'un vaisseau du XVII^e siècle. Chef-d'œuvre de la science mathématique qui avait tout disposé pour sa vitesse et la rapidité de ses évolutions, il était encore décoré par la peinture et la sculpture. Sa poupe surtout était remarquable : très élevée, elle s'arrondissait à sa partie inférieure, et diminuant suivant une courbe harmonieuse, elle avait à peu près la forme d'une lyre. Plusieurs élégantes galeries couraient dans sa largeur ; des festons dorés, des panneaux ouvragés l'entouraient, encadrant le tableau du milieu portant une peinture ou quelque bas-relief. C'était tantôt un sujet chrétien, l'image de la patronne du navire, plus

souvent, au siècle de Louis XIV, un sujet mythologique ou allégorique ; ainsi, la Science nautique appuyée sur une sphère et tenant un compas à la main, entourée de petits génies se jouant dans le feuillage (¹). L'arrière était la partie honorable du vaisseau, la demeure du capitaine et des officiers ; elle avait, pour ainsi dire, un caractère sacré ; dans l'antiquité, gardienne des images des dieux, elle resta au moyen-âge un lieu d'asile inviolable, et même, au XVII^e siècle, elle fut encore sur quelques vaisseaux un lieu de refuge ouvert aux délit plus légers (²). L'avant, terminé d'ordinaire par quelque figure, était moins honorable et moins orné.

Le pont était garni de canons ; il y avait deux ou trois pièces à l'avant et à l'arrière. Sur ses bords viennent s'attacher les innombrables cordages qui soutiennent la mâture et servent d'échelles pour grimper à son sommet ; tous ont leur utilité et leurs noms ; il n'y a à s'appeler corde que celle de la cloche. Celle-ci bénite et nommée avec le navire, est destinée à convoquer l'équipage aux exercices religieux et profanes.

Au-dessous du pont s'étend la batterie, allongeant ses deux lignes parallèles de canons par les sabords, embrasures percées dans les flancs du

(¹) On trouve quelques spécimens au musée maritime du Louvre.

(²) A. Jal.

vaisseau. C'est la forteresse redoutable ; au jour du combat, on couvre son parquet de sable pour que les pieds ne glissent pas dans le sang. Sa disposition fait comprendre combien est dangereux le boulet qui, l'enfilant dans sa longueur, brise les pièces sur leurs affûts et emporte la ligne des canonniers. Elle sert encore à d'autres usages ; c'est là que le matelot fait ses exercices, qu'il prend ses repas et qu'il dort balancé dans son hamac suspendu. « La batterie d'une frégate, dit un capitaine, est pour le marin qu'elle transporte dans sa course vagabonde, son forum, son gymnase, son réfectoire, son dortoir et son champ de bataille ».

Il serait trop long de parcourir les détails du navire. A l'arrière se trouve ordinairement la soute aux poudres avec ses robinets prêts à l'inonder en cas d'incendie (¹), à l'avant la prison, séjour ténébreux et souvent infect. Les provisions savamment entassées, les cordages roulés avec un art parfait pour occuper moins de place, ont leurs compartiments. Là, plongent les vastes pompes pour étancher les voies d'eau ; ailleurs, fument les cuisines remarquables par la gigantesque marmite, retenue par des chaînes pour éviter le roulis, dont les flancs doivent contenir le bouillon de plusieurs

(¹) La soute aux poudres est aussi appelée Sainte-Barbe par Duguay-Trouin. Plus tard on réserva ce nom à l'appartement du maître-canonnier, où se trouvait l'image de Sainte-Barbe, sa patronne.

centaines d'hommes, et dont le couvercle est maintenu par un cadenas pour prévenir les larcins.

Si tout est calculé dans la construction et l'aménagement du vaisseau, tout est réglé de même dans son personnel. L'ordonnance de Colbert s'étend depuis l'amiral jusqu'au charpentier du bord. Les équipages de Duguay-Trouin se composaient de plusieurs lieutenants, sous-lieutenants et enseignes. Outre ces officiers, il avait encore dans cette expédition quatorze aumôniers.

L'aumônier était prescrit pour tout navire faisant le long cours. Il devait célébrer la messe fêtes et dimanches, faire tous les jours, soir et matin, la prière publique à laquelle les matelots étaient tenus d'assister. On devait lui porter honneur et révérence à peine d'encourir un châtiment exemplaire (¹).

L'écrivain du bord, dont nous avons déjà décrit les fonctions, était une sorte de notaire pour les actes publics du navire. Il était chargé de tenir le journal, faire les testaments des marins et toute pièce officielle. Son registre faisait foi devant le juge; il y avait défense, sous peine de la vie, d'y inscrire quelque faux rapport (²). Duguay avait dix-sept écrivains.

Il avait le même nombre de chirurgiens. Leur

(¹) Ordonnance de Colbert. Titre 2. 1. 3.

(²) Ibid. Titre 3. 1. 6.

présence sur les navires était obligatoire. Ils devaient être reçus par deux hommes de leur profession, avoir leur coffre garni des médicaments et instruments nécessaires (¹). Leur science n'était pas toujours très approfondie, si nous en jugeons par ce trait. Le corsaire malouin Alain Porée, ayant reçu une blessure qui nécessitait une opération assez grave, son chirurgien se déclara incapable de la pratiquer. Alors le corsaire lui demanda son traité de médecine, et, le livre en main, dirigea lui-même tous les mouvements de l'inhabile chirurgien pendant qu'il taillait ses chairs (²). Ils étaient fort peu estimés des matelots qui se croyaient volontiers capables d'être, comme autrefois, leurs propres médecins; et qui d'ailleurs sont portés à regarder de mauvais œil quiconque ne s'occupe ni de la manœuvre ni du combat.

Nous trouvons de plus dans la liste des équipages de cette escadre des mariniers destinés à régler la marche du vaisseau, des matelots pour la conduite du navire, des soldats, divers artisans, des valets chargés du service des officiers, troupe fainéante, objet d'une haine spéciale de la part du marin, enfin, un assez grand nombre de mousses, souffre-douleurs, à qui tous commandent en accompagnant l'ordre du coup brutal d'une lourde main, et

(¹) *Ibid.* Titre VI.

(²) *Cunat.*

qui se vengent par mille espiègleries des larmes versées en secret.

Tel était l'aspect de la flotte qui emportait Duguay-Trouin et ses braves compagnons vers les rivages du Nouveau-Monde. Jamais il n'avait quitté les mers de l'Europe, il voguait maintenant sur un océan inconnu, vers un but lointain et glorieux qui devait éveiller bien des rêves dans sa vive imagination. Toutefois sa grande entreprise ne le faisait pas dédaigner les petits profits ; chemin faisant, il prit un bâtiment anglais et le joignit à son escadre. Le 2 juillet, on s'arrêta à l'île Saint-Vincent du Cap Vert, où les troupes descendirent à terre pour connaître l'ordre qu'elles devaient observer dans le débarquement à Rio-Janeiro. La traversée continua au milieu d'un ouragan violent qui dura plus d'un mois et enleva aux vaisseaux une partie de leur mûre. Le 19 août, l'île de l'Ascension fut aperçue, et huit jours après, Duguay-Trouin se trouvant à la hauteur de la baie de Tous les Saints, déjà tourmenté par une longue inaction, résolut d'aller prendre ou brûler tous les vaisseaux ennemis qui se trouveraient dans ces parages (¹). Mais sa provision d'eau commençant

(¹) « 27 aoust. Estant à la hauteur de la baye de Tous les Saints. on tint conseil pour savoir si nous irions attaquer cette baye ou Rio-Jenero ; il y eut quelques voix pour aller à la baye de Tous les Saints ; mais à la fin tout le monde convint qu'il estoit plus à propos d'aller à Rio-Jenero pour

à s'épuiser, il fut obligé de continuer sa route sans l'interrompre.

II

Le 11 septembre, à l'approche de la nuit, la sonde toucha le fond : la côte américaine n'était pas éloignée. La brise était forte, la mer houleuse, la brume épaisse, cependant Duguay fit augmenter la voilure de ses vaisseaux, il voulait surprendre l'ennemi à l'improviste.

« M. Duguay, écrit un des officiers, prit son party en très habil navigateur à quy les instants sont précieux quand il s'agit de travailler pour la gloire des armes du Roy. Il fit faire route au N. N. E. par un vent d'est très frais et avec une brume très épaisse quy auroit donné de l'inquiétude à tout autre qu'à luy, et quoiqu'il ne connût la coste et les approches de Rio-Jenero que d'après les mé-

trois raisons essentielles; la 1^{re} pour délivrer les prisonniers de M. Duclerc qu'y estoient traités fort inhumainement, la seconde parce que M. le chevalier de Courserac affirma qu'il entreroit dans la rade de Rio-Jenero comme dans la rade de Brest, ce qu'il exécuta en homme de guerre qui scait parfaitemeht son métier, et la troisième raison fut que les vaisseaux commençant à manquer d'eau, il falloit absolument aller au lieu où l'on en put faire... A 4 heures et demie le conseil fut levé, chaque capitaine retourna à son bord et nous fîmes route vers Rio-Jenero. »

Journal de bord du vaisseau le Lys, par M. de Ricouart, inspecteur royal de la flotte. Archives de la marine de Paris.

moires qu'il en avoit lus, son idée se trouva si juste que le lendemain à la pointe du jour, nous étions à six lieues au vent de Rio-Jenero. La brume qui continuoit à tomber ne nous empescha point de forcer de voiles pour aller reconnoistre l'entrée et afin de ne pas perdre de temps à envoyer des ordres, M. Duguay fit entendre par des signaux le rang que chaque vaisseau devoit tenir en entrant.

« Environ à 1 heure et demie après midy le *Magnanime* entra le premier. Ce vaisseau estoit commandé par le chevalier de Courserac qui essuya le feu des forteresses et des vaisseaux. Il manœuvra avec une fierté qui fit l'admiration de toute l'escadre et fit croire aux Portuguais qu'il y avoit des pilotes du pays dans le vaisseau. Le *Brillant* commandé par M. le chevalier de Gouyon entra après le *Magnanime*, puis l'*Achille* commandé par M. le chevalier de Beauve ; le *Lys* commandé par M. Duguay n'entra que le quatrième pour estre à portée de donner des ordres à l'avant et à l'arrière-garde et de faire les signaux quy convenoient. » (1) Le reste de l'escadre marchait à sa suite sur une une seule ligne.

Les cinq forts puissamment armés qui s'élèvent sur les deux rives du goulet, faisaient feu de toutes leurs batteries ; les Français leur répondraient de leur double bordée. A peine entrés dans la baie, ils passèrent sous les canons de « quatre vaisseaux

(1) Journal de M. de Ricouart.

du Roy de Portugal de 70, 60 et 56 canons, commandés par dom Gaspard de la Costa et par M. du Bocage, destinés à escorter la flotte du Brésil. Ils firent grand feu pendant quelque temps sur l'escadre; mais les enemis voyant que rien ne pouvoit ralentir l'ardeur des commandants et de nos équipages, quy comptoient les enlever à l'abor-dage en entrant, ils appareillèrent de leur mouillage et furent s'échouer trois sur la pointe sud de l'isle Cobras, sur un banc de sable et de roches, le quatrième commandé par du Bocage alla s'échouer au nord de la mesme isle ^v (1).

Cette effroyable canonnade avait jeté l'alarme à Rio-Janeiro; les forts de la place s'allumaient, les petites îles fortifiées qui l'environnent, faisaient pleuvoir une grêle de boulets sur les corsaires. Ceux-ci s'avançaient toujours sans la moindre hésitation; bientôt ils eurent dépassé la ville et s'arrêtèrent enfin, à 6 heures du soir, au fond de la baie, hors de la portée des canons. Ils avaient employé la journée entière à faire leur entrée (2). Trois cents hommes environ avaient été tués; mais les vaisseaux n'avaient pas éprouvé de graves dommages; le courage était excité par un premier succès, et la victoire semblait désormais assurée.

Alors Duguay-Trouin put contempler à loisir

(1) Ibid.

(2) Manuscrit 5937.

cette terre qu'il venait conquérir. En face de lui, sur la rive droite, s'élevait Rio-Janeiro ; il apercevait les trois monticules au milieu desquels la ville est bâtie et qui lui font une enceinte naturelle. Des forts bien armés les couronnent, et leur feu plonge au loin sur la mer. Des îlots couverts d'artillerie, assez semblables aux forts détachés de la rade de Saint-Malo, forment une ceinture à la place, une sorte d'avant-garde qui paraît en rendre l'accès impossible. Pour augmenter encore ces difficultés, les Portugais avaient élevé des retranchements et placé des canons sur tous les points où ils avaient cru qu'on pouvait tenter une descente (¹).

Duguay apprit qu'outre ces puissants moyens de défense, les ennemis avaient à lui opposer treize mille hommes de troupes régulières, soutenues par un nombre prodigieux de noirs disciplinés. Il avoue qu'il fut étonné de trouver cette place dans un état si différent de celui dont on l'avait flatté. Quinze jours avant son arrivée, les Portugais avaient été avertis par un paquebot d'Angleterre : on comptait sur une surprise, il fallait faire un siège en règle.

Le Lardi capitaine n'était pas homme à reculer : jusqu'ici il a montré l'audacieuse intrépidité du corsaire, il va déployer l'habileté stratégique du

(¹) Plan de Rio-Janeiro par Ozanne.

général. Son plan fut bientôt fait; il résolut de s'emparer des îles de la rade pour bombarder la ville; puis de débarquer ses troupes, et de l'attaquer du côté de la terre, pendant que son artillerie la foudroierait de la mer.

Sans perdre de temps, et voulant déconcerter l'ennemi par la rapidité de ses opérations, il envoya le soir même de son arrivée une galiote et deux traversiers à bombes pour commencer le bombardement dès le point du jour. Le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, il détacha le chevalier de Goyon avec cinq cents hommes d'élite pour s'emparer de l'île des Chèvres (¹), position importante et très voisine de la place. L'assaut fut si brusque que les Portugais, en s'enfuyant, eurent à peine le temps d'enclouer quelques pièces de canon. Eperdus, ils se replient vers la ville en coulant leurs navires marchands, en faisant sauter deux vaisseaux de guerre pour les empêcher de tomber aux mains des Français.

Eveillés par le fracas de ces explosions, les habitants de Rio croient que l'ennemi a surpris la place, et du haut de la montagne des Bénédictins, située en face de l'île des Chèvres, ils ouvrent un feu meurtrier sur les corsaires. Mais ceux-ci sont habitués à la mitraille; ils ne craignent pas, sous cette grêle de projectiles, d'aller s'emparer d'un vaisseau portugais sur lequel ils arborent le pa-

(¹) Das Cobras.

villon du roi. Cette double capture n'avait demandé que quelques instants.

Aussitôt Duguay ordonne de fortifier l'île des Chèvres. On travaille activement à y établir des retranchements, des canons, des mortiers ; le marquis de Saint-Simon, avec un corps de troupes, protège les travailleurs. En vain toutes les batteries continuent à tirer sur les intrépides pionniers : les moines eux-mêmes, des murailles crénelées de leur monastère, dirigent sur eux une vive fusillade, et méritent par leur bravoure les applaudissements des corsaires toujours sincères admirateurs de la vaillance.

« Le même jour, le sieur Hélyot, sous-lieutenant d'artillerie commandant le traversier du roy le *Patient*, qui portait un mortier de neuf pouces, alla s'entraîner près des Bénédictins sur lesquels il tira des bombes fort justes ; mais comme ce petit bâtiment estoit mouillé sous un grand feu des enemis, il fut obligé de se retirer après avoir été beaucoup incommodé et ayant reçu un coup de canon à l'eau auquel le sieur Hélyot remédia avec beaucoup d'ordre et d'intelligence ⁽¹⁾. »

Cependant Duguay songe à mettre ses troupes à terre. Il choisit pour le débarquement le pied des collines qui dominent la ville à l'ouest et un peu

(1) Journal de M. de Ricouart.

en arrière (¹). Cette partie était peu fortifiée, et il était facile de s'y mettre à l'abri des canons de la place ; cette position permettait d'ailleurs de tourner la ville, et, par suite, était favorable aux plans du capitaine. Le matin du 14 septembre, on commença par feindre de fausses attaques pour détourner l'attention des ennemis, qui du haut des monticules auraient pu écraser les troupes au moment de la descente. Pendant ce temps, l'armée débarquait sans confusion et sans danger : deux mille sept cents soldats et environ huit cents matelots prirent pied sur le rivage et s'y rangèrent en bon ordre (²).

Duguay en forma trois brigades de trois bataillons chacune, l'avant-garde commandée par le chevalier de Goyon, l'arrière-garde par le chevalier de Courserac, le centre par lui-même. Telle était cette petite armée bien aguerrie, bien disciplinée et pourvue d'une bonne organisation. Le général choisit de plus une troupe d'élite prête à se porter en tous lieux avec lui, et des aides de camp pour communiquer ses ordres. Sa prévoyance était admirable ; aucun détail ne lui échappait. Il n'oublia pas de fortifier sa troupe d'une artillerie de campagne, composée de vingt-quatre pièces légères montées sur des affûts improvisés.

Son premier soin fut de s'emparer des hauteurs,

(¹) Plan d'Ozanne.

(²) Ce chiffre discuté est celui du manuscrit 5937.

afin de dominer la ville et d'en surveiller les mouvements. Les brigades de Goyon et de Courserac se mirent en marche, et commencèrent à gravir les collines. Les corsaires étaient joyeux : le combat sur terre n'est qu'un jeu pour ces hommes habitués aux terribles péripéties des luttes maritimes. Aussi balayèrent-ils promptement un parti de Portugais qui voulut leur barrer le chemin ; ils occupèrent sans autre obstacle cette importante position.

Les tentes furent dressées sur la crête des collines ; deux mamelons furent occupés par les deux brigades Goyon et Courserac ; Duguay se plaça entre eux dans la vallée. La situation était excellente, et les assiégés durent voir avec terreur cette armée pour ainsi dire suspendue sur leur tête, tandis que l'île des Chèvres allait bientôt les attaquer de front. De plus, les Français étaient les maîtres du bord de la mer, et pouvaient communiquer avec leurs vaisseaux pour en tirer des provisions et des munitions de guerre.

Le capitaine malouin, de son poste d'observation, put étudier le terrain ; il vit que de ce côté Rio était fortifié par un fossé plein d'eau et un vaste camp retranché. Au-delà s'étendait une plaine immense, coupée de plusieurs bras de mer et terminée par des bois épais (¹). Il résolut d'envelopper les habitants et de leur fermer toute re-

(¹) Plan d'Ozanne.

traite. Les troupes prirent les armes, (15 sept.), prêtes à fondre sur l'ennemi au moment où il sortirait de la ville. Pour l'attirer dans la plaine, des détachements s'avancèrent jusqu'à portée de fusil de la place, tuant les troupeaux, pillant les maisons. Les Portugais, malgré ces provocations, ne franchirent point les limites de leur camp ; ils voulaient laisser notre armée s'engager dans l'intérieur de leurs retranchements, où ils avaient battu l'infortuné Duclerc. Duguay le comprit, fit sonner la retraite, et les soldats se retirèrent en bon ordre.

Il put alors se convaincre qu'il ne pourrait bloquer entièrement Rio-Janeiro. Ses éclaireurs lui apprirent que la plaine était un marais impraticable, hérissé de broussailles ; il faudrait en connaître parfaitement les sentiers pour s'y aventurer en sûreté. Duguay fut d'autant plus contrarié de ces nouvelles qu'il comprit l'impossibilité où il serait d'empêcher les ennemis, forcés dans leur ville, de s'enfuir dans les montagnes en emportant leurs richesses. Il voyait ainsi lui échapper une grande partie du butin qu'il espérait.

Cependant les assiégés, pressés de plus en plus, résolurent de prendre l'offensive. Il voulurent d'abord détruire tout ce qui pourrait tomber aux mains des Français en dehors de leurs murailles : ils firent sauter un vaisseau et deux frégates, brûlèrent les magasins qu'ils avaient au bord de la

mer et qui étaient remplis de marchandises et de munitions. Tout annonçait chez eux une résolution désespérée. Des mines furent creusées dans la campagne pour faire périr nos détachements ; à chaque instant, le jour, la nuit, nos soldats esuyèrent le feu de hardis tirailleurs, qui se glissaient inaperçus dans les sentiers de la montagne et venaient harceler les abords du camp. Les maraudeurs tombaient dans ces embuscades, les sentinelles mêmes étaient enlevées sans bruit, et ces prisonniers allaient s'entasser dans les cachots de la ville.

Mais tous ces avantages étaient d'une faible importance ; les corsaires inspiraient une secrète terreur aux milices de la colonie. On voulut connaître exactement nos ressources, on y parvint par un adroit stratagème. Un ancien corsaire normand, du Bocage, qui s'était fait naturaliser portugais au commencement de la guerre, imagina de se déguiser en matelot français « avec bonnet, pourpoint et culottes goudronnées ». En cet équipage, il se fit conduire par quatre soldats au cachot où étaient renfermés nos prisonniers ; on le mit aux fers avec eux. Il se donna pour un matelot d'une des frégates de Saint-Malo, qui s'étant écarté de nostre camp, avait esté pris par un party en embuscade (¹) ». Ses compagnons de captivité le traitent comme un ami ; ensemble ils s'entretien-

(¹) Manuscrit 5937 et relation des archives de Paris. 28, 2.

ment de leurs espérances et de leurs craintes au sujet de l'expédition; bref, « il fit si bien son personnage que, sous ce déguisement, il tira des prisonniers français toutes les lumières qui pouvoient lui faire connoître le fort et le foible de nos troupes, et cette connaissance fit prendre aux ennemis la résolution d'attaquer nostre camp (1). »

Ils commencent leur sortie pendant les dernières heures de la nuit. Quinze cents hommes s'avancent sans bruit au travers de la plaine, un renfort les suit et s'arrête à mi-chemin; caché dans les bois, il se tient prêt à soutenir les assaillants au moment de la lutte. Ceux-ci continuent leur marche, protégés par les ténèbres; bientôt ils atteignent le pied de la montagne occupée par la brigade de Goyon. Au milieu de la colline se trouvait le poste avancé des Français avec une maison crénelée servant de corps-de-garde; une haie vive, fermée par une barrière, protégeait cette position. Lorsque le jour commença à paraître, les ennemis firent passer devant cette haie des bestiaux qui excitèrent la convoitise des soldats; un sergent et quatre miliciens, « qui estoient à la picorée », ouvrent la barrière pour saisir cette proie. Les Portugais font feu sur eux à bout portant, et, pénétrant par la brèche, montent vers le corps-de-garde. L'officier et les soldats qui gardaient ce poste, avaient saisi leurs armes au bruit de la fusillade; ils font bonne

(1) *Ibid.*

contenance, tirent sur l'ennemi par toutes les ouvertures de la maison et donnent au chevalier de Goyon le temps d'envoyer deux brigades à leur secours. Il dépêche en même temps à Duguay-Trouin un aide de camp pour demander du renfort. Celui-ci fait partir à l'instant deux cents grenadiers par un chemin creux avec ordre de prendre les ennemis en flanc ; il met toutes ses troupes sous les armes, et court lui-même sur le lieu de l'action avec sa compagnie d'élite. Mais déjà les Portugais, déconcertés par cette vive résistance et décimés par la mousqueterie, s'enfuient en désordre vers la ville, laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés (1).

Cette tentative infructueuse plongea les habitants de Rio dans la stupeur. Ils désespéraient de pouvoir déloger les Français de leurs positions dans les montagnes, et, du côté de la mer, ils contemplaient avec effroi les forteresses qui s'élevaient pour bombarder la place. Outre le fort de l'île des Chèvres qui s'achevait rapidement, Duguay avait encore fait placer sur une presqu'île dix pièces de canon, pour prendre à revers les batteries des ennemis et les démonter plus facilement.

Le 19 septembre, tout était prêt pour l'assaut. La batterie de la presqu'île avait envoyé ses pre-

(1) Sur les combats livrés sous Rio-Janeiro il existe, aux archives de la marine de Paris, plusieurs lettres de Ricouart, de la Jaille, de Beauve et autres officiers de Duguay.

mières volées. Sur l'île des Chèvres, cinq mortiers et dix-huit canons de 24 étaient braqués sur la ville n'attendant que le signal pour la battre en brèche. Avant ce coup décisif, Duguay-Trouin voulut sommer le gouverneur de se rendre et lui transmit cette fière déclaration :

« Monsieur, le Roy mon maistre, voulant tirer raison de la cruauté exercée envers ses officiers et ses troupes que vous fittes prisonnières l'année passée, et Sa Majesté estant informée qu'après avoir fait massacer les chirurgiens auxquels vous aviez permis de descendre à terre pour panser les blessés, vous aviez encore fait périr de faim et de mizère ce qui restoit de ses soldats, les retenant en captivité contre le cartel d'échange, passé entre les couronnes de France et de Portugal ; elle m'a ordonné d'employer ses vaisseaux et ses troupes à vous forcer de vous remettre à sa disposition et discrétion, et me rendre tous les prisonniers français et faire payer aux habitants de cette colonie une contribution suffisante pour les punir de leur inhumanité, et dédommager Sa Majesté de la peine d'un arment aussy considérable.

« Je n'ay pas voulu vous sommer de vous rendre que je ne me sois veu en estat de vous forcer, et de réduire votre ville et votre pays en cendres, sy vous ne vous rendès à la discrétion du Roy, qui m'a commandé d'épargner ceux qui se soumettront de bonne grâce, et qui se repantiront de l'avoir

offensé dans la personne de ses officiers et de ses troupes. Cependant j'aprens que M. Duclerc, leur commandant, a esté assassiné. Je n'ay point encore uzé de représailles sur les Portugois qui sont tombés en mon pouvoir, l'intention de Sa Majesté n'estant pas de faire la guerre d'une manière indigne d'un roi très chrétien. Je veux croire que vous avez trop d'honneur pour avoir eu part à ce honteux massacre ; mais ce n'est pas assès ; Elle veut que vous en nommiez les auteurs pour en faire un châtiment exemplaire. En sorte que, si vous refuzès d'obéir à sa volonté, tous vos canons et toute votre nombreuse multitude ne m'empêcheront pas d'exécuter ses ordres, et de porter le fer et le feu dans toute l'estendûe de votre pays. J'attens votre réponce, faites la moy prompte et décizive ; autrement vous connoistrès que si je vous ay jusques icy épargné, c'estoit pour m'épargner à moy-mesme l'horreur d'enveloper les inocents avec les coupables (¹) ».

Dom Francisco de Castro Morais, gouverneur de Rio-Janeiro, lui renvoya cette réponse :

« Monsieur, j'ai veu les motifs qui vous ont engagé à venir de France en ce pays : quant au traitement des prisonniers français, il a esté suivant l'usage de la guerre, ne leur ayant manqué ny pain de munition ny les autres secours, quoy

(¹) Manuscrit 5937. Relation de 1712 par Duguay. Archives de Saint-Malo. CC. 380.

qu'ils ne le méritassent pas, accuse de la manière dont ils ont attaqué les pays du Roy mon maistre sans en avoir commission du Roy très chrétien, mais faisant seulement la course. Cependant je leur ay accordé la vie au nombre de six cents, comme ils peuvent bien certifier eux-mesmes, les ayant garantis de la fureur des noirs qui les vouloient tous passer au fil de l'épée : enfin je n'ay manqué en rien sur tout ce qui les regardoit, les ayant traittés suivant les intentions du Roy mon maistre.

« A l'égard de la mort de M. Duclerc, je l'ay mis (à sa sollicitation) dans la meilleure maison de la ville où il a esté tué. C'est ce que l'on n'a pu vérifier, quelque diligence que l'on ait faitte tant de mon costé que de celuy de la justice, et je vous assure que, si l'assassin se trouve, il sera châtié comme il le méritte. En tout cecy, il ne s'est rien passé qui ne soit dans la pure vérité, tel que je l'expose. Et quant à vous remettre ma place, quelques menaces que vous me fassièrez, le Roy mon maistre me l'ayant confiée, je n'ay point autre chose à répondre sinon que je suis prest à la défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang ; et j'espère que le Dieu des armées ne m'abandonnera pas dans une cause aussy juste que l'est celle de la défense de cette place dont vous voulès vous emparer sous des prétextes frivoles. Dieu conserve votre seigneurie. » (1)

(1) Manuscrit 5937 et rapport de Duguay.

Les habitants n'étaient pas aussi résolus que leur gouverneur. Ils ne semblaient pas disposés à mourir pour la défense de leur ville; déjà on les voyait occupés à rassembler leurs richesses, leurs objets les plus précieux, pour s'enfuir au moment du péril. Les soldats eux-mêmes, malgré la supériorité du nombre, perdaient de leur assurance et paraissaient redouter la fureur des corsaires. Elle ne tarda pas à éclater, et ils s'élancèrent à l'assaut avec la sauvage énergie qu'ils déployaient aux abordages.

Le 20 septembre, toutes les batteries commencèrent à tonner à la fois; leurs projectiles, ainsi que les boulets lancés par les 122 canons des vaisseaux le *Mars* et le *Brillant* qui les secondaient, s'abattirent sur la ville consternée. Plus de relâche, le feu de l'artillerie fut continu. Les murs s'écroulèrent sous ces formidables décharges, et, à la chute du jour, une partie des remparts était rasée. La nuit vint interrompre le bombardement, et Duguay disposa tout pour forcer la place le lendemain, dès l'aurore.

La nuit ne put cependant suspendre complètement ses préparatifs. Il fit embarquer un détachement dans les chaloupes, avec ordre d'aller s'emparer sans bruit de cinq vaisseaux portugais mouillés au pied des forts. Les barques chargées de soldats glissent en silence, et vont saisir leur proie, quand un orage éclate et permet aux assiégés

de les apercevoir. Aussitôt ils ouvrent le feu sur les assaillants. Mais Duguay avait pris la précaution de faire pointer, le soir, ses pièces de manière à pouvoir atteindre le but à coup sûr, même au milieu de l'obscurité. Il donne le signal par un coup de canon, et les deux vaisseaux et les forteresses recommencent à tirer à toutes volées. L'orage en ce moment redouble de violence. Les éclairs précipités qui sillonnent la nue, la foudre qui embrase de sinistres lueurs les sommets des montagnes, les grondements du tonnerre mêlés aux effroyables détonations de l'artillerie qui sème dans la ville la mort et la destruction, semblent réunir en cette nuit affreuse tout ce qui peut exciter la terreur et glacer les plus fermes courages.

Les habitants, saisis d'épouvante, errent dans les rues, au milieu des maisons qui s'écroulent, ne sachant si c'est la foudre ou l'artillerie qui les a frappées. Le ciel même paraît se tourner contre eux ; ils s'imaginent que les corsaires vont, cette nuit, s'élancer à l'assaut. Une panique générale s'empare de la multitude. Ils prennent une résolution désespérée ; les soldats démoralisés s'unissent au peuple pour mettre le feu aux magasins les plus riches, afin que ces trésors ne profitent pas à leurs ennemis ; ils établissent en toute hâte des mines sous les principaux forts, pour avoir la suprême consolation d'ensevelir leurs vainqueurs sous les ruines de leur malheureuse patrie.

Puis tous, habitants et soldats, réunissant ce qu'ils ont de plus précieux, abandonnent la ville. Ils s'éloignent à la clarté des éclairs et de l'incendie qui dirige leur marche au travers de la plaine marécageuse qui s'étend derrière Rio-Janeiro.

Duguay apprit ces détails d'un prisonnier français qui, dans la confusion de cette retraite, avait pu s'échapper. Quand le jour parut, il s'empressa de pénétrer dans la place après s'être emparé sans résistance des retranchements. Il établit ses troupes dans les forts dont il évente les mines, puis il s'avance dans l'intérieur de la ville.

Les rues sont désertes; seule une bande désordonnée de Français les parcourt. Ce sont les anciens compagnons de Duclerc qui ont brisé les portes de leur prison, et qui profitent de leur liberté pour se livrer au pillage avec tout l'emportement de leurs passions rapaces. Duguay-Trouin est obligé de les consigner de nouveau sous bonne garde.

Mais il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il lui est également impossible de contenir ses compagnons. En vain il fait poser des sentinelles et circuler des patrouilles ; ceux qu'il a chargés de maintenir l'ordre, sont les premiers à donner l'exemple de l'indiscipline. L'autorité d'un chef de corsaires est toujours quelque peu contestée par les forbans auxquels il commande; ils obéissent plus à la force

qu'ils ne cèdent au sentiment du devoir, et, nous l'avons vu souvent, c'est le pistolet au poing que le capitaine doit leur intimier ses ordres. Duguay sentit que le pouvoir lui échappait, et qu'il fallait prendre les mesures extrêmes, aussi fit-il « casser la tête » à plusieurs délinquants; mais il aurait fallu punir toute l'armée. « L'avidité du pillage était plus forte que la crainte des châtiments. » Il prit le parti de faire porter en toute hâte dans les magasins le butin qu'il pourrait soustraire à cette fureur de rapine qui ne se ralentissait point. Les corsaires enfonçaient les portes, brisaient les meubles, les précipitaient par les fenêtres. Ils passèrent la nuit entière dans ces bruyants plaisirs et dans une complète orgie, et le lendemain les rues étaient jonchées de débris, de vivres souillés de fange, de tonneaux d'où le vin s'échappait⁽¹⁾. On frémît des traitements qu'il eussent fait subir aux vaincus, si ceux-ci n'avaient pas eu l'heureuse idée de s'enfuir. On a reproché à Duguay ce pillage qu'il ne put conjurer, que serait-ce donc si sa victoire eût été souillée par d'atroces cruautés?

(1) « Duguay fit publier un ban défendant aux soldats et aux matelots d'entrer dans la ville sous peine de vie; plusieurs mesmes furent passés par les armes. Cette punition sévère ne put pas faire oublier le mauvais exemple donné par les prisonniers de Duclerc, et quelques mesures que l'on put prendre, il ne fut pas possible de mettre des bornes à l'envie démesurée que les troupes avaient de piller. »

Journal de M. de Ricouart.

Le chef de l'expédition vit encore ses embarras s'accroître. Des noirs transfuges lui apprirent que les Portugais s'étaient retranchés à une lieue de la ville et qu'ils se disposaient à venir l'attaquer. Ce qui rendait cette nouvelle plus alarmante, c'est que l'habile général Dom Antoine d'Albuquerque se préparait à se joindre à eux avec une puissante armée. Les vainqueurs allaient peut-être se voir eux-mêmes assiégés dans une ville démantelée et manquant de provisions ; il était urgent de prendre des mesures. Le capitaine réunit, non sans difficultés, une partie de ses troupes, les posta dans les forts et dans les retranchements qui regardent la plaine.

Comme le temps pressait, il voulut, sans différer, obtenir une forte contribution du gouverneur. Il lui signifia donc, que, s'il ne consentait à racheter sa ville, il allait l'incendier et la saper jusqu'aux fondements ; afin de lui rendre cet avertissement plus sensible, il commença immédiatement son œuvre de destruction. Deux compagnies de grenadiers parcoururent la campagne, et brûlèrent les maisons à une demi-lieue à la ronde. Attirés par la vue des flammes, les Portugais accoururent ; mais deux autres compagnies françaises vinrent au secours des grenadiers, chargèrent l'ennemi à la baïonnette et le mirent en fuite ; ils le poursuivirent, l'épée dans les reins, et brûlèrent la demeure du commandant.

Ce nouvel échec détermina le gouverneur à entrer en négociations ; il envoya le président de la cour de justice et l'un des mestres de camp pour traiter du rachat de la place. Ces envoyés déclarèrent que le peuple ayant emporté ses richesses au loin dans les bois, ils ne pourraient réunir plus de six cent mille cruzades (¹) ; encore demandaient-ils un temps assez long. Leurs propositions furent rejetées, et on leur montra les troupes qui commençaient à miner les principaux édifices.

Cependant Duguay-Trouin ne tarda pas à apprendre que Dom Albuquerque accourait avec son renfort ; il résolut d'écraser les ennemis avant qu'ils eussent opéré leur jonction. Il fit sortir une partie de son armée pendant la nuit. Elle traversa la plaine, et, lorsque le jour parut, elle s'arrêta à une demi-portée de fusil des Portugais rangés eux-mêmes en bataille. Malgré la supériorité du nombre, Dom Francisco de Castro Morais ne voulut pas tenter le sort des armes ; il envoya de nouveau un parlementaire. « C'était un jésuite, homme d'esprit », qui représenta que le gouverneur ne pouvait payer une rançon plus forte que celle qu'il avait proposée ; toutefois il consentait à y joindre dix mille cruzades de sa propre bourse, cinq cents caisses de sucre et tous les bestiaux nécessaires à la subsistance des troupes. Marcher à l'ennemi, l'écraser, détruire Rio-Janeiro, eût été

(¹) Environ 2 fr. 50

un parti extrême qui n'eût rapporté aucun profit matériel à l'expédition ; Duguay-Trouin devait songer aux intérêts de ses armateurs, il accepta la rançon. Elle dut être payée en quinze jours, et douze des principaux officiers furent livrés comme otages.

Il était temps ; le lendemain, 11 octobre, Albuquerque arrivait avec trois mille hommes de troupes réglées suivies de six mille nègres. Il faut reconnaître ici que les Portugais avaient un grand respect pour la parole donnée, ou un grand effroi de la valeur des corsaires, puisqu'ils n'essayèrent pas, avec une armée si considérable, de reprendre leur ville.

Le capitaine français s'occupa activement à faire charger les marchandises sur ses vaisseaux (¹). Il en expédia deux dans les mers du Sud avec des denrées qui ne pouvaient se vendre que dans ces parages. Les habitants de Rio rachetèrent un grand nombre d'objets ainsi que plusieurs de leurs navires. Enfin, le 4 novembre, la rançon étant complètement payée, la ville leur fut remise : Duguay garda les îlots détachés avec les forts de l'entrée pour protéger sa sortie.

Le 13 novembre 1711, toute l'escadre mit à la

(¹) Or, argent, canons, munitions et marchandises de prix : brûle ou vend 40 navires portugais. Archives de la marine de Paris. Relation 28.2.

voile, et les vainqueurs, chargés de butin et couverts de gloire, repritrent le chemin de la France. Leur traversée ne fut pas heureuse ; après avoir bravé impunément tant de périls, ils furent sur le point de succomber sous les coups de la tempête, et d'être ensevelis, au sein de leur triomphe, dans un tombeau inconnu. Dans les derniers jours de janvier 1712, un ouragan assaillit la flotte, dispersa les vaisseaux qui furent constamment battus et désemparés par des vagues énormes. Le *Lys*, monté par Duguay, faillit sombrer et tira le canon d'alarme. Après deux jours d'angoisses, la mer se calma, la plupart des bâtiments se rejoignirent et entrèrent à Brest le 6 février 1712. Mais on ne revit jamais le *Fidèle* ni le *Magnanime*, le plus grand navire de l'escadre, chargé de six cent mille livres en or et en argent.

Malgré ces pertes et quelques autres, la vente du butin paya tous les frais de l'armement et donna quatre-vingt-douze pour cent aux intéressés (1).

Le jour même de son arrivée à Brest, Duguay-Trouin écrivit au comte de Toulouse (2) : « J'ai l'honneur de rendre compte à votre Altesse Sérenissime de mon arrivée avec les vaisseaux le *Lys*, le *Brillant*, et les frégates *l'Amazone*, *l'Argonaute*,

(1) Pas immédiatement ; mais quelques années après, lorsque tous les fonds furent rentrés. Voir au ch. sur Saint-Malo.

(2) Archives de la marine de Paris, 3, 1, 6, 7.

la *Bellone* et l'*Astrée*. La relation (¹) que j'ay l'honneur de vous envoier vous instruira de ma conduite et de tout ce qui s'est passé de remarquable dans le cours de ma navigation ; j'ose espérer que votre Altesse Sérénissime en sera contente et qu'elle voudra bien accorder l'honneur de sa protection aux bons sujets qui m'ont si bien segondé. MM. de Gouion, de Courserac, de Beauve, de La Jaille et de Saint-Germain y ont fait les premiers rolles, et s'en sont fort bien acquittés. Ce dernier que j'ay fait partir en poste pour en porter la nouvelle à Votre Altesse, luy rendra compte de bien des circonstances que j'ay pu oublier dans ma relation.

» Permettez-moi, Monseigneur, de joindre isci une liste des officiers qui se sont distingués au-dessus des autres par leur valleur et leur désintéressement. Je serais content si tous les subalternes avoient suvy l'exemple des chefs, et je n'ay rien négligé pour établir l'ordre et la discipline ; mais je me suis trouvé dans des conjonctures tellement fascheuses et embarrassantes que c'est beaucoup d'en avoir tiré le party que nous en avons fait.

« Que votre Altesse Sérénissime ait la bonté de me pardonner, si je ne luy fait pas isci une lettre plus longue et mieux escripte ; il y a quatre jours

(¹) Cette relation existe aux archives de la marine de Paris 28, 2. Le manuscrit GG, 341 des archives de Saint-Malo en renferme une copie. Elle est conforme au manuscrit 5937.

que je ne dors point, et M. de Saint-Germain suppléera à mon défaut, en attendant que je puisse vous rendre un compte plus exact de ma conduite. Si je suis assez heureux, Monseigneur, pour que vous y trouviez quelque chose d'estimable, c'est à vous qu'il faut le rapporter; puisque c'est Votre Altesse Sérénissime qui a donné les moyens de faire cette entreprise; elle a trop de bonté et de générosité pour dédaigner de recevoir les témoignages de la vive reconnaissance que je conserveray toute ma vie ⁽¹⁾ ».

La prise de Rio-Janeiro, ce dernier et immortel fait d'armes de la marine de Louis XIV, valut à Duguay-Trouin une gloire incomparable. On crut revoir dans le capitaine corsaire un autre Condé pour la sûreté du coup d'œil, la hardiesse de l'entreprise et la rapidité foudroyante de l'exécution. « Il en acquit, dit un célèbre historien, l'égalité

(1) Quelque temps après, 25 sept. 1712, Duguay-Trouin adressa une lettre au ministre de la marine, avec la liste des officiers qui s'étaient surtout distingués. Nous trouvons entre autres les noms de Duplessis, Coetlogon, Keravel, de Montholon, de la Jumelais, Penandré de Kersauson, de Gouyon, de Beauve, de Saint-Germain, de Saint-Marc, du Bois de la Mothe... Il le priait en terminant, « d'assurer le Roy que son bien et sa vie sont tous deux à sa disposition. Je seray trop heureux de perdre l'un et l'autre pour mériter l'estime et les bontés de Sa Majesté, qui me paroît encore plus grande par son mérite que par son auguste naissance. »

de gloire avec Jean-Bart et Duquesne, et la France un titre de plus à la considération des alliés qui s'étaient un peu vite flattés de sa ruine imminente (1) ».

Malgré l'accueil d'abord un peu froid de ses armateurs (2) et les calomnies de quelques envieux, il vit les personnages les plus illustres du royaume rendre hommage à sa valeur. Quelques jours après son arrivée, l'amiral de France lui écrivit une lettre pleine d'éloges : « Je me réjouis de votre triomphe, lui disait-il, pour vous et pour la marine à qui cette entreprise fait beaucoup d'honneur ». Le maréchal de Château-Renaud, M. de Coëtlogon, lieutenant des armées navales, s'empressèrent aussi de le féliciter « de ses incroyables succès ». Enfin M. Sorel, inspecteur général des troupes de la marine, lui adressa cette lettre flatteuse : « Vous êtes, Monsieur, de retour tout couvert de lauriers, je vous assure que je suis dans la joie de mon cœur. Si vous m'aviez montré votre plan avant votre départ, je vous aurais défendu d'entreprendre votre glorieux projet, à moins que vous n'eussiez eu trois fois autant de troupes que vous en aviez. Mais je vois bien, Monsieur, que le roi n'a qu'à vous mettre en œuvre pour être sûr de la réussite de toutes ses entreprises. Il doit souhaiter que Dieu vous con-

(1) Gaillardin.

(2) Voir aux pièces justificatives la réfutation de ces calomnies par Luc Trouin.

serve une bonne santé pour continuer de vous mettre ses intérêts entre les mains. La mort de M^{me} la Dauphine a fait oublier un peu votre belle action. Mais ce ne sera que pour peu de jours. Ne songez-vous point à venir à la cour? Pour moi, je vous le conseille, et puis vous assurer qu'on sera bien aise d'y voir un héros comme vous. »

Cédant à cette invitation, Duguay se rendit à Versailles, au mois d'avril, deuxième après son retour. Le vieux roi l'accueillit avec joie, comme un de ses rares serviteurs à qui la fortune était restée fidèle. Il le combla d'éloges et lui donna une pension de deux mille livres sur l'ordre de Saint-Louis (¹). Il fut même sur le point de le nommer chef d'escadre, et cette faveur ne fut que différée.

Cet éclatant triomphe était d'autant plus heureux que Louis XIV avait besoin d'être consolé par quelques succès des malheurs domestiques qui venaient de l'accabler. La douleur que lui avait causée la perte de son fils unique, le grand dauphin, était à peine adoucie, que le bras de Dieu s'abattit de nouveau sur sa famille. Dans l'espace d'un mois, au moment même du retour de Duguay-Trouin, la France consternée vit s'éteindre presque tout entière la nombreuse postérité du grand roi. Il s'humilia sous la main qui le frappait : « Dieu

(¹) Voir la lettre du roi aux pièces justificatives.

me punit, dit-il, je l'ai bien mérité, j'en souffrirai moins dans l'autre monde ». Mais sa grande âme ne fléchit pas sous le malheur au point d'oublier les devoirs de la charge royale. Le vainqueur de Rio-Janeiro lui avait montré qu'il avait encore des hommes autour de lui, et que la France, si épuisée qu'elle fût, ne devait jamais désespérer du courage de ses enfants.

III

Les ennemis envahissaient de toutes parts ; le prince Eugène campait à soixante lieues de Paris. On conseillait à Louis XIV de fuir ; il se tourna vers l'heureux Villars : « Allez les battre, lui dit-il, je ne consentirai jamais à laisser l'ennemi approcher de ma capitale ; si vous êtes vaincu, j'irai faire un dernier effort avec vous, périr ensemble ou sauver l'Etat. (Avril 1712). » Villars partit plein de confiance : au mois de juillet, il triomphait des alliés à Denain, enlevait au prince Eugène ses conquêtes et rendait la sûreté à nos frontières.

L'espoir renaissait avec le succès ; il fallait donner un dernier coup pour obtenir la paix. Toutes les énergies d'une nation aux abois se réunissaient : « Je retrouve, disait Villars, la valeur romaine dans nos moindres soldats ». Nous avons vu Duguay-Trouin à l'œuvre. Un autre corsaire, le brave Cassard, allait ruiner les possessions portugaises aux îles du Cap-Vert, rançonnait ou brûlait

les villes, et dévastait la florissante colonie de San-Thiago ; puis continuant sa route, il abordait en Amérique et ravageait les Antilles anglaises. Ensuite, sans perdre de temps, il se tourne vers les possessions des Hollandais, attaque Surinam et la force à payer une rançon de deux millions, pille une partie des côtes de la Guyane et revient encore mettre à contribution les Antilles hollandaises (1713) : la paix seule peut l'arrêter.

Elle fut signée à Utrecht (11 avril 1713), entre la France et tous ses ennemis, excepté l'Empire qui voulut continuer la lutte. Mais, seul, il ne put résister à Villars et se rendit au traité de Rastadt (1714). Déjà, depuis la mort de l'Empereur Joseph (1711), qui réunissait sur la tête de l'archiduc Charles, compétiteur de Philippe V, les deux couronnes de France et d'Autriche, les alliés, les Anglais surtout, n'avaient plus de motifs pour continuer la guerre. Telle fut la principale raison de la fin des hostilités.

Ce serait donc exagérer le rôle des corsaires que de leur attribuer, comme dans la guerre précédente, une grande influence sur la conclusion des traités. Duguay-Trouin n'avait pu causer de grands dommages aux Anglais ; il s'était surtout, dans les dernières années, acharné contre les Portugais. Pour ceux-ci, on peut croire que la difficulté de faire venir leurs riches convois du Brésil, et le pillage de leur belle colonie de Rio-Janeiro, qui

leur causa une perte de plus de trente millions (¹), étaient de nature à les dégoûter de la guerre, et que les derniers exploits de Cassard durent aussi incliner les Hollandais à la paix.

Toutefois l'époque glorieuse des corsaires, la plus féconde en résultats politiques, c'est encore, à notre avis, la guerre de la ligue d'Augsbourg. Alors, en effet, nous avons vu le commerce des ennemis complètement interrompu par eux, et l'Angleterre ruinée s'opiniâtrer à les poursuivre et à détruire leurs repaires. Dans la guerre de la succession d'Espagne, le parlement ne semble point s'en soucier : une flotte puissante les tient en respect et les force à transporter la lutte dans des mers éloignées. Sans doute, leur courage n'est pas moins admirable : délaissés, dédaignés du grand nombre, abandonnés à leur initiative personnelle, ils se signalent par d'admirables exploits. Les combats de Duguay-Trouin sont toujours aussi étincelants d'intépidité et d'audace, et Rio-Janeiro est la merveille de son génie. Son patriotisme augmente avec l'abandon dans lequel on le laisse, son désintéressement s'accroît avec la pauvreté de la France. Le corsaire malouin et ses braves compagnons voient peu à peu le vide se faire autour d'eux ; Forbin n'obtenant pas de récompenses proportionnées à son ambition, s'est

(¹) Archives de Saint-Malo. CC. 380.

retiré en 1710 à l'heure de la lutte suprême ; Duguay, Ducasse et Cassard sont à peu près les seuls représentants de la marine expirante. Mais avec quelques navires ils ne peuvent tenir tête aux vaisseaux nombreux et puissants de l'Angleterre, et l'empêcher de conquérir l'empire de la mer.

« Une flotte est nécessaire, dit un de nos amiraux ⁽¹⁾ , et les corsaires ne peuvent presque rien sans elle. Si nous n'avons pas de flotte à opposer à l'ennemi, toutes nos côtes seront tenues en alarme, tous nos ports demanderont des garnisons ; toutes nos populations maritimes seront exposées à tomber aux mains des ennemis. Nos croiseurs isolés succomberont l'un après l'autre le jour où l'Océan sera abandonné à leurs escadres. Avant d'écumer les mers, il faut les balayer : aussi supprimer la flotte serait abdiquer follement ».

Ces remarquables paroles ont été réalisées dans la guerre que nous venons de parcourir. La puissance navale de l'Angleterre, se développant à mesure que la nôtre tend vers son déclin, lui a permis de régner en souveraine sur la Méditerranée, de revendiquer et d'obtenir de nombreuses possessions en Amérique, Terre-Neuve, la baie d'Hudson et l'Acadie, cette porte du Canada. Cependant elle n'est pas encore satisfaite, et rendant

(¹) Le vice-amiral de la Gravière. *La marine d'aujourd'hui*, 192.

par ses prétentions mêmes un dernier hommage aux corsaires, elle exige la démolition du port de Dunkerque, comme si elle craignait d'en voir sortir un autre Jean-Bart.

CHAPITRE IV

INFLUENCES LOCALES

Saint-Malo, la cité - corsaire.

Duguay-Trouin et les corsaires malouins. — Représailles des Anglais; les deux bombardements de Saint-Malo. — Sa constitution politique; sa force militaire, la garde bourgeoisie, les chiens du guet. — Sa célébrité, réputation de Duguay-Trouin à Saint-Malo, part active des habitants dans ses entreprises. — Tableau du départ et du retour des corsaires. — Richesse des armateurs et de la ville, ses agrandissements. — Opinion des Malouins sur la légitimité de la course. — Duguay-Trouin sous Louis XV.

Le tableau du rôle politique de Duguay-Trouin ne serait pas complet s'il ne renfermait celui de sa ville natale, de ce milieu guerrier où s'alluma son courage, au sein duquel il trouva constamment des ressources pour armer ses vaisseaux, de braves compagnons pour seconder ses entreprises, partager ses périls et sa gloire. « Il n'y a point eu de ville dans le royaume, dit fièrement le chroniqueur malouin de cette époque (¹), qui se soit distinguée

(¹) Archives de la ville. Porée Duparc, manuscrit GG. 341.

dans la course comme celle de Saint-Malo, tant par la multitude de ses vaisseaux légers que par la bravoure de ses équipages. Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail de leurs actions ; elles sont nombreuses et héroïques. Dans les dernières guerres, MM. Gouin de Beauchesne, Porée, chargé de coups, qui est au Sud, et Gardin, qui est au Mexique, ont eu l'approbation générale de la cour et de leur intéressés. Mais entre tous dans la précédente guerre et en celle-cy, l'illustre M. Dugué-Trouin a brillé ».

D'abord, dans sa famille même, il trouva d'utiles auxiliaires. Ses deux jeunes frères, Etienne et Nicolas, combattirent avec courage à ses côtés, et versèrent leur sang « pour le bien de l'Etat », l'un dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'autre dans celle de la succession d'Espagne. Son cousin germain, Jacques Boscher, fut aussi associé à ses luttes ; il contribua, par sa belle conduite, à la prise de la flotte de Bilbao, ainsi que Belle-Isle Pépin et Hervé Dufresne. Parmi les autres compagnons de Duguay, les plus remarquables sont des Chesnais-le-Fer, de la Moinerie-Miniac, la Cité-Danycan et surtout l'intrépide Alain Pörée.

Mais, outre ces noms fameux, on en pourrait citer bien d'autres, dignes de figurer dans l'*histoire*, et dont les exploits remplissent nos *archives* de la marine (¹). Rien n'égale l'activité de Saint-Malo

(¹) Archives de la marine, Saint-Servan.

à cette époque. A peine la guerre est-elle déclarée qu'on ouvre un registre dans les divers quartiers de la ville, où chacun vient inscrire sa demande d'embarquement, avec la mention du poste qu'il se croit capable d'occuper, les hôpitaux fournissent un grand nombre de mousses, et tout le monde se jette dans la marine, au point que le corps des marchands ne peut fournir à l'Etat les trente-et-un soldats dont il est chargé. Des navires descendant des chantiers de construction du Talard, du Val, de Trichet, de Solidor (¹). En 1690, on voit prêts à mettre à la voile le *Grénedan*, le *François de la Paix*, le *Pontchartrain*, le *Saint-Aaron*, le *François d'Assises*, le *Joseph*, le *Diligent*, la *Ville de Saint-Malo*, commandés par Pierre Legous, Alain Porée, René Moreau, Julien Le Vieux, Latouche-Porée, Antoine Géraldin, Nicolas Arson, Pierre Barbot. Ces hardis croiseurs, escortés de vingt autres, ne vont cesser, jusqu'à la fin des hostilités, d'écumer la Manche et l'Océan, avec de grandes pertes pour les ennemis et de gros profits pour eux : ainsi, dès 1692, le duc de Chaulnes, gouverneur et amiral de Bretagne, aura reçu neuf cent mille livres pour son dixième de part de prise, et les ennemis, à la paix de Ryswick, auront perdu, pendant cette guerre et la précédente, plus de quatorze cents navires capturés par les Malouins.

Les habitants de Saint-Malo n'ignoraient pas

(¹) Archives de Saint-Malo, GG. 341.

que leurs corsaires pourraient attirer sur eux de terribles représailles ; aussi les voyons-nous, dès le commencement de la guerre, s'occuper activement de la défense de leur ville. Il font venir cinquante-quatre canons de Rochefort ⁽¹⁾, et du fer de Paimpont pour leurs affûts ⁽²⁾. Ils cherchent un fonds de cent seize mille livres, dont quarante mille seront employées à payer ceux qui ont prêté le prix de quarante canons de 18 et de 24, et quatre-vingt mille aux fortifications, dont l'artillerie et les munitions sont à leur compte. Déjà ils ont armé la Hollande, « belle place qui fut construite en 1672 à la place des trois moulins de l'hôpital, et qui doit son nom à la guerre contre les Hollandais. Elle a été agrandie suivant les plans de M. Garengeau, ingénieur des fortifications en Bretagne, qui l'a entourée de la gracieuse barbette qui borde son contour » ⁽³⁾. On a élevé en 1634 le fort voisin de la tour Bidouane, on l'a armé de huit couleuvrines dont quatre battent sur la Rance et quatre du côté du nord.

Vauban, « qui a fait plusieurs voyages à Saint-Malo et a conçu de l'estime pour ses habitants parce qu'il les a trouvés entreprenants et fort zellés pour la gloire du roy dans la course par mer, a résolu de fortifier les six rochers qui environnent

⁽¹⁾ Archives de Saint-Malo. Registre de la communauté, BB, 95. Octobre 1691. — ⁽²⁾ Ibid. 22 novembre 1691. —

⁽³⁾ Ibid. GG, 341.

la ville » (¹); il a construit le fort l'Islet pour protéger la porte Saint-Thomas, il commence la forteresse de la Conchée. Le roi fait établir une batterie sur le grand Bé et enjoint aux Malouins d'en faire les avances. Une chaloupe, entretenue par une somme prélevée sur les prises des corsaires, était chargée des communications avec les forts détachés, avec le petit Bé et l'île Harbour.

Pour assurer davantage la sûreté de leur port, les habitants avaient demandé et obtenu (juillet 92) deux galères, la *Sublime* et la *Constante*, « suppliant le roi de veiller lui-même à leur entretien, attendu qu'ils estoient très endettés et avoient desjâ payés quatre cent mille livres pour les fortifications ». Mais le 15 mai de l'année suivante, le roi leur ordonne de lever quarante mille livres sur les habitants privilégiés et non privilégiés pour l'armement des galères, frégates, brûlots : en vain le doyen du chapitre déclare ne point vouloir payer. Les revenus de l'octroi, une somme prélevée sur les captures des corsaires couvraient ces dépenses énormes ; et, quand ces ressources ne suffisaient plus, le syndic et le procureur du roi se transportaient au logis des plus riches habitants, pour les prier de prêter (²).

Afin de former des soldats pour ces divers exer-

(¹) Archives de Saint-Malo, CC, 380. — (²) Registre de la communauté, 19 septembre 1690, 31 décembre 1691, 14 mai 1693. — (³) Ibid.

cices, ils avaient une école de canonnerie. La ville l'avaient fondée à la demande de M. de Pontchartrain, et « avait chargé le sieur Dudemaine, hydrographe gaigé de la communauté, à démontrer gratis à tous ceux qui se présenteront et voudront apprendre la canonnerie ». On faisait l'exercice deux fois par mois, et le vainqueur recevait une épée. Bientôt même les leçons devinrent plus fréquentes, et le roi ordonna qu'il serait payé par an deux cents livres par le receveur des deniers communs, pour donner tous les dimanches un prix à tous ceux qui tireraient le plus juste : deux commissaires furent nommés comme juges. On comprend l'importance de cette institution pour former de bons soldats pour les vaisseaux corsaires (¹).

Outre ces moyens de défense, les Malouins avaient, à l'intérieur de leurs murailles, leur milice bourgeoise ; car ils avaient la charge et l'honneur de se garder eux-mêmes. Cette milice était divisée en quatorze gardes, une ou deux, suivant les circonstances, pour chaque jour de la semaine (²). Personne n'en était exempt, « excepté les magistrats, le maire ou syndic ; et ceux qui par leur charge ou leur grand asge estoient exempts, substituoient un homme en leur place, ou leurs

(¹) Archives de Saint-Malo. Registre de la communauté BB. 22 novembre 1691. 31 Décembre 1691. — (²) Ibid. 31 sécembre 1692.

enfants alloient à la garde, soit gentishommes ou autres » (1). « Estoit pareillement dispensé le sieur Levasseur chargé d'aller de jour et de nuit conduire l'horloge de la grande porte, aux appointements de quinze livres par an, avec exemption du guet comme ceux qui sont chargés des horloges des villes » (2). Chaque garde était attachée à certains quartiers. Les capitaines étaient nommés par la ville pour trois ans, choisis entre les notables, et prêtaient serment en présence du gouverneur (3).

Saint-Malo avait encore une garde plus singulière, c'étaient les chiens du guet qui, au récit des anciens de cette ville, ont plusieurs fois dévoré des rôdeurs de nuit. Voici comment ils sont appréciés par un Malouin du XVII^e siècle : « Je ne parleray ici des vingt-quatre dogues de Saint-Malo, que pour relever l'erreur des historiens lesquels faisant l'histoire de cette ville et se copiant les uns les autres, mettent sa force principale dans la garde de ses chiens, au lieu qu'on ne les met dehors, à porte fermante, que pour empescher que de petits fripons ou malveillants ne dérobent, de mer basse,

(1) Copie de lettres, BB, 121 au comte de Toulouse, 30 décembre 1702. — (2) Registre de la communauté 30 avril 1695.

(3) Archives de Saint-Malo. Registre de la communauté BB. 31 décembre 1692. Le registre des capitulations est divisé par gardes et par quartiers, ex : quartier de la croix du Fief, garde du mardi. CC, 399.

quelque chose des vaisseaux qui sont à sec. Ces chiens ne mérittent pas le pain qu'ils coustent à la communauté, quoique l'établissement en soit fort ancien, puisque l'édict de la duchesse Anne en parle, il y a plus de deux cents ans, à propos de la nomination des chienetiers (¹) ».

Pour compléter ces moyens de protection, les habitants prirent sur la part des corsaires pour avoir « de quoy éteindre les incendies et des sceaux toujours prêts dans les magazins des remparts (²) ». Ils firent de vives instances pour obtenir une pompe qui leur fut accordée par arrêt du Conseil du roi du 4 août 1692. « Cette pompe machinique, dont la ville était fière comme d'un objet rare, estoit faite pour éllever et forcer l'eau aux incendies ; elle avoit trois pieds et demy de longueur, deux pieds et demy de largeur, deux de profondeur. Elle estoit garnie de beaux cuivres, montée sur des roues, bien galfatée et peinte en rouge (³) ». Elle devait bientôt servir.

Depuis plusieurs mois, on s'attendait à quelque entreprise des Anglais. Le chanoine Du-parc, personnage considérable et fort mêlé à la politique, avait été informé de leurs desseins. « J'avois eu l'honneur, dit-il, d'en donner avis,

(¹) Archives. Manuscrit GG, 34I.

(²) Ibid. Registre de communauté BB. 31 décembre 1691.

(³) Archives de Saint-Malo. Registre de communauté, BB. 4 août 1692.

sur une lettre d'un de mes amis fort intelligent dans les nouvelles étrangères, à M. le duc de Chaulnes et à M. de Nointel, qui estoient à Rennes, lesquels se mocquèrent de moy ⁽¹⁾ ». Cependant le gouverneur de Bretagne écrivit de Rennes le 14 mai 1693, « qu'il se pourrait faire que la flotte ennemie eût d'autres desseins d'entreprendre sur Saint-Malo, qu'en conséquence il fallait lever des fonds pour armer les galères, chaloupes, brûlots ⁽²⁾ ». Le roi de son côté envoya treize compagnies qu'on distribua dans les quatorze gardes de la ville pour les renforcer; il enjoignit aux habitants d'être munis dans leurs maisons de vivres, poudres, balles et autres choses nécessaires pour se défendre ⁽³⁾. On redoubla de vigilance, on veillait jour et nuit sur les remparts et sur les forts détachés ⁽⁴⁾.

II

On commençait à se rassurer, lorsque, le 26 novembre 1693, vers deux heures de l'après-midi, les Anglais parurent au nord de Saint-Malo.

⁽¹⁾ Ibidem. Manuscrit GG 341.

⁽²⁾ Ibid, BB 95.

⁽³⁾ Ibid. Registre de communauté BB 95, 3 avril 1693, 14 mai.

⁽⁴⁾ Ibid. On montait la garde à la Grande-Porte, à Notre-Dame, à l'Islet, au petit Bé, à l'île Harbour, à la Victoire, à la Plate-Forme, à la Hollande.

On les prit pour une flottille qu'on attendait du Havre ; mais, vers quatre heures, comme la marée et le vent étaient favorables, leurs dix vaisseaux de 50 à 70 canons vinrent mouiller auprès de la Conchée ; cinq galiotes s'avancèrent jusqu'au grand Bé en lançant des bombes, et jetèrent l'ancre dans la fosse aux Normands (¹). La ville s'aperçut alors à qui elle avait affaire et l'alarme fut grande, d'autant qu'on vit les ennemis armer leur chaloupes et se préparer à débarquer sept ou huit cents hommes. « Et je ne scay, dit un témoin oculaire, ce qu'ils n'eussent pu exécuter sur Saint-Servan ou les vaisseaux, tant on estoit épouvanté(²). » Toutefois la descente n'eut pas lieu.

On se prépara à une vigoureuse résistance. « J'envoyé, dit le chanoine Duparc, dès le jeudi au soir, par un exprès, à M. le duc de Chaulnes et à M. de Nointel la confirmation de ma nouvelle risible ; ils en furent bien surpris (³). ». On dépêcha aussi un courrier pour prévenir le gouverneur, M. de Guémadeuc, qui était absent. Son lieutenant, M. de Sainte-Marie, donna les ordres en sa place, nomma M. Beauvais-Grout au commandement du fort l'Islet (Royal), et M. de la Ville-Duguen à

(¹) Ces bombardements sont racontés dans de nombreux manuscrits conservés dans les familles de Saint-Malo, aux Archives, à la Bibliothèque.

(²) Archives GG, 341.

(³) Ibid.

celui des Champs-aux-Verts. L'Islet tira aux Anglais un coup de canon à balle, sans obtenir de réponse jusqu'à sept heures du soir où les galiotes recommencèrent à bombarder malgré le feu bien nourri des forts et des remparts (¹). Heureusement « les bombardiers anglais n'estoient pas encore bien experts (²) » ; plusieurs de leurs projectiles passèrent par-dessus la ville ; une bombe éclata dans un grenier et fit sauter la couverture de la maison, une autre tomba dans la cathédrale, rompit la magnifique rose du chœur (³) et deux tombes en face de l'autel Saint-Charles. « Les ennemis continuèrent à jeter des bombes languissamment une partie de la nuit (⁴). La dernière tomba sur le toit d'une maison de la rue du Bé, perça les quatre étages, fit sauter le plancher de la boutique et brisa les fenêtres des maisons voisines. Personne ne fut endommagé et ne perdit qu'un peu de sommeil (⁵) ». Le soir, lorsque la mer en se retirant avait laissé libre l'accès du Sillon, on avait permis aux femmes et aux enfants de sortir de la ville.

Le lendemain, les Anglais s'emparèrent de la Conchée sur laquelle on ne faisait que creuser les

(¹) Manuscrit H S.

(²) Archives, GG, 341.

(³) Cette rose fut remplacée par les deux vitraux qui existent maintenant.

(⁴) Archives de Saint-Malo. Manuscrit GG, 341.

(⁵) Manuscrit H S.

fondements du nouveau fort. Vers midi, ils recommencèrent à bombarder la ville jusqu'à sept heures du soir; quelques maisons furent atteintes, la plupart des projectiles tombèrent sur la grève et dans le port. Personne ne fut blessé, à seul, le sieur la Cité Roce, constructeur de navires, eut les cheveux grillés en éteignant la fusée d'une bombe qui lui éclata au visage ». Nos canons ripostèrent vivement : un canonnier du petit Bé pointa si juste qu'il coupa le mât d'une galiote; mais notre artillerie n'était pas de première qualité, la pièce creva du coup et cassa la cuisse du canonnier (¹).

Le même jour, les Anglais s'emparèrent de Cézembre, île sur laquelle il y avait un couvent de Récollets de la province de la Madeleine, très chers aux Malouins et fort loués de leurs services (²). Ces religieux avaient quitté leur monastère, n'y laissant que deux frères pour le garder. Le plus âgé alla à la rencontre des ennemis qui s'avancèrent avec précaution en faisant des décharges de mousqueterie ; il les introduisit au réfectoire et leur servit ce qu'il put à boire et à manger. Quand ils furent bien repus, ils pillèrent le couvent, dévastèrent son enclos, arrachèrent les vignes; puis, préludant aux sacrilèges horreurs qui devaient, quelques années plus tard, les rendre si odieux aux

(¹) Ibid.

(²) Registre de communauté BB, 95. 31 décembre 1692.

Espagnols, ils déchargèrent plusieurs coups de fusil dans l'église sur les croix et les images, souillèrent les autels, et burent tour à tour dans un calice qu'on avait oublié.

Le samedi, le bombardement continua, ce qui n'empêcha pas un corsaire de rentrer fièrement en passant sous les canons des vaisseaux. Le duc de Chaulnes, le marquis de Nointel, le comte de Château-Renaud, arrivèrent à Saint-Malo. Aussitôt M. de Saint-Maure, que le roi avait nommé commandant des forts, s'embarqua sur une chaloupe et alla au milieu d'une grêle de balles et de boulets couper les amarres des galiotes. Cette journée et le dimanche n'offrirent rien de remarquable.

Mais le soir de ce dimanche, 29 novembre, « pendant que tout le monde souloit tranquillement et que le duc de Chaulnes dans son hôtel s'occupoit à jouer avec toute sa compagnie, un navire d'environ quatre cents tonneaux s'avança avec la marée, vers les sept heures et demie ». C'était une machine infernale, construite par les Anglais pour détruire Saint-Malo d'un seul coup ; ses flancs contenaient plus de vingt mille livres de poudre, une quantité prodigieuse de bombes, d'artifices et de mitraille de toutes sortes. « Quand ce vaisseau fut par le travers du grand Bé et du fort l'Islet, se dirigeant droit au derrière de la maison du duc de Chaulnes, il ne put à un demi pied près franchir la haie de pierre qu'on appelle vulgairement

le rocher Malo, parce que la mer commençait à perdre, ce qui fit que le commandant voyant son navire sur cul et immobile, il mit le feu dedans et se retira avec tout son équipage.

« Comme cet amas d'artifice n'avoit pas la vertu de projection, il ne fit que s'élever en l'air et se répandre de tous costés sans faire grand mal à la ville, hors la découverture des maisons et la cassation des vitres. J'en vis par hasard tout l'effect distinctement, estant pour lors dans le jardin du doyenné. Tout le monde crut avoir la machine dans sa maison par l'étendue de la flamme. Le bruit de ce coup se fit entendre jusques à Alençon et à la Flèche ⁽¹⁾ ». « Cette détonation fut si effroyable que la terre en trembla, et l'air tellement frappé qu'il en tomba des pierres des cheminées jusqu'à deux lieues de Saint-Malo ⁽²⁾ ». Toute la ville fut couverte des débris du vaisseau; sa cloche, sa chaudière, ses vergues, ses chaînes, s'abattirent sur les toits et dans les rues, son cabestan enfonça dans toute sa profondeur la maison du Croissant. Le manoir épiscopal fut découvert ainsi que l'hôtel du duc de Chaulnes, la table où l'on jouait fut renversée et les joueurs tellement épouvantés qu'ils abandonnèrent jeux et argent ⁽³⁾. Lorsque la mer se fut retirée, on trouva

(1) Archives de Saint-Malo. Manuscrit du chanoine Porée GG, 341.

(2) Manuscrit HS.

(3) Manuscrit GG, 341.

sur la grève plusieurs cadavres mutilés, et le rivage était tellement couvert de débris qu'on ne voyait pas le sable. « Un quart d'heure après, le calme fut rétabli dans Saint-Malo, et il n'y eut pas un homme d'estropié ⁽¹⁾ « personne de tué, excepté un chat dans une gouttière ⁽²⁾ ».

Après cette honteuse tentative, le lundi 30 novembre, les Anglais mirent à la voile et s'éloignèrent, ayant perdu une centaine d'hommes.

Monseigneur Sébastien de Guemadeuc officia pontificalement, le dimanche suivant, en actions de grâces. Après Vêpres, il y eut procession générale où l'on porta les reliques de Saint-Malo, puis on chanta un Te Deum, on mit le feu à un bûcher et on tira le canon ⁽³⁾.

Le comte de Toulouse envoya un secours à la ville, et, quelque temps après, l'un des chanoines lui écrivait que « sa seigneurie l'Evêque et ses vassaux avoient été chrétienement touchés de la profusion des milliers de pistoles que son Altesse Sérénissime avoit fait répandre par les commissaires publics pour consoler les pauvres habitants qui avoient souffert dans leurs maisons » ⁽⁴⁾.

Les Malouins prirent toutes leurs mesures pour prévenir et combattre un nouveau bombardement.

⁽¹⁾ Ibid.

⁽²⁾ Manuscrit HS.

⁽³⁾ Ibid.

⁽⁴⁾ Archives de Saint-Malo. Manuscrit GG 341.

Douze hommes sont choisis dans chacune des gardes avec un chef spécial pour éteindre les incendies et mouvoir la pompe. On presse la construction du fort de la Conchée pour l'armement duquel on vote un emprunt de soixante mille livres. Le port a pour défense deux galères, six brûlots, trois frégates légères : deux compagnies d'officiers du roi montent ces galères et sont logées au Talard aux frais de la ville, « qui doit leur fournir lits, meubles, ustensiles nécessaires avec le bois et les chandelles dont ils pourroient avoir besoing ». L'assemblée demande que les paroisses de Saint-Servan, Paramé, Saint-Jouan, Saint-Suliac contribuent à la dépense, « les chanoines et ecclésiastiques également, attendu qu'elle les regarde comme seigneurs temporels de la ville, et que cette dépense est aussy pour la garde de leurs domaines ». On continua d'appliquer la délibération de la communauté du 19 octobre 1696 ordonnant que, « pendant la présente guerre, il sera levé une part de matelot sur le provenu net de chaque prise que les corsaires et armateurs feront sur les ennemis de l'estat, les deux tiers sur les propriétaires des vaisseaux corsaires, l'autre tiers sur la part des gens de l'équipage d'iceux. »⁽¹⁾

Au milieu de ces occupations, le samedi 2 janvier

(1) Registre de communauté BB 95, 15 Mai 1693. 12 Décembre 1693. 20 Octobre 1693. 9 Septembre 1693.

1694 (1), les syndics, officiers, bourgeois et habitants de Saint-Malo furent convoqués par avertissement particulier et le son de la cloche à se réunir dans la grande salle de l'abbaye Saint-Jean, lieu ordinaire des délibérations, pour la réception et installation de M. J. B. Aumaistre comme maire par commission de la ville et communauté. Bientôt la salle fut entièrement remplie. On députa à l'instant quelques notables bourgeois, avec deux portiers marchant devant eux, pour aller inviter M. de Guémadeuc, gouverneur de la ville et château de Saint-Malo, et son lieutenant M. de Sainte-Marie, les priant de venir honorer l'installation de leur présence. Ces deux messieurs s'excusèrent. On procéda alors à la cérémonie et on remit au nouveau magistrat le sceau et la clef des archives. Cette institution du premier maire de notre ville se fit d'après l'édit du roi du 27 août 1692, établissant des maires perpétuels, « afin qu'ils soient plus indépendants, ne tenant pas leur dignité des particuliers », en réalité, pour obtenir la somme de trois mille livres que l'élu payait en entrant en charge (2).

Jusqu'alors, à Saint-Malo, les assemblées de ville (3) avaient été tenues par les syndics sous la pré-

(1) Archives de Saint-Malo. Registre de la communauté BB, 95.

(2) Ibid. Copie de lettres BB, 121, septembre 1703.

— (3) Ces assemblées ou communautés se formèrent vers le

sidence du gouverneur et de son lieutenant. Le peuple continua d'y être admis. « Comme tous les habitants, disait le maire, ont eu jusqu'à présent entrée et voix dans la maison de ville, cela produiroit de très meschants effects de les en priver en ce temps. La croyance où ils sont qu'ils peuvent donner leur avis et opiner, et avoir connoissance de tout ce qui se fait en la maison de ville leur est une consolation et aide à supporter plus aisément ce qui est réglé et les impositions, outre qu'ils voient l'attention qu'on a à soulager les moins aisés, et quoique l'on ne s'arreste pas à prendre leur voix en plusieurs affaires, comme ils se croient en droit de la donner, cela leur fait plaisir. » (1) Les notables les plus assidus aux assemblées sont à cette époque, Jean Magon, sieur de la Lande, secrétaire du roi, maison et couronne de France, de la Ville-Bagues Magon, Trublet de la Flourie, Le Fer de la Mothe, du Fougeray-Garnier, Porée de la Touche. Les représentants du Chapitre y viennent rarement, et la mention des assistants

temps de Louis-le-Gros pour contrebalancer la puissance des seigneurs. Les villes devinrent ainsi de petites républiques, se gouvernèrent elles-mêmes, accordant le droit de bourgeoisie et formant des milices pour se garder. Saint-Malo, au XVII^e siècle a conservé dans toute son intégrité le type primitif de cette institution. (*Théorie des mœurs féodales* 1. 106).

(1) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB, 121. 4 avril 1703.

se termine presque toujours par ces mots, « les portiers se sont présentés chez le doyen du chapitre et ont parlé à sa servante. » (2)

Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis le premier bombardement, lorsque les Anglais revinrent avec plus d'acharnement encore attaquer Saint-Malo. Le soir du 3 juillet 1695, on aperçut la flotte anglo-hollandaise ; la Conchée fit des signaux et marqua par ses feux le nombre des bâtiments. Il y avait environ cinquante navires, dont une vingtaine de vaisseaux de ligne de 70 à 80 canons, le reste était des brûlots, frégates et galiotes. Cette escadre considérable vint mouiller, le jeudi matin, au nord de la Conchée, sur laquelle elle tira deux cents coups de canon et lança plus de cent soixante bombes. Le fort de la Varde ouvrit le feu et les deux galères quittèrent le port pour empêcher les ennemis de forcer l'entrée. Mais le vent leur était favorable ; en vain les galères affrontèrent la mitraille, elles ne purent les empêcher de venir se poster encore dans la fosse aux Normands. De là, ils commencèrent à bombarder la ville avec beaucoup de vigueur, et, pendant onze heures, sans aucune interruption, ils lancèrent près de deux mille bombes dont la moitié tomba dans la place, alluma plusieurs incendies et tua dix personnes. Les forts et les remparts ne cessèrent de leur riposter. Pendant ce temps quatre vaisseaux bat-

(2) *Registre de communauté, passim.*

taient la Conchée, détachant des brûlots pour faire sauter les travaux du fort; mais, grâce à l'énergique résistance de ceux qui le commandaient, ils ne purent s'en emparer ⁽¹⁾.

Le lendemain, le maréchal de Choiseul arriva pour secourir la ville et fit sortir les troupes campées dans la cour du manoir épiscopal. Elles n'eurent pas lieu de combattre; les ennemis qui avaient éprouvé de grandes pertes, n'essayèrent pas un nouvel assaut, et s'éloignèrent, le dimanche soir, en bombardant le château de la Latte et Granville. « J'étois à Paris pendant cette expédition, dit un Malouin, on ne peut croire ce qu'on y débittoit de la destruction générale de Saint-Malo. » ⁽²⁾ « Le roi, dit Dangeau dans son journal, apprit par le chevalier de Hautefort, qui arriva de Saint-Malo, le détail du dommage que les bombes avait fait. Il y a eu six ou sept maisons brûlées et deux cents endommagées; on estime que cette perte sera réparée par moins de cent mille francs; les ennemis y ont jeté dix-sept cents bombes dont quelques unes sont entrées dans la ville et dans le fort de la Conchée. En sortant du conseil, comme le roi entrait chez Madame de Maintenon, il nous parut qu'il était irrité de la cruauté de toutes ces bombarderies; il nous a dit : les ennemis feront tant qu'ils m'obligeront à bombarder quelques-unes de leurs meilleures villes. » ⁽³⁾

⁽¹⁾ Manuscrit H, 5.. — ⁽²⁾ Manuscrit de Porée GG, 341.
— ⁽³⁾ Journal de Dangeau II, 16.

Le roi, à cause de ces dommages, déchargea les Malouins de quelques impôts (¹), et le comte de Toulouse écrivit : « Monsieur le Maire, je vous ay escrit que j'estoys fort sensible au bombardement de votre cité, et désirant lui donner en cette ren-
contre la marque particulière de mon affection et la favoriser en tout ce qui peut dépendre de moy, je vous fais cette lettre pour vous dire que si les habitants qui ont souffert veulent faire entre eux une société pour armer en course, je leur remet-
tray avec plaisir sur les prises qu'ils pourront faire le dixième qui m'en devroit revenir, et cela, jus-
qu'à ce qu'ils soient récompensés des pertes qu'a pu leur causer cet accident (²) ».

III

Excités par ces faveurs de l'amiral de France, brûlant du désir de la plus légitime vengeance, les corsaires de Saint-Malo ne cessèrent jusqu'à la fin de cette guerre et pendant la suivante de faire payer au centuple aux Anglais et aux Hollandais leurs odieuses tentatives. Duguay-Trouin continua d'être à la tête de ce mouvement. En effet, bien qu'il armât la plupart du temps ses vaisseaux à Brest, il ne faudrait pas croire que sa ville natale fût étrangère à ses exploits. Sa famille et les princi-

(¹) Archives de Saint-Malo. Registre de communauté BB, 95 bis. 26 août 1695.

(²) Ibid. 5 août 1695.

paux armateurs de Saint-Malo firent toujours les frais de ses expéditions, même lorsqu'il montait les bâtiments de la marine royale (1). « Tous les armements qu'il a faits, dit un contemporain, des

(1) Voici sur ce sujet une pièce officielle extraite des archives de la marine de Paris. 8. 7.

Consentement des intéressés de Saint-Malo pour le nouvel armement du sieur Duguay-Trouin. 18 juillet 1709.

Sur la liste que nous, soussignés, intéressés dans les armements de M. Duguay-Trouin, avons escripte le 28 du mois dernier à M. de la Barbinaye Trouin, directeur desdits armements, M. Duguay nous ayant fait des remontrances qui nous engagent à prendre confiance dans l'honneur de la protection que Mgr de Pontchartrain accorde à ces armements, pour le dédommagement que Sa Grandeur avoit eu la bonté de nous faire espérer sur nos pertes considérables de l'année 1708, et d'ailleurs excités particulièrement par l'envie de mettre en situation M. Duguay de rendre de bons services à l'Etat et de contribuer pour cet effet à la destruction des enemis de Sa Majesté dans la conjoncture, comme doivent faire à l'envy tous ses bons sujets; toute autre considération cessante, nous soussignés, déclarons approuver l'exécution du projet que M. de Coulange, l'un de nous, a aporté de Brest, d'armer incessamment les vaisseaux le *Lys*, *l'Achille*, *le Jazon*, *l'Amazone* et une corvette sous le commandement de M. Duguay par continuation et deppendance du répartiteur de l'armement des vaisseaux le *Lys*, et autres de l'année 1708, et nous obligeons pour cet effet de remettre à M. de la Barbinaye les fonds qui seront nécessaires pour l'armement, à proportion de l'intérêt que chacun de nous a fondé dans les armements de 1708 et aux mesmes clauses et conditions. Fait et arrêté à Saint-Malo le cinquiesme juillet 1709. Ainsy signé. Gallet de Coullange, V. Lhostellier, Beaubican, J.-B. Bécar, De Langrolay Grouin, De Carman Eon, De Bassablon Vincent, Tanquerel, Gallet, Lasandrc, Fleuriot, Fougeres Noel, Boscher, Lhostellier.

vaisseaux du Roy et autres ont été aux dépens des Malouins, qui ont joué avec confiance sous sa main, confiance non avantageuse pour eux, mais toute glorieuse pour un capitaine de cette ville qui ne scait point cet éloge, aussi c'est une pure justice que je rends à son mérite (¹) ». Lorsqu'il leur parla de son projet de Rio-Janeiro, « ils donnèrent teste baissée dans la célérité de l'entreprise » et dépen-sèrent plus de seize cent mille livres pour s'associer à son glorieux dessein (²).

Ainsi les paisibles habitants de Saint-Malo participaient à la course en y risquant leur fortune. Ils ne pouvaient être indifférents aux périls, aux succès des corsaires. Quelle n'était pas leur émotion au départ du vaisseau ! Réunis sur l'esplanade de la Hollande, ils accompagnaient de leurs vœux ce navire qui allait braver tant de dangers. Là se trouvaient les épargnes de plus d'une famille, et des parents, des amis qui ne reviendraient pas tous, dont plusieurs auraient la mer pour tombeau. Malgré l'intrépidité de ces héroïques Bretons, bien des yeux se mouillaient de larmes. Cependant le vaisseau saluait d'un coup de canon la ville qui lui répondait, puis étendant ses ailes, comme l'aigle qui fond sur sa proie, il avait bientôt disparu à l'horizon.

(¹) Archives. Manuscrit de Porée GG, 341.

(²) Archives de Saint-Malo. Manuscrit CC, 380.

Pendant le voyage, l'anxiété redoublait ; les corsaires faisaient le sujet de toutes les conversations. « Que vont devenir nos navires qui sont au Sud et aux Indes Orientales, si les Anglais envoient une escadre dans ces mers, comme il n'y a que trop d'apparence d'après leurs gazettes ? Nos vaisseaux sont sans force et sans secours ; s'ils sont pris, quelle sera dans cette ville la situation de la plus sage et de la plus forte société d'armateurs qui soit en Europe ⁽¹⁾ ? » Et l'escadre de M. Duguay réussira-t-elle dans son objet principal, quel qu'il soit, ou n'y réussira-t-il pas, ce que Dieu ne veuille permettre ? Si elle réussit, quelle sera la gloire du commerce de Saint-Malo pour y avoir seulement osé penser, outre l'abondance qu'on suppose qu'elle rapportera dans le royaume ? Si au contraire elle ne réussit pas, comme il arrive souvent dans ces entreprises maritimes qui sont incertaines, quelle sera la perte des directeurs et co-intéressés, lesquels cependant l'espérance du bien général rendra tout consolés, parce que ce sont des événements ordinaires auxquels ils se sont volontairement exposés ⁽²⁾. Le chanoine Duparc, toujours entreprenant, proposait aux armateurs des vaisseaux du Sud « d'envoyer M. Duguay, en qui on a toute confiance, et qui a déjà plus de la moitié du che-

⁽¹⁾ Ibid. Requête à M. Desmarests 1711, CC, 380.

⁽²⁾ Archives de Saint-Malo, Requête à M. Desmarests, CC, 380.

min de fait, à la coste du Pérou, pour y protéger nos navires contre la nouvelle compagnie de Londres, et y recevoir les Anglais de bonne grâce⁽¹⁾ ».

Telles étaient les angoisses pendant la traversée ; aussi quelle joie au retour, quand il était heureux ! Les vaisseaux du Sud rapportent des millions dans la ville. M. Duguay a réussi ; à peine débarqués à Brest, ses compagnons se hâtent de regagner Saint-Malo ; peu d'hommes manquent à l'appel, « jamais on n'a vu revenir en France d'escadre en si bon état, ni d'équipages en meilleure santé⁽²⁾ ». Les corsaires reviennent fêter le triomphe dans la patrie. Qui racontera leurs joyeuses folies dont le souvenir est encore vivant dans les traditions locales ! Les matelots vainqueurs font leur entrée par la grand'porte sur des charrettes transformées en chars de triomphe, entourés de la population qui les acclame ; ils jettent l'ancre attachée à leur véhicule devant le prochain cabaret. Là, le vin coule à flots, on fait grande chère ; que tous les compatriotes entrent, ils sont invités au festin, il y a de quoi les régaler tous, on a apporté quantité de poudre d'or de Rio-Janeiro⁽³⁾. Les cruzades portugaises roulent sur les tables de jeu ; on n'en veut pas conserver une seule ; peut-être mourra-

(1) Ibidem. Manuscrit de la prise de Rio-Janeiro, CC, 380.

(2) Ibid.

(3) Archives de Saint-Malo. Manuscrit de la prise de Rio-Janeiro CC, 380.

t-on dans la prochaine campagne ; on fait frire les pièces d'or et on les précipite brûlantes sur la tête des passants (¹). Seuls les armateurs grondent dans un coin, « ils n'ont pas eu la meilleure part au gasteau (²) ». M. Duguay n'a pu leur rembourser que les avances de l'expédition, ils attendent le profit de la vente du butin ; qu'ils se consolent, cette vente leur donnera cent pour un.

Quelle curieuse ville que la Cité-Corsaire, illustre à l'égal des plus grandes, bien qu'elle eût à peine sept cents maisons ! Les rois plus d'une fois étaient venus la visiter, ainsi en 1570, Charles IX, qui fut reçu au son des instruments et se rendit sous le dais à l'évêché où il logea avec sa suite. En 1693, le duc d'Orléans, frère du roi, vint aussi à Saint-Malo et logea de même à l'évêché, sans vouloir d'autre garde que la milice bourgeoise. Le chapitre alla le saluer en corps, en manteau long et en bonnet carré. « On peut dire, écrit un témoin de cette réception, que jamais prince n'a été receu avec tant d'acclamations de la part des habitants, ni tant de magnificence qu'il le fut par M. le duc de Chaulnes à l'hôtel duquel il fit sept repas, en la maison de M. le chevalier Danycan, où il y en eut de servi jusqu'au nombre de trente-trois tables, sans aucune confusion.

(¹) Quelques-unes de ces traditions se rapportent aux corsaires de l'âge suivant ; mais en si peu de temps, les mœurs n'ont pas dû changer.

(²) CC, 380.

« Les habitants avoient pour lors fait construire, à leurs dépens, deux galères qui leur coustèrent cent soixante douze mille livres, et qui estoient montées par des gens de rames pris à la campagne. Le dimanche, on les fit descendre de Solidor en Rance, pour donner le plaisir à Monsieur de dessus le rempart. Mais elles eurent la honte par un grand calme de ne pouvoir remuer, tant il est vrai qu'il faut que chacun se mêle de son métier et que les galériens sont faits pour les galères. Mais, en revanche, Monsieur eut le régal de se voir salué de plus de trois cents volées de canon depuis le château de la Latte jusqu'au fort la Varde, des différents forts et batteries disposées le long de la côte et des forteresses des environs de cette ville. On peut dire que feu Monsieur sortit engoué, avec toute sa cour, du bon accueil qu'on lui avoit fait ici, et, que s'il emporta le cœur des habitants, il leur laissa le sien par l'envie du gouvernement de Bretagne (¹) ».

Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne et amiral de sa province, aimait aussi beaucoup les Malouins et se plaisait à résider dans leur ville. « Il établit à Saint-Malo son domicile jusqu'à son changement de gouvernement, et commanda toujours avec M. de Polastron, lieutenant du roi, sans plus réunir de conseil de guerre, et en réglant tout

(¹) Archives. Manuscrit GG, 341.

comme bon lui sembloit (1) » « Il était adoré des Bretons, dit Saint-Simon, c'était en effet sous la corpulence, l'épaisseur, la pesanteur, la physionomie d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus souple, le plus adroit à pousser ses avantages avec tout l'agrément et la finesse possibles, jointes à une grande capacité pour toutes sortes d'affaires et la réputation d'une exacte probité décorée à l'extérieur d'une libéralité et d'une magnificence également splendides (2) ». « Cet éclat et cette somptuosité, continue un Malouin, à laquelle le dixième de la course contribuait abondamment, donna lieu à l'heureux changement du gouvernement de Guyenne contre celui de Bretagne, par le moyen duquel nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui son Altesse Sérénissime, Mgr le comte de Toulouse (3) ». Celui-ci eut pour les habitants la même bienveillance, la même estime, il les assura plusieurs fois « qu'il aimerait mieux perdre quelque chose de ses intérêts légitimes que de charger une ville si utile au royaume ». Nous avons vu les secours qu'il leur accorda en plusieurs circonstances ; en 1696, il leur fit présent de vingt-quatre belles pièces de canon pour armer leurs remparts.

Rien n'égale la célébrité de Saint-Malo à cette époque ; la France entière, l'Angleterre, l'Espagne

(1) Ibid.

(2) Mémoires de Saint-Simon, I, 241.

(3) Archives de Saint-Malo. Manuscrit GG, 341.

ont les yeux sur cette ville. Comme jadis Rome, elle voit un grand nombre d'habitants de toutes les provinces françaises et même des pays étrangers solliciter l'honneur d'être admis au nombre de ses citoyens. Ses glorieuses archives sont remplies de ces requêtes qui l'honorent. Celui qui briguait ce titre présentait à la communauté sa demande en ces termes : « Suplie humblement Mgr de Sainte-Marie, lieutenant du Roy, et MM. les bourgeois et habitants de Saint-Malo, le sieur Gilles Desponts, fils de Gilles et de Denyze Leclerc sa femme, disant qu'il est originaire de la paroisse de Saint-Servan, que pour se rendre parfait dans sa profession, il a demeuré quatre ans dans la ville de Quimper-Corentin et trois ans à Rennes, et est venu ensuite s'établir en cette ville et tient boutique ouverte de draperie en la Grande-Rue, et comme il est bonne vie et mœurs et de la religion catholique, apostolique et romaine, aux fins de son extrait de baptistaire, luy délivré le 6 mars 1710 par Messire recteur de la ditte paroisse, il requiert, ce considéré, qu'il vous plaize de le recevoir au nombre des habitants et citoyens de cette ville, affin de participer aux franchises, priviléges et immunités octroyées aux dits habitants, et par offre de faire les fonctions requises et nécessaires pour le service du roy et de cette ditte communauté⁽¹⁾ ». Cette demande était lue dans l'assemblée

(1) Archives de Saint-Malo, BB, 26.

par le syndic, qui chargeait un notable de faire une enquête sur la vie et catholicité du suppliant, qui devait aumosner à l'hôpital une somme variant de trois à six livres, et prêter serment de servir fidèlement le roi et la communauté ⁽¹⁾.

Enfin, le principal titre de gloire de notre ville à cette époque, celui dont elle se glorifiait entre tous, c'étaient les exploits de Duguay-Trouin et surtout son expédition de Rio-Janeiro. « J'ai cru, écrit en 1712 le narrateur de cet évènement mémorable, ne pouvoir mieux confirmer ce que j'ay dit de l'audace des habitants de Saint-Malo, de leur grandeur d'âme et des veues glorieuses qu'ils ont pour le bien de l'Etat et en particulier de la bravoure de M. Duguay-Trouin, qu'en disant icy sans flatterie et sans exagération que six négociants de cette ville formèrent le dessein de venger la France et l'Espagne à leurs propres dépens ». Et il ajoute avec un légitime orgueil : « Heureuse doit être une ville qui produit des génies capables d'enfanter ces sortes de projets ⁽²⁾ ! »

Saint-Malo devait payer ce renom à beaux deniers comptants ; le ministre des finances croyait qu'on pouvait puiser à pleines mains « dans

(1) Archives, passim. En 1691, demandent à être admis comme citoyens, Guillaume Chauffaut de Saint-Méloir, Guy Regnard de Lancieux, René Piou de Miniac-Morvan, Philippe le Chevalier de la province de Normandie ; nous trouvons aussi quelques Irlandais.

(2) Archives, CC, 380.

ce Pérou malouin ». Déjà, les habitants avaient fourni des sommes énormes pour leur défense et leurs forteresses dont l'armement s'était fait à leurs frais ; ils étaient encore surchargés des taxes et impôts communs. A chaque instant, nous voyons l'intendant de la province demander « un petit fonds pour les besoings du royaume » : ainsi, le 7 avril 1695, c'est trente ou quarante mille livres pour la flotte. L'assemblée délibère « qu'on suppliera Sa Majesté d'y renoncer, estant dans l'impuissance de fournir aucun fonds, eu égard aux grandes dépenses qu'elle a faites, se montant à la somme de huit cent nonante six mille livres, et encore par la perte qu'elle a soufferte de septante-sept vaisseaux et plus, de la valeur de quatre millions. En tout événement, il seroit bien plus juste que la province fournît le dit fonds, attendu qu'elle n'a pas jusques à présent aidé aux dépenses de la communauté, laquelle est le boulevard et la conservation des autres villes ⁽¹⁾ ».

L'intendant n'est pas touché de ces plaintes, il insiste (20 avril) ; et la ville pour le satisfaire « ne scait d'autre moyen que d'établir deux sols sur chaque pot de vin, et six deniers sur chaque pot de cidre et bière qui se débitteront en l'étenue du bourg et paroisse de Saint-Servan. Il est juste que les habitants de Saint-Servan contribuent,

⁽¹⁾ Archives de Saint-Malo. Registre de communauté, BB 95 bis. 7 avril 1695.

car ils ont des priviléges communs, sont soumis au mesme gouverneur, et la plus grande et majeure partie des héritages qui sont en la paroisse, appartiennent aux bourgeois de Saint-Malo. D'ailleurs, par délibération des Etats du mois d'octobre 1693, ils ont été compris dans une seule ordonnance pour l'impôt et la taxe, ce qui fait qu'ils sont censés faux-bourgs (¹). En terminant, l'assemblée supplie derechef Sa Majesté d'avoir pitié des misères de la dite communauté ».

Dix jours après (30 avril), le roi réunit la charge de colonel de la milice bourgeoise à celle de connétable en la personne de M. de la Chipaudière-Magon pour le récompenser des services qu'il rend depuis longtemps; mais crée une charge de lieutenant-colonel au prix de trois mille livres. La ville se soumet, tout en déclarant que celui qui sera nommé payera les trois mille livres, vu la pauvreté où elle se trouve (²). Déjà, en effet, l'année précédente, elle a fourni quatre-vingt mille livres, comme partie des neuf cent mille imposées à la Bretagne; car, malgré son peu d'étendue, elle a toujours à son compte le

(¹) Ibid. 17 février 1694. A l'occasion de ces taxes un curieux débat s'éleva entre les Malouins et les Servanais, ceux-ci voulant être regardés comme « paroisse de campagne » pour ne point payer l'octroi. On ne tint pas compte de leur demande, au moins dans la pratique. Les pièces de ce procès se trouvent dans les premiers cartons des archives.

(²) Archives de Saint-Malo, BB 95.

dixième des impôts de toute la province (2). Bref, à la fin de la guerre, les Malouins se plaignent de ne plus trouver de prêteurs à cause de la crainte où sont les habitants d'être bombardés ; « la course, disent-ils, les a ruinés à la réserve de trois ou quatre, et leurs dépenses se montent, depuis le commencement des hostilités, à plus de cinq millions (2) ».

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le ministre recommence à tirer avec une nouvelle ardeur sur Saint-Malo. « On nous accable de charges, s'écrie le maire ; si une personne éclairée estoit à ma place, elle pourroit deffendre nos droits ; mais je n'y entendis rien et ces sortes d'affaires sont hors de ma portée. Nous sommes à quarante-quatre mille livres pour le pied fourché, ce qui est le dixième de la province, pour les essayeurs d'eau-de-vie à quatre mille et tant de livres, pour l'hérité des charges de capitaine et de colonel à quatre mille et tant de livres, et on nous demande cinq mille et tant de livres pour le receveur des deniers d'octroy, pour la charge de contrôleur des deniers patrimoniaux, pour laquelle nous avons payé six mille livres, on veut encore en adjouster quinze cents. Ainsi nous sommes dans

(1) Ibid. Copie de lettres, BB 221, au marquis de Nointel, 15 sept. 1705.

(2) Ibid. Registre de communauté, 22 juin 1695.

une terrible conjoncture ; Dieu nous donne la paix et veuille remédier à nos misères (¹) ».

En 1711, on voulut de nouveau leur imposer une taxe annuelle de cent cinquante cinq mille livres. Cette fois, ils répondirent par un long mémoire (²) dans lequel ils rappelaient tous les services qu'ils avaient rendus au royaume, et se fondaient sur le mérite de leur illustre compatriote qui venait de partir pour Rio-Janeiro. « L'armement de M. Du-guay, disaient-ils, ne semble-t-il pas fait exprès pour prouver dans cette circonstance toutes les sérieuses réflections contenues dans ce mémoire, pourvu que vostre Grandeur permette aux suppliants d'en faire l'application sans soupçon d'amour propre et de vanité ? On ne peut contester le mérite de l'invention à l'industrie malouine. Sur quoy donc peut-on les taxer pour avoir fait du bien à l'Etat au péril de leur fortune, laquelle est bien différente de celle des riches par terre dont toute l'application consiste à picorer sur leurs concitoyens et à faire valoir en papiers stériles au dedans du royaume leur mouvant au denier dix et douze, au lieu que cet usage indigne ne se pratique point parmi les suppliants qui ne tirent que le demy pour cent, et dont toutes les veues s'étendent uniquement sur l'étranger, en faisant du bien à leurs

(¹) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres, BB 121. A M. de Granville, 2 juillet 1704.

(²) Ibid. Mémoire à M. Desmaret CC. 380.

compatriotes souvent aux dépens de leur vie et de leur fortune. » Par une faveur bien rare, leur réclamation fut entendue ; le nom de Duguay-Trouin, invoqué à propos, fit reculer les financiers qui ne voulurent pas les accabler, alors que leurs vaillants corsaires allaient, à leur frais, venger la France et porter la gloire de ses armes jusque dans les mers d'Amérique.

Mais les Malouins, à cette époque critique, eurent encore un autre sujet de douleur ; ils se virent enlever leurs antiques priviléges, patrimoine sacré d'honneur, payé du sang de leurs aïeux, et qu'ils avaient le droit de croire inviolable. Le 3 mars 1693, la ville entière fut en émoi ; les habitants avaient aperçu sur leurs murs de larges affiches « enjoignant à ceux qui estoient subjects aux francs-fiefs de se déclarer »⁽¹⁾ : la même invitation leur fut faite au prône de la messe paroissiale. La communauté protesta au nom des édits de Charles VI, de Charles VIII et de Louis XIII, édits renouvelés par Louis XIV lui-même⁽²⁾, et se pourvut auprès de M. de Nointel, maître des requêtes et conseiller du roi en Bretagne. La cour fut inexorable ; il fallait de l'argent à tout prix ; quelques

(1) Archives de Saint-Malo, BB. 95.

(2) La ville a précieusement conservé les originaux des chartres de ses priviléges, de Charles VI et Charles VIII, AA. 1. De Louis XIII AA. 15. de Louis XIV, signée de la main du jeune roi et portant le grand sceau AA. 22.

habitants payèrent, d'autres par leur refus opiniâtre lassèrent la patience des traitants. La question resta longtemps indécise, et chaque demande souleva une nouvelle réclamation. En considération de la charge qu'ils avaient de se garder eux-mêmes, ils étaient exempts de certaines levées de troupes et contributions de guerre; on voulut porter atteinte à cette faveur. La ville écrivit à M. d'Estrees, commandant pour le roi en Bretagne : « Le maire et les échevins vous remontrent qu'en 1690 s'étant pourveus devant vous et en conséquence des priviléges qu'ils produisirent et qu'ils attachèrent à leur requeste tendant à obtenir qu'ils fussent exempts du ban et arrière-ban, en quoy *vostre* Grandeur reconnut qu'ils y estoient si bien fondés, qu'elle rendit son ordonnance du 26 mai 1690, par laquelle, en conséquence des lettres patentes *de sa* Majesté et autres arrests énoncés, elle maintenoit les habitants dans l'exemption du ban et arrière-ban; on n'a pas laissé de les inquiéter et de leur faire payer de grosses amendes pour la contribution d'iceluy, ce qui est tout à fait contraire à *votre* ordonnance. » (1)

Dans cette lettre ils réclament au nom *de* la justice et de la loi, en même temps ils s'adressent à un plus puissant protecteur, au comte de *Toulouse*, et prennent le ton de la supplication. « *Vous*

(1) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB. 121, 17 mai 1702.

ne pourriez rendre à cette ville un service plus considérable que d'obtenir un arrest qui lui rendît ses priviléges, à condition que tous les habitants fussent tenus à une garde générale, car, à cause de cette suppression, la garde ne se fait pas comme autrefois ⁽¹⁾. » Enfin, comme toutes ces demandes et ces représentations sont inutiles, ils se décident, à l'exemple de la ville de Nantes, à offrir vingt-deux mille livres pour racheter leurs priviléges. Mais le théologal fit remarquer à l'assemblée que cette somme devait être levée uniquement sur ceux qui étaient intéressés dans cette affaire et sujets aux francs-fiefs; les armateurs de la Sandre-le-Fer et des Chesnais furent de cet avis. « Cela émut le peuple qui estoit entré en grand nombre et qui fit grand bruit, disant qu'on le surchargeoit et n'y voulut point consentir. » ⁽²⁾ Toutes ces négociations n'aboutirent pas, puisque nous voyons qu'en 1704 l'intendant des milices de la province ordonne qu'on fasse à Saint-Malo une levée de trois cents hommes ⁽³⁾. Il est vrai qu'on trouve encore dans plusieurs décrets donnés sous le règne de Louis XV la mention des priviléges accordés à la ville; mais ce n'était guère qu'une simple formule à laquelle on avait peu d'égards dans la pratique. La seule

⁽¹⁾ Ibid. 22 mars 1702.

⁽²⁾ Ibid. à M. de la Chaise-Gravé, 22 juillet 1702.

⁽³⁾ Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB, 121. A Chamillard, 9 février 1704.

faveur conservée aux Malouins, sans doute parce qu'elle était peu onéreuse à l'Etat, fut celle de tirer le papegai avec faculté pour le vainqueur de vendre de vingt à trente tonneaux de vin sans en payer les droits ⁽¹⁾.

On voulut aussi pressurer les armateurs et les corsaires, et on leur paya une partie de leur butin en billets ; « ainsi sur cent mille francs on ne leur tenait compte que de quarante mille francs en argent et le reste en papier dont il estoit difficile de se défaire et avec perte. » ⁽²⁾ Mais ceux-ci n'étaient pas aussi faciles à réduire que les bons habitants de la cité ; ils déclarèrent au comte de Toulouse qu'ils ne lui payeraient pas non plus son dixième en espèces. Le maire attribue la dureté avec laquelle on traite la ville « à cette humeur naturelle à MM. les armateurs qui sont brouillés avec le comte de Toulouse. » ⁽³⁾ L'amiral ne veut pas céder, et défend de vendre plus du tiers des marchandises appartenant à l'équipage. On lui représente que ce jugement ruine les matelots et

(¹) Le papegai, vieux mot qui signifie perroquet, était un oiseau de carton ou de bois qu'on mettait au bout d'une perche ou d'une gaule de fer et qu'on devait abattre avec l'arc, l'arbalète ou l'arquebuse. Il restait exposé aux coups des tireurs pendant plusieurs jours, parfois même pendant plusieurs semaines ; car il était difficile de l'abattre. Le roi du papegault était fêté par des cérémonies bizarres.

(²) Archives CC 380.

(³) Ibid. copie de lettres BB, 121, 22 juillet 1704.

les droits d'entrée et de sortie de la ville, que les fermiers d'octroi demandent diminution et qu'on ne trouvera pas vingt mille livres de leur charge (¹). La querelle ne fait que s'envenimer ; déjà même les corsaires avaient voulu obtenir d'être exemptés du dixième de part de prise, « pour faire fleurir la course laquelle avoit grand besoing d'une faveur extraordinaire pour la mettre en mouvement. Par les progrès qu'elle fera, son Altesse aura lieu d'estre contente de ce que sa générosité et pure libéralité aura relasché de ses propres intérêts. » (²)

L'amiral prit en très mauvaise part ces demandes importunes ; et, quelques jours après, le maire de Saint-Malo pour atténuer cette impression fâcheuse, écrivait à M. de Valincourt : « Permettez-moi de vous escrire sur ce que M. de la Lande Magon a marqué que M. le comte de Toulouse a fort désaprouvé ma lettre au sujet de la course. Je n'aurois pas pris cette liberté, si on n'avoit pas débitté ic y que son Altesse vouloit bien faire grâce aux armateurs de quelques-uns de ses droits, et je fus telle-ment pressé et sollicité par eux d'escrire, que je me laissé aller mal à propos à leurs instances, et à y joindre le mémoire qui avoit été dressé chez le commissaire de la marine par les armateurs. Je

(¹) Ibid, 1 mars 1704.

(²) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB, 121. Du maire au comte de Toulouse 3 mai 1702.

vous prie de lui faire connoistre le déplaisir que j'ai d'avoir eu une si méchante complaisance ⁽¹⁾ ». De leur côté, les corsaires disaient : ce n'est plus M. le duc de Chaulnes, avec lui on pouvait entrer en accommodements, et ses traitants s'associaient pour les profits et les pertes ⁽²⁾.

IV

Malgré ces doléances, les Malouins à cette époque étaient très riches ; et, si nous n'avions trouvé dans leurs archives des chiffres précis, nos assertions sur l'immense fortune d'une aussi petite ville pourraient sembler fabuleuses. « Il faut des siècles, dit l'un d'eux ⁽³⁾, pour former des Richelieu en politique et des Vauban en fortifications ; de même il faut du temps pour former des richards au point que nous les avons vus dans ce siècle, et jamais Saint-Malo n'en a fourni de semblables ; car, il faut du fond et du cœur pour les grandes entreprises, et d'ordinaire le négociant est plus attentif à conserver qu'à risquer le bien gagné. »

Toutes ses ressources lui venaient de la mer par le commerce et la course, et ses habitants s'en vantaiient dans leur fier langage. « La ville de Saint-Malo est dans une situation si disgracieuse par son

⁽¹⁾ Ibidem. 24 mai.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Archives de Saint-Malo, manuscrit CC, 380. Porée, requête à M. Desmarets.

fonds qui n'a ni bleus, ni vins, ni laines, ni toiles, ni manufactures d'aucune espèce, que si elle n'avoit la mer ouverte, elle manqueroit de tout pour sa subsistance ; mais, avec cet élément libre et par son industrie, elle ne manque de rien et fournit au royaume les marchandises précieuses dont il manque, et aux monoyes les matières qui les occupent. » (1)
Plus de cent caboteurs sillonnaient l'Océan et la Manche depuis le Nord jusqu'au détroit de Gibraltar ; la pêche à Terre-Neuve était florissante ; les Malouins y envoyoyaient chaque année un grand nombre de navires. Ils portaient à Cadix des toiles de Quintin et de Pontivy, des produits des manufactures de Rouen, Paris, Lille ; ces marchandises étaient expédiées dans les Indes, et les retours annuels étaient de plusieurs millions. En 1703, le maire écrivait au comte de Toulouse : « Permettez-moi de joindre mes supplications à celles des négocians de cette ville touchant les sommes que nous apprenons que sa Majesté veut prendre du trésor venu sur la flotte du Mexique arrivée à Vigo, qui peut avoir apporté de douze à treize millions de piastres, en lesquels les sujets de sa Majesté se trouvent intéressés de trois millions de piastres. Nous en sommes dans la consternation. » (2) N'est-on pas touché de la misère de ces pauvres gens qui ont de tels revenus !

(1) Ibidem.

(2) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB, 121.

Ce n'étaient encore là que leurs moindres ressources ; ils avaient des entreprises bien plus considérables. En 1665, Colbert avait formé une compagnie des Indes avec les principaux négociants de Paris et de Saint-Malo, où il avait établi une chambre de direction. Les Malouins, qui avaient vu leurs aïeux s'élancer à la découverte et à l'exploitation des terres les plus lointaines, du Canada, des îles Malouines, furent aussi des premiers à ouvrir des comptoirs à Moka, Calicut, Surate et Pondichéry ; au point qu'ils pouvaient dire, sans crainte d'être démentis : « Cette ville travaille depuis des siècles à acquérir la réputation où elle est chez les étrangers, où elle passe avec raison pour la mère fondatrice des entreprises françaises aux Indes orientales, au Sud, au Mexique, qui ont été si utiles au royaume. » (1)

Ce qui l'enrichit le plus, au XVII^e siècle, ce fut la compagnie du Sud qui se forma entre ses principaux armateurs pendant la paix de Ryswick. Pour faire le commerce dans ces mers d'Amérique, il fallait une permission du roi de France ; les Malouins surtout en profitèrent ; les négociants des autres villes venaient même leur vendre leurs concessions (2). Chaque année, ils envoyoyaient plusieurs grands navires au Chili, au Pérou : la guerre ne les arrêtait point ; ils armaient leurs bâtiments,

(1) Ibid. CC. 380, requête à M. Desmarets.

(2) Ibid. manuscrit CC. 380.

ou les faisaient escorter par leurs corsaires ; ils tirèrent de ces contrées des richesses immenses, « Le commerce du Sud est gras, dit un contemporain, les grosses bourses y profitent au centuple, et quand les navires arrivent, il y a grande joie dans la ville. » (1) En 1708, le corsaire Alain Porée revint du Pérou rapportant sur sa frégate *l'Assomption* de 40 canons une cargaison de huit millions. L'année suivante, une flottille de sept navires, venant des mêmes parages, rentra avec trente millions que les armateurs prêtèrent au roi (2).

Ainsi cette activité admirable profitait à la France entière, et le superflu d'une des plus petites villes de Bretagne remplissait le trésor épuisé. « Vous savez, disaient les Malouins à M. Desmaret en 1711, que depuis les douzes dernières années, les matières d'or et d'argent provenant de nos vaisseaux de long cours ont été converties en billets de monoye pour plus de vingt millions » ; et en 1715, l'hôtel des monnaies reçut de nouveau vingt-quatre charretées de lingots d'or et d'argent provenant des navires de Saint-Malo.

Il est facile de comprendre, par les récits de

(1) Archives de Saint-Malo. Manuscrit CC 380.

(2) Ce célèbre prêt de trente millions fut fait au roi par les négociants de Saint-Malo qui avaient envoyé au Chili et au Pérou une flottille de huit navires. L'Etat paya en argent la moitié de la cargaison et reçut l'autre moitié à titre de prêt au taux de dix pour cent.

cette histoire, que l'essaim des corsaires « picorait » encore plus hardiment sur les étrangers que les navires marchands. D'ailleurs, le commerce et la course, dans ces temps de guerre, étaient fort peu distincts ; presque tous les bâtiments étaient armés, et, bien que les commerçants eussent défense de par leurs armateurs de s'exposer au péril, plus d'un capitaine, en allant à Terre-Neuve chercher la pêche, prenait tous les vaisseaux ennemis qui lui tombaient sous la main. L'instinct d'écumeur de mer était tellement prédominant, et il était si difficile de s'abstenir d'attaquer lorsqu'on avait l'espoir d'être le plus fort !

Comment la ville n'aurait-elle pas été riche, lorsque les corsaires lui rapportaient un si ample butin, lorsque les marchandises du Sud « passaient chez elle comme des torrents » ? Aussi à l'époque de ses plus grandes lamentations, elle paie rapidement les emprunts qu'elle a fait aux particuliers ; elle commence à s'embellir et à s'agrandir. Ses rues sont pavées et canalisées ; car on se plaint souvent que les cureurs de rue ne font pas « leur debvoir ⁽¹⁾ » ; elles sont éclairées par des lanternes qu'on commence à allumer le 22 octobre. Le 12 janvier 1695, l'assemblée délibère que « le marché aux fruits, lait et légumes sera transporté, pour la commodité et embellissement de la ville, à la place du Grand Placitre qu'on pavera et entourera d'une

(1) Archives de Saint-Malo, BB, 95.

balustrade, et qu'une partie de la dépense sera prise sur les corsaires (¹) ».

Mais l'ouvrage le plus remarquable de cette époque fut la construction des remparts et les trois accroissements de Saint-Malo. A la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg, Vauban avait tracé un vaste plan de fortifications embrassant Saint-Malo et Saint-Servan dans une seule enceinte avec un bassin intérieur (²). Ce plan fut rejeté par les Malouins, comme contraire à leurs intérêts ; et, en 1706, le maréchal s'en plaignait en termes amers. « Il est certain, disait-il, que les ennemis jalouSENT extrêmement Saint-Malo et Dunkerque, tant par l'embarras que ces places leur donnent dans le commerce que par la course qui ne les inquiète pas peu pendant la guerre ; et que, si Saint-Malo venoit à estre assiégé, chose qu'ils pourroient aisément faire, si une fois ils avoient fait une descente en Normandie, il ne faut pas douter qu'ils ne missent toutes choses en œuvre pour abîmer ces deux places jusqu'aux fondements, et c'est à quoi il faut s'attendre si la guerre continue et que la fortune persiste à leur estre favorable. Saint-Malo

(¹) Ibid. *Registre de communauté.*

(²) Ces fortifications auraient bordé la Rance jusqu'à la grève des fours à chaux, de là elles auraient rejoint l'hôpital général. Il y aurait eu sur Cézembre une tour crénelée de 54 pieds de haut, un fort et une tour à la pointe de Dinard, un fort et une poudrière sur Bizeux.

est fort bien précautionné du costé de la mer; mais rien n'est plus foible du costé de la terre; et vous devez vous attendre, si vous estes jamais assiégés, à périr par le deffaut des eaux et par le feu; par le deffaut des eaux, en ce qu'on vous ostera aussitost vos fontaines, et par le feu, en ce que vingt mortiers qui vous entreprendront du costé de Saint-Servan, brusleront votre ville en deux heures de temps à n'y pas laisser une maison sur pied; et je double fort mesme qu'une partie des habitants ne périsse aussy; car, où se mettroient-ils pour se sauver d'un embrasement général qui arriveroit tout-à-coup?

« J'ay souvent représenté cet inconvenient comme une chose inévitable et proposé la fortification de Saint-Servan comme un remède infaillible; mais on n'y a pas répondu, parce que l'on a regardé cela comme un mal fort éloigné, joint à ce que plusieurs des principaux habitants de Saint-Malo et M. l'Evesque à leur teste, aussy mauvais sujet que pas un d'eux, s'y sont opposés tant qu'ils ont pu, appréhendant la diminution des louages de leurs maisons, et que le Roy ne s'emparât de leur port pour y faire un établissement de marine. Ne voilà-t-il pas de bons subjets et bien intentionnés? (1) »

Ce plan abandonné, M. de Garengeau, ingénieur

(1) Archives de Saint-Malo. CC 380.

des fortifications de Bretagne, en traça un autre d'après les ordres de Vauban, et voici dans quelles circonstances. « M. de Vauban, dit le chanoine Duparc, avoit pris icy liaison d'amitié avec deux ou trois personnes dont j'avois l'honneur d'estre du nombre, et M. de la Chipaudière Magon, connestable. Or, il arriva que nous nous promenions un matin avec luy sur le Sillon, de mer haute, et luy faisions remarquer la beauté de Saint-Malo dans ce moment où la ville paroît une espèce d'isle flottante ; mais l'embarras des charrettes qui estoient sur le Sillon en attendant que la mer fût suffisamment retirée pour leur faciliter l'entrée ordinaire par la porte Saint-Thomas, lui fit sur le champ naistre la réflexion de la sujéction et incommodité où on estoit au moment de la mer haute du costé du nord, dont d'ailleurs l'approche ne luy sembloit pas suffisamment défendue, et en mesme temps il nous demanda si on ne pourroit pas par une espèce de levée du costé du levant du château et de la tour la Générale changer cette entrée dans la ville.

» L'ouverture nous plut à tous ; mais la dépense nous en décourageoit. Enfin, il ordonna à M. le chevalier de Garengeau de lever le plan du dedans du Fiel pour en porter la muraille au dehors. Il l'exécuta fort exactement avec porte, pont-levis et alignement pour joindre aux tours de la Grande-Porte. La chose agréa tant par la nouveauté que

par la commodité, et à moy par l'augmentation du nouveau terrain dont Sa Seigneurie acquerreroit la mouvance ».

Le roi ne devait rien fournir pour cet agrandissement laissé entièrement aux frais des Malouins. L'armateur corsaire Danycan soumissionna d'abord pour cent quarante sept mille livres ; mais, lorsque Vauban vit qu'on trouvait si facilement des fonds, « persuadé que l'on tireroit de ce Pérou malouin de quoy satisfaire la beauté de ses idées, ce qui n'étoit d'abord qu'une simple muraille, il le convertit en souterrains couverts d'un terre-plein pour y braquer le canon et autres agréments qui doublèrent la dépense. Mais, grâce à M. de Garengeau, on enveloppa un terrain proportionné à la dépense nouvelle ⁽¹⁾ ».

La vente de ce terrain « dont les armateurs du Sud furent très curieux pour les emplacements de leurs maisons », les locations des magasins des remparts couvrirent les frais de cette muraille, qui fut commencée en 1708 et terminée deux ans après ⁽²⁾.

Mais la suppression de la grève du fief, qui offrait un abri aux vaisseaux contre les vents du nord, rendit nécessaire l'endiguement du port dont les travaux commencèrent en 1712 ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Archives de Saint-Malo. CC 380.

⁽²⁾ Ibid. GG 341.

⁽³⁾ On demanda aux marins de Saint-Malo leur avis sur

On poursuivit activement le plan d'agrandissement de M. Garengéau ; on fit, en 1713, le quartier de la porte de Dinan depuis la Hollande à l'Eperon, qui fut continué en 1721 jusqu'à la Grande-Porte. Nous voyons par deux lettres patentes de Louis XIV et de Louis XV, que l'évêque, Mgr Desmarets, et son chapitre furent chargés, d'après leur demande, de ces deux constructions faites sur le terrain à eux appartenant (¹).

En effet, les évêques de Saint-Malo étaient seigneurs temporels, hauts-justiciers « avec le droit de pillory, échelle et fourches patibulaires à quatre piliers ». Avant l'édit de la duchesse Anne, ils noyaient les condamnés dans la fosse du Naye, en face de la ville ; et avaient le droit de faire grâce, privilège qui leur fut enlevé par la reine en 1513, ainsi que celui de nommer l'assemblée de ville qui se réunissait chez eux jusqu'alors. Mais ils continuèrent à exercer les autres droits des seigneurs sur les ventes, poids etc., et conservèrent la nomination des officiers de justice. Ils furent pendant toute cette période activement mêlés à l'administration de la ville. Entre tous les membres du chapitre, le chanoine Duparc se distingua : « déces travaux du port. Leur rapport favorable à ce projet est aux archives et porte la signature des principaux armateurs. DD 68, 69, 86, diverses pièces relatives à cet endiguement.

(¹) Archives de Saint-Malo. DD 72. DD 97. y-joins plusieurs plans très curieux et les notes très détaillées de l'architecte, M. Garengéau.

voré du besoin d'agir pour le bien de la cité » il lassait par son infatigable correspondance Vauban, Le Pelletier qui le suppliait « de ne point courir tant de lièvres à la fois » ; il entassait mémoires sur mémoires ; « car il se croyait la seule plume capable de faire ces sortes d'opéras », pour défendre la seigneurie ecclésiastique, les droits de la ville, des corsaires et des armateurs.

Ceux-ci, de leur côté, contribuaient puissamment au bien-être général par l'importance de leurs armements qui occupaient une foule d'ouvriers, par la quantité des marchandises qui enrichissaient les octrois de la ville et son commerce intérieur. Aussi, dès que la navigation se ralentissait, la misère commençait à régner dans le peuple. Il y avait à peine quatre ans que la paix avait enchaîné les corsaires malouins, et déjà la souffrance se faisait sentir. Le maire écrivait en 1702 : « On ne construit plus de navires, les artisans sont sans travail et obligés de recevoir chaque semaine le pain des hôpitaux ; la ville est dans un état déplorable et diminue chaque jour de nombre et de facultés, les marchands, les négociants et ceux qui détaillent se trouvent en très meschant état ⁽¹⁾ ». Voilà les fruits de la paix pour Saint-Malo : un élément essentiel à leur prospérité manque aux habitants ; ils ne peuvent plus écumer les mers.

« Toutefois, dit encore le chroniqueur malouin,

⁽¹⁾ Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB 121.

la course est une lotterie qui fait des heureux du malheur des autres ; les profits n'en sont pas généraux pour tous. » (1) On peut dire que la plupart des armateurs s'enrichissaient et que beaucoup de corsaires mouraient pauvres ; la raison en est simple, les premiers savaient ménager, les seconds étaient aussi prodiges de leur argent que de leur sang. Nous avons peint leur vie joyeuse à terre dissipant en quelques jours le fruit d'une riche campagne ; heureux encore quand ils rapportaient un peu d'or pour ces plaisirs ; car combien de fois, en parcourant les comptes de la course, n'avons-nous pas rencontré de malheureux matelots, qui ayant sans doute tout dévoré à l'avance, n'avaient plus à recevoir à leur retour que deux ou trois francs ! Enfin, un corsaire malouin, capitaine actif et intrépide, va nous donner l'état de sa fortune à la fin de ses nombreuses campagnes, si favorisées parfois que dans l'une d'elles il rapporta en vingt jours près de deux millions à ses armateurs et trente-quatre mille francs pour sa part. « Me voici, écrit-il, arrivé à la fin de cette guerre de vingt ans à laquelle j'ai pris une part si active, et au bout de laquelle je ne rapporte chez moi, pour toute fortune, titres et récompenses, qu'une tête mutilée de coups de baïonnette, souvenirs cruels et ineffacables, une mâchoire dégarnie de toutes ses dents du côté gauche, la jambe gauche percée

(1) Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB 121.

d'une balle, le côté droit déchiré par un éclat de bois, l'épaule gauche traversée par un biscaïen de 17 lignes de diamètre que je garde avec soin pour le renvoyer moi-même à ceux qui l'ont fabriqué. »⁽¹⁾ Telle fut l'histoire de bien des corsaires de notre ville, qui, leurs courses finies, revinrent s'asseoir inoffensifs à leur foyer, plus chargés de horions que d'écus.

Sans doute, il y eut des exceptions éclatantes; les Porée, les Danycan, armant d'ailleurs en même temps qu'ils commandaient, rivalisèrent avec les plus riches armateurs. Ces heureux millionnaires, tout en améliorant le sort de la ville et du royaume, ne s'oublièrent pas eux-mêmes. Ils se bâtirent de splendides demeures dans les plus beaux quartiers⁽²⁾; leurs magnifiques hôtels de granit couvrirent les nouveaux emplacements, et enfoncèrent dans ces grèves, où se tenaient jadis les navires, leurs vastes caves voûtées, dans lesquelles vinrent se ranger les parties les plus délicates des prises réservées au palais du maître. Grâce à cette somptuosité des armateurs, la vieille ville aux rues tortueuses, aux maisons de bois, offrit un ensemble régulier, et prit un aspect opulent.

Cependant, parmi ces richesses, celles qui venaient des corsaires, ne laissaient pas que d'inspirer

⁽¹⁾ Manuscrit du corsaire malouin Angenard.

⁽²⁾ Le bâtiment principal du collège était l'hôtel du riche armateur M. de la Haye de Plouer.

quelques alarmes à des âmes profondément loyales et chrétiennes. La question de la légitimité de la course fut sérieusement agitée à Saint-Malo. Dès 1672, les habitants avaient consulté « les plus sages directeurs et croyoient, d'après leurs réponses, que sous quelque prétexte et par quelque motif qu'on fit la course, elle estoit licite, et que le bien en estoit légitimement acquis, parce qu'on courroit sur les ennemis de la Religion et de l'Etat ». Mais le chanoine Duparc, prenant toujours l'initiative dans toutes les questions, « eut quelques conférences avec les plus doctes de la ville, et soutint contre eux la maxime de saint Thomas qui veut qu'on se propose le bien public comme intention première dans ces sortes d'entreprises. »

Une consultation fut même envoyée aux professeurs royaux de la Sorbonne et aux docteurs qu'on appelait les rigides. Ils répondirent favorablement aux principes de saint Thomas. On eut quelque peine à faire entrer les corsaires de Saint-Malo dans ces considérations, peut-être un peu subtile, du motif premier et second ; mais cependant, de voix ou de cœur, on finit par gouster cette distinction ; et le peuple sembla s'y rendre, aidé qu'il fut, par hasard, par une prédication de défunt père Edmond, Récollet de la province de la Magdeleine, également pieux et savant, lequel, après une conversation imprévue le samedy saint sur cette matière, me surprit agréablement et tous les

honnêtes gens qui s'en souviennent encore, lorsque le mardi de Pâques, il forma son dernier point pour adieu sur cette matière, qu'il traita avec toute la profondeur et netteté qu'on pouvoit souhaiter, rendant justice à saint Augustin, à saint Thomas qu'il prit pour ses garants, et au bien de l'Etat. » L'auteur de la consultation conclut par ces sages paroles : « Mon intention a toujours été d'approuver la course, pourveu qu'elle se fît avec des veues chrestiennes, et que les commandants des vaisseaux y gardassent la justice qu'ils doivent à leurs armateurs dont ils sont domestiques, et aux ordonnances du Roy qui règlent leurs pillages. » (¹)

Les armateurs et les corsaires, ayant mis leur conscience en paix au sujet de l'acquisition de leurs richesses, songèrent aussi à mettre cette fortune péniblement acquise à l'abri des exigences insatiables des financiers. Plusieurs achetèrent des charges pour éviter de payer pour leurs terres, d'autres « élèverent leur famille par de grandes alliances dans l'épée et dans la robbe ». « Par exemple, dit un contemporain, M. de la Lande Magon de neuf enfants en a établi sept qui sont exempts de la contribution, et M. le chevalier d'Angeau et de Granville en ont chacun quatre qui n'y sont point subjects (²) ». Un certain nombre se retiraient

(¹) Archives, GG, 341.

(²) Ibid. CC 380.

dans leurs maisons de campagne pour ne point fournir les logements aux troupes (¹), « ainsi, conclut non sans quelque amertume un de leurs concitoyens, Saint-Malo servoit d'escalier aux plus riches pour faire fortune et s'en retirer ensuite (²) ».

Nous n'osons avoir une appréciation aussi sévère. Après avoir couru de tels risques, exposé mille fois leur vie, rendu de si grands services à la cité et au royaume, les armateurs et les corsaires avaient bien droit à quelques égards, et pouvaient ambitionner légitimement le repos, les honneurs, les priviléges. D'ailleurs, nous avons vu que, dans la répartition des impôts, « on avait soin de décharger les pauvres, et de grever les plus aisés (³) ». Certains deniers étaient levés sur les prises pour les hôpitaux ; M. de la Lande Magon leur fit un don de cent mille livres, et M. de la Haye de Plouer leur légua dans son testament le tiers de sa fortune se montant à deux millions (⁴) ; en sorte

(¹) Ibidem. BB 121.

(²) Ibid. CC 380.

(³) Archives de Saint-Malo. Dans le registre des capitulations, CC 300, nous trouvons cet article sur la famille Trouin : quartier de la croix du fief, garde du mardi. M^{me} de la Barbynays Trouin, veuve, négociante... 100 livres. Pour deux enfants,... 50 livres, pour deux servantes... 6 livres. Le sieur de la Barbinays Trouin négociant... 120 livres.

(⁴) Voici l'inventaire de la fortune de cet armateur : En terres, 240 mille francs ; maisons, 120 mille. Argent et billets, un million 140 mille francs. Archives de Saint-Malo, CC 380.

qu'on peut dire que le résumé de la vie de ces braves Malouins fut toujours honneur, vaillance et charité.

V

Duguay-Trouin, après la paix, avait aussi quitté Saint-Malo, et s'était retiré à sa maison de campagne de la Flourie en Saint-Servan, pour jouir plus tranquillement d'un repos qu'il avait si bien mérité. Le roi l'avait nommé, en 1712, commandant de la marine dans sa ville natale ; mais ses compatriotes trouvaient cet honneur bien chétif pour récompenser de tels exploits, et l'un d'eux écrivait à cette époque : « Le brillant de son expédition de Rio-Janeiro ayant d'abord été obscurci par le deuil très profond où M. Duguay, à son retour, trouva la France plongée, le mérite de cette action n'a pas eu l'éclat qu'on en devoit espérer, et la récompense en estant éloignée s'évanouit peu à peu. Pour comble de malheur, par la perte du *Mars*, du *Magnanime* et du *Fidèle* qui n'a pas reparu depuis le mois de décembre dernier, il semble qu'il soit devenu responsable de cette perte considérable pour le Roy, outre plus de douze cents hommes qui y ont été enveloppés (!) ». Cependant les Malouins désespéraient trop tôt ; Louis XIV n'avait pas oublié leur illustre corsaire, et quelques mois avant de mourir, il le nomma chef d'escadre.

(!) Archives de Saint-Malo. Manuscrit CC 380.

Le nouveau dignitaire attendit impatiemment, sous le règne de Louis XV, l'occasion de recommencer son ancienne vie ; bien que vieilli avant l'âge par ses nombreux travaux et des maladies cruelles, il ne pouvait se résoudre à demeurer dans l'inaction : le lion sentait à chaque instant se réveiller ses instincts de carnage. « La paix nécessaire que l'auguste monarque a laissé à ses peuples, disait-il, et que Son Altesse, le duc d'Orléans, a seu entretenir par une prudence que l'on ne sauroit trop éllever, a suspendu (faute d'occasion) l'activité de mon zèle : mais sitôt que le bien de l'estat me donnera lieu de le faire éclater, je feray de nouveaux efforts pour convaincre le Roy, arrière petit-fils d'un si grand monarque, qu'il n'a pas un sujet plus fidèle, ny qui dézire plus ardament de le bien servir ⁽¹⁾ ».

Cette circonstance, appelée par son ardeur, ne devait pas se présenter, et sa carrière politique était terminée. Nommé, en 1723, au conseil de la compagnie des Indes par le cardinal Dubois et le Régent, qui l'entouraient de prévenances et d'égards, il leur donna des conseils de prudence et de sage réserve qu'ils approuvèrent fort et suivirent peu : d'ailleurs, affaibli de plus en plus par la maladie, il ne passa que quelques mois dans cette charge.

En 1728, Louis XV le nomma commandeur de

(1) Fin du manuscrit 5937, ne se trouve pas dans les mémoires imprimés.

l'ordre de Saint-Louis, lieutenant général, chef et inspecteur de la marine à Brest : on récompensait maintenant ses services de l'époque précédente, tant on avait de respect pour les héros du dernier règne qui semblaient conserver encore sa splendeur disparue. Duguay-Trouin se rendit à Brest et déploya beaucoup d'activité dans ses fonctions ; mais cette marine dont il avait restauré les quelques débris ne lui servit qu'une seule fois, en 1731, où il alla avec quatre vaisseaux faire une promenade militaire dans la mer Méditerranée, pour obtenir une réparation de pirateries du dey d'Alger et des beys de Tripoli et de Tunis.

Le corsaire eût très volontiers fait le coup de feu comme aux beaux jours de ses batailles ; son énergie était toujours la même, et le bey de Tunis ayant hésité à lui accorder les satisfactions qu'il réclamait, il lui écrivit cette lettre menaçante :

« Très illustre et magnifique Seigneur, je ~~ne~~ comprends pas que votre Excellence ait pu ~~se~~ mettre dans l'esprit que l'Empereur, mon maître, soit capable de souffrir que les côtes de son empire demeurent impunément exposées aux brigandages continuels des corsaires de Barbarie, ~~et~~ qu'après une infinité de récidives, lorsque des vaisseaux ont saisi en flagrant délit une galiote à laquelle même il venoit de donner asyle dans ses ports, votre Excellence puisse en demander la restitution contre la foi des traités. Il est certain que

s'il y avoit quelque moyen d'engager Son Altesse Impériale à se relâcher là-dessus à votre prière, ce ne pourroit être que sur l'assurance que je lui donnerois, conjointement avec le consul, que l'intention de Votre Excellence est de donner à l'avenir des ordres si sévères à tous ses corsaires que vous répondrez qu'ils ne s'y exposeront plus, et que, pour preuve de vos bonnes intentions, vous avez relâché les Génois pris dans des cas semblables. J'ose assurer Votre Excellence que ce party est le plus raisonnable, et que c'est le seul moyen d'éviter des malheurs auxquels il n'y auroit plus de remèdes. Voilà les sentiments de votre très parfait et très sincère ami (¹) ».

Le bey lui répondit : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux, Assem, par la grâce du Seigneur bey de Tunis, à M. Duguay-Trouin, lieutenant général de l'armée navale de France, salut. J'ay reçu vos lettres étant à la Goulette, et j'ai compris tout ce que vous m'y avez mandé. J'ay consigné les six Génois pour qu'ils soient mis en dépôt dans la maison consulaire et qu'ils soient ensuite renvoyés dans leur patrie par votre consul dès que ma galiote viendra avec son équipage. Je vous assure que je ferai un châtiment public et exemplaire de mes sujets et de tous ceux qui donneront des occasions de troubler notre tranquillité et notre harmonie, puiqu'il est contre votre intention qu'on

(¹) Archives de la marine de Paris.

asse la course dans les mers de vos amis. Icy fait pour complaire à Sa Majesté Impériale de France et pour l'amour de vous et de votre consul. Soyez heureux. De notre palais du Bardo, le 25 de la lune, hégyre 1147 (¹) ». Le bey satisfit à toutes les exigences, et Duguay-Trouin termina cette expédition sans autre incident remarquable.

En 1733, la guerre éclata à l'occasion de la succession de Pologne. Louis XV soutint la candidature de son beau-père Stanislas ; il envoya à Copenhague et à Elseneur une flotte commandée par le comte de la Luzerne. L'année suivante, la même escadre ayant pour chef M. de Barraillh, défendit inutilement Dantzick où Stanislas s'était réfugié (²) : ce roi fut obligé de quitter la ville, déguisé en paysan. Au milieu de ces démêlés, on avait semblé craindre en France de voir l'Angleterre, cette perfide alliée, reprendre ses projets envahisseurs ; et Duguay-Trouin avait reçu l'ordre d'armer seize vaisseaux. Mais le pacifique Fleury, redoutant des complications, lui enjoignit presque aussitôt de cesser ses préparatifs et de rester au port.

Le corsaire attendit en vain le terme de cette longue et dangereuse inaction. « Le règne de Louis XV ne devait pas lui fournir une page digne d'être ajoutée à l'histoire de ses campagnes, lui

(¹) Archives de la marine de Paris.

(²) Ibid.

permettre de rabaisser encore une fois l'insolence de l'Angleterre, d'amener comme jadis dans les ports de France les prises faites sur elle, en souhaitant aux matelots bretons et normands qui criaient ironiquement : « Place aux maîtres de la mer ⁽¹⁾ ».

⁽¹⁾, Guérin, histoire de la marine, 11,334.

Troisième partie.

LES MÉMOIRES

CHAPITRE I

L'ÉCRIVAIN

Nombreux mémoires au XVII^e siècle. — Authenticité, vérité des mémoires de Duguay-Trouin. — Son genre, la littérature maritime. — Comment Duguay est un peintre remarquable.

« Les nombreux mémoires qui nous restent du siècle de Louis XIV, dit un célèbre critique (¹), offrent un plus grand fonds d'instruction et plus d'agrément que les historiens. Ils représentent plus en détail et plus naïvement les faits et les personnages, ils fouillent plus avant dans le secret des causes et des ressorts ; et c'est avec leur secours que nous avons eu les meilleurs morceaux d'histoire. » On peut recomposer tout le règne de Louis XIV avec ces documents, en comparant l'éloge et la critique ; car le roi avait ses panégyristes

(¹) La Harpe.

et ses détracteurs; on suit la vie privée et la vie publique, qui ont eu l'une et l'autre leurs peintres illustres.

La sincère Madame de Motteville nous fait vivre à la cour d'Anne d'Autriche, nous aimons cette grande reine; nous assistons aux fêtes, aux plaisirs du jeune roi; et nous trouvons dans ces charmants récits le fond du drame de plusieurs romans modernes.

Madame de la Fayette décrit d'un style sobre et gracieux la vie brillante et la mort tragique d'Henriette d'Angleterre : tout en répandant des larmes sur cette tombe, elle n'oublie pas de lancer quelques traits malins contre Louis XIV.

Saint-Simon n'a d'autre emploi que de tout voir, de tout consigner, de tout critiquer; il fait comme une vaste encyclopédie des hommes et des choses; mais ses récits ressemblent trop souvent à des réquisitoires, et ses portraits à des caricatures. Si son âme est pleine de fiel, celle de Dangeau est pénétrée d'admiration : il est ébloui par le respect du grand roi pour l'étiquette, et son journal, bien que renfermant quelques détails précieux, s'attache surtout à représenter le cérémonial de la cour.

Madame de Sévigné, Madame de Caylus sont aux écoutes des nouvelles; elles ont une langue souple pour les raconter. Rien n'est omis, tout semble digne d'être enregistré : « car, dit Vol-

taire (¹), si les petits détails des cours passent d'ordinaire avec la génération qui s'en est occupée, il y a des époques et des cours où tout est long-temps précieux. Le siècle d'Auguste fut de ce genre ; Louis XIV eut des jours aussi brillants, et la France acquit sous son règne tant de réputation que cet éclat se répand sur les plus petites anecdotes d'une cour qui a été regardée comme le modèle de toutes les autres ». Il n'y a pas jusqu'au premier valet de chambre de sa Majesté qui n'écrive de ces mémoires anecdotiques. De plus, « la France fut inondée de misérables écrits composés par des auteurs faméliques, qui n'avaient même jamais vu Paris » (²).

Mais, parmi ces sortes d'ouvrages, les plus précieux sont, sans contredit, les mémoires politiques. Sans parler de ceux du cardinal de Retz qui racontent d'une manière si piquante les troubles de la Fronde, quel trésor de documents ne trouve-t-on pas dans les récits des généraux du siècle ! L'heureux Villars narre ses exploits avec la même forfanterie qu'il en réclamait le salaire en argent et en honneurs. Turenne écrit quelques pages, hélas ! trop courtes. Berwick retrace ses campagnes contre les Camisards, ses expéditions d'Espagne : ce sont les plus utiles et les plus curieux mémoires militaires de l'époque. On y trouve les portraits

(¹) Préface des souvenirs de Madame de Caylus.

(²) Voltaire. *Ibid.*

des principaux personnages du temps, de Luxembourg, de Chamillard, de Louis XIV, parfaitement peints par un auteur qui, dans un langage toujours digne, rend justice à tous, même au roi.

Le marquis de la Fare est d'un caractère tout opposé. Plus pessimiste encore que Saint-Simon, il ne voit rien qui ne pèche par quelque endroit, nul grand homme, pas même Turenne, ni surtout Louis XIV, qui n'ait plusieurs côtés fort blâmables.

Ainsi on peut suivre dans les contemporains tous les détails des évènements, et, en entendant de la sorte plaider le pour et le contre, il est plus facile à l'historien de se former un jugement impartial. Il puisera avec le plus grand fruit dans les mémoires de Torcy, qui lui dévoilera les secrets de la diplomatie avec une entière sincérité, fondée sur un profond sentiment religieux.

Toutefois, il est un aspect de cette époque intéressante que les écrivains du XVII^e siècle semblent avoir presque entièrement laissé dans l'ombre. En vain nous avons parcouru les auteurs que nous venons de citer, aucun ne paraît se préoccuper beaucoup de la marine : à peine Saint-Simon et Dangeau citent-ils, et comme en passant, quelque exploit de notre flotte. L'attention est tout entière concentrée sur les évènements qui se passent sur terre. Serait-ce que la puissance navale était alors comptée pour peu de chose ; ou bien la situation de la capitale éloignée des côtes et peu fréquentée

des marins, expliquerait-elle ce silence ? D'un autre côté, l'homme de mer vivait loin de la cour ; l'art du style lui était rarement familier, le métier d'écrivain lui répugnait sans doute. Toujours est-il que les mémoires maritimes sont très peu nombreux : les seuls, dignes de mention, qui nous restent, sont ceux de Forbin et de Duguay-Trouin. Ces raisons font d'autant mieux comprendre leur valeur et l'importance qui s'attache à l'étude des mémoires de l'illustre corsaire malouin.

I

Il est peu d'ouvrages dont l'authenticité soit plus incontestable que celle des mémoires de Duguay-Trouin. Déjà on avait pour la prouver la lettre de félicitations que le cardinal de Fleury lui écrivit (¹), le 2 août 1725, après avoir lu son manuscrit. Mais il existe encore un meilleur argument. La ville de Saint-Malo a retrouvé et conserve précieusement

(¹) J'ai lu, Monsieur, avec plaisir la relation de vos aventures ; et il y a certainement des actions d'une valeur bien distinguée : j'ai été ravi d'y voir toutes les circonstances de votre entreprise sur la ville de Rio-Janeiro ; on ne peut rien ajouter à la conduite et au courage avec lesquels vous vintes à bout d'y réussir. On ne lit rien dans l'histoire qui marque plus de fermeté d'esprit et de cœur ; je voudrais seulement passer plus rapidement que vous ne faites sur quelques petits dérèglemens de votre jeunesse, qui ne peuvent être jamais d'aucune instruction ni utilité..... A. H. Anc. Ev. de Frejus, A Chantilly, le 2 août 1725.

dans ses archives six cahiers racontant ses aventures, écrits de la propre main de l'auteur : l'écriture belle et bien caractérisée, confrontée avec ses lettres, ne peut laisser aucun doute.

Son parent M. de la Garde, qui fit publier ces mémoires en 1640, dit qu'ils furent composés pendant les loisirs forcés que les maladies causèrent à Duguay-Trouin dans les quinze dernières années de sa vie. Ils étaient certainement écrits avant 1723, puisque le cardinal Dubois, qui mourut cette année, les avait lus quelques mois avant sa mort. Même une notable partie de l'ouvrage, toute la fin qui raconte la prise de Rio-Janeiro, fut écrite en 1712 immédiatement après l'expédition (1). Il se contenta dans la suite de les retoucher et de corriger quelques fautes de style (2).

Les mémoires imprimés sont exacts pour le fond des faits ; mais ce n'est qu'une traduction, très incom-

(1) Cette relation se trouve aux archives de Saint-Malo dans le manuscrit de Porée Duparc, CC 380.

(2) Nous avons retrouvé la première rédaction de Duguay. Elle est complète et d'autant plus précieuse, que les derniers cahiers, écrits de la main de l'auteur, sont perdus. Confrontée avec les six qui restent, elle n'en diffère que par quelques mots ; le style est plus vieux et moins châtié. La relation du siège de Rio-Janeiro est la même que celle du manuscrit CC. 380. Ce manuscrit 5947 se termine par quelques pages entièrement inédites ayant pour titre « *Maximes* », où Duguay, peint lui-même son caractère, et donne les principes qui ont réglé sa vie.

plète, faite par un obscur romancier du dix-huitième siècle, Godard de Beauchamp ; en sorte que le manuscrit de Duguay-Trouin est encore inédit.

La première question qui se présente, en abordant cette étude, est celle de la véracité de l'écrivain. « Il est difficile, dit la Harpe, que celui qui a été un des acteurs dans les évènements qu'il raconte, se dépouille de toute partialité ; il peut même tromper ses lecteurs, comme il se trompe lui-même, de bonne foi. Les mêmes passions, les mêmes intérêts qui ont dirigé sa conduite, peuvent encore conduire sa plume. Il y a plus : nous sommes assez disposés à écouter favorablement celui qui raconte sa propre histoire ; c'est une espèce de confidence qui sollicite notre amitié ; il nous gagne dès la première page, il nous met bientôt de moitié dans ses sentiments comme dans ses intérêts. Le premier motif de confiance qui doit balancer ces considérations, c'est le caractère connu de l'auteur, ensuite l'attention à s'oublier soi-même ».

Tels sont les motifs qui nous permettent de croire entièrement aux récits de Duguay-Trouin. Sans dédaigner la gloire, qui est le prix légitime d'actions éclatantes, il s'est proposé surtout en écrivant sa vie d'être utile à ceux qui la liraient : « Les événemens de ma vie, dit-il, sont accompagnés de circonstances si extraordinaires et si propres à donner de l'émulation à ceux dont les

inclinations sont nobles, que j'ai vaincu ma répugnance pour un travail de cette espèce, affin de laisser à mes amis et dans ma famille une puissante exhortation à bien servir le Roy et l'Estat (¹) .

• Ce qui prouve que ces paroles sont sincères, c'est qu'il ne voulut jamais consentir à publier ses mémoires malgré les témoignages qu'il avait reçus du cardinal Fleury et de tous ceux auxquels il avait communiqué son ouvrage. On ne peut d'ailleurs se méprendre à l'accent de sincérité qui règne dans ces pages charmantes et trop inconnues.

Juge impartial et sévère, parvenu à cet âge où l'homme peut sainement apprécier sa conduite, il commence par condamner les fautes de sa jeunesse. « L'aveu sincère que je fais des esgaremens de ma jeunesse, et des extrémités où m'ont jetté les mauvaises compagnies, servira de lesons aux jeunes gens pour les engager à esviter de pareils escueils, et à ne pas se livrer à cette passion tirannique qui nous rend ses esclaves le reste de nostre vie (²) ».

Sans doute, plusieurs écrivains ont fait cette confession, mais d'une façon impudente, pour en tirer vanité, tant l'orgueil a de profondes racines dans le cœur de l'homme ! Forbin raconte des déordres semblables, plus condamnables même, mais d'un ton aussi insouciant, aussi vaniteux que celui

(¹) Préface inédite du manuscrit autographe.

(²) Ibid.

qu'il prend pour narrer ou exagérer ses exploits. Combien le langage de Duguay est différent ! Il pleure ses fautes, il a des termes indignés contre lui-même et ses funestes amis, il dit qu'il est honteux « d'un personnage si indigne ». Il flétrit sa conduite du nom de libertinage, et, se donnant comme un triste exemple des ravages de la passion non réprimée, il s'écrie avec douleur : « Il est vrai que l'habitude du vice devient pour ainsi dire incurable (1) ».

Ailleurs il parle de son amour désordonné pour le jeu ; et, aveu bien rare dans la bouche d'un si vaillant capitaine, il confesse qu'il a eu peur quelquefois : « Ceux qui liront ces mémoires, et qui réfléchiront sur la multitude des combats, des abordages et des dangers de toute espèce que j'ay essuyés, me regarderont peut-être comme un homme en qui la nature souffre moins à l'approche du péril que dans la plupart des autres.... Mais je suis obligé d'avouer que dans beaucoup d'occasions, la veue d'un danger pressant m'a souvent causé des révolutions étranges, quelquefois même des tremblements involontaires dans toutes les parties de mon corps. Cependant le dépit et l'honneur surmontant ces indignes mouvements, m'ont bientôt fait recouvrer une nouvelle force dans ma plus grande faiblesse, et c'est alors que, voulant me

(1) Manuscrit autogr.

punir moy-mesme de m'estre laissé surprendre à une fraye si honteuse, j'ay bravé avec plus de témérité les plus grands dangers. C'est après ce combat de l'honneur et de la nature que mes actions les plus vives ont esté poussées au-delà de mes espérances. Je n'en parle icy que dans la veue de porter ceux auxquels pareil accident peut arriver, à faire de généreux efforts sur eux-mêmes et à les redoubler à proportion de leur foiblesse (¹) ». On ne peut demander une analyse plus impartiale et plus fine des impressions qui se produisent avant la bataille dans l'âme des grands guerriers.

Sans doute, Duguay-Trouin sait reconnaître son mérite ; car la modestie exagérée est un défaut et ressemble souvent à l'hypocrisie ; cependant il se plaît à se laisser dans l'ombre et préfère parler des autres plutôt que de lui-même. Il ne songe point à s'élever au dépens d'autrui, comme Forbin qui cherche toujours quelque subalterne sur qui rejeter ses fautes, et a l'audace de se représenter comme donnant des conseils de bravoure à Jean-Bart dans les occasions où il combat avec lui (²). Duguay-Trouin accorde une large part de gloire à ses compagnons : « M. de Tourouvre, suivi du vaisseau monté par M. Bart, s'avancoit pour aborder l'ennemi avec une intrépidité merveilleuse. Je

(¹) Maximes inédites de Duguay. Manuscrit 5937.

(²) Mémoires de Forbin.

remarquay mesme qu'il avoit déjà brisé son beaupré sur la poupe de ce gros vaisseau dont le feu supérieur et l'artillerie formidable le hachoient en pièces. Cet exemple de valeur me toucha et je volay aussitost au secours de ce brave chevalier (1) ». Ainsi, la plupart du temps, dans le récit d'une action, ce sont les exploits de ses officiers qu'il rappelle.

C'est à eux qu'il attribue son plus éclatant triomphe, la prise de Rio-Janeiro. « Avant de parler de mon retour, il est juste de témoigner ici que le succès de cette expédition est dû à la valeur de la plupart des officiers en général, et à celle des capitaines en particulier, mais surtout à la fermeté et à la bonne conduite de M. le chevalier de Gouyon, M. de Courserac, de Beauve et de Saint-Germain. Ces quatre officiers me furent d'une ressource infinie dans tout le cours de cette entreprise, et j'avoue avec plaisir que c'est par leur activité, leur courage élevé, et par leurs conseils que j'ay surmonté une infinité d'obstacles, qui paraisoient fort au-dessus de mes forces (2) ». Qu'il y a de grandeur à se rabaisser ainsi ! Cette modestie charmait le comte de Toulouse, qui lui écrivait après avoir lu le récit de sa campagne : « J'ai eu un extrême plaisir à lire la relation que vous m'avez envoyée, quoique vous ayez été fort

(1) Manuscrit 5937.

(2) Ibid. Et plusieurs lettres extraites des archives de la marine de Paris, citées au ch. de Rio-Janeiro.

attentif, à votre ordinaire, à n'y point parler de vous ». C'est à M. de Saint-Germain que l'amiral dut recourir pour connaître l'habileté et le courage que le capitaine avait déployés au siège de la place.

Autant dans ses mémoires il est sobre d'éloges pour lui-même, tant ses actions lui semblent simples et communes, autant il est prodigue de louanges pour les exploits d'autrui, de ses ennemis même : il les admire, il s'arrête à contempler leur courage comme une merveille étonnante et dont il se croit incapable : « Ce brave capitaine ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Je le remarquay souvent dans le combat, qui, le sabre à la main, se promenoit, teste levée, de l'arrière à l'avant de son vaisseau, essuyant une grêle de coups de fuzil dont ses habits et son chapeau furent percés. Aussy me fis-je un plaisir de le traiter avec toute la distinction que méritoit sa valeur. Je suis mesme fasché d'avoir oublié le nom d'un homme aussy intrépide que j'aurois fait connoistre au public (!) ».

On pourrait multiplier ces témoignages ; mais ne suffisent-ils pas à prouver la véracité de l'écrivain, d'ailleurs confirmée par les pièces officielles et les récits des contemporains ? Elle ressortira mieux encore, quand nous aurons étudié son style et son noble caractère.

(1) Manuscrit 5937.

II

Le plus grand charme d'un écrivain, c'est son originalité. Nous aimons à voir l'homme, dit Pascal (¹), celui qui se peint dans son style, et non l'auteur, cet être impersonnel, qui n'est que le misérable écho de pensées banales et cent fois répétées. Le marin, quand il prend la plume, est dans les meilleures conditions pour écrire naïvement et simplement. Voguant sur les mers, loin du commerce des hommes, il ne subit point l'influence d'une école, il ne fréquente point les salons des beaux-esprits, il paraît rarement à la cour et seulement en passant. Le général accepte davantage l'empire de la mode : dans l'intervalle de ses campagnes, il est fêté, recherché ; Condé était un des habitués de l'hôtel de Rambouillet, cénacle des gens lettrés ; Villars offre dans ses mémoires plus d'un exemple de la contagion du mauvais goût, il commet même quelques vers précieux. Le marin est à l'abri d'une semblable contagion, il connaît peu les usages et le langage d'une société qu'il ne hante pas. A cause de cet isolement et de cette singularité, on le nomme le loup de mer (²) ; car sa langue, comme ses mœurs, diffère du commun.

(¹) Pascal, *Pensées*. « Quand je vois le style naturel, je suis étonné et ravi ; car, je m'attendais à trouver un auteur, et je trouve un homme. »

(²) Quand Forbin présenta Jean-Bart à la cour, les courtisans disaient : « Allons voir M. de Forbin qui mène l'ours »

Dans cette vie pour ainsi dire sauvage, privé d'un échange précieux de lumières, son esprit ne demeurera-t-il pas stérile, son cœur froid, son imagination sans vie et sans couleurs ? Non, assurément : Son intelligence est enrichie des plus vastes connaissances, des images les plus gracieuses et les plus variées. Homère, Hérodote n'ont de si curieuses descriptions que parce qu'ils avaient voyagé, qu'ils avaient vu les villes et les mœurs des hommes. Où l'auteur des *Martyrs*, des *Natchez* a-t-il pris son admirable couleur locale, sinon dans les pays qu'il dépeint ? Mais le marin lui aussi a visité la Grèce et ses merveilles sacrées, Constantinople et ses palais aux marbres brillants. Le souffle des vents l'a transporté des côtes brûlantes de l'Afrique à l'embouchure des fleuves majestueux du Nouveau-Monde. Quel coloris son imagination n'a-t-elle pas reçu d'objets si divers et si magnifiques ! Quelles émotions n'a-t-il pas éprouvées, qui seront à jamais inconnues à la foule des hommes !

Nous avons peut-être vu la tempête du rivage ; mais l'avons-nous sentie disloquer la frêle barque qui nous séparait de l'abîme ? Avons-nous vécu dans une maison flottante, au milieu des orages, entre le ciel et la mer infinie ? Et ne croyons pas que le marin devienne par l'habitude insensible à ces émotions ; non, l'âme du plus obscur matelot sent le charme de cette vie poétique, merveilleuse ; c'est ce qui l'attache à son dur métier et le fait

mépriser la terre et ceux qui l'habitent (¹). Ce paysan illettré vous étonne par la variété de ses connaissances ; il est poète. L'un d'eux nous racontait que, pendant ces belles nuits spéciales aux mers des tropiques, il se plaisait, tout en tenant la barre du gouvernail, à contempler des étoiles splendides, inconnues, qui ne brillaient point dans le ciel de son pays.

Et si ce marin est un corsaire, qui dispute sa vie non-seulement à la vague irritée, mais à la mitraille et à la hache d'abordage, à quelles tragédies n'aura-t-il pas pris part, à quels drames dont nous ne pouvons pas même concevoir l'émouvante horreur ? Toutes ces images étrangères à notre esprit remplissent celui du marin : elles inspirent les récits du bord et les chansons de l'équipage.

Car il y a une littérature sur ce navire ; la prose et la poésie sont appelées tour à tour à célébrer de si étonnantes aventures. La nuit, pendant qu'une partie des matelots veille à la marche du navire, quelque vétéran déroule, au milieu de ses compagnons attentifs, un drame maritime où le merveilleux joue un grand rôle ; ou bien une voix sonore

(¹) Ce mépris est énergiquement exprimé par une chanson maritime, dans laquelle le marin se demande pourquoi la terre fut faite « quand le bon Dieu du haut de sa grand'hune créa le monde ? » Et le refrain reprend : « A quoi sert la terre, ça n'est bon à rien ».

lance du haut de la mâture les couplets d'un chant composé à la gloire d'un brave compagnon.

Telles étaient les mœurs du temps de Duguay-Trouin. Il nous apprend que les corsaires composèrent « beaucoup de chansons mathelottes en son honneur (¹) » ; et pour accompagner leurs refrains, dans son expédition de Rio-Janeiro, il fit embarquer à bord de son vaisseau « six hautbois et violons (²) ». Ainsi les écumeurs de mer s'en allaient au pillage aux sons des instruments, et leur capitaine ne négligeait pas de donner cette satisfaction à leurs goûts d'artistes. Sans doute, ils chantaient des couplets dans le genre de ceux-ci :

• • • • •
On aperçoit par tribord
Un navire d'apparence
A mantelets de sabord (³)

C'était un anglais vraiment
A double rangée de dents.
Un marchand de mort subite ;
Mais le Français n'a pas peur,
Au lieu de prendre la fuite,
Nous le rangeons à l'honneur

(¹) Manuscrit autographe.

(²) Liste des équipages donnée à la fin des mémoires imprimés.

(³) Extraite de la France maritime.

Ses boulets sifflent sur nous.
 Nous lui rendons coup pour coup.
 Tandis que que la barbe en fume
 A nos braves matelots,
 Nous voilà pris dans la brume,
 Nous échappons aussitôt.

Pour nous refaire des combats,
 Nous avions à nos repas
 Des gourganes et du lard rance,
 Du vinaigre au lieu du vin,
 Du biscuit pourri d'avance
 Et du camphre le matin.

Nos prises au bout de six mois
 Ont pu se monter à trois,
 Un navire plein de patates
 Plus qu'à moitié chaviré,
 Un autre plein de savates,
 Un troisième de fumier.

Pour finir ce triste sort,
 Nous venons périr au port.
 Dans cette affreuse misère,
 Quand chacun s'est cru perdu,
 Chacun, selon sa manière,
 S'est sauvé comme il a pu.

Le capitaine et son second
 Se sont sauvés sur un canon.
 Le maître sur la grande ancre,
 Le commis dans son bidon.
 Oh ! le triste et vilain congre,
 Le voleur de ration !

Il eût fallu voir le coq
 Avec sa cuiller et son croc.
 Il s'est mis dans sa chaudière
 Comme un vilain pot au feu.
 Il a couru vent-arrière,
 Il a pris terre à l'Ile-Dieu.

De notre horrible malheur
 Le calfat (¹) seul est l'auteur;
 En tombant de la grande hune
 Dessus le gaillard d'avant
 A rebondi dans la pompe,
 Défoncé le bâtiment.

Tout ici, le fond et la forme, diffère des idées et du langage ordinaires; c'est que le marin vivant dans un milieu à part ne peut parler ni penser comme nous. Il a sa langue, ses alliances de mots qui lui appartiennent et qu'il a lui-même composées: rien n'est plus pittoresque, plus imagé, plus nouveau pour nous. Nous empruntons nos métaphores à la terre, le marin les emprunte à la mer, son élément: où nous disons, marcher à grands pas, il dit, voguer à pleines voiles. Souvent même sa langue l'emporte sur la nôtre: aussi nous ne dédaignons pas de nous approprier ses locutions, et Boileau dit en parlant de Cotin, « qu'il fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire ».

(¹) Le calfat, toujours goudronné, sale, assourdi par le bruit de son maillet qui enfonce l'étoupe dans les jointures du navire, est le paria du bord.

Cette nouveauté fait que tous les ouvrages qui peignent bien la vie maritime, nous plaisent. Plusieurs auteurs contemporains ont obtenu du succès en ce genre ; mais autant l'histoire est supérieure au roman, autant les mémoires doivent être préférés à des récits imaginaires.

Tous les caractères qui font le charme de la littérature maritime se rencontrent dans l'ouvrage de Duguay-Trouin. Ce qui frappe d'abord, c'est une franche allure, une simplicité pleine de noblesse. « Mon stile simple fera connoistre, dit-il, qu'ils sont escrits de la main d'un soldat incapable de farder la vérité et peu instruit des règles de l'éloquence ⁽¹⁾. » L'histoire, dit Fénelon, est assez ornée, pourvu qu'on y mette avec un véritable ordre, une diction claire, pure, courte et noble. » Ces qualités sont le mérite de Duguay ; sans vouloir comparer ses humbles mémoires aux immortels commentaires de César, on y retrouve cependant à un haut degré la même manière ; ils sont comme eux « nus, simples, gracieux, dépouillés des ornements et des habits de l'art » ⁽²⁾.

Un défaut à éviter dans ces sortes d'ouvrages, c'est l'emploi trop fréquent des termes techniques, qui rendent un livre inaccessible aux gens qui ne sont pas du métier. Duguay a su conserver la

(1) Préface inédite du manuscrit autographe.

(2) Lettre à l'Académie.

couleur locale sans tomber dans cet abus : il le sentait si bien que, dans sa préface, il prie le lecteur de lui « passer quelques termes indispensables de l'art dans les endroits où il a été contraint de les employer. » (1). Aussi tout est clair, facile à saisir ; les manœuvres les plus compliquées de l'abordage se déroulent devant nos yeux, sans qu'il soit besoin d'un dictionnaire pour les traduire en langage intelligible. L'ordre avec lequel il dépeint un combat est l'image de celui qu'il observait dans l'action elle-même : nous voyons les vaisseaux rangés à la place qu'ils doivent occuper, leur nombre, leur force, ensuite la part que chacun prend à la lutte.

Le siège de Rio-Janeiro, si compliqué, paraît très simple dans le clair récit du corsaire. Il commence par nous représenter la situation de la ville, ses armements, les forts qui la protègent, puis il nous indique l'ordre, la disposition de ses assauts, nous faisant comprendre d'un mot la raison de chaque mouvement ; et dans un style rapide, concis, il nous entraîne avec lui au dénouement.

Il ne s'occupe que de lui : ce que fait la marine, l'armée, ce que devient la France, n'apparaît point dans son récit. Est-ce une qualité ou un défaut ? Sans doute on aimerait à entrevoir la situation générale ; mais n'est-ce point demander au

(1) Manuscrit autographe.

chroniqueur ce qui est l'œuvre de l'historien ? Un général voit bien ce qu'il fait ; mais peut-il avoir, au moment même où il agit, une vue d'ensemble suffisante pour apprécier son rôle et celui de ses compagnons ? Ce jugement n'appartient-il pas à celui qui est désintéressé dans les évènements, et l'impartialité de l'histoire ne demande-t-elle pas un certain éloignement des choses et des hommes pour saisir le tout à la fois et le bien juger ? Duguay-Trouin n'est donc pas historien dans le vrai sens du mot ; telle n'est pas d'ailleurs sa prétention, il nous en avertit : « On ne trouvera dans ces mémoires que des entreprises militaires, que des combats, que des abordages ; doit-on attendre autre chose d'un homme qui n'a percé les ténèbres, et ne s'est fait un assès haute réputation que par une suite continue de dangers et d'actions entassées les unes sur les autres (¹) ? »

Duguay-Trouin est un charmant conteur ; et c'est le vrai caractère de son talent d'écrivain. Rien de plus naïf et de plus gracieux que son récit quand il narre les aventures de sa jeunesse. Ce ne sont plus les images terribles des batailles qui se présentent à lui ; c'est la fraîcheur des souvenirs de l'enfance qui pénètre son style, ce sont les douces couleurs de l'aurore qui se reflètent dans son imagination. Il se revoit à l'université de Caen, non sur les bancs de l'école, mais aux salles d'es-

(¹) Préface inédite du manuscrit autographe.

crime, au jeu de paume, à la foire joyeuse, où il battait les bourgeois. Il revoit et dépeint les gais amusements de son séjour à terre dans l'intervalle de ses campagnes : heureux, si ces plaisirs eussent toujours été légitimes ! c'est la seule note triste qui se mêle à ses récits, où il ne fait de la morale que pour s'accuser lui-même.

Parmi ces souvenirs de jeunesse, il en est un surtout qui lui est cher, c'est l'amour profond et sérieux qu'il eut pour « une jeune demoiselle des plus aimables de Saint-Malo. C'estoit à l'occasion d'une pièce qu'elle concerta avec ses compagnes pour me tourner en ridicule. Elles c'estoient assemblées un certain soir pour se réjouir et pour danser, et comme je m'en acquitois assès bien, elles m'envoient prier d'estre de la partie ; j'alleay les trouver, et la demoiselle en question, après m'avoir un peu agacé par de petites manières séduisantes, propres à flatter la vanité d'un jeune estourdy, me prit à danser et d'une fason subtile et mystérieuse en aparence, coula un billet dans la manche de mon habit. Je fus ravy de voir que c'estoit un rendès-vous pour le lendemain, devant un certain autel de la cathédrale. Je mi rendis avant l'heure marquée, en manteau brun ; mais l'on m'y laissa morfondre un si longtemps que la porte de l'esglise allant estre fermée, j'en sortis avec la honte et le dépit dans le cœur. Pour comble de mortification, en sortant, je vis dans un coin du

vestibule une troupe de ces demoiselles, qui esclataient de rire à mes dépens. Outré de cet affront, je résolus de m'en venger en feignant de m'attacher à celle qui en avoit fait le principal personnage ; vains projets qui ne firent que me convaincre de ma foiblesse ! je me trouvay pris moy-mesme dans les filets que je lui avois tendu, et tout mon dépit ne put me garantir de l'ardent amour qu'elle sut m'inspirer. De son costé elle y fut sensible ⁽¹⁾ ». Mais hélas ! le jeune corsaire inspirait peu de confiance ; la famille de la demoiselle la fit mettre dans un couvent. Duguay-Trouin pleura celle qu'il regardait déjà comme sa fiancée, et il fallut « l'absence et les nouvelles occasions d'honneur qui se présentèrent pour arracher de son cœur la tendre impression de ce premier amour ». Il s'étonne et se désole que ce sentiment élevé et délicat n'ait pu changer sa vie et interrompre le cours de ses funestes désordres.

Ainsi l'aimable homme s'entretient avec nous, et nous dévoile le fond de son âme. Un grand nombre de ces morceaux se retrouvent dans ses mémoires ⁽²⁾ : citois la fin du passage où il raconte comment il s'enfuit de la prison de Plymouth et traversa la Manche sur une frêle barque.

(1) Manuscrit autographe, passage inédit.

(2) Voir ch. 1. Enfance du corsaire, récits de ses duels, de son voyage à Paris. Ch. II de la 3^e partie, la mort du chevalier de Courserac, la mort de son frère, du roi.

« Nous voilla donc en pleine mer, fort fatigués d'avoir ramé si longtemps ; la nuit vint pendant laquelle nous nous relevions mon maistre d'équipage et moy pour gouverner sur un compas de route esclairé d'un petit fanal. Je me trouvay tellement excédé de lasitude que tenant le gouvernail à la main, il ne me fut pas possible de résister au sommeil ; mais je fus bientost et bien cruellement réveillé par une bourrasque de vent, qui donnant avec impétuosité dans nostre voile coucha la chaloupe et la remplit de mer dans un instant. Aussitost je largue l'escoute, et poussant en mesme temps le gouvernail à arriver vent arrière, j'évite par cette prompte manœuvre un naufrage d'autant plus évident que nous estions à plus de quinze lieues des terres. Mes compagnons qui dormoient se réveillèrent avec l'eau par dessus la teste, et nous fusmes longtemps occupés à vider l'eau avec nos chapeaux. La chaloupe estant soulagée, je remis à route pendant le reste de la nuit et le jour suivant. Enfin, vers les huit heures du soir, nous abordâmes la coste de Bretagne à deux lieues près de Tréguier. Charmé de me voir eschapé de tant de périls, je sautay légèrement sur le rivage pour embrasser ma terre natale et rendre grâces à Dieu qui m'avoit conservé. Nous gaignasmes ensuitte un village voisin, où nous trouvasmes du lait et du pain que l'apétit nous fit trouver délicieux, et nous dormîmes sur la paille fraîche (¹) ».

(¹) Manuscrit autographe.

Ce voyage pittoresque se termine comme une bucolique de Virgile : « Viens, disait Tityre à Mélibée, tu pourras reposer dans notre humble chaumière, nous avons des fruits savoureux, des châtaignes et du lait ». Le corsaire s'oublie à peindre les détails champêtres comme le pasteur de Mantoue. Comme lui, en effet, il aimait la nature et ce vif sentiment apparaît souvent dans ses mémoires.

Parfois, la nuit, il interrompait son sommeil pour aller se promener sur le pont de son navire. Ecouteons la description gracieuse et mélancolique d'une de ces nuits qu'il passa sur le gaillard de son vaisseau cerné par les ennemis qui n'attendaient que le jour pour le saisir. « Je regarday tristement les vaisseaux qui m'entouroient, entre autres celuy du commandant remarquable par trois feux à sa poupe et un autre à sa grande hune. Au milieu de cette morne occupation, je crus m'apercevoir, demie heure avant le jour, qu'il se formoit une noirceur à l'horizon par le travers de nostre bossoir de tribord, et que cette noirceur augmentoit peu à peu ; je jugay que le vent alloit venir de ce costé là ; et comme j'avois mes basses vergues carguées à cause du calme, je les fis rapareiller sans bruit et orienter toutes les autres pour recevoir la fraîcheur qui s'avançoit. Elle vint en effet, et trouvant mes voiles disposées à la recevoir, elle fit tout d'un

coup aller mon vaisseau de l'avant : les ennemis qui dormoient en sûreté ne furent pas attentifs à prendre la mesme précaution... Il est certain que nous nous regardames alors comme des gens résus-sités après avoir cru nous ensevelir sous les ruines de mon pauvre *Jason* » (¹).

Quels traits sobres et bien choisis dans ce tableau ! On voit ces feux des navires qui brillent comme des étoiles sur la mer, dans la nuit sombre, et le corsaire les regardant tristement d'un œil morne, puis ces voiles qui se gonflent en recevant la fraîcheur qui s'avance, enfin cette joie de la délivrance qu'il compare à une résurrection.

Duguay est donc un peintre charmant, d'un incontestable talent. Il se laisse inspirer par la scène qu'il a sous les yeux, et son pinceau prend de lui-même les couleurs les plus convenables. D'un trait il esquisse l'entrée de la baie de Rio-Janeiro, « goulet étroit au milieu duquel est un gros rocher qui met les vaisseaux dans la nécessité de passer à portée de fusil des forts » qui sont sur la rive ; et la ville « bâtie sur le bord de la mer, au milieu de trois montagnes qui sont couronnées de forts et de batteries dont les feux se croisent. »

Son coloris devient plus riche quand il s'agit de représenter une tempête ; car il ne se contente pas de signaler ces accidents si ordinaires aux marins,

(¹) Manuscrit autographé.

sa vive imagination les fait s'arrêter à les décrire. « Mon vaisseau ne pouvoit gouverner par la force des vents, et je fus obligé de rester en personne au gouvernail pendant plus de six heures, et d'estre attentif à prévenir toutes les vagues qui pouvoient faire venir le bâtiment en travers. Mon attention n'empêcha pas que toutes mes chaînes de hauts-bans ne rompissent les unes après les autres, que mes voilles ne fussent emportées et que mon grand mast ne fut rompu entre les deux ponts. Mon vaisseau par ailleurs faisoit de l'eau à trois pompes, et ma situation devint si pressante au milieu de la nuit que je fus dans le cas d'avoir recours aux signaux d'incommodité, en tirant des coups de canons et en mettant des feux. Cette tempête continua douze jours si violament que je fus sur le point d'en estre abimé, en faisant un effort pour joindre trois de mes camarades que je voyois sous le vent. En effet, ayant voulu arriver sur eux avec les fonds de mizenne, une grosse vague venant de l'arrière, enleva ma poupe en l'air, et dans le mesme instant il en vint encore une plus grande de l'avant, qui passant par dessus mon beaupré engloutit tout le devant de mon vaisseau jusqu'à son grand mast. L'effort qu'il fit pour déplacer cette épouvantable colonne d'eau, dont il estoit affaissé, nous fit dresser les cheveux et envisager une mort certaine au milieu des abîmes. La secousse des mâts et de toutes les parties du vaisseau fut des plus ef-

frayantes, et je ne scay encore par quel miracle il n'en fut pas abîmé (¹) ».

Cette peinture est fidèle et saisissante ; une description de fantaisie eût représenté sans doute le sang-froid du capitaine ; et Duguay-Trouin, semblable au sire de Joinville qui, à chaque instant, dit « qu'il eut grand paour dans la bataille », se montre naïvement, au milieu de cette tempête, les cheveux hérisrés par l'épouvante.

De même il nous fait assister aux terribles péripéties de ses combats. Ses mémoires sont comme un théâtre varié où se jouent, sous les yeux du lecteur, les drames les plus sanglants de la mer, dont les acteurs sont une troupe infernale de corsaires se pourfendant à coups de haches d'abordage, au sein des tourbillons de fumée et de la grêle de mitraille que vomissent les canons, et souvent, au fond de la scène, apparaissent les flammes d'un incendie qui dévore et fait sauter les vaisseaux. Est-il tragédie plus émouvante, et dont la mise en scène soit plus féerique, que l'assaut de Rio-Janeiro « en cette nuit des plus affreuses où les assiégeants s'avancent vers la ville, à la lueur des éclairs, au milieu du feu continual des batteries et des vaisseaux joints aux éclats redoublés du tonnerre (²) ? »

Cet ouvrage « est écrit de la main d'un soldat », la plume du corsaire est vive et rapide comme son

(¹) Manuscrit 5937.

(²) Ibid.

épée. « L'enemi eut l'audace d'arriver sur moy au milieu du combat et de prolonger sa civadière à dessein de m'aborder ou de m'obliger à plier. A l'instant, je fis cesser le feu de mon canon et de ma mousqueterie, détacheant au plus vite deux de mes sergents pour aller chercher des haches d'armes, des sabres, des pistolets et des grenades ; et tout d'un temps, faisant border mon artimon, je pousseai mon gouvernail à venir au vent, affin de faciliter le dessein que l'ennemi paroissoit avoir de m'aborder. Ce mouvement ralentit son ardeur, et le porta à retenir aussitost le vent, ensorte qu'il ne fit que toucher mon bosseoir en passant et pousser en mesme temps au large. Dans cette situation, je lui laschai toute ma bordée de mousqueterie et de canon que j'avois fait charger à double charge ; cette bordée fut suivie de trois autres, coup sur coup, qui données à bout touchant, le demastèrent de tous ses mâts et le rasèrent comme un ponton (¹) ».

Plus rapide encore parfois, d'un mot il peint un abordage. « M. de Druis aborda le commandant avec toute l'audace et la valeur possible, il jeta ses grappins à son bord, et lui donna dans le ventre toute sa bordée de canons, chargés à double charge, et de mousqueterie et de grenades qui jettèrent la mort et la terreur dans ce gros vaisseau (²) ». Ailleurs : « Je luy mis adroitemment son beaupré dans

(¹) Manuscrit autographe.

(²) Ibid.

mes grands hauts-bans, et toute mon artillerie et ma mousqueterie le labourant de l'avant à l'arrière, ses ponts et ses gaillards furent dans un instant jonchés de corps morts (¹) ».

Toute l'énergie du marin se reflète dans ce style vigoureux, qui tout en restant simple, se met aisément à la hauteur des grandes scènes qu'il retrace. « Dans la résolution d'aborder de long en long le *Devonshire*, dont le feu supérieur et l'artillerie formidable hachoient en pièces ces deux pauvres vaisseaux, j'avois déjà prolongé ma sivadière, et j'estois sur le point de l'acrocher, quand il sortit de sa poupe une fumée si épaisse que la crainte de brûller avec luy me fit le combattre à portée de pistolet, jusqu'à ce qu'il eût éteint cet embrasement. Dans cette attente, j'en essuyay pendant trois quarts d'heure un feu si terrible de canon et de mousqueterie qu'il me mit près de trois cents hommes sur le carreau. Enfin rebutté de voir tous mes gens périr l'un après l'autre, je me déterminay à l'aborder et fis en même temps pousser mon gouvernail à bord. Déjà nos vergues commençoient à se croizer, lorsque le sieur de Brugnon, l'un de mes lieutenants, accourut, et me fit remarquer que le feu qui s'estoit fommenté dans la poupe du *Devonshire*, se communiquoit à ses hautsbans et à ses voiles. Je détachay aussitôt des officiers marins pour aller sur le bout des vergues couper

(¹) *Ibid.*

avec des haches mes manœuvres qui s'embarrassoient avec celles de l'ennemy. Je fis changer la barre de mon gouvernail et appareiller ce qui me restoit de voilles : à peine estions-nous éloignés de la portée d'un pistolet l'un de l'autre que le feu se prit de l'arrière à l'avant de ce vaisseau, et qu'en moins d'un quart d'heure il fut consumé, et tout son équipage pérît au milieu des flammes (¹) ».

On pourrait multiplier ces exemples (²), mais ils suffisent à montrer que Duguay-Trouin réunit le mérite de l'écrivain à la gloire du vaillant capitaine. Car, s'il est vrai, selon la parole de La Bruyère, que les auteurs remarquables ne sont au-dessus des autres que par leurs expressions et leurs images, le corsaire malouin a quelque droit de figurer dans cette élite des bons esprits. Ses mémoires ont le mouvement animé et tout le pittoresque de la littérature maritime, avec la couleur locale la plus riche et la plus vraie, sans recourir au grossier jargon de plusieurs romanciers, et en respectant ces traditions de simplicité et de dignité si chères au grand siècle. Son style est modeste et sans prétention comme lui-même, et en même temps élevé et dramatique comme sa vie.

Par ces tableaux auxquels il se plaît, par cet

(¹) Manuscrit 5937.

(²) Voir le combat contre Wassenaer à la fin de notre ch. de la ligue d'Augsbourg, et plusieurs citations dans les ch. 2 et 3 de cette 3^e partie.

amour de la nature peu ordinaire aux écrivains du règne de Louis XIV, qui ne voyaient guère la mer sans Neptune et les Tritons, Duguay-Trouin nous semble encore inaugurer le genre descriptif du dix-huitième siècle dont il offre les meilleurs modèles. Nous le placerions volontiers auprès de Bernardin de Saint-Pierre dont il a l'imagination pleine de fraîcheur et de poésie ; et s'il a moins de correction, il l'emporte par l'énergie et le coloris. On le comprend d'ailleurs : le corsaire a été son principal maître dans l'art d'écrire ; et ses peintures gracieuses ou terribles ne sont que le reflet d'une âme douée à la fois d'une vive sensibilité et d'un courage héroïque.

CHAPITRE II

L'ÉCRIVAIN — L'HOMME

L'esprit breton en littérature : la nature, la famille, la religion, la superstition. — Caractère de Duguay-Trouin : sa vive sensibilité. — Il aima le roi, ses amis, sa famille ; amitiés des marins. — Leurs superstitions et leur foi religieuse ; foi de Duguay-Trouin, ses croyances aux pressentiments, au Génie familier.

L'esprit de l'écrivain, le caractère de l'homme, s'il n'a pas subi d'influences étrangères, se ressentent toujours du ciel sous lequel il vit, du pays qu'il habite. L'Allemand est froid et fait pour les études didactiques ; l'Espagnol est ardent, sa littérature est redondante ; l'Arabe est exagéré, et ses productions les plus naturelles sont du genre des Mille et une nuits.

L'esprit français, a-t-on dit, est léger, ailé, frondeur en religion et en politique. Ce jugement nous semble trop absolu ; nous accordons que ces traits peuvent composer l'esprit parisien, mais non le génie de toute la France. L'esprit breton est même entièrement opposé ; il est profond et sérieux, rêveur et mélancolique, constant et fort dans ses affections. Il aime la nature et le sol natal, il est

sincèrement attaché à sa foi religieuse, et même ce besoin de croire le rend ami du merveilleux, enclin à la superstition.

Sans doute, plusieurs de ces caractères ne sont pas exclusivement propres à l'esprit des Bretons, et la rigoureuse précision qu'exige la critique historique nous défend toute exagération à ce sujet. Tout Français aime son pays; mais cependant le Breton nous semble avoir dans cet amour ce trait particulier qu'en aimant la France, il a aussi un attachement spécial pour sa province. Bien que sincèrement uni à la mère-patrie, peut-être il n'oublie pas encore qu'il vécut pendant longtemps d'une vie distincte, qu'il a ses gloires personnelles et ses héros qui lui appartiennent à lui seul. Il se souvient que, jusqu'à l'union, il combattit sous la bannière de ses ducs pour l'indépendance de ce sol qui lui est cher. On a vu même ce noble esprit se réveiller parfois, et les Malouins, sous la Ligue, rejeter également Henri IV et Mayenne, se proclamer en république et faire la guerre pour leur propre compte (¹).

De même cette superstition que César reprochait aux Gaulois et qui avait son centre en Bretagne, comme l'attestent les dolmens et les menhirs, monuments du culte druidique, avait jeté de si profondes racines en cette contrée qu'elle y a survécu

(¹) *Histoire de la ligue à Saint-Malo.* Curieux manuscrit de la Landelle. Bibliothèque de Saint-Malo.

plus longtemps. Les lumières de la civilisation n'ont pas encore entièrement fait disparaître les croyances naïves. Semblable aux Romains qui voyaient les faunes dans les bois, les naïades dans les ruisseaux, les nymphes dans la mer, le Breton a peuplé son pays d'êtres surnaturels, enfants de sa vive imagination. Cette grotte qui s'enfonce sous la côte de Saint-Lunaire, cette autre qui s'ouvre dans les flancs de la vallée du Frémur, sont des grottes aux fées. Elles ont disparu maintenant, la religion les a chassées ; mais elles existaient encore du temps de nos grand'mères : c'étaient de petites vieilles ridées, qui sortaient la nuit, et qu'il fallait se garder d'offenser. Le paysan des bords de la Rance vous l'affirme avec sincérité, ainsi que l'existence des lutins, sortes de génies domestiques, qui se plaisent malignement à tresser d'une façon inextricable la crinière des chevaux.

Cette maison isolée, de mauvaise apparence, est hantée par le diable, on y entend la nuit. Cette place battue sous le chêne qui s'élève solitaire au milieu de la lande, est la ronde des chats sorciers : pour les apercevoir sous une forme humaine, il suffisait de placer une motte de terre au-dessus de sa tête. N'élevez pas de doutes au sujet de ces antiques croyances, vous étonneriez, vous scandaliseriez peut-être : il est peu de Breton qui dans sa vie n'ait vu au moins un revenant. L'ensemble de ces superstitions formerait une mythologie aussi curieuse que celle de Rome.

Mais, nous l'avons dit, cet attrait pour le merveilleux n'est que l'exubérance de sa foi au monde invisible : plus respectable, plus sacré vit au fond du cœur du Breton le sentiment religieux. Il anime toute sa vie, il se penche sur le berceau de l'enfant, suspend le rameau bénit au bord du lit de chêne, enfante et multiplie les sanctuaires miraculeux, taille le granit des magnifiques cathédrales, et donnant tout le mouvement à l'existence, il console la mort et accompagne le fils de la vieille Armorique au cimetière, où il veut reposer, au milieu des siens, à l'ombre du clocher de sa paroisse. Il rend plus étroit les liens de la famille, et fortifie encore l'amour du sol natal tout imprégné d'un parfum religieux.

Amour, religion, nature, alors mon âme
Aspirait les rayons de cette triple flamme.

Ainsi parle Brizeux, le poète breton par excellence, il reconnaît puiser son inspiration aux sources que nous venons de décrire : le sol de la Bretagne, ses légendes, sa religion sont le résumé de son poème (¹). Tel est aussi le thème que se plaît à développer Chateaubriand qui rendit à la nature un hommage passionné, et composa son plus beau livre pour prouver que la religion de son enfance et de son pays est divine parce qu'elle est la plus belle.

(¹) J. Duchesne, *Etude sur Brizeux*.

Tous ces traits se retrouvent dans les mémoires de Duguay-Trouin et sont le fond même de son caractère. Il n'est dans son récit un peintre si remarquable que parce qu'il était doué de la plus vive sensibilité. Les grands spectacles de la mer, les tempêtes, les drames de l'abordage, la vue continue du sang n'ont pu émousser cette faculté dans son âme; il ne s'est point endurci à son dur métier, comme le médecin qui taille dans les chairs sans même remarquer les cris du patient. Le corsaire, lui, entend les cris des blessés, le râle des mourants, il est saisi d'une sorte d'épouvante en présence du carnage, et même il recule un instant « pour éviter le hideux genre de mort » d'un compagnon écrasé entre deux navires. Il va jusqu'à dire après une de ces luttes meurtrières : « Si je n'avais eu présente l'utilité qui devoit en revenir, j'aurois eu quelque regret d'avoir été me faire hacher en pièces pour avoir la douleur de voir périr mille infortunés d'un genre de mort si affreux. Le souvenir de ce spectacle me fait encore frémir d'horreur. »

C'est ainsi qu'en décrivant ses combats, dans sa paisible retraite, sous les ombrages de la Flourie, ce grand homme croit encore assister à ces scènes cruelles; l'émotion pénètre son récit et fait battre son cœur sensible et bon. Un désastre déjà lointain dans sa mémoire ne cesse point de l'attendrir. C'était à la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg,

après sa lutte victorieuse contre Wassenaer; « ce combat, dit-il, fut suivi d'une tempête et d'une nuit affreuse, mon vaisseau percé de coups de canon et entr'ouvert par les abordages réitérés couloit bas. Il ne restoit à mon bord qu'un seul officier, et cinquante-cinq hommes des moindres de mon équipage; j'avois outre cela plus de cinq cents prisonniers hollandais à garder, lesquels estoient employés à pomper et à puiser l'eau de l'arrière à l'avant de vaisseau; de manière que nous estions forcés cet officier et moy d'estre continuellement sur pied avec l'épée et le pistolet à la main pour les contenir. Cependant toutes nos pompes et nos puits n'estant pas sufisants pour nous empescher de couler, je fis jeter à la mer tous les canons du segond pont et des gaillards, mâts et vergues de recharge. Cette extrémité devint si pressante que l'eau se déchargeoit au rouillis du fonds de calle dans l'entre pont; mais dans ce péril menasant rien ne me toucha plus sensiblement que l'horreur de voir cent malheureux blessés fuiant l'eau qui les gagnoit, se traîner à quatre pieds avec des gémissements pitoiables, sans pouvoir les secourir⁽¹⁾ ».

Que nous aimons à voir ainsi un personnage héroïque se rapprocher de nous par ces sentiments délicats, cette tendresse si naturelle à l'âme humaine. La vertu stoïque qui regarde la mort sans

(1) Manuscrit autographe.

pâlir peut surprendre un instant notre admiration, le courage qui n'empêche point le cœur de battre et les yeux de verser des larmes, obtient seul notre sympathie. Les poètes grecs, ces grands peintres, l'avaient si bien compris, qu'ils composaient leurs héros d'un mélange intime de force divine et de tendresse humaine. Achille, retiré sous sa tente, charmait son cœur aux doux sons de sa lyre; et son ami Patrocle était à ses côtés; au souvenir de son vieux père, il faisait retentir au loin ses gémissements. Ajax, le plus vaillant des Grecs, qui défiait au combat Jupiter lui-même, pleurait au moment de se donner la mort; il regrettait les charmes de la nature, les fleuves, les fontaines, la lumière si douce à voir; prenant son jeune fils entre ses bras, il lui adressait ses touchants adieux: « Cher enfant, puisses-tu être plus heureux que ton père et lui ressembler en tout le reste: que ton âme croisse et se développe à l'haleine des zéphirs pour les délices de ta mère ». Alors, les souvenirs si chers de la famille se réveillant dans son cœur, il s'écriait: « O Soleil, quand tu verras les murs de ma patrie, arrête tes coursiers aux rênes d'or pour annoncer mon trépas à mon père et à ma mère infortunée. Ah! sans doute elle ne gémira pas comme la plaintive Philomèle; mais elle remplira les airs de ses cris déchirants ». Enfin, redoutant la souffrance pour lui-même, il priait Mercure

de l'endormir d'une mort prompte et sans douleur (¹). Voilà l'idéal du grand guerrier.

Duguay-Trouin eut cette âme à la fois sensible et vaillante. Il aimait : nous ne parlons point de ces amours volages qu'il déplore et auxquels le cœur n'a point de part : Duguay connut l'amitié vive, pure et fidèle, il en goûta les joies douces et légitimes. Plusieurs Malouins furent ses compagnons d'armes et en même temps ses amis. « Trois des meilleurs, nous dit-il, furent MM. de Coulange, de Beauvais et Lefer de Saint-Malo qui toujours m'aidèrent de leur bourse et de leur crédit ». Mais entre tous il chérira le chevalier de Courserac. Ensemble ils avaient presque toujours combattu ; et les périls partagés, les services mutuels n'avaient fait que resserrer les liens de leur profonde affection. Aussi, dans ses récits de bataille, le corsaire a-t-il soin de montrer constamment cet ami présent à ses côtés et de lui accorder sa large part de gloire : « M. de Courserac, qui étoit mon capitaine en second, me seconda de la teste et de la main dans cette occasion délicate avec beaucoup de valeur et de sang-froid ». Duguay eut la douleur de le perdre à la fin de ses campagnes, au moment même où ils allaient pouvoir jouir, dans un commerce intime et agréable, du fruit de leurs travaux. C'était au retour de Rio-Janeiro ; Duguay lui avait donné une dernière marque de sa confiance en chargeant

(¹) Sophocle, *Ajax*.

sur son vaisseau une partie de sa fortune ; il ne reparut plus et la mer l'ensevelit comme tant d'autres, sans qu'on pût marquer la place de son tombeau. Son ami ne cessa de pleurer sa mort : « Je perdis, dit-il, quantité de gens de mérite et de naissance que je regrette infiniment, entr'autres le chevalier de Courserac, mon fidèle compagnon d'armes, qui dans plusieurs de mes expéditions m'avoit secondé avec une valleur peu commune, et qui dans la dernière s'estoit acquis une gloire très distinguée. La tendre estime qui nous unissoit depuis très longtemps, et qui n'a jamais esté traversée par un moment de froideur, m'a fait ressentir sa perte aussy vivement que celle de mes frères (¹) ».

Ces amitiés ne sont pas rares entre marins. Quand le marin quitte la terre, il y laisse tout son cœur. Sa femme, ses enfants, ses vieux parents l'accompagnent jusqu'au rivage, l'embrassent en essuyant quelques larmes et lui disent un adieu qui peut être éternel. On lève l'ancre, la brise gonfle les voiles, bientôt les côtes de la terre natale disparaissent à l'horizon : oh ! que le matelot breton se trouve seul sur ce navire, au milieu d'étrangers. Mais peu à peu la connaissance se fait ; parmi ses compagnons il en est un qu'une secrète sympathie, une conformité d'humeur et de sentiments rapprochent de lui ; et comme l'homme ne

(¹) Manuscrit 5937.

peut vivre sans aimer, bien vite l'amitié s'établit. On se rend des services réciproques, on se sauve peut-être la vie dans un naufrage, et l'amitié devient immortelle. Il est peu de marin qui n'ait ainsi son ami, pour lequel il a des préférences qui ne blessent point les camarades, et que dans son langage nautique, il appelle « son matelot ».

Duguay-Trouin aimait aussi Louis XIV d'une affection sincère et profonde : il n'est pas permis de se méprendre aux termes qu'il emploie dans ses mémoires. « Le désir me prit, dit-il, (1695) d'aller à Paris pour me faire connoistre de Monseigneur l'Amiral et du ministre de la marine, mais principalement pour me donner la satisfaction de voir à mon aise la personne du feu roy pour lequel, dès ma tendre jeunesse, je m'étois senti un grand fonds d'amour et de vénération. M. le comte de Pontchartrain voulut bien me présenter à Sa Majesté, et mon admiration redoubla à la vue de ce grand monarque. Il daigna paroistre content de mes foibles services, et je sortis de son cabinet le cœur pénétré de la douceur et de la noblesse qui régnait dans ses parolles et dans ses moindres actions. L'impatience que j'avois de me rendre digne de son estime en devint plus ardente (1) ».

Ainsi la vue de Louis XIV produisit sur le corsaire cette impression que ressentaient tous ceux qui étaient admis en sa présence ; car il avait,

(1) Manuscrit autographe.

disent les contemporains, une majesté qui n'avait rien de farouche, un abord charmant, un air grand et auguste qui tout seul annonçait le souverain (¹) ; c'était un roi tel que les poètes nous représentent ces hommes qu'ils ont divinisés (²). Les moindres faveurs qu'il accorda à Duguay le remplirent de reconnaissance. « Sa Majesté eut la bonté de me prendre à son service en qualité de capitaine de frégate. Je fus sensible à cette grâce, autant que le peut estre un sujet plein de zèle et d'admiration pour son prince ; je n'atendis pas le désarmement de mes vaisseaux pour aller en remercier Sa Majesté. Je receus des marques de sa bonté et de la satisfaction qu'il avoit de mes services qui touchèrent mon cœur d'autant plus vivement qu'une forte inclination m'attachoit à ce grand Roy ; il est vrai que personne ne connoissoit si bien le vrai prix de la vertu et ne scavoit aussi mieux la récompenser. L'aversion que j'ai toujours eu pour le personnage de courtisan ne m'empeschoit pas de lui faire ma cour, et de lui marquer mon attachement fidèle et désintéressé dont la connoissance n'eschapa pas à sa pénétration (³) ».

Bien différent de son émule, Forbin, qui n'était jamais rassasié d'honneurs et dont les mémoires sont un réquisitoire contre l'ingratitude du souve-

(¹) Massillon ; oraison funèbre de Louis XIV.

(²) M^{me} de Motteville.

(³) Manuscrit autographe.

rain et de ses ministres, Duguay-Trouin, qui avait peut-être de plus justes motifs pour se plaindre, ne se permit jamais un reproche contre le Roi. Tandis que les Malouins murmuraient de voir que l'expédition de Rio-Janeiro n'attirait aucune faveur éclatante à leur illustre compatriote, lui seul se montrait satisfait, il allait même jusqu'à justifier cet inexcusable oubli. « Deux mois après mon arrivée à Brest, je me rendis à Versailles pour faire ma cour au Roy. Il eut la bonté de me témoigner une grande satisfaction de ma conduite et beaucoup de dispositions à m'en procurer la récompense ; mais, comme il y avait alors nombre d'anciens capitaines distingués par leurs services et leur naissance, Sa Majesté ne jugea pas à propos de me faire chef d'escadre qu'à la seconde promotion des officiers généraux qui ne se fit que deux ans après ; en attendant elle eut la bonté de me gratifier d'une pension de deux mille livres ⁽¹⁾ ». Quelles expressions de reconnaissance pour cette bonté qui paye son plus magnifique exploit d'un si maigre salaire ! mais Duguay-Trouin aimait trop Louis XIV pour songer à l'accuser.

Sa mort lui causa la douleur la plus vive, et lui inspira cette dernière page de ses mémoires si émue et si touchante. « J'étois à Versailles quand le Roy voulut bien m'honorer de la cornette : c'étoit au commencement du mois d'août 1715 ; un jour

(1) Manuscrit 5937.

que j'étois dans la foule des courtisans sur son passage, lorsqu'il alloit à la messe, il s'arrêta en m'apercevant, fit un pas comme pour s'approcher de moi, et daigna m'annoncer lui-même cette nouvelle dans des termes si pleins de bonté et de cette douceur majestueuse qui accompagnoit jusqu'aux moindres de ses actions, que j'en fus pénétré, mais je remarquai avec une douleur qui égaloit ma reconnaissance, à sa voix affaiblie et à tout son maintien, que le mal qui le minoit depuis quelque temps avoit fait de grands progrès, et je ne distinguai que trop les efforts que son courage lui faisoit faire pour les surmonter. Peu de jours après, il fut constraint de céder : je ne quittai point les avenues de sa chambre, jusqu'au moment où la mort enleva à la France un si bon maître et à l'univers son plus grand ornement. La douleur que j'en ressentis ne se peut exprimer ; dès ma tendre jeunesse, j'avais eu pour sa personne et pour ses vertus des sentiments pleins d'amour et d'admiration. La bonté et la confiance dont il avoit daigné m'honorier m'auroient fait sacrifier mille fois ma vie pour conserver ses jours. Je ne pus soutenir un spectacle si touchant, et le moment d'après que ce grand Roy eut rendu son dernier soupir, je partis en poste pour aller dans un coin de ma province donner un libre cours à mes regrets (¹) ».

L'homme qui sait aimer et louer ainsi s'honore :

(¹) *Manuscrit 5937.*

cette faculté est le partage des âmes candides et élevées qui ont un attrait naturel pour ce qui est beau, ce qui est grand ; quand elles rencontrent cet idéal, elles s'y attachent avec passion. Mais entre toutes les affections de Duguay-Trouin, la première fut celle de la famille. Il n'en est point en effet de plus vive dans le cœur du marin. Quand on est toujours réuni, on s'habitue à s'aimer ; on ne le remarque plus, comme on ne sent plus la jouissance de vivre dans une bonne santé constante : l'absence fortifie l'amitié et rend ses joies toujours nouvelles.

A peine le matelot a-t-il touché le port, qu'il court retrouver les siens ; déjà il aperçoit le toit de la maison natale, son cœur bat, son pas se précipite. Son retour met tout en joie au foyer de la famille, les oreilles avides recueillent les moindres détails de la périlleuse traversée, et souvent les yeux se mouillent de larmes au récit de tant de dangers.

Cependant le marin remet sa paye à l'épouse, fidèle économie, qui tient le sceptre du ménage, et auprès de laquelle il sollicitera humblement, pendant son séjour à terre, quelques pièces de monnaie pour ses besoins ou ses plaisirs.

Duguay-Trouin eut à un haut degré cet amour de la famille. Plein de respect et de tendresse pour sa mère, il n'avait qu'une crainte, c'était de l'affliger par ses désordres ; nous en trouvons une preuve

frappante dans ses mémoires. « Un gentilhomme des environs de cette ville avec qui j'avois fait ma première campagne et qui dans ce temps-là me témoignoit beaucoup d'amitié, avoit vu qu'à mon retour j'avois gagné quelque argent au jeu ; il entreprit de me le filouter, et comme la chose n'étoit pas facile par rapport à la teinture que le gentilhomme de Caen, dont j'ai parlé, m'avoit donné de la plus part des tours ordinaires, il s'avisa de me proposer une partie de campagne chès son frère ainé, sous prétexte de me procurer le plaisir de la chasse ; j'accepteai la proposition et y fus receu de la meilleure grâce du monde. Le résultat de tant d'honnestetés fut de m'engager tous les soirs à jouer au piquet avec l'ainé. Je m'y livrai sans deffiance, et ne m'aperseus pas que mon infidèle ami en se promenant regardoit mon jeu, et par des signes concertés entr'eux, marquoit à son frère à quoy il devoit porter ; en sorte que c'estoit un grand hazard quand de dix parties j'en pouvois gagner une. Les caresses feintes de mon camarade m'avoient si bien aveuglé que je ne m'aperseus de cette friponnerie qu'après avoir perdu quarante pistoles que j'avois et trente sur ma parole. Je fus obligé en prenant congé de leur en laisser mon billet, les priant de n'en point parler à cause des ménagements que j'avois à garder avec ma mère ». Mais à peine le corsaire fut-il parti, qu'ils eurent « la malhonnesteté de faire assigner sa mère ».

« Leur vilain procédé » le piqua tellement qu'il résolut d'en tirer une vengeance éclatante ; « et mon indigne camarade, continue-t-il, étant venu à l'heure que j'y pensois le moins s'aseoir près de moy sur le théâtre d'une comédie qu'on jouoit à Saint-Malo, je changeai de couleur, et m'estant informé adroitemment de sa demeure, j'alleai l'attendre au passage, lui fis mettre l'épée à la main et le blessay de deux coups (¹) ».

Ce récit montre combien Duguay-Trouin était sensible à tout ce qui pouvait affliger sa mère, quel esprit de dépendance et de soumission l'animaît à son égard : on sent dans le corsaire l'enfant craintif qui redoute les sages réprimandes de l'autorité maternelle, et qui se cache pour commettre ses fredaines. Il eut la même déférence, le même attachement pour son frère aîné qui était regardé comme le chef de la famille. Nous l'avons vu fuir devant lui à Paris, « dans ce voyage téméraire entrepris sans permission, » et recevoir ensuite à Caen ses sévères admonestations. Quand il sollicita des lettres de noblesse ; « c'était surtout *t*, dit-il, en faveur de son frère auquel il avait de grandes obligations » ; et il allait même jusqu'à représenter au roi « que c'était à son secours et à ses soins qu'il devait tout ce qu'il avait fait d'estimable. »

(¹) Manuscrit autographe. Ce passage ne se trouve pas dans les mémoires imprimés.

Mais sa tendresse fut plus vive encore pour ses deux jeunes frères, qu'il avait formés lui-même à combattre à ses côtés, et pour lesquels il avait une sorte d'affection paternelle. Il eut la douleur de voir Etienne mourir à la fleur de l'âge, dans une descente sur les côtes d'Espagne pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Laissons le raconter ce triste évènement; c'est le passage le plus beau, le plus touchant de ses mémoires, celui qui montre le mieux la profonde sensibilité de son noble cœur.

« Je fis équiper une frégate de seize canons dont je donneai le commandement à un de mes jeunes frères, qui dans plus d'une occasion m'avoit donné des marques d'une valeur et d'une capacité audessus de son aage. Nous mismes ensemble à la voille et fuſmes croiser sur les côtes d'Espagne, où nous consommames la plus grande partie de nos vivres sans rien trouver; et comme nous com-mensions à manquer d'eau, je jugeai à propos d'aller en faire près de Vigo, dans l'espérance d'y rencontrer encore quelque capture. Sur cette idée, je fus mouiller entre ce port et les isles de Baionne, et n'y ayant rien découvert je m'attachéai à trouver un endroit propre à faire de l'eau.

« En effect, nous nous embarquasmes mon frère et moy dans mon canot avec quelques volontaires; et aiant remarqué un ance à main droitte, d'où paroissoit couler un ruisseau, nous avanceames pour la reconnoistre de plus près; mais en l'apro-

chant nous fusmes salués de plusieurs coups de fusil qu'on nous tira des retranchemens qui bordoient le rivage. Ma première pensée fut de retourner à bord de nos vaiseaux, affin de ne pas s'exposer témérairement ; cependant, comme j'y avois laissé l'ordre de nous envoier en cas de besoin un renfort dans nos chaloupes, mon frère, jeune homme ardent aux occasions d'honneur, me repré-senta qu'il seroit honteux de se retirer pour de malheureux paisans, qui n'étoient pas capables de tenir devant nous, qu'il falloit aller les attaquer et faire signe à nos vaiseaux de nous envoier du secours. Il faut avouer qu'une mauvaise honte et un ridicule point d'honneur l'emportèrent en cette occasion sur la répugnance que j'avois à suivre ce conseil. Je mis pied à terre suivi d'une vingtaine de jeunes gens qui estoient dans mon canot ; nous forceaunes, l'épée à la main, les retranchemens d'où l'on nous avoit tiré, et après en avoir chassé ceux qui les gardoient, nous nous establismes dedans en attendant le secours de nos vaiseaux. On nous envoia bientost cent cinquante hommes bien armés ; j'en laisseai vingt à la garde des retranchemens, sur lesquels je fis mettre les pierriers de nos chaloupes pour assurer notre retraite. J'en donneai cinquante autres à cominander à mon frère, avec ordre d'aller prendre à revers un gros bourg, où j'avois remarqué que les milices espagnolles c'es-toient rassemblées, tandis que je l'ataquerois de front avec quatre-vingt hommes qui me restoient.

« Dans cette disposition, je m'avanceai, tambour batant, vers l'endroit où je croiois trouver plus de résistance. Mon frère, jeune homme plein de feu, pressa encore plus sa marche, et se laissant emporter à l'ardeur de son courage, atqua devant moy les retranchemens du bourg qu'il prit à revers et qu'il emporta à la teste de sa troupe. Sa valeur lui devint funeste ; il receut en les franchisant le premier, une balle de fusil qui lui traversa l'estomac. Je combatois aussi de mon costé, et ayant forcé les retranchemens, j'étois occupé à faire donner quartier à quatre-vingt Espagnols qui avoient mis bas les armes, quand je receus cette triste nouvelle. Il est difficile d'exprimer à quel point j'en fus pénétré ; cet infortuné frère m'étoit encore plus cher par son intrépidité et par son caractère aimable que par les liens du sang. Je devins immobile à ce récit funeste, et tout d'un coup devenant furieux, je courus comme un fol vers ceux des enemis qui résistoient, et j'en sacrifiai plusieurs à mon ressentiment.

« Cependant tous mes soldats s'abandonnoient au pillage, et une troupe de cavalerie ayant paru sur une hauteur voisine, je repris un peu mes sens, et rassemblant la plus grande partie de mes gens avec assès de promptitude, je courus chercher mon frère. Je le trouveai couché sur la terre et baigné dans son sang qu'on s'efforceoit d'arrester : un objet aussi touchant m'arracha des larmes, je l'embras-

seai sans avoir la force de lui dire un mot, et sur le champ, je le fis transporter à bord de mon vaiseau où je l'accompagneai, ne pouvant me résoudre à l'abandonner dane le pitoiable estat où je le voiois. Je donneai en mesme temps ordre aux officiers de faire rembarquer tous mes gens, et je chargeai un de mes cousins germains, qui estoit premier lieutenant de mon vaiseau de les couvrir et d'assurer notre retraite, qui se fit sans confusion et avec peu de pertes.

« Mon frère ne vescut que deux jours et poussa son dernier soupir entre mes bras avec des sentiments de religion et une fermeté héroïque : la tendresse et la douleur me rendirent éloquent à l'exorter dans ces derniers momens, et je demeureai dans un accablement extrême. J'ordonneai qu'on levat l'ancre et qu'on mit à la voille pour porter son corps à Viana, place sur les frontières du Portugal, où je lui fis rendre les derniers devoirs avec tous les honneurs deûs à sa valeur et à son mérite qui certainement n'estoit pas commun. Toute la noblesse des environs assista à ses funérailles et parut fort sensible à la perte d'un jeune homme si bien fait et si valeureux.

« Ce triste devoir estant achevé, je repris la mer, et aiant rencontré un vaiseau holandois, je le joignis, m'en rendis maistre et le conduisis dans le port de Brest. J'y désarmeai mes deux vaiseaux, ayant l'esprit continuellement agité de l'idée de mon

frère expirant entre mes bras, qui me réveilloit en sursaut toutes les nuits, et qui pendant un fort long temps ne me laissa pas un moment de repos (1) ».

Qui faut-il admirer davantage de l'homme qui pleure ainsi la perte des siens, ou de l'écrivain qui écrit cette page « où tout est douleur et gémissements (2) » ? « La mort de son autre frère, qui périt de même quelques années après, victime de son courage, vint encore rouvrir cette cruelle blessure et « réveiller dans son cœur la touchante idée du premier. » « C'est ainsi, dit-il, que la parque inhumaine (3) m'enleva deux frères l'un après l'autre ; le caractère d'honneur que je leur avois connu dans un âge si tendre promettoit infiniment, et leur valleur m'auroit estimé d'une ressource infinie dans toutes mes expéditions. Je les aimois tendrement... et ce triste souvenir, malgré le temps et la raison, me pénètre encore d'une douleur très amère. » Homme aimable, que les plus graves préoccupations, la vie la plus aventureuse n'ont pu distraire des saintes affections ! une des dernières

(1) Manuscrit autographe.

(2) Fénelon, *Lettre à l'Académie*. Il eût loué le style de Duguay, qui réalise son idéal : « une simplicité pleine de vérité et de passion. »

(3) Manuscrit autographe. Duguay avait mis dans sa première rédaction « la barque inhumaine ». Son traducteur corrige cette naïveté pittoresque et met « la mort ».

lettres, la dernière peut-être que traça sa main, quelques jours avant sa mort, fut écrite pour recommander au roi sa famille (¹).

Toutes ces pertes déchirantes pour un cœur sensible, augmentèrent encore sa mélancolie naturelle. Il avait vu ses deux frères expirer sous ses yeux, il avait vu mourir tant de ses chers compagnons, et d'une mort si affreuse, que ces scènes de deuil ne pouvaient quitter son souvenir. Aussi, surtout pendant les dernières années de sa vie, il s'absorbait dans sa tristesse, et « souvent après lui avoir parlé on s'apercevoit qu'il n'avoit ni écouté, ni entendu (²) ».

(¹) Nous trouvons aux archives de la marine de Paris une ordonnance du trésorier général de la marine, datée de Versailles 22 octobre 1736, enjoignant de par le Roy de payer aux héritiers de Duguay-Trouin la somme de 2900 livres, appointements en qualité de lieutenant général des armées navales pour les mois de juin, juillet, août et 25 premiers jours de septembre.

Ibidem. Février 1780, lettre de M. Guillot, commissaire de la marine à Saint-Malo, informant le ministre de la mort de Mademoiselle de la Garde-Jazier, nièce de Duguay-Trouin, et demandant que la pension touchée par la défunte soit ajoutée à celle que sa sœur, Madame de Seré, touche au même titre; celle-ci étant septuagénaire et presque dans la misère. Ces documents montrent que les réclamations de Duguay en faveur de sa famille avaient été écoutées, et prouvent en même temps qu'il avait lui-même laissé peu de fortune, puisque ses héritiers directs étaient dans l'indigence.

(²) M. de la Garde, neveu de Duguay.

Duguay-Trouin avait donc conservé dans toute sa pureté le caractère et l'esprit breton : et même son éducation, son rang élevé ne l'empêchaient point de partager les naïves croyances du pays natal. Il en est une profondément gravée dans le cœur des habitants de nos contrées, c'est la foi aux avertissements surnaturels. Il est rare qu'un marin meure en mer sans que ses parents en soient avertis par une voix ou un bruit mystérieux qu'ils nomment un avènement. Le corsaire nous dit de même « qu'il étoit souvent poussé par une voix secrète à laquelle il lui étoit impossible de résister » ; et tenant à faire une déclaration plus explicite de ses opinions à cet égard, il écrit : « Comme je doibs la prise de ces deux vaisseaux à ce presentiment qui me fit demander contre la règle huit jours de croisière à mon équipage, je ne peux m'empescher de dire icy que j'en ai eu plusieurs autres qui ne m'ont pas trompé. Je laisse aux philosophes à expliquer la nature et le principe de cette voix intérieure qui m'a souvent annoncé les biens et les maux ; qu'ils l'attribuent s'ils veulent à quelque génie qui nous accompagne, à une imagination vive et eschauffée, ou à nostre âme elle-même qui dans des momens heureux perce les ténèbres de l'avenir pour y découvrir certains évènemens, je ne les chicannerai point sur leurs explications ; mais je ne sens rien de plus marqué dans moy mesme que cette voix basse

mais distincte et pour ainsi dire opigniastre qui m'a annoncé et m'a fait annoncer plusieurs fois à d'autres jusques au jour et aux circonstances des évènemens (¹). »

Toute la vie du marin est animée par la foi au monde invisible, par le sentiment religieux. Ce navire qu'il habite a reçu le baptême et souvent, à Saint-Malo surtout, le nom d'un saint : le capitaine ne manque jamais dans ses rapports de s'en déclarer « le maître après Dieu », se chargeant, « s'il plaît à Dieu » de le conduire à bon port. Le premier soin de Jacques Cartier en abordant au Canada est d'y planter la croix ; le malouin Garnier du Fougeray, envoyé par Louis XV (1721) prendre possession de l'île Maurice, y élève aussi une croix sur laquelle il grave, avec son nom et les armes de la France, cette touchante inscription :

*Lilia fixa crucis capiti mirare sacratæ :
Ne stupeas, jubet hic Gallia stare crucem (²).*

Saint-Antoine est l'Eole des marins ; c'est à lui qu'ils s'adressent pour qu'il fasse souffler le vent. Sainte-Barbe est la patronne des canonniers : son image décore la cabine du maître de cette arme.

(¹) Manuscrit autographe, passage omis dans les mémoires imprimés.

(²) « Admire ces lis gravés au sommet de croix : ne t'étonne pas, la France veut que la croix s'élève ici. » Ce Garnier du Fougeray fut anobli par Louis XV.

Saint-Elme est le Jupiter tonnant ; il allume, pendant l'orage, ces aigrettes de feu qui brillent aux extrémités des mâts.

Rien ne rappelle à l'homme le souvenir de Dieu comme un danger mortel : séparé de l'abîme par une planche fragile, il se sent constamment entre les mains de Celui à qui seul les flots obéissent. Quand la tempête déchaîne ses fureurs, le capitaine fait brûler un cierge devant l'image de la Vierge, étoile de la mer, patronne des naufragés. Si le péril devient imminent, l'équipage fait vœu d'aller à son retour remercier Marie en son sanctuaire de Saint-Jouan, ou en la miraculeuse chapelle de l'Epine : et sauvés du naufrage, on les voit, ces vaillants marins, accomplir leur pélérinage, pieds nus, parfois sur la terre glacée ; car leur premier soin est de remplir leur promesse, quelque rigoureuse que soit la saison. Partout, sur nos côtes, on trouve des marques de leur piété reconnaissante : ce sont des tableaux consacrant le souvenir des dangers qu'ils ont courus, des navires suspendus aux voûtes des églises, des statues de la Vierge, devant lesquelles leur famille va prier pour eux. Il en est une, vénérée entre toutes, c'est celle qui surmonte depuis bien longtemps la Grande porte de Saint-Malo ; elle a sa touchante histoire, et même, dit-on, elle aurait sauvé la cité des mains des Anglais.

Duguay-Trouin conserva toujours cette foi bretonne. Partout dans sa vie il voit l'action de la Providence ; c'est elle qui l'a fait marin et corsaire, alors que son père le destinait à l'état ecclésiastique ; c'est elle qui le sauve de la tempête, de la prison d'Angleterre ; aussi le premier élan de son cœur le fait tomber à genoux pour remercier Dieu. Rien n'est frappant, à ce point de vue, comme la manière dont il raconte plusieurs de ses batailles ; il y aperçoit l'intervention du Seigneur des armées, qui dirige les coups des ennemis. Après un rude combat qui s'est terminé à son désavantage, il écrit : « C'est ainsi que par une infinité de circonstances malheureuses, je perdis une des plus belles occasions de ma vie. La Providence qui me destinoit à d'autres travaux, ne voulut pas m'enrichir par la prise de ce vaisseau qui estoit d'une valeur immense ; elle permit d'abord qu'il fût abandonné légèrement, et ensuite qu'il s'échoua sur les brisans. Dans le moment que j'estois sur le point de le prendre une seconde fois, il semble que la volonté de l'Estre suprême se fût manifestée mesme au milieu du combat : trois boulets consécutifs me passèrent entre les jambes, mon habit et mon chapeau furent percés de plusieurs balles de fuzil, et je fus légèrement blessé de quelques éclats. Partout où je portois mes pas, les boulets venoient m'y chercher ; j'avoue que leur répétition importune me força d'y faire attention, et je me dis dans ce temps-là : tous

les efforts sont inutiles ; le danger qui te suit avec tant d'oppiniastreté doit te faire sentir que c'est en vain que tu te rouedis contre les décrets de la Providence. Mais comme pareilles imaginations paraissent souvent ridicules à certains esprits forts, cela ne m'empêcha pas de poursuivre les ennemis avec autant d'activité que si j'avois esté sûr du succès ⁽¹⁾ ».

Ce profond sentiment religieux anime toute sa conduite, et s'il ne corrige ses funestes habitudes, il lui inspire au moins ces remords salutaires qu'il ne cesse de manifester. Il exhorte ses frères à mourir d'une mort chrétienne ; dans le pillage de Rio-Janeiro, il montre le plus grand respect pour les objets du culte. « J'avois fait ramasser avec grand soin tous les vazes sacrés, l'argenterie et les ornements des églises qui furent mis dans plusieurs grands coffres, et avant de partir, je confiai ce dépôt aux Pères Jésuites, comme aux seuls ecclésiastiques qui dans ce pays-là m'avoient paru vivre morallement bien, les chargeant de les remettre à l'évêque du lieu ».

Nous trouvons dans Forbin un trait semblable, et digne d'être cité comme une preuve remarquable de cet esprit religieux des marins. C'était au bombardement de Lourano en 1701. « Le feu prit à

(1) Manuscrit 5937. L'infidèle traducteur remplace dans les mémoires imprimés « la Providence » par « la fortune » et supprime toutes ces touchantes réflexions.

l'église qui avait été pillée comme le reste du bourg, au tabernacle près, auquel personne n'avait touché. J'y courus, dit Forbin, pour faire enlever le Saint-Sacrement avant que le feu prit à l'autel. En entrant, je vis un matelot qui ouvrait le tabernacle, et qui ayant vu la sainte Hostie dans le soleil, et le ciboire où reposaient plusieurs autres petites hosties consacrées, saisi d'horreur, se prosterna sur l'autel à deux genoux, et cria à haute voix : « Mon Dieu, je vous demande pardon, je ne croyais pas que vous fussiez là ». A ces mots, s'étant retourné il me vit derrière lui ; et, appréhendant sans doute que je ne le fisse punir, il se sauva à toutes jambes.

» Je dis alors à un officier qui m'avoit suivi de prendre une nappe qui était restée sur l'autel, d'en envelopper le plus respectueusement qu'il pourroit le soleil et le ciboire, et d'emporter le tout au plus vite dans mon canot. En arrivant à bord, l'aumônier en surplis et en étole, vint prendre le Saint-Sacrement, le posa sur un petit autel qui avait été dressé exprès, et sur lequel il y eut des bougies qui brûlèrent toute la nuit. Pour essayer de réparer, autant qu'il était possible, la profanation qui avait été commise dans l'église, je fis publier un ban dans lequel j'ordonnais, sous peine de la vie, de rendre avant la nuit à l'aumônier tout ce qui avait été pillé, soit en ornements, vases sacrés, et autres effets consacrés au culte divin.

» Arrivé à Fiume, je souhaitai y faire porter ces objets, et priai de faire en sorte que le clergé se rendît en procession le lendemain sur le rivage, pour y recevoir le tout avec la décence qui convenait. Dès la pointe du jour, je fis parer mon canot avec un tendelet fort propre : on y dressa un autel, sur lequel on exposa le Saint-Sacrement. Les au-môniers en surpris s'embarquèrent et firent route vers la ville, en récitant debout des psaumes et d'autres prières de l'église. Un officier était dans le canot avec un tambour : cette petite flotte allait ainsi par un temps fort calme, qui laissant brûler les bougies qu'on avait posées sur l'autel, donnait lieu à un spectacle également touchant et nouveau ⁽¹⁾ ».

On trouverait plusieurs traits semblables dans la vie du volage Forbin, qui ne manquait pas en passant à Lorette « d'aller y entendre la messe et prier quelque temps devant l'autel de la Vierge ⁽²⁾ ». Les mœurs et les propos étaient souvent légers ; mais la foi était toujours vivante au fond des âmes.

Duguay conserva toute sa vie ces sentiments chrétiens. Ils le consolèrent dans ses maladies cruelles, et firent briller à ses yeux, par delà le tombeau, une immortalité plus précieuse encore que celle de la gloire.

(1) Mémoires de Forbin 565.

(2) Ibid. 567.

Tel fut le cœur de cet homme aimable, pieux, tendre, affectueux. Ces qualités se reflètent sur sa physionomie; ses portraits (¹), en effet, nous le représentent avec un visage jeune, beau, aux traits fins et délicats comme ceux de la femme : la douceur brille dans son œil ouvert, et sa bouche ne respire que la bonté.

(¹) Portraits, Ozanne. Plusieurs éditions des mémoires. Tableau dans la salle du Conseil à Saint-Malo. Ce tableau nous semble le plus fidèle, le plus conforme à la statue de Versailles, et aux nombreuses gravures que nous avons réunies. D'après ces documents, le tableau de la salle des grands hommes, et surtout la statue de la place Duguay-Trouin nous paraissent peu ressemblants.

CHAPITRE III

LE CORSAIRE

Autre aspect du caractère de Duguay-Trouin soldat et écumeur de mer. — Son courage, son humeur querelleuse, ses joyeuses folies. — Le capitaine : tactique dans les batailles, discipline de fer. — Révoltes et mœurs turbulentes des corsaires. — Duguay a un plan suivi, un noble but ; il peut être comparé aux grands généraux. — Injustes dédains de l'histoire pour ceux qui combattent sur mer.

Duguay-Trouin, cet homme sensible et rêveur, d'une nature si délicate, peut-il être même temps le farouche corsaire, et ne sommes-nous pas d'avance condamné par le poète qui veut que le caractère d'un personnage soit soutenu, « tel à la fin qu'on le vit au début » ?

La vie réelle diffère beaucoup de la tragédie et « l'homme, dit Montaigne, est un sujet merveilleusement ondoyant et divers », et Pascal l'appelle un monstre incompréhensible. Ce contraste s'est retrouvé souvent dans les grands marins. Qui eût vu Jean-Bart et Ruyter au sein de leurs familles, épanouissant leurs figures empreintes d'une bonhomie et d'une grâce attrayantes, eût pensé qu'ils étaient faits uniquement pour cette vie intérieure

et paisible : qui les eût contemplés dans la bataille trempés de sang et avides de carnage, les eût pris pour de féroces bandits. Tel Duguay-Trouin : les circonstances changent étrangement les hommes ; et dans ce cœur sensible que nous venons de peindre, bouillonnaient sourdement tous les instincts du corsaire, amour de la bataille, courage indomptable, humeur querelleuse, soif ardente du plaisir.

« Je conviens, dit-il, que mon inclination est portée à la guerre, que le bruit des fifres, des tembourgs, celuy du fuzil et du canon, tout ce qui en retrace l'image, m'inspire une joye martiale (¹) ». Le courage est la première vertu de celui qui combat sur mer, qui doit vaincre ou mourir sans reculer ; c'est aussi la plus naturelle : dans tout vrai marin il y a l'étoffe d'un corsaire. Habitué dès son enfance à grimper aux cordages à une hauteur qui donne le vertige, à braver chaque jour, simplement pour vivre, des périls que nous ne soupçonnons même pas, il se forme un caractère d'une trempe singulièrement énergique : le combat ne l'étonnera pas, il y est façonné.

Duguay-Trouin eut ce courage indomptable ; toute sa vie l'atteste. Il se précipita tête baissée au-devant du danger, sans jamais compter les ennemis ; quand des ordres supérieurs vinrent l'arrêter, il s'en plaignit amèrement. Un jour, le

(¹) Manuscrit 5937. Maximes inédites.

maréchal de Château-Renaud lui ayant défendu d'attaquer les Anglais qu'il jugeait trop supérieurs en nombre, « j'en fus extrêmement mortifié, dit le corsaire, par l'intérest que je prenois à la gloire des armes du Roy, qui auroient indubitablement triomphé dans cette occasion. J'en peux discourir bien scavamment, puisque peu de jours après j'eus le malheur de tomber au milieu de l'escadre anglaise ; les vaisseaux dont elle estoit composée, quoique en plus grand nombre estoient beaucoup moins forts... C'est le sort de presque tous les conseils tenus dans la marine de choisir toujours le party le moins honorable et le moins avantageux ; en effect dans toutes les occasions où le péril est grand et le succès tant soit peu incertain, c'est au commandant à décider sans assebler de conseil ; autrement la nature, qui abhorre sa destruction, suscite dans l'esprit de la plus part des conseillers tant de raisons plausibles sur les inconvénients à craindre que la plus forte voix l'emporte (¹) ».

En effet, si les corsaires réfléchissaient aux chances qu'ils ont d'être tués ou d'être pris, ils n'oseraient avec de si faibles armements quitter le port. Et cependant, à Saint-Malo, des frégates qui n'avaient pas vingt canons, ne craignaient pas de courir les mers couvertes des escadres ennemis : même de simples bateaux faisaient ce métier. Le capitaine Eustache Limbert s'embarquait en 1711

(¹) Manuscrit autographe.

sur le *Téméraire* de huit tonneaux, monté par vingt hommes armés de sabres et de fusils. Sur cette barque il allait jusqu'aux côtes d'Irlande, et rencontrant en route un brigantin de soixante tonneaux, l'enlevait et échangeait le *Téméraire* contre ce bâtiment, avec lequel il prenait encore quelques jours plus tard une frégate anglaise. Ainsi les Malouins faisaient la course avec des embarcations à peine suffisantes pour la pêche.

Leur courage naturel, au moins autant que l'appât du gain, les poussait à ces entreprises d'une incroyable témérité. L'un d'eux nous apprend que, pouvant faire aisément fortune dans une riche manufacture de Pondichéry dont le propriétaire l'aimait comme son fils, il s'enfuit, après quelques jours, de la maison de son bienfaiteur pour reprendre son premier état; « car, dit-il, le démon de la navigation lui rongeait le cœur (¹) ». Et pourtant quelle vie et quels tableaux ! « Notre belle frégate, continue le même corsaire après une de ces journées, qui la veille encore présentait l'aspect le plus animé et portait avec orgueil les couleurs françaises, n'offrait plus alors aux yeux de ceux qui l'avaient si bravement défendue que l'image de la destruction. Criblée de toutes parts de boulets et de mitraille et totalement démâtée ; son pont teint de sang et jonché de débris humains ; des fragments de mâture et de gréements recouvrant

(¹) Manuscrit du corsaire Angenard.

en partie des têtes, des jambes et des troncs d'hommes ; toutes les embarcations en pièces et dont les lambeaux venaient encore augmenter l'encombrement du pont ; telle alors nous apparut notre frégate (!) !

Et après de semblables scènes, ils recommandaient la campagne avec la même ardeur, le même entrain ; ils étaient comme enivrés de la passion du sang. On les compareraient volontiers à ces légendaires chevaliers du moyen-âge, qui s'en allaient en quête d'aventures, ne songeant qu'à pourfendre, à donner et à recevoir de grands coups. Cet esprit batailleur les possédait tellement, qu'à terre même ils ne pouvaient vivre en repos, battaient les bourgeois dont ils étaient la terreur, et s'assommaient entre eux. Tandis que les matelots livraient ces boxers meurtrières pour vider leurs différends, les capitaines, un peu moins sauvages, avaient des assauts en règle avec l'épée.

Duguay-Trouin ne perdit point cette habitude du duel contractée à l'université de Caen ; « il avoit même embarqué un jeune homme qui avoit été prévost de salle du coq maistre d'armes à Paris, pour lui donner leçon et l'entretenir dans cet exercice qu'il aimoit fort ». Aussi malheur à l'insolent qui avoit la témérité de lui faire la plus légère offense ; il voyait cet homme à la physio-

(!) Manuscrit du corsaire Angenard.

nomie si douce fondre sur lui avec toute l'impétuosité de la plus furieuse colère. Ce maître d'armes dont nous venons de parler, l'éprouva lui-même.

« Ce prévost ayant fait le mutin pendant la campagne, je l'avois fait mettre deux fois aux fers : touché de ce chastiment, il s'estoit vanté (à ce que j'apris dans la suite) qu'il s'en vengeroit à terre. En effect il eut l'impudence de publier à nostre retour à Saint-Malo qu'il avoit voulu me faire l'épée à la main et que je n'avois ozé. Ce fut un lieutenant de la garnison qui fut assès imprudent pour venir me le dire ; je lui demandai s'il scavoit la demeure de cet imposteur, il me répondit qu'ouy, et je sortis à l'instant pour l'aller relancer chès luy. Chemin faisant, je le trouvai avec deux autres breteurs au milieu de la Grandrue ; je m'avanceai pour le charger avec ma canne. Il pénétra mon dessein et vint sans balancer l'épée à la main ; je courus sur luy et le rencoigneay entre le mur et une charette qui se trouva là. J'estois si ému de colère que sans m'en apercevoir, je rompis mon épée à un demi pied de la pointe, et je le boureai de plusieurs coups qui ne percèrent point. Dans cette situation, un de ses camarades me donna un coup d'épée par derrière que je ne vis et ne sentis mesme pas. Cependant il accourut bien des gens qui nous séparèrent, et m'entraînèrent chès moy ; en y entrant ma mère s'aperçut la première du sang qui avoit taché le derrière de mon habit, et je sentis dans ce

moment ma blessure qui ne se trouva pas dange-
reuse (1) ».

Il eut un grand nombre de rencontres de cette espèce ; « il se battoit, nous dit-il, la nuit, à la lueur des lanternes des rues (2) ». Le commandant de la place fut obligé de la part du roi de lui interdire toutes voies de fait ; on le cita même, « on lui soufla une assignation devant MM. les Mares-
chaux de France (3) », juges des affaires d'honneur. Louis XIV avait établi ce tribunal composé de ses chers et bien aimés cousins, les mareschaux, chargés de terminer et juger les différends entre ses sujets, renouvelant les anciens édits et pro-
nonçant la confiscation des biens et la peine de mort « encore qu'il n'y ait personne tué ou blessé, car, disait-il, les plus pernicieux désordres sont engendrés par les duels, dont l'usage est non-seule-
ment contraire aux lois de la religion et aux nôtres, mais encore très préjudiciable à nos sujets et spé-
cialement à la noblesse dont la conservation nous est aussi chère qu'elle est importante à l'Etat ».

Ces règlements sévères, et d'ailleurs peu appli-
qués, n'empêchaient pas ces combats. Forbin, lui

(1) Manuscrit autographe, passage omis dans les mémoires imprimés.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

aussi, raconte qu'il en eut plusieurs ; en voici un des plus remarquables. « Je me battis avec le chevalier de Gourdon devant l'évêché ; je lui donnai un coup d'épée dans le ventre et un autre dans la gorge, où, par un coup de parade, mon épée resta. Me trouvant sans arme, je reçus un coup dans le côté, ce qui me fit reculer de quelques pas : dans ce moment mon épée qui était engagée dans la gorge du chevalier tomba à terre, il la ramassa. Je voulus alors me jeter sur lui ; mais en me présentant la pointe des deux épées : « N'avancez pas, me dit-il, vous êtes désarmé. Tenez, voilà votre épée ; vous m'avez crevé ; mais je suis honnête homme. » En achevant ces paroles, il tomba roide mort. Ce combat avait été trop public pour se flatter que la justice n'en prendrait aucune connaissance. Le père du chevalier envoya un gentilhomme sur le lieu pour s'informer ; et reconnaissant qu'il ne s'était rien passé entre nous qui ne fut dans les règles, il ne fit aucune poursuite. Cependant, le parlement d'Aix me condamna à avoir la tête tranchée ; mais j'obtins facilement des lettres de grâce et ne fis que quelques heures de prison (¹) ». Dans une autre circonstance, Forbin tua encore d'un coup de pistolet un homme qui l'avait renversé et le bourrait de coups. Ces marins qui jouaient si facilement leur vie, faisaient peu de cas de celle des autres, et pour un rien vous brûlaient la cervelle. Toutefois

(¹) Mémoires de Forbin.

nous ne voyons point que Duguay-Trouin, dans ses nombreux duels, ait jamais tué son adversaire.

Le corsaire malouin eut tous les défauts brillants de son époque. Il fut beau joueur comme Villars, comme Forbin, comme Louis XIV lui-même qui, le soir d'un deuil dans la famille royale, fit dresser les tables de jeu. Duguay nous dit qu'il jouait même assez heureusement, et se faisait ainsi des revenus pour fournir à ses autres plaisirs.

Le plaisir ! mot magique pour le corsaire, qui n'a pas moins d'attrait pour lui que la bataille, et que ses privations, ses périls le font rechercher avec une avidité fiévreuse. A terre, nous l'avons dit, ce ne sont que festins, jeux, orgies délirantes : sur mer aussi, parfois, les corsaires se mettent en fête, et veulent se réjouir malgré le capitaine et à ses frais. Celui-ci se plaint souvent dans ses rapports « que ses gens ont beu avec tant d'excès pendant la nuit qu'ils se sont enyvrés, sans qu'il ait esté dans son possible de les empescher, qu'ils ont pris des volailles dans les mues et les ont mangées, déclarant que toutes les victuailles leur apprênoient, qu'ils les avoient bien gaignées ; bien plus le capitaine ayant ordonné au garson de chambre d'aller tirer deux bouteilles de vin pour son souper, un matelot les a prises et les a beues en présence de l'officier en le traitant de coquin ⁽¹⁾ ».

(1) Archives de la marine de Saint-Servan. Rapport du capitaine J.-B. Gravé, 14 janvier 1690.

D'autres fois, ils s'égaient aux dépens de leurs ennemis ; même dans le combat apparaît leur humeur bouffonne. « Après un sanglant abordage avec les Anglais, dit un corsaire malouin, je reçus l'ordre d'aller amariner le bâtiment ; et je ne puis peindre l'étonnement que j'éprouvai à mon arrivée à bord, quand je me vis accueilli par de nombreuses salutations et de grands coups de chapeaux. Ma surprise était extrême, je l'avoue, et elle ne cessa que lorsque je reconnus que mon arrivée n'était pour rien dans toutes ces démonstrations. Nos boulets avaient brisé plusieurs cages et rendu la liberté à quatre ou cinq douzaines de poules, qui dans ce moment et comme pour reprocher aux Anglais leur lâcheté, donnaient de la tablature à une trentaine d'officiers en grand uniforme, qui, pour faire rentrer dans le devoir cette armée rebelle, s'escrimaient d'estoc et de taille et livraient un combat à mort à ce bataillon ailé. Je fis cesser le carnage, et j'ordonnai à tous ces braves de déposer leurs armes encore teintes et toutes fumantes de sang de poulet. Cet ordre fut exécuté, grade par grade, avec toute la décence qu'on pouvait attendre de ces vrais gentlemans. Les vingt-six poules, seules victimes de l'engagement, furent envoyées à bord pour être mise dans la chaudière de l'équipage, pour les punir du crime d'avoir, dans leurs évolutions, blessé à la figure un colonel,

un major, un capitaine de grenadiers portant moustache (¹) ».

Tantôt insouciants et railleurs, tantôt graves et mélancoliques, à la fois profondément religieux, et très souvent débauchés, ces corsaires ont des mœurs étranges ; c'est une nature brute, un sol peu cultivé qui produit de beaux fruits au milieu des ronces et des épines. Bien que plus poli par l'éducation, le caractère de Duguay-Trouin ne diffère point essentiellement du leur : il a leurs qualités et leurs défauts ; au milieu d'eux, il fait comme eux, « excepté qu'il n'aime ni le vin ni la table (²) » ; mais par ailleurs ses mœurs sont celles de son équipage.

Oui, puisque nous sommes au chapitre de ses défauts, il faut bien avouer ce que nous voudrions ensevelir dans l'oubli : ce grand capitaine n'eut point une vie chaste ; il confesse « que ses passions n'eurent presque point de bornes, et qu'il traînoit toujours après luy les mesmes foiblesses (³) ». Nous n'essaierons point de l'excuser en prétendant que ce vice, qui ravage l'âme, est le défaut des grands hommes, comme l'ont dit assez légèrement plusieurs de ses panégyristes, qu'il a pris soin de désavouer d'avance en flétrissant lui-même sa conduite et en

(¹) Manuscrit du corsaire Angenard.

(²) Mémoires de M. de la Garde.

(³) Manuscrit autographe, passage inédit.

pleurant sincèrement ses fautes. Cet accent d'amer repentir est sa meilleure justification, et personne n'a songé à le faire ressortir : nous pardonnons volontiers, comme Dieu pardonne, à ceux qui se repentent et s'accusent ; et les fautes des saints pénitents, disait Bossuet en parlant de Condé, sont effacées par leurs larmes. De plus, ces vifs remords exprimés par Duguay dans ses mémoires écrits vers l'âge de 45 ans, prouvent que le reste de sa vie fut pure et que son cœur ne fut jamais profondément corrompu : triste exemple néanmoins qui montre que la plus difficile victoire est encore de se vaincre soi-même.

Cependant ces désordres ne l'avaient point amolli ; il savait s'arracher avec violence à ces funestes entraînements pour poursuivre son noble but ; car, s'il n'y avait dans sa vie que des actes de courage entremêlés de honteuses aventures, il ne différerait point du vulgaire forban. Non, le sentiment de l'honneur et du devoir fut toujours le premier dans son âme ; ainsi, en racontant un de ses voyages à Paris, il nous dit : « Par malheur pour moy les occasions de servir le roi ne se présentèrent pas aussitost, elles m'auroient empesché de me livrer comme je fis à ma passion et d'entretenir mon habitude de libertinage ; cependant, las de mener une vie si honteuse, je pris tout d'un coup la résolution de m'arracher de Paris et de me

rendre au port Louis pour y armer (1) ». Ces sentiments élevés inspirent toutes ses démarches, brillent dans toutes ses actions. Il faut entendre avec quelle indignation il parle du misérable poltron qui baissa son pavillon devant les Anglais : bien que blessé et mourant, il fallut le supplier pour qu'il se rendît dans ce combat inégal.

Se rendre, se reconnaître vaincu, c'était l'épreuve la plus terrible, le coup le plus douloureux pour ces âmes fières et énergiques. C'est en termes déchirants que les corsaires dans leurs récits expriment cette situation cruelle : « Quel dut être notre désespoir, s'écrie l'un d'eux, dans ce fâcheux contretemps ! Après le combat le plus glorieux, vainqueurs de deux frégates dont chacune était plus forte en artillerie que la nôtre, remplis de l'espoir de voir le sol natal qui était là sous nos yeux, et que nous n'avions atteint qu'au travers des plus grands dangers, en nous couvrant de gloire ; et voilà qu'un de ces revers de fortune, d'autant plus cruel pour nous qu'il était inespéré, nous fait tomber au pouvoir d'une frégate ennemie, qui paraît là comme une fatalité et change en larmes de sang nos plus douces émotions. Le vaisseau vainqueur trouva encore sept canons montés dans notre batterie ; car, c'est l'arme du marin français, qui ne remet son glaive qu'en rendant son dernier

(1) Manuscrit autographe, passage inédit.

soupir (1) ». Admirables paroles dictées par l'honneur même !

Le corsaire malouin a la courtoisie de nos anciens chevaliers, même à l'égard de ses ennemis. Duguay-Trouin, après avoir vaincu le baron de Wassenaer, le traita avec la plus grande distinction. « J'alleai avec empressement, dit-il, lui offrir ma bourse et tous les secours qui estoient en mon pouvoir. Ce généreux guerrier dont la valeur m'avoit inspiré de l'amour et de l'émulation, ne voulut pas me faire l'honneur d'accepter mes offres ; il se contenta de me témoigner beaucoup de reconnaissance et de me dire qu'il se seroit plus aisément consolé de son malheur, s'il avoit pu se faire transporter à bord de mon vaiseau, où il estoit persuadé qu'il auroit receu tous les secours et toutes les honnêtetés qui auroient dépendu de moy. Je compris à son discours qu'il n'avoit pas lieu de se louer de ceux qui s'estoient rendu maistres de son vaiseau, et l'officier qui le commandoit en receut des reproches et des mortifications très sensibles ; et depuis ce temps-là, je n'ai pu le regarder de bon œil. En effect quiconque n'est pas capable d'aimer et de respecter la vertu dans son enemi mesme n'a pas le cœur bien fait (2) ». Duguay-Trouin réclamait aussi pour lui-même les justes égards qui lui étaient dûs ; nous avons vu que sa modestie ne

(1) Manuscrit du corsaire Angenard.

(2) Manuscrit autograph.

l'empêcha pas de protester vivement, dans son combat avec Nesmond, contre les accusations de lâcheté portées contre lui, et d'exiger, dans son expédition de Cadix, réparation des indignes traitements qu'il eut à subir.

Il nous est agréable de faire ressortir ce culte de l'honneur qui fut toujours cher aux Malouins, la marque distinctive de leur caractère, et la gloire de leur ville. Son noble emblème est l'hermine sans tache (¹) qui meurt plutôt que de se souiller. Combien de nos aïeux sont morts ainsi plutôt que de forfaire. Nouveau Régulus, Porcon de la Barbinais, envoyé par le dey d'Alger pour traiter avec Louis XIV de l'échange des prisonniers, après avoir échoué dans cette mission, revient à Saint-Malo, règle ses affaires, dit adieu à sa famille, à ses amis et retourne, esclave de la foi jurée, se remettre aux mains de son féroce vainqueur. Le capitaine Jocet, ne pouvant empêcher la douane espagnole de visiter son vaisseau, malgré les règlements, descend à la soute aux poudres, y met le feu et se fait sauter avec ceux qui ont eu la hardiesse d'outrager son pavillon. Ecoutez le corsaire Angenard, que nous nous plaisons à citer bien qu'il appartienne à la génération suivante, car il nous dit qu'il doit sa vocation « à la lecture des mémoires de Duguay.

(¹) Les armes de Saint-Malo sont de gueules ; hermine passante d'argent sur herse d'or mouvant de la pointe de l'écu.

Trouin, son compatriote, et que sa tête s'est tellement exaltée au souvenir des actions de ce héros qu'il brûle du désir de les imiter ». Voici un trait de sa vie que Duguay lui eût envié : « Nous étions, dit-il, prisonniers des Anglais, et comme cette nation était en guerre avec la France, nous ne fûmes point surpris, un certain jour, d'entendre battre le rappel dans toutes directions du fort, ni de voir entrer quelques instants après deux régiments qui se formèrent, dans la cour, en bataillon carré. On nous fit sortir avec plus de politesse que de coutume, et lorsqu'on nous eut placés au centre du carré, on nous annonça la loi martiale qui défendait de faire des prisonniers, qu'on avait ordre de massacrer tous les Français, que cependant ceux d'entre nous qui voulaient entrer au service anglais pouvaient sortir du carré.

» A cette invitation, cinquante étrangers, faits prisonniers au service de la France, et dix Français sortirent et allèrent se placer sous la protection des baïonnettes anglaises. L'ordre de charger les armes fut donné et exécuté ; et nous, dans ce moment solennel, nous entonnâmes le chant patriotique : « Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé ». Pendant ce temps-là les officiers anglais tenaient conseil, et, après quelques moments de délibération, la musique des régiments se fit entendre, et plusieurs officiers qui parlaient notre

langue, vinrent nous serrer la main (¹) ». C'est ainsi que les corsaires rencontrent le sublime sans paraître s'en douter ; pour nous, nous n'avions rien vu, même dans les poètes, qui soit au-dessus de cette scène : on passe bien des défauts à ceux qui ont de telles qualités.

II

Duguay-Trouin eut tous les talents, toutes les vertus qui font le grand capitaine, l'intelligence qui conçoit, la discipline énergique qui fait exécuter, le but élevé qui ennoblit l'action.

Sa vie, nous l'avons démontré, n'est pas une suite de combats sans ordre, sans plan suivi : il ne se contente pas d'écumer les mers au hasard : sans se rendre peut-être un compte bien exact de son rôle politique, il en a au moins l'intuition. Dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, il seconde la flotte et ruine le commerce ennemi ; dans la guerre de Succession, isolé, ne pouvant compter que sur lui seul, il se porte avec une promptitude, une audace merveilleuse, partout où le péril est plus pressant et son secours plus nécessaire, dans la Manche, dans l'Océan, sur les côtes d'Espagne ; et lorsque ces mers lui sont fermées, il ne renonce pas à la lutte et va désoler les colonies portugaises. L'expédition de Rio-Janeiro suffirait seule à prouver

(¹) Manuscrit du corsaire Angenard.

qu'il eut le coup d'œil sûr et rapide d'un habile général.

D'ailleurs cette vue juste, cette décision prompte est nécessaire au marin, au corsaire surtout qui ne peut le plus souvent prendre conseil que de lui-même et des circonstances. Cette habitude de l'initiative personnelle avait rendu Duguay-Trouin ennemi de ces réunions délibératives où l'on prétendait lui tracer un plan et une règle de conduite ; et nous savons avec quelle sévérité il jugeait la prudence timide de ses conseillers. Il dit même dans une autre circonstance : « Mes officiers que j'avois consultés me tournèrent tellement la cervelle que pour ne pas paroistre trop présomptueux dans mes sentiments, je crus devoir leur accorder quelques jours ; mais cette condescendance ne m'empeschoit pas de sentir que je m'exposois par leur conseil à un malheur sans remède. Je diray (par parenthèse) que c'est le premier conseil que j'ay tenu de ma vie pour aller combattre ou non, et que ce sera très certainement le dernier (¹) ».

Toutefois Duguay-Trouin savait allier la sagesse à l'audace et n'abandonnait rien au hasard. « Par l'arrangement, le bon ordre, et la disposition que j'établissois avant le combat, j'ay toujours mis mes équipages dans le cas d'être braves par nécessité, et dans une espèce d'impossibilité d'aban-

(¹) Manuscrit 5937.

donner leur poste, prévoyant en mesme temps tous les accidents qui pouvoient arriver dans une action, et mettant toujours les choses au pis affin de n'en être pas troublé, et de prendre des mezures d'avance pour y apporter remède, autant qu'il estoit possible (¹) ». Ainsi il sait s'arrêter pour réfléchir, et contenir son ardeur et celle de ses bouillants compagnons. Pour ceux-ci, la tâche était souvent difficile ; ils avaient d'ordinaire plutôt besoin d'être retenus qu'excités ; tous voulaient être à la place d'honneur et avaient peine à conserver leurs rangs.

« Jugeant que l'action allait être sérieuse, dit un corsaire de Saint-Malo, et ressentant intérieurement une certaine honte d'occuper un emploi qui me retenait au passage des poudres, moi qui avais toujours pris une part active à tous les engagements, je me rendis auprès du commandant et je le priai de m'assigner, pendant le combat, un poste plus honorable que celui qui m'était dévolu. Pourquoi voulez-vous, me dit-il, courir les dangers d'un combat, quand vous pouvez vous dispenser d'y prendre part ? Mon commandant, lui répondis-je, lorsque je pense à rester en bas pendant l'action qui se prépare, le sang qui coule dans mes veines se porte vers mon cœur avec violence, et je crains qu'il ne m'étouffe. Je vous prie donc en grâce de de m'accorder cette faveur. Il me dit que j'étais

(¹) Maximes inédites, manuscrit 5937.

un sot avec une tête malouine, et me plaça à une pièce du gaillard d'avant qui fut démontée à la première volée (¹) ». Les lâches étaient bien rares à bord des navires de course; quand il s'en rencontrait, Duguay-Trouin les ramenait au combat à coups de sabre et de pistolet.

Il faisait régner sur ses équipages une discipline de fer: « J'ai toujours été fort attentif à faire observer une exacte discipline, ne souffrant pas qu'on se relaschat sur ses devoirs, ou sur la régularité du service, que l'on passat sous quelque prétexte que ce fut les ordres que j'avois une fois donnés, ne promettant jamais récompense ou punition sans que cela n'ayt été suivy d'un prompt effet (²) ». Plus les corsaires sont braves, plus ils sont difficiles à maîtriser, et, si le capitaine n'y prend garde, ils le craindront bientôt aussi peu que les ennemis. Qui pourra les arrêter dans l'enivrement de la victoire? « La meilleure partie de mon équipage, dit Forbin, était sur le vaisseau qui brûlait, où ils pillaiient de toutes mains, sans s'embarrasser du danger où ils étaient. » (³) De même l'oisiveté à bord fomentait ces désordres.

A chaque page des archives de la marine on trouve des rapports constatant ces révoltes. Ainsi,

(¹) Manuscrit du corsaire Angenard.

(²) Manuscrit 5937, maximes inédites.

(³) Mémoires de Forbin.

le 14 janvier 1690, « Noble homme J.-B. Gravé, capitaine du navire de Saint-Malo nommé la *Royale*, déclare qu'il relascha à Morlaix à cause de la tempête, pendant lequel temps les mathelots de son équipage firent plusieurs séditions et rebellions, et d'un commun consentement refusèrent de faire le travail du navire et de l'appareiller, criants tous qu'ils ne vouloient pas aller plus loin, et descendre à terre. Ils menacèrent même de braquer des canons pour tirer dans la chambre, tellement que le capitaine fut obligé pour les faire obéir de prendre deux pistolets, et d'aller à l'escouille leur ordonner de monter sur le pont. Alors se présenta le nommé Joseph Levesque, quartier-maistre, lequel fit refus de monter sur le pont et empêcha l'équipage. Cependant le cinquième jour le capitaine les obliga de mettre à la voille. Ils prirent un navire anglois en tirant dessus plus de trois cents coups de canon et plus de deux mille cinq cents coup de fuzil (¹) ». De retour à Saint-Malo, le capitaine voulut rester en rade pour les empêcher de descendre à terre et d'abandonner le navire sans le désarmer, ce qu'ils faisaient d'ordinaire ; mais, pendant qu'il était en ville, ils mirent à la voile pour venir mouiller en Rance, « maltraitèrent l'officier Desnottes de plusieurs paroles, comme de bougre et de Jean foutre, et commirent plusieurs autres insolences que la bienséance ne permet

(¹) Archives de la marine de Saint-Servan.

pas de coucher par escrit. Puis voulant venir à terre, le sieur Desnottes descendit dans le bateau pour les empêcher ; mais, ils l'insultèrent de diverses manières en le prenant à la cravate, à la gorge et le frappant de plusieurs coups, et dans l'intervalle d'autres matelots estant aussy descendu dans le bateau pour se révolter contre le sieur Desnottes, il fut constraint pour la seureté de sa personne d'appeler les autres officiers à son secours. En outre, conclut le rapport, ils ont volé dix haches d'armes, six pistolets, trois fuzils et une al-fange (¹) ».

De même, un mois après, 2 février 1690, les matelots du vaisseau le *Soleil* de Saint-Malo, « se révoltent et après s'estre saisis de haches et autres armes deffensives, ils dirent qu'il falloit se révolter, menasant de casser la teste au premier officier qui voudroit s'emparer de leurs personnes, et dans cette fougue donnèrent plusieurs coups de haches d'armes dans les chaudières et coffres qui estoient entre les ponts. Le capitaine estant de retour, fit mettre aux fers le sieur Le Lon qui faisoit des jurements exécrables (²) ». Voilà la vie intime des corsaires ; ce sont des lions dans une cage ; le capitaine à fort à faire pour les dompter. D'un autre côté, le carcan et la prison ont peine à suffire au grand nombre des déserteurs, qui après avoir

(¹) Archives de la marine de Saint-Servan.

(²) Ibid. rapport du capitaine.

touché leurs avances, débarquent et se sauvent au cap Fréhel (¹).

Duguay-Trouin n'était pas homme à tolérer de semblables abus; malheur au déserteur ou au rebelle qui tombait sous sa main: « Mon maistre canonnier m'ayant déserté, dit-il, je le retrouvai peu de jours après dans une plase qui donne sur la marine; je voulus le saisir; il fit un saut en arrière et eut l'insolence de mettre la dague et l'épée à la main. Je courus sur lui et l'aiant blessé d'abord en deux endroits, il prit le parti de chercher son salut dans la fuite; ma légèreté naturelle me l'auroit fait atteindre dans un instant, si une troupe de Portugais mettant aussi l'épée à la main ne s'estoient présentés pour me fermer le passage. Je m'avanceai dessus à bras racourcy, et m'ouvrant chemin, je regoignis ce déserteur. Desja je levois le bras pour le sabrer, quand je heurtai du bout du pied contre une pierre, qui de la vitesse dont j'allois, me fit donner du nez en terre avec tant de violence que j'en eu les mains et le visage tout en sang. Cet accident lui donna le temps de se sauver dans une église voisine; (c'est un asile en ce païs

(¹) Nous avons trouvé aux archives de la marine de longues listes de ces déserteurs, qui, au sortir de la rade de Saint-Malo, conduisaient, malgré le capitaine, le navire au cap Fréhel et bornaient là leur voyage.

là), et les moines suivant leur louable coustume firent évader ce quoquuin (¹) ».

Dans cette scène rapide apparaît toute l'impétuosité de cette nature ardente qui ne peut souffrir la moindre contradiction. Ailleurs, après avoir exposé les principes qui ont réglé sa conduite, il nous dit : « Quoyque ces différentes maximes soient par elles-mêmes assès estimables, j'avoueray à ma honte que je les ay quelquefois un peu ternies par une vivacité trop outrée dans les occasions où j'ay cru que l'on ne faisoit pas bien son devoir. Ce premier mouvement m'a souvent emporté à des procédés trop vifs, à des termes peu convenables à la dignité d'un commandant qui doit se posséder et n'employer jamais son autorité qu'avec modération et sang froid ; mais comme ce deffaut est dans le sang, tous mes efforts joints à une très longue expérience n'ont pu que le modérer et non le détruire entièrement (²) ».

Malgré cette rigueur et cette sévère discipline, Duguay-Trouin était très aimé de ses équipages ; car lui-même avait pour ses hommes la plus grande affection. « J'avois une grande attention, écrit-il, à conserver mes équipages et à ne jamais les exposer mal à propos ; aussy en estoient-ils si bien persuadés qu'ils ne manquoient presque jamais d'exé-

(¹) Manuscrit autographe, passage omis dans les mémoires imprimés.

(²) Maximes inédites du manuscrit 5937.

cuter avec activité, soit à la mer, soit à terre, les ordres et les mouvements que je leur avois marqués. Estoit-il question de joindre ou d'éviter avec plus de vitesse les vaisseaux enemys, je ne craignois pas de faire mettre tous mes gens à fond de calle ; parce que j'étois assuré qu'à mon premier signal, ils se mettroient à leurs postes sans y manquer. Souvent mesme au milieu du combat, je les ay fait tout d'un coup se coucher sur le ventre sur le pont, dans la veüe de les épargner, et j'ay toujours remarqué qu'ils en combattoient après cela avec plus d'ardeur et de confiance (¹) ».

Lui-même volait à leur secours dans la bataille et s'exposait à périr pour les sauver. « Je demeurai de l'arrière de mes camarades pour les couvrir, faisant en cette occasion l'office du bon pasteur. Dieu bénit mes soins et permit... que les enemis s'opiniastrent à me suivre et à me combattre... C'est celle de toutes mes aventures qui m'a le plus satisfait, et qui m'a paru la plus propre à m'atirer l'estime des cœurs vraiment généreux (²) ». Après le combat, il était très consciencieux dans le partage du butin, « et loin de s'attacher sur l'exemple de tant d'autres à piller les prises qu'il faisoit, et à s'enrichir de ce qui ne lui estoit pas deub, il a souvent employé ce qui lui appartenloit légitimement à gratifier au sortir d'une action les officiers,

(¹) Ibid.

(²) Manuscrit autographe.

soldats et matelots, quand ils s'estoient distingués (¹) ». Ainsi, en 1707, il pria le roi de reverser une pension de mille livres qu'il lui avait accordée sur un de ses officiers qui avait été blessé.

Nous avons déjà entendu les éloges qu'il pro-digue à ses compagnons, les témoignages qu'il rend à leur valeur, les récompenses qu'il ne cesse de réclamer pour eux, écoutons encore cette conve-sation à la cour de Louis XIV. « Je me rendis auprès de Sa Majesté pour luy représenter de vive voix les services des braves qui s'estoient distin-gués sous mes ordres. Ce fut dans cette occasion qu'ayant eu l'honneur d'entretenir le Roy sur le détail de mon dernier combat, je profitay avec em-pressement de cette occasion pour lui faire con-noistre toute la valleur de M. le chevalier de Tourouvre. Je lui fis une peinture si vive de l'in-trépidité de cet officier que Sa Majesté se tournant vers M. Buscas, lui demanda si son ami feu Ruitter en auroit fait autant. Il répondit qu'on ne pouvoit rien adjouter au portrait que je faisois du meritte et de la valleur du chevalier de Tourouvre. M. le maréchal de Villars qui estoit présent adjouta la dessus des particularités très avantageuses, qui prouvoient que la valleur et la probité estoient héréditaires dans la maison de Tourouvre. On peut encore y joindre la modestie ; car, je n'ay veu de ma vie un guerrier plus intrépide et en mesme

(¹) Manuscrit 5937. Maximes inédites.

temps plus modeste. J'ai esté bien aise de rapporter ces circonstances pour faire connoistre que l'émulation entre les gens d'honneur ne les empesche pas de se rendre réciprocquement justice avec une satisfaction intérieure que les faux braves ne connoissent pas (¹) ».

Le plus humble matelot, quand il se distingue, est récompensé par Duguay-Trouin, et le récit de ses exploits trouve place dans ses mémoires. « Avant de terminer la relation de ce combat, dit-il, je ne dois pas oublier l'action d'un de mes contre-maistres qui sauta le premier à bord du vaisseau le *Comberlan* par dessus son beaupré rompu, et qui pénétra à son pavillon pour le baisser : il estoit occupé à en couper la drisse, quand il vit les soldats anglois, qui s'estoient tenus ventre à terre, s'avancer sur luy le sabre haut. Dans ce péril imprévu, il conserva assès de jugement pour jeter à la mer le pavillon anglois, et pour s'y jeter ensuite luy-mesme. Il eut aussi la présence d'esprit de ramasser ce pavillon dans l'eau et de gagner à la nage une chaloupe que le *Comberlan* avoit à la remorque. Il en coupa le cablot et arriva vent errière par le moyen d'une voille qu'il trouva dedans. Dans cet équipage il se rendit à bord du vaisseau *l'Achille* qui estoit resté en travers. Le pavillon dont je parle ici, fut porté dans l'église Notre-Dame

(¹) Manuscrit 5937.

à Paris avec ceux des autres vaisseaux anglois ; et sur le compte que je rendis au Roy de cette action, Sa Majesté voulut le récompenser d'une médaille d'or et faire maistre d'équipage ce vaillant homme, affin d'entretenir l'émulation et de faire voir au public que ce grand prince ne laissoit jamais une action de valleur, dans le moindre de ses sujets, sans la reconnoistre par quelque grâce ⁽¹⁾ ». Duguay-Trouin pourrait s'appliquer à lui-même ces paroles, qui peindraient fidèlement sa conduite à l'égard de ses équipages ; « ses bons procédés, il en convient, lui avaient gagné les cœurs de ses officiers et de ses soldats ⁽²⁾ ».

(¹) Manuscrit 5937.

C'esi ici le lieu de mentionner une anecdote glorieuse pour Duguay-Trouin. « En 1733 reparut à la cour de Louis XV un marin, un corsaire vêtu de l'habit qu'il portait autrefois. C'était un costume peu en harmonie avec les nouvelles habitudes, sans doute quelque vieux pourpoint troué par les balles ennemis ; car les marins de cour qui circulaient alors dans l'antichambre du roi, toisant du coin de l'œil l'homme et l'habit avec dédain, se demandaient entre eux quel était cet individu qui se permettait de s'introduire à la cour dans un pareil accoutrement. Heureusement Duguay-Trouin était là qui les entendit : car ils n'auraient peut-être pas épargné l'insulte au vieux marin. « Comment, vous ne le connaissez pas ? leur dit-il. C'est le plus grand homme de guerre que la France possède à présent, c'est Cassard. Je donnerais toutes es actions de ma vie pour une des siennes. Avec un seul vaisseau, il faisait plus que d'autres avec une escadre entière ».

Guérin, *Histoire de la marine* II, 335.

(²) Manuscrit 5937 Maximes inédites.

Que reste-il à faire pour terminer le portrait de ce grand capitaine ? Avons-nous besoin de nous arrêter longtemps à démontrer qu'il eut un plus noble but que le pirate, qu'il ne travailla pas pour faire fortune lui dont l'âme était dévorée « de zèle pour le service du Roy et de l'Estat ». Après avoir pris tant de vaisseaux et conquis une florissante colonie, il ne laissa qu'un bien médiocre, et dans ses combats, ses compagnons, d'après son propre témoignage, lui représentaient parfois que « ses armateurs auroient lieu de lui reprocher de préférer sa gloire à leurs intérêts ». Enfin, le trait dominant de son caractère et de sa vie se trouve dans cette fière déclaration qu'il faisait, en 1709, à Pontchartrain : « Je ne cherche en servant bien que le plaisir de bien servir ».

Ce zèle, ce désintéressement, toutes ces qualités de l'homme aimable et du vaillant soldat brillèrent en lui jusqu'à la fin de sa vie : nous en avons une preuve précieuse dans sa correspondance avec le ministre en 1735, année qui précéda sa mort. L'étude de ces nombreuses lettres inédites, qui permettent de le suivre pour ainsi dire jour par jour au terme de sa laborieuse carrière, nous fera embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de son caractère et achèvera le portrait de l'illustre marin.

Bien qu'il n'ait plus l'occasion de combattre sur mer, il ne cesse cependant de se rendre utile à la France en essayant de réorganiser la marine pour

la tenir prête à une lutte qu'il attend toujours. Le matériel est vieux et usé, il le répare ; les vaisseaux sont en nombre insuffisant, il en construit ; ce n'est plus le commandant, le corsaire ; c'est le constructeur, l'ingénieur habile. Il surveille tout par lui-même avec un zèle infatigable, il entre dans tous les détails du métier ; il écrit au ministre :

« Sur l'ordre que vous m'avez donné de construire à Brest deux vaisseaux de 74 canons, j'ay l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'il convient au service du Roy d'augmenter leurs proportions ordinaires d'un pied et demi de largeur et de quatre pieds de longueur. Cette augmentation mettra les constructeurs en estat de leur donner un sabord de plus à chaque batterie, et comme elle ne change en rien la grosseur des membres, des baux et des bordages, que d'ailleurs la hauteur des œuvres-mortes et le creux de la cale sont toujours les mesmes, il n'en coûtera pas plus au Roy, et vous aurez des vaisseaux de 80 canons capables de résister aux vaisseaux de premier rang ⁽¹⁾ ».

Duguay-Trouin a un but en demandant ces réformes ; il prépare un nouveau plan de guerre maritime. Désespérant d'obtenir d'un ministère parcimonieux des ressources suffisantes pour cons-

(1) Au ministre. 16 mai 1735. Toutes ces lettres que nous allons citer sont extraites des Archives de la marine de Paris. Elles sont très précieuses pour cette époque de la vie de Duguay peu connue des historiens.

truire une flotte considérable, il veut rendre ses bâtiments propres à faire une guerre de course. C'est ce qu'il expose dans sa lettre du 6 juin : « Je vois avec un extrême plaisir que vous n'oubliez pas la moindre des représentations que j'ay eu l'honneur de vous faire sur tout ce qu'il convient d'observer pour distribuer les vaisseaux par escadres d'une fason propre à désoler nos voisins en cas de guerre. Mais, Monseigneur, soyez, je vous en suplie, persuadé que ce n'est pas sans réflexion que je vous ay proposé de faire donner aux vaisseaux, qu'on va construire, un pied de plus de largeur et quatre de plus de longueur. Cette augmentation leur donne plus de maturé et de voiles, c'est un avantage qui doibt les rendre supérieurs aux autres, bien loin de leur être préjudiciable pour la vitesse ; j'en ay fait convenir les constructeurs dont j'ay trouvé les chefs prévenus contre, et où j'ay entendu des raisonneurs qui m'ont fait hausser les épaules et me retirer doucement chez moy. Si la guerre se déclare, les évènemens pourront vous faire connoistre qu'il se trouvera des cas où il conviendra de nous réunir tous par le moyen de nos corvettes, affin d'estre en estat d'attaquer toutes les flottes qui se trouveroient escortée par un grand nombre de vaisseaux de guerre, conformément aux avis que nous en rece-

vons, ou bien d'aller insulter et brûler les ennemys jusque dans leurs ports, suivant les conjonctures ; dans l'un ou l'autre cas, nous trouverons plusieurs vaisseaux de 1^{er} rang, et nous serons faschés de n'en avoir pas au moins quelques-uns qui en approchent. Au reste, Monseigneur, quand vous me ferez l'honneur de me croire, j'en seray fort aise pour le bien de la marine, et quand vous ne le jugerez pas à propos, je n'en feray pas moins bien mon devoir ⁽¹⁾ ».

Duguay-Trouin fait toutes ces représentations, car il connaît les forces navales des ennemis ; il prévient le ministre « qu'ils auront quelques vigoureux coups de collier à donner, vu que le moindre des vaisseaux anglais actuellement armés est de 60 canons ⁽²⁾ » On veut condamner le vaisseau le *Sceptre* ; « mais il a lui-même examiné et calculé son plan, et contre l'opinion commune il croit que ce vaisseau se trouvera fort bon ⁽³⁾ ». Il en est d'autres qu'il transforme, qu'il améliore : « M. de Nesmond lui a déclaré que le *Triton* n'étoit propre qu'à engager une escadre qui seroit rencontrée par des forces supérieures, et à se faire prendre après s'être fait hacher en pièces, qu'il ne pourroit en aucun sens faire honneur à celui qui le monteroit, de manière que, malgré l'envie qu'il avoit de servir,

(¹) Au ministre. 6 juin 1735.

(²) 17 juin.

(³) 17 juin.

il aimoit mieux rester à terre que de se charger de ce vaisseau en l'estat qu'il étoit. ». Duguay se propose, en diminuant sa mûre, d'en faire un des meilleurs de toute l'escadre (¹).

En même temps il s'occupe, avec un soin minutieux, des munitions, des approvisionnements : il écrit au ministre, le 5 janvier : « J'ay l'honneur de vous remettre ci-joint un estat en trois colonnes sur lequel j'ay celuy de vous prévenir avec un petit raisonnement dont vous prendrez le bon et laisserez le mauvais. Je fais actuellement dresser un estat de toutes les menues armes, des grenades et des petits boulets pour mitrailler qui sont nécessaires aux vaisseaux que vous ferez armer (²) ».

Le personnel de la marine est aussi l'objet de ses soins : la discipline y est relâchée ; il s'applique à corriger ces abus : « Messieurs les officiers de plume, dit-il dans son rapport, se sont mis sur le pied de ne vouloir délivrer qu'au seul écrivain du Roy copie de l'inventaire d'armement, quoiqu'il soit de l'intérêt du service d'en donner en même temps à tous les capitaines et que l'ordonnance le porte positivement, dont il arrive des inconveniens et disputes qu'il est bon d'éviter. Je suis persuadé que vous aurez la bonté de donner vos ordres là-dessus (³). » D'autre part, comme l'embarquement des

(¹) 22 juin.

(²) Au ministre.

(³) 5 janvier 1735.

hommes se faisait d'une façon fort irrégulière, et un peu suivant le caprice des officiers, Duguay-Trouin ordonne que les capitaines président eux-mêmes aux réparations de leurs navires, et que les soldats viennent à bord dès que les vaisseaux sont sortis de carène ; « car c'est un usage pratiqué dans tous les temps, et quoy non seulement est de l'ordre et du bien du service, mais encore qui est absolument nécessaire pour la sûreté des vaisseaux du Roy ; n'y ayant point d'officiers de vaisseau, ny d'officiers de port qui puissent jamais en répondre sans une garde commandée par des officiers, attentifs à faire des rondes fréquentes surtout pendant la nuit, sans quoy les matelots que l'on envoie travailler à bord courroient risque de mettre le feu à tout moment dans l'entre pont et dans les fonds de calle avec leurs pipes ; on a déjà trouvé d'endormis dans une soute. Cependant, Monseigneur, j'ay pris patience dans les premiers jours dans l'espérance que vos ordres ne tarderoient pas à y remédier ; mais je serois blâmable si je gardois le silence sur ce danger continual que courrent des vaisseaux dont le commandement m'est confié, et le public pourroit me reprocher que je me suis endormy dans une occasion également délicate et intéressante ⁽¹⁾ ».

Nous pourrions facilement multiplier ces témoignages de l'infatigable activité de Duguay-Trouin

(1) Au ministre. 25 juillet 1735.

en puisant dans les rapports nombreux et détaillés qu'il adresse au ministre pendant cette année ; mais ces preuves nous semblent suffire, et le mérite de son zèle ressortira mieux encore, quand on verra que ces travaux continuels se faisaient au sein même de la maladie et des plus cruelles souffrances.

La santé de l'illustre capitaine, déjà profondément altérée par les guerres du règne précédent, était alors dans l'état le plus déplorable. L'hiver rigoureux qu'il essuya à Brest, en surveillant lui-même la construction et la réparation de ses vaisseaux, acheva de ruiner ses forces. Il écrivait au mois de mai : « La rigueur de l'hiver a mis ma santé dans l'état le plus triste, et la continuation du vilain temps ne m'ayant permis aucun exercice, la goutte aux deux pieds s'est mise depuis huit jours de la partie, avec un rhume affreux qu'y met le comble à mes souffrances. Je ne vois de ressources pour mon rétablissement que dans le changement d'air et le retour du beau temps ; aussy, Monseigneur, d'abord que je pourray me soutenir et me faire transporter, permettez-moy d'aller respirer l'air de la campagne, et ensuite prendre les eaux de Lanion, au cas que vous ne jugeriez pas ma présence ici absolument nécessaire (¹) ». Maurepas lui accorda cette faveur, et, en le remerciant, Duguay lui disait avec l'accent triste d'un malade

(¹) Au ministre, 16 mai.

qui désespère de sa guérison : « Je profiteray, Monseigneur, de la permission que vous me donnez d'aller chercher mon rétablissement dans l'usage des caux et dans un air plus doux aussy tost que je pourray me mettre en chemin. L'hyver affreux que je viens de passer à Brest, m'a mis dans un estat à désespérer de pouvoir y en passer un segond sans succomber. Croiez que cela ne m'empeschera pas de vous obéir, mais je suis sûr que vous n'exigerez pas de moy l'impossible⁽¹⁾ ». Cependant, il était de retour à Brest quelques jours après, il avait repris ses occupations, sans que la maladie l'eût abandonné, au point qu'il ne pouvait plus écrire lui-même ses lettres : « Si je n'ay pas l'honneur de vous escrire moy mesme contre ma coutume, disait-il au ministre, c'est que je suis affligé d'une fluxion sur les yeux et d'un grand mal de tête, qui m'en ôtent la liberté et celle de vous faire des raisonnemens aussy bien suivis que je le souhaiterois⁽²⁾ ».

Sa fortune était dans une situation aussi précaire que sa santé. La position qu'il occupait à Brest ne l'avait pas plus enrichi que les nombreuses prises qu'il avait faites autrefois dans ses courses ; au contraire, son séjour en cette ville avait achevé d'épuiser ses ressources ; en effet, ayant sa maison à Paris et y résidant lorsque ses fonctions ne

(1) 6 juin.

(2) 17 juin.

l'appelaient pas dans son département, il était contraint à une double dépense (¹). Pour surcroît d'infortune, les modiques appointements qu'il recevait du trésor ne lui étaient pas payés : on lui devait neuf mois de l'année précédente. (²). Il était obligé de s'humilier jusqu'à faire des réclamations à ce sujet. « Vous savez, Monseigneur, écrivait-il en janvier 1735, que depuis quatre ans je m'épuise en voyages, transports et ventes de meubles et renouvellement de ménage ; je m'endette tous les jours de plus en plus ; et si vous n'avez pas la

Vous scavez, Monseigneur, questant party de Paris avec précipitation, le lendemain d'un violent accès de fièvre, je n'ay pu mettre mes affaires en règle, et que depuis ce temps je suis demeuré chargé du loier d'une maison où j'ay tous mes meubles, avec deux domestiques et des chevaux que je n'ay jamais pu vendre, quoique j'ay donné plusieurs fois l'ordre qu'on s'en défit à quelque prix que ce pût être : Monsieur de Coulanges qui les a gardés quelques mois en est témoin. Aussy je vois que c'est une nécessité que j'aille moi-même sur les lieux pour m'en débarasser ainsy que du bail de ma maison qui finit à la Saint-Rémy, et aussy pour faire transporter tous mes meubles à Brest, au cas que le service du Roy demande que j'y établisse ma demeure ; car, quoique j'ay tout lieu de craindre qu'un second hyver n'achève de m'y accabler, et que le séjour de Paris me soit à tous égards plus favorable, le service du Roy fait taire dans mon cœur toute autre considération, et je périrai plutost que de démentir la confiance dont le Roy et ses ministres m'honorent. 1 août 1735. Archives de la marine de Paris.

(¹) Au ministre 1 août 1735.

(²) 22 juin.

bonté de me faire paier tout ce qui m'est deu de l'an passé, je seray à plaindre. J'ay une chétive pension de mille livres sur le trésor roial réduite à 800 livres, et dont il m'est deu les deux années 1733 et 1734. Il auroit de la justice à m'en faire expédier les ordonnances (1) ».

Ces plaintes ne lui étaient point dictées par l'intérêt, mais par le besoin ; il songeait moins à lui-même qu'au service de la France dont nul souci, nulle douleur ne pouvait le détourner : il était prêt à donner pour elle les misérables restes de sa santé et de sa fortune. « J'ay encore quelques ressources, disait-il quelques mois plus tard, et je suis déterminé à sacrifier le peu qui me reste de bien et de forces au service du Roy et l'Etat. Le meilleur spécifique pour ma santé est une prompte occasion de tirer l'épée, et de me venger de toutes mes souffrances sur les enemis de sa Majesté (2) ».

On se figurerait difficilement avec quelle impatiente ardeur ce grand homme, au sein de si cruelles épreuves, aspirait à voir la guerre se rallumer : l'âme du corsaire était toujours jeune dans ce corps accablé par les maladies. D'ailleurs sa longue expérience lui faisait craindre que la France ne s'endormît dans une paix trompeuse, où ses forces achevaient de se paralyser, où celles de ses ennemis se développaient dans une sécurité com-

(1) 5 janvier.

(2) 25 juillet.

plète. Malgré ses efforts, il voyait notre marine dépérir et s'éteindre entre ses mains faute d'une activité indispensable ; il ne craignait pas de s'en plaindre ouvertement : « Je vois bien que tout cecy se passera sans que nous aions la moindre occasion de faire sentir au Roy l'ardeur que nous avons tous pour sa gloire et pour son service. J'en suis d'autant plus touché que tous nos jeunes officiers ont grand besoin d'estre exercés aussy bien que nos mathelots, quy sont neufs dans les vaisseaux du Roy au-delà de ce que l'on peut penser. D'ailleurs, nous n'avons plus d'officiers mariniers et c'est une nécessité d'en faire, ou de se résoudre à abandonner la marine. Je ne doute nullement, Monseigneur, que vous n'en sentiez la nécessité et que vous ne la représentiez fortement à sa Majesté et à son Eminence : je ne l'exagère point ; voilà sur quoy vous pouvez compter (¹) ».

Toutefois il comprend avec regret, « par la lenteur avec laquelle l'ordre du Roy est exécuté, que l'intention de sa Majesté n'est autre que de faire voir aux puissances maritimes qu'il tient des forces navales toutes prêtes à barrer leurs desseins et empescher leurs démarches qui seroient suspectes : Ainsy toutes les apparences sont que notre zèle et nos dépenses seront inutiles (²) ».

Enfin, au mois d'août, il a quelque espoir de

(¹) Au ministre, 16 mai.

(²) Au ministre, 22 juin 1735.

recommencer la lutte, il se hâte d'écrire au ministre : « On assure qu'il va se tenir un congrès à Aix-la-Chapelle. Si cette nouvelle est vraie, ne jugeriez vous pas à propos que j'eusse l'honneur de me rendre près de vous pour avoir l'honneur de vous entretenir, encore plus à fond que je n'ay fait, sur les mesures qu'il convient de prendre pour désoler nos voisins en cas de guerre? Il y a bien des articles à prévoir là-dessus, qui paraissent de peu d'importance et qui sont pourtant très nécessaires. D'ailleurs, je pourrai vous rendre compte de quelques remarques que je ne dois pas confier au papier, et dont le service du Roy demande que vous soyez informé ⁽¹⁾ ». On sent à ces paroles, que Duguay-Trouin est prêt à s'élancer à la bataille. Il ne peut consentir à abandonner cette espérance qui lui semble le salut pour notre marine et pour les graves intérêts qu'elle représente; il écrit encore à la fin de cette année, « qu'estant à la veille d'une guerre avec les puissances maritimes, il convient d'accélérer la construction des vaisseaux et de prendre toutes les mesures qui peuvent nous mettre en état d'abaisser l'orgueil Britannique quand il voudra nous faire la loy ⁽²⁾ ». Telle a été, en effet, l'œuvre laborieuse de toute sa vie, et c'est elle qu'il poursuit jusqu'à son dernier jour, réalisant ces belles paroles, expression sincère et vraie

⁽¹⁾ 1 août.

⁽²⁾ 25 septembre.

de son dévouement absolu à la patrie : « Mon courage et mon zèle viendront à bout de tout, et quand je sceaurois ma perte certaine, vous ne me verriez pas reculer tant qu'il s'agit de servir le Roy et l'Estat ⁽¹⁾ ».

Ces soucis, ces maladies, ces contradictions d'une cour qui répond peu à ses efforts, n'ont point aigri son aimable caractère, diminué cette bienveillance pour tous ceux qui l'entourent, dont nous avons déjà rencontré tant de preuves dans son histoire. Outre la parfaite convenance qui règne toujours dans ses rapports officiels avec le ministre, on y trouve encore des marques d'un sincère attachement ; ainsi, dans cette lettre qu'il lui écrit pour le féliciter de sa guérison, à la suite d'une maladie qui lui avait causé les plus vives inquiétudes. « Je puis vous assurer, Monseigneur, que la confirmation du rétablissement de votre santé répand icy dans tous les cœurs la joie la plus sensible et la moins fardée : il est certain qu'elle m'a mis un baume dans le sang qui suspend mes douleurs habituelles, parce que je compte bien que la triste expérience de votre dernière rechute vous rendra atentif à ne pas donner à votre estomac affaibli, et même à votre esprit, plus de travail qu'ils n'en peuvent supporter pendant votre convalescence. C'est la grâce que j'ose vous demander au nom de toute la marine que vous avez fait trembler ⁽²⁾ ».

(1) Au ministre 4 juillet. — (2) 1^{er} août.

La souffrance rend parfois les hommes égoïstes : elle n'avait point produit cet effet sur l'âme de Duguay-Trouin : il veillait même avec une sorte de tendresse paternelle sur la santé de ses officiers : « J'ay l'honneur de vous rendre compte, écrivait-il au ministre, que l'air de Brest fait à succession de temps une impression si funeste sur la santé de M. de la Rochallard, que, pour peu qu'il y séjourne davantage, je suis persuadé qu'il y succombera. Vous seriez sans doute fasché, Monseigneur, de perdre un officier de cette distinction ; j'ose vous demander très respectueusement en grâce d'avoir la bonté de luy escrire qu'il peut sans différer se rendre à Paris, où il a plus d'une fois rétably sa santé promptement et sensiblement. Vous connaissez sa valeur, son zèle et son caractère plein d'honneur ; il peut encore en se rétablissant servir très utilement le Roy, et je suis convaincu que vous vous ferez un plaisir de nous le conserver. Mais il est nécessaire que nous aiez la bonté de luy escrire ; car autrement il périra plutost que de vous le proposer ⁽¹⁾ ».

Ainsi Duguay-Trouin a toujours pour ses équipes ce dévouement, cette sollicitude attentive et délicate qui lui conciliaient autrefois leur affection. Il nous dit même qu'à Brest, « malgré ses souffrances continues, il n'a point cessé de tenir table, et d'avoir, soir et matin, des couverts

(1) Au ministre. 25 septembre.

prets pour tous les officiers de terre ou de mer qu'y ont voulu lui faire cet honneur, affin d'entretenir leur estime et leur bienveillance dans le commandement qui lui est confié ». Il s'occupe encore des plus humbles matelots, il réclame pour ceux qui sont venus de la province de Bretagne et surtout de Saint-Malo, « il ne peut pénétrer les raisons qui empêchent de s'en servir sur les vaisseaux du Roy, vu que ces misérables méritent bien cette légère compensation pour tous les sacrifices qu'ils ont faits (¹) ».

Nous retrouvons encore dans les lettres de Du-guay-Trouin de cette année plusieurs de ces instantes prières que nous l'avons souvent entendu adresser au ministre en faveur de ses officiers. Modeste et réservé quand il s'agit de sa personne, il devient pressant et presque importun quand il veut obtenir quelque récompense pour ses amis. « J'ay pris la liberté, Monseigneur, de vous témoigner combien j'ay été mortifié de ce que vous n'avez rien fait dans le dernier remplacement en faveur de MM. du Bois de la Motte et de Saint-Hilaire. Je le suis doublement de ce que vous avez oublié dans cette occasion de procurer à MM. de Martenne et de Boisjellan les croix de Saint-Louis que vous aviez eu la bonté de me faire espérer. Permettez-moy de vous repré-

(¹) 1^{er} juillet.

senter une seconde fois que ces deux lieutenants sont deux des meilleurs officiers de la marine, que plusieurs de leurs cadets, de ceux même qui n'ont pas vu le feu ont obtenu cette grâce, et qu'il y en a peu dans tout le corps qui se soient trouvés à des actions plus vives et en plus grand nombre que ceux-cy. Je me suis vanté d'obtenir cette grâce de la bonté et de la confiance dont vous nous honorez; si vous ne l'accordez pas à présent, il demeurera pour constant que je n'ay aucun crédit auprès de vous, et le service n'en ira pas mieux. Vous voiez avec quelle ardeur je sacrifie ce qu'y me reste de santé et de ressources, je seray bien malheureux, si vous n'avez au moins quelque égard à mes représentations, lorsque je les fais pour de dignes et de très dignes sujets. J'ose vous suplier de ne pas me refuser cette consolation; assez d'autres motifs chagrinants s'opposent au rétablissement de ma santé (¹) ».

Il s'oublie lui-même, il ne songe à faire valoir ses propres services qu'au profit de ses gens, qu'il regarde comme sa famille. Si on le refuse, il revient à la charge et parle avec une entière liberté: « Je suis sensiblement touché, Monseigneur, de ce que dans le dernier remplacement vous n'avez rien fait pour MM. du Bois de Lamotte et de Saint-Hilaire, pour lesquels vous m'aviez fait l'honneur de

(¹) Au ministre, 4 juillet 1735.

me promettre votre protection. Je suis honteux de voir entr'autres le premier, malgré ses services, son mérite et ses talents qui certes sont très distingués, demeurer lieutenant de vaisseau. Je le juge capable non seulement de bien commander quelque vaisseau que ce soit, mais encore plusieurs joints ensemble, tant je lui connois de valeur, de prudence et de sang-froid dans l'action (¹) ».

Ainsi Duguay-Trouin parlait à Maurepas comme autrefois à Pontchartrain, et fidèle jusqu'à la fin à ses anciens compagnons d'armes, il se complaisait à faire leur éloge, montrant qu'une âme noble ne songe point à s'élever aux dépens d'autrui, et qu'un grand capitaine oublie sa propre gloire pour rehausser le mérite de ceux qui se sont associés à ses travaux.

Cependant ses forces diminuaient de jour en jour; il se fit transporter à Paris, et les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir de guérison. Il écrivit alors au cardinal de Fleury pour lui recommander une dernière fois sa famille. Le ministre lui répondit : « Si j'ai différé, Monsieur, de répondre à votre lettre du dix-sept, ce n'a été que pour pouvoir la lire au roi, qui en a été attendri, et je n'ai pu moi-même m'empêcher de répandre des larmes : vous pouvez être assuré que S. M. sera disposée, en cas que Dieu vous appelle à lui, à

(¹) 1^{er} juillet.

donner des marques de sa bonté à votre famille ; et je n'aurai pas de peine à faire valoir auprès d'elle votre zèle et vos services. Dans le triste état où vous êtes, je n'ose vous écrire une plus longue lettre, et je vous prie d'être persuadé que je connois toute l'étendue de la perte que nous ferons, et que personne au monde n'a pour vous des sentiments plus remplis d'estime et de considération que ceux avec lesquels je fais profession, Monsieur, de vous honorer (¹) ».

« Après avoir reçu ce dernier témoignage des bontés du Roy, et de l'estime de M. le cardinal de Fleury, Duguay-Trouin ne pensa plus qu'à la mort : et cette mort méprisée dans les combats, mais qui a effrayé quelquefois les plus grands capitaines, qui l'attendoient dans leur lit, ne parut pas à M. Duguay différente de ce qu'il l'avoit vue si souvent, et ne lui causa pas plus d'allarmes. Il l'attendit avec toute la fermeté qu'un grand courage peut donner, et après avoir rempli tous les devoirs de la religion, il mourut le 27 septembre 1736 (²) ».

(¹) Septembre 1736, publiée dans les mémoires imprimés.

(²) Mémoires de M. de la Garde, édit. de 1740. Duguay ne s'était point marié. Sa sœur Charlotte, et son frère ainé moururent en 1737. Nous n'avions trouvé aucun document qui nous permit d'affirmer que Luc Trouin eût obtenu le titre de chevalier de Saint-Louis qu'il sollicita en 1706. Il l'obtint certainement à ce moment, ou plus tard, car il porte ce titre dans le registre des décès. Il est enterré dans la cathédrale de Saint-Malo.

IV

Aimable et aimant, ayant à la fois le cœur le plus sensible et le plus vaillant, fidèle à ses amis, au roi, à la patrie, trouvant en lui-même assez de ressources pour concevoir, exécuter les plus étonnantes entreprises, et pour les raconter avec vérité et chaleur, écrivain remarquable et grand capitaine, tel fut ce héros que nous nous sommes complu à peindre et que nous quittons à regret : heureux si nous avons pu le faire connaître, car cette connaissance suffit pour l'admirer et l'aimer.

Rien n'est capricieux comme la gloire : « Si j'avais en ma possession, dit Montaigne, les événements incogneus, j'en penserois très facilement supplanter les cognueus : on n'est pas toujours sur la brèche, à la teste d'une armée, comme sur un eschaffaud ; on est surpris entre la haye et le fossé, il faut tenter fortune contre un poulailler, il faut dénicher quelques chétifs harquebuziers d'une grange, entreprendre seul, selon la nécessité qui s'offre. Et si on y prend garde, on trouvera, à mon avis, que ces moins éclatantes occasions sont les plus dangereuses ». Ce jugement nous semble s'appliquer de tous points aux combats des corsaires ; il explique cet oubli injuste dans lequel leurs exploits sont presque ensevelis. Le récit de leurs batailles semble bon tout au plus à fournir des anecdotes pour amuser l'enfance.

Cependant le courage des marins n'est pas in-

férieur à celui des généraux : ils doivent même davantage payer de leur personne, ne pas se contenter d'organiser et de surveiller un mouvement stratégique, mais s'élancer les premiers à l'abordage, ou se tenir sur l'endroit le plus élevé du pont, en vue et exposés à tous les coups. De plus, leur rôle actif pendant une guerre ne se borne pas à quelques rencontres avec l'ennemi, il leur faut livrer des combats journaliers ; et un Malouin pouvait affirmer avec vérité de Duguay-Trouin, dès l'année 1709, « qu'il avoit assisté à plus de batailles et vu plus de sang répandu sur son pont que quatre capitaines bout à bout (¹) ».

Sans doute, les officiers qui combattent sur terre ont une part considérable dans la défense du pays, et sont chargés parfois de disputer pied à pied le terrain aux envahisseurs : mais est-ce donc que l'importance de la marine peut être secondaire dans une contrée qui a une si belle et si vaste étendue de côtes ? Que deviendront les populations riveraines, si les marins ne les défendent ; comment le commerce se fera-t-il, s'ils ne le protégent ? Privées de leur secours, nos colonies finiront par tomber aux mains des Anglais, et pour avoir dédaigné cet utile élément de la force nationale, Napoléon lui-même devra céder devant un peuple qu'on ne peut vaincre que sur mer. Mais le Français volage accorde peu d'attention et d'estime à ceux de ses

(¹) Archives de Saint-Malo. Manuscrit GG, 341.

défenseurs qu'il ne voit pas combattre, qui ne posent pas devant lui comme sur un « eschaffaud. »

En revanche, les généraux, dont le rôle est éclatant et public, sont sûrs de fixer les regards et d'obtenir les faveurs. Au XVII^e siècle, tous les yeux les contemplent, leurs moindres actions volent de bouche en bouche et leur font décerner le titre de sauveurs de l'Etat : les courtisans leur tressent des couronnes, le maître les fait asseoir à sa table et les charge d'honneurs. Pendant leur vie, la littérature est à leur service pour transmettre leurs exploits à la postérité, l'Histoire semble leur réservier ses temples (¹), la Poésie les montre en compagnie de Mars et de Bellone (²), et après leur mort, Bossuet du haut de la chaire chrétienne, appelle leurs compagnons et la France entière à pleurer autour de leur tombeau. On a raison, on ne peut trop louer ceux qui versent leur sang pour nous défendre : mais pourquoi les noms des Du guay-Trouin et des Jean-Bart, même des Duquesne et des Tourville, paraissent-ils si pâles auprès de ceux des Turenne et des Condé : cette comparaison même ne semblera-t-elle pas une sorte de sacrilège, ou du moins un étrange paradoxe ? Et cependant est-il, au XVII^e siècle, une vie plus merveilleuse que celle de ce corsaire qui, né dans une des plus

(¹) Nous avons fort peu d'histoires de la marine.

(²) Bientôt avec Grammont courent Mars et Bellone.

humbles villes de Bretagne, d'une famille obscure, s'élève par son seul mérite et sa seule initiative au rang des plus grands généraux, livre plus de cent batailles, et, sans autre crédit que son courage, arme des escadres entières, se fait conquérant et preneur de villes ? Pourtant ces héroïques marins ne verront point les honneurs venir les chercher ; ce n'est qu'après l'avoir sollicité qu'ils obtiendront un titre de noblesse : après leur mort, quel orateur s'avisera de prononcer leur oraison funèbre ? ce n'est pas pour ces obscurs serviteurs que se font les harangues officielles (¹).

Mais le peuple, plus équitable en ses jugements, sait mieux les apprécier. Ses récits de la veillée et ses chansons rustiques rediront longtemps leurs exploits. Le nom même du grand Condé est déjà oublié sous le chaume du paysan de nos contrées ; tandis que les noms glorieux des Jean-Bart et des Duguay-Trouin y sont toujours familiers, et leurs aventures étonnantes ne cesseront point d'être populaires.

La ville où naquit Duguay-Trouin, la vieille cité corsaire, qui partagea ses travaux, encouragea ses efforts en s'associant aux hasards de ses entreprises, n'a point oublié ce héros, sa gloire la plus pure, la plus éclatante. Sa statue (²), leçon toujours

(¹) Cependant Thomas, de l'Académie, a fait un éloge de Duguay dans ce style exclamatif que Voltaire appelait du Galli-Thomas.

(²) Par Molchneth, inaugurée le 16 février 1829.

vivante, décore sa plus belle place : son portrait est dans la salle des délibérations, et ainsi sa grande âme « si zellée pour le bien de l'Estat » semble encore présente aux assemblées de la communauté pour les animer de son esprit patriotique et chrétien. Enfin, le corsaire (¹), dans son riche costume des batailles, la main sur son épée, se tient debout dans la cour du château de Versailles, à la vraie place que doit lui assigner l'histoire, au milieu des plus grands hommes du siècle de Louis XIV.

(¹) Cette statue fut exécutée par Dupasquier en 1818.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Rapport de Duguay-Trouin à son retour des prisons d'Angleterre. 30 juin 1694

(Extrait des Archives de la marine de Saint-Servan.)

A comparu René Trouin, sieur Dugué, ex-capitaine, cy-devant commandant la frégate du Roy la *Diligente*, armée en course contre les ennemis de l'estat par compte des particuliers, par devant Jean Richome, sieur de la Touche, lieutenant général de l'admirauté à Saint-Malo, conseiller du Roy.

Lequel a déclaré que la ditte frégate est du port d'environ 400 tonneaux, armée de 36 pièces de canon, 2 pierriers et autres menues armes, et de 250 hommes d'équipage. Le 16 janvier dernier sortit de Brest, le 3 de mars, à la hauteur du cap Saint-Vincent, prit un navire chargé de caisses d'oranges..... Le 12 de may, il fist rencontre d'une escadre de six gros navires de guerre anglais, avec lesquels après s'estre battu depuis 10 heures du matin jusqu'aux 3 ou 4 heures de l'après-midi, que se voyant dégraié de ses manœuvres et démasté, il fut constraint de se rendre ne pouvant plus manœuvrer la ditte frégate, ni se défendre de ses ennemis qui s'estant rendu

maistres de la frégate, l'emmenerent avec son équipage à Plymouth, où ils furent faits prisonniers jusqu'au 18 du présent mois qu'il trouva moyen de sortir de sa prison et d'achepter un batteau dans lequel estant embarqué avec Nicolas Thomas, sieur Dupré, lieutenant, le sieur l'Hermitte, chirurgien, et Pierre Legendre, vollontaire, ils arrivèrent à la coste de Bretagne, dont ils sont venus par terre en cette ville, où ils sont arrivés depuis quelques jours. Lecture faite au dit sieur Dugué de la présente déclaration, en présence des cy-devant nommés de son équipage, ils ont tous dit et affirmé qu'elle estoit véritable en tout son contenu, et ont signé.

La signature de Duguay figurée dans l'autographe est extraite de ce rapport.

II

Relation de la Navigation de M. Duguay-Trouin

29 mars 1697.

Le sieur Duguay-Trouin commandant les vaisseaux le *Saint-Jacques-de-Victoire*, le *Sans-Pareil* et la *Le-honorat*, dont ce second est monté par le sieur Boscher de Saint-Malo, et l'autre par le sieur Lafontaine Venedy, estant sorti de Brest le 17 de ce mois, fit rencontre le 22 de la flotte de Bilbao de 19 vaisseaux marchands convoyés par trois vaisseaux de guerre hollandais ; scavoir l'admiral de 54 canons, le second de 52 et l'autre de 32, les deux premiers ayant de 250 à 260 hommes d'équipage chacun, et l'autre de 110. Ils les conservèrent pendant deux jours, le gros temps les empeschant d'attaquer, et le 24, lorsqu'ils estoient prêts de le faire, ils firent heureusement rencontre de deux corsaires de 30 canons, l'un

nommé la *Falvère* commandé par le sieur Desaudrés Dufresne; l'autre nommé l'*Aigle* étoit commandé par le sieur de Belleisle de Saint-Malo. Ils convinrent tous ensemble, comme il se faisoit tard, de les attaquer le lendemain à la pointe du jour, pour estre en lieu d'en prendre davantage, et voici l'ordre de combat dont ils convinrent.

Le *Saint-Jacques* devoit attaquer l'admiral, après avoir essuyé les premières volées des deux autres qu'il falloit passer pour le joindre; la *Falvère* devoit le suivre et luy aider à réduire l'admiral, s'il neut pas esté suffisant luy seul; l'*Aigle-Noir* fut destiné pour attaquer le petit convoyeur, après avoir donné sa bordée au second, que le *Sans-Pareil* devoit ensuite aborder dans le désordre où les volées de ces trois premiers vaisseaux devoient l'avoir mis; pour la petite frégate la *Lehonnorat* elle estoit commandée pour donner sur les marchands. Mais la manœuvre que firent les trois Convoyeurs fit changer ce dessein, et le *Saint-Jacques* fut obligé d'aborder le second qu'y étoit le plus proche. La *Falvère* qu'y le suivoit voyant l'admiral et l'autre revirer de bord pour venir au secours de leur camarade, se mit entre le *Saint-Jacques* et eux et fut obligée d'essuyer le feu des deux, ensuite elle aborda le plus petit parce que le *Sans-Pareil*, qu'y survint, coupa le chemin à l'admiral et l'aborda; pour l'*Aigle-Noir*, voyant tous les vaisseaux abordés, il demeura en panne pour savoir celuy de ses camarades qu'y en auroit besoin, le *Saint-Jacques*, après quelque résistance, jeta 120 hommes et quatre officiers à bord du vaisseau qu'il avoit abordé et l'enleva. La *Falvère*, qu'y avoit abordé le petit avec avantage, le contraignit de se rendre; et cependant déborda sans pouvoir mettre que peu de monde à son bord à cause du gros temps et de la situation de l'abordage; ce qu'y fit que l'*Aigle-Noir*

s'attacha à l'amariner. Pendant ce temps le *Sans-Pareil* qui estoit à bord de l'admiral, et incommodé par le grand feu de l'enemy, fut obligé de larguer et l'on crut même qu'il alloit bruler entièrement, le feu ayant pris dans son gaillard quy sauta en l'air, ce qui l'obligea de s'éloigner pour éteindre son feu et boucher les coups de canon à l'eau. Il fut constraint de se tenir tout le reste du jour dans cette situation. Ce que voyant le *Saint-Jacques*, et que l'admiral n'ayant plus à qu'y parler faisoit force de voiles pour s'enfuir, il résolut de l'aborder tout denué de monde qu'il estoit, ne lui estant pas possible de réduire autrement un vaisseau quy estoit beaucoup plus fort de canons que luy, et le joignit donc et l'aborda assez heureusement, ils restèrent dans cet estat demie heure pendant laquelle l'ennemy se défendoit mieux qu'on ne l'attaquoit, et obliga même par sa manœuvre le *Saint-Jacques* de déborder. La *Falvère* en ayant connaissance fit ses efforts pour prendre la place du *Saint-Jacques*, elle ne put cependant bien aborder l'ennemy quoiqu'elle luy eut jeté un grappin à son bord. Elle resta donc un peu derrière, et le *Saint-Jacques* revint une seconde fois raborder le convoyeur, après avoir remis le reste de son équipage quy estoit un peu en désordre de la résistance de l'enemy. Il resta à bord environ une demi-heure avant de pouvoir jeter du monde dans le vaisseau, à cause de son feu continual et de la grosse mer ; cependant quelques-uns des plus déterminés commençoiient à l'escalader, lorsque la *Falvère* quy essaioit depuis longtemps de l'aborder, vint le faire fort à propos et luy donner une trentaine de ses gens. Ce rapport, joint à ceux quy estoient déjà à bord de l'enemy et de ceux qu'on y fit aller l'épée dans les reins, fit qu'on se rendit enfin maistre de ce vaisseau. L'*Aigle Noir* après avoir amariné le petit convoyeur donna sur les marchands avec la *Lehonorat*. Le *Sans-Pareil* resta

toujours à se raccomoder. Le sieur Duguay-Trouin commandant le *Saint-Jacques* coulant bas d'eau ne put songer après ce combat qu'à se radoubler et même il a été à deux doigts de sa perte. Le sieur Langavan, commandant pour lors la *Falvère*, se trouva encore en estat de poursuivre les marchands dont il en a amariné trois ; on ne sait pas encore ce que l'*Aigle-Noir* en a pu prendre. La petite frégate la *Lehonnorat* en a pris quatre entre lesquels il y en a deux qui disent avoir passeport de Monseigneur l'Admiral. Pour le *Sans-Pareil*, on ne l'a point revu depuis.

L'admiral hollandais a eu 80 à 90 hommes tués ou blessés ; l'on ne sait point encore le nombre des tués ou blessés des autres vaisseaux. Le *Saint-Jacques* a eu environ 55 à 60 hommes hors de combat, entre lesquels il y a trois officiers blessés à mort. Le capitaine de la *Falvère* ayant été tué dans le commencement du combat rendu contre l'admiral, le sieur de Langavan, capitaine en second, prit sa place et s'acquitta de son devoir avec beaucoup de bravoure comme il paraît par l'abordage qu'il fit.

Fait à Lorient, le 29 mars 1697.

DUGUAY-TROUIN.

(*Archives de la marine de Paris.*)

III

Lettre de Duguay-Trouin au comte de Toulouse

Paris, 22 avril, 1712.

Je prend la liberté d'adresser à votre Altesse Sérénissime un mémoire de tous mes services, la suppliant très

XXIV.

humblement de le lire avec sa bonté accoutumée et de m'accorder l'honneur de sa protection, si Elle juge que je n'en suis pas indigne, il vous fera connaître, Mgr, que je ne me suis pas donné un seul moment de repos, et que j'ai toujours sacrifié mon plaisir, mon bien et ma santé. Elle est présentement si chancelante que pour la rétablir, j'ay absolument besoin d'aller chercher dans mon air natal le repos et la tranquillité. J'ose, Mgr, suplier très humblement votre A. S. de considérer qu'après une suite continue de fatigues et de dangers, je me verray privé des honneurs de la guerre, si dans cette occasion, elle n'a pas la bonté de me protéger ; et je n'emporteray de tous mes services aucune consolation, si elle ne fait pas rejoaillir ses bontés sur mes officiers qui m'ont segondé avec honneur et désintéressement. J'ose vous assurer, Mgr, que malgré les exagérations de mes armateurs sur les pillages, il y en a un bon nombre qui méritent d'être distingués des autres et auxquels ces Messieurs ne rendent certainement pas justice : J'ose espérer que votre A. S. ne les abandonnera pas. Je suis avec un profond respect de V. A. S. Mgr, le très humble et très obéissant serviteur. Duguay-Trouin.

(Archives de la Marine de Paris, 17. 1. 6.)

IV

Lettre de Luc Trouin pour justifier son frère, après son expédition de Rio-Janeiro.

Brest le 4 mars 1712.

Monsieur,

Comme mon frère, quy est party d'icy depuis trois jours pour se rendre à Saint-Malo et de là à la Cour, me charge

d'ouvrir ses lettres, je vois par celle que vous aviez eue la bonté de luy écrire le 27^e du passé, l'avis que vous lui donnez au sujet de prétendues marchandises embarquées sur son escadre et destinées aux mers du sud. J'ose vous assurer, Monsieur, que c'est une vraye suposition, et que non seulement il n'y en a point eu d'embarquées, mais que aucun des directeurs ny personne n'y ont jamais pensé. J'en suis sy certain, par ce qu'on ne pouvoit le faire sans ma participation, que sy on peut prouver que quy que ce soit en ait mis pour la valeur d'une pistole, je me soumets à estre enfermé dans la Bastille le reste de mes jours, et à payer à l'armement cent mille livres d'amende : après cela je ne suis point surpris de ce que la jalouzie et l'envie fait inventer pour diminuer le mérite de l'action de mon frère. Vous verrez, Monsieur, par le mémoire cy-joint, que je prends la liberté de vous envoyer, et auquel je répondrai qu'on l'attaque par d'autres endroits, et qu'on cherche à lui imputer d'autres fautes, mais comme sa conduite a esté aussy juste et aussy régulière en toute chose qu'on le pouvoit souhaiter ; ces éclaircissemens ne serviront qu'à conformer la bonne opinion que les honêtes gens ont conçu de luy et à la confusion de ces envieux.

Je garderé un secret inviolable sur l'avis que vous luy avez donné, je vous supplie d'en estre bien persuadé, et que je suis avec toute la reconnaissance et le respect possible.

Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur .

DE LA BARBINAY TROUIN.

(Archives de la marine de Paris, 1-6-7.)

V

**Mémoire de Luc Trouin en réponse aux attaques dont
Duguay était l'objet.**

L'action et le succès de l'entreprise de Rio-Janeiro est au dessus des plus mauvaises critiques qui ne peuvent s'empêcher de donner des louanges malgré leur jalousie.

Le sieur Duguay-Trouin a fait tout son possible pour procurer la liberté aux prisonniers français quy estoient à la baye de tous les saints, mais n'ayant fait aucun prisonnier sur les ennemis, et le gouverneur de Rio-Janeiro n'estant pas le maistre de ces prisonniers, on n'a pu les délivrer ; le gouverneur ne pouvant donner ny sureté, ny otages pour la liberté de ces prisonniers, il ne restoit que deux partis à prendre, ou brûler la ville et la détruire et cela sans aucun profit, ou faire ce qu'a fait Duguay-Trouin à savoir conclure une négociation et en tirer come il l'a fait douze cent mille livres, puis huit cent autres mille livres, plus la vente des effets et des vaisseaux portugais au profit des armateurs.

On convient qu'il y a eu beaucoup de pillage, moins cependant qu'on se l'imagine ; mais quand il y en auroit eu dix fois davantage, il n'estoit pas au pouvoir humain de l'empescher, les soldats ayant enfoncé les meilleures maisons la nuit que les enemys quittèrent la ville, l'avidité des troupes et de quelques officiers fut sy fort excitée qu'il ne fut pas possible de les contenir. Duguay fit faire des châtimens exemplaires contre les officiers soupçonnés, cest tout ce quy luy estoit possible de faire.

Ceux quy suposent que l'envoi de deux vaisseaux à la mer du sud est une fine et adroite leurre pour donner aux armateurs une espérance de profit, raisonnent comme de

vrais ignorants. Peut-on dire que ce soit une leurre que l'envoi de plus de douze cent mille livres, prix de France de bonne marchandise, et propre pour le débit de ce pays là et qui doivent produire plus de trois millions, peut-on dire que ce soit là une espérance vague et chimérique. Il en est de même au sujet des prétendus commissaires embarqués sur ces vaisseaux : il n'y en avait pas un seul sur l'escadre.

En vérité il y a des gens qu'y jugent des choses comme les aveugles des couleurs, et dont la malice est bien noire et bien méprisable pour qu'ils cherchent par de faux raisonnements à donner atteinte à l'entreprise la mieux commandée dans toutes ses circonstances qu'on ayt jamais vue. Ceux qu'y connaissent l'honneur et le désintéressement dont le sieur Duguay-Trouin a toute sa vie fait profession rejettent avec indignation tous les discours tendant à soupçonner sa droiture et sa fidélité.

(Archives de la Marine de Paris.)

VI

Lettre de Duguay-Trouin « probablement adressée à Monsieur de Valincourt, secrétaire général de la Marine ».

Brest, 6 avril 1713.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 31 mars ; permettez-moy de vous assurer que je n'ay pas le cœur assez mal fait pour vouloir contraindre mes armateurs dans leurs libéralités. Je leur ay rendu compte de tout ce qu'y est contenu dans mon mémoire

par une lettre que je leur escrivis à St-Malo, dans laquelle la répartition faite aux capitaines estoit également circonstanciée. Toute la différence qu'il y avoit, c'est que dans les autres 35 livres d'or que je leur marquois avoir emploieé, le nom des officiers n'y estoit pas escrit et cela pour éviter les plaintes de ceux qu'y n'avoient point de part dont j'aurois surement esté accablé ; puisque ma lettre fut à l'instant même rendue publique, malgré la prière que j'avois faite de ne pas la divulguer. Il ne s'agit point ici de gratification à faire, mais de celles qu'y ont esté faites et dont je ne pouvois me dispenser sans manquer à mon devoir et à ma conscience ; car quand j'ay engagé mes amis dans cet armement, je les ai prévenus qu'il estoit nécessaire pour la réussite du projet que je fusse le maistre de récompenser aussy bien que de punir. C'est donc sur ce principe que j'ay donné ma parole aux capitaines et officiers de récompenser ceux qu'y serviroient avec honneur et désintéressement. Mon devoir et mon honneur étoient engagés à la tenir, et il n'est pas possible qu'on puisse trouver à redire à chose aussy raisonnable. J'ai fait ce qu'il étoit possible pour empêcher le désordre, il en a couté la vie à plus de vingt, et je ne scay comment je n'ay pas succombé à tant de fatigues et aux mouvements que je me suis donné pour mettre ordre à tout et arrêter le pillage. On ne sauroit sans injustice me rien reprocher sur cela, puisque j'ay remply mon devoir avec plus d'honneur et de désintéressement que je ne l'ay jamais fait de ma vie. Comptez, Monsieur, que sy j'avois voulu suivre l'exemple des commandants qu'y se sont trouvés en cas pareil, j'aurois esté le maistre de m'enrichir sans courir aucun risque. Bien loin de vouloir gêner mes armateurs dans leurs libéralités, je leur ai rendu compte de tout et leur ay remis ce que j'avois réservé pour emploier s'ils l'avoient jugé à propos à récompenser les estropiés et les veuves et

un petit nombre d'officiers méritant une distinction toute particulière. Loin de vouloir les contraindre, j'ay seulement employé mes prières auprès de son Altesse serénissime et auprès d'eux pour les engager à laisser quelque chose aux estropiés et aux veuves. Voilà , Monsieur , ce que j'ay cru devoir vous représenter, suppliant très humblement son Altesse serénissime de considérer que si elle rend publics les noms des officiers gratifiés, tous les autres bons et mauvais vont me tomber sur le corps et m'accabler. Après cela , Monsieur , si malgré ces représentations, Monseigneur le comte juge à propos que j'envoie un pareil mémoire à Saint-Malo, je luy obéirai sans aucune réplique, me trouvant grâce à Dieu en situation de rendre compte de ma conduite à la face de toute la terre. Je prends la liberté, Monsieur, de vous envoyer l'estat ou le règlement quy a esté fait pour repartir aux veuves et aux estropiés de ma dernière campagne, ce que son altesse Serénissime et les armateurs ont bien voulu leur donner. Ce règlement est fait avec les commissaires des bureaux des classes et des soldats sous les ordres de Monsieur Ocquart, ordonnateur en ce port. Comme le plus grand nombre et les plus misérables sont de Brest, on a commencé les paiements quy se font sur ordonnances des commissaires. Je suis persuadé que son Altesse serénissime aura la bonté de l'aprouver n'estant pas possible de faire autrement.

J'ay l'honneur d'estre avec tout l'attachement et le respect possible.

DUGUAY-TROUIN.

(Archives de la Marine de Paris).

VII

Lettre de Louis XIV accordant à Duguay-Trouin une pension de deux mille livres.

6 octobre 1712, Rambouillet.

Louis Chef souverain, grand maistre et fondateur de l'ordre militaire de Saint-Louis, à nos amis et fœux les Commissaires désignés par notre édit du mois d'avril 1693, pour la conduite des affaires aux ordres : Salut. La pension de deux mille livres qu'avoit sur les ordres le sieur Durasse, lieutenant général de nos armées navales et chevalier du même ordre, estant à présent vacante par la promotion à vue des commanderies du même ordre, et désirant gratifier de cette pension un chevalier dans ordre qui ayt bien mérité de nous et du public, nous avons jeté les yeux pour cette fois sur la personne du sieur Duguay-Trouin capitaine de vaisseau, en considération des services distingués qu'il nous a rendus pendant plusieurs années en différentes occasions importantes, comme aussy en considération des autres bonnes qualités qu'y sont en sa personne qui nous ont décidé à l'honorier de la dignité de Chevalier dudit ordre ; à ces causes, nous avons au sieur Duguay-Trouin donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main la pension de 2000 livres par chacun an dont jouissoit cy devant le sieur Durasse, pour estre payée au sieur Duguay-Trouin aux termes et en la manière accoutumée ainsy qu'aux autres chevaliers qu'y ont pareille pension. Et donnons en mandement à notre ami et fœal commissaire et trésorier aux ordres le sieur Pinsonneau qu'au sieur Duguay-Trouin il paye et baille doresnavant par chacun an la pension suivant les estats qui en seront expédiés par nous à commencer du jour et date des présentes. Raportant lesquelles par le trésorier ou copie d'icelles

collationnées pour vue seulement avec la quittance du sieur Duguay-Trouin sur ce suffisante ; nous voulons que tout ce qu'ay luy aura été payé et délivré de la dite pension soit par vous passé et alloué en la dépense des comptes du trésorier sans difficulté. Car tel est notre plaisir.

Donné à Rambouillet le sixième jour d'octobre, l'an de grâce mil sept cent douze et de notre règne le soixante dixième.

(Archives de la marine de Paris.)

VIII

Début du manuscrit autographe des mémoires de Duguay-Trouin (inédit).

Je suis né à Saint-Malo en 1673 d'une famille accoutumée au commerce maritime. Mon père y commandoit des vaisseaux armés tantôt en guerre, tantôt pour le commerce, suivant la différente conjoncture des temps, et s'estoit acquis la réputation d'un très brave homme et très entendu au fait de la marine. Il me fit étudier au collège de Rennes et ensuite tonsurer dans le dessein de m'envoyer en Espagne auprès de l'ésvêque de Malgue, frère naturel du feu Roy d'Espagne. C'estoit un prélat d'un rare mérite, qui aimoit et protégeoit ma famille, laquelle depuis plus de deux cent ans possédoit de père en fils le consulat de cette ville. La vüe de mes parens estoit de m'obtenir par son crédit quelque bon bénéfice : la Providence en ordonna différemment. Mon père mourut comme j'estois en réthorique à Rennes, et ma mère m'envia à Caen faire ma philosophie et mes exercices. Ce fut là que je commenceai à négliger entièrement l'étude et à

faire mon unique occupation du jeu, des salles d'armes, de la danse et de la paume.

(Archives de Saint-Malo, 11, 92)

Il existe à la bibliothèque de Rennes, n. 1550, une copie du manuscrit de Duguay-Trouin.

IX

Consultation du chanoine Duparc de Saint-Malo aux docteurs de la Sorbonne sur la légitimité de la course.

Je crois qu'on me permettra pour un moment de quitter le personnage d'historien que j'ay soutenu jusqu'icy pour reprendre mon caractère naturel qui est celui de prestre et de docteur de Sorbonne pour traitter à fond ce point de morale chrestienne et politique, savoir si la course en soy est une chose licite. Je trouvé à mon retour de Paris en 1676 après la perte du procès du greffe du consulat, toute la ville de Saint-Malo en joye pour la quantité de prises dont les ports estoient remplis, et je trouvé les habitants prévenus par le conseil, disoient-ils, des plus sages directeurs, que sous quelque prétexte et par quelque motif qu'on fit la course, elle estoit licite, et le bien en estoit légitimement acquis parce qu'on courroit sur les ennemis de la religion et de l'Etat. J'eus quelques conférences avec les directeurs les plus doctes de la ville, et soutins contre eux la maxime de Saint-Thomas lequel parlant de Furto , se forme l'objection, à savoir, si ce que les soldats prennent à la petite guerre sur terre, qui est la course sur mer, est bien acquis ou non. Il répond que si le motif de l'engagement du soldat a été par pur libertinage, ce qu'il

prend à la petite guerre n'est pas bien acquis, cependant, dit-il, ils ne sont pas tenus à la restitution. Si au contraire la veue première du soldat a été le service de l'Etat, tout ce qu'il prend est bien acquis, comme accessoire de son engagement légitime.

Cette contestation donna lieu à une célèbre consultation que j'envoyé aux professeurs royaux en Sorbonne, aux docteurs qu'on appeloit les rigides et à d'autres théologiens. Les deux premiers me répondirent favorablement pour les principes de Saint-Thomas. J'eus de la peine icy à faire gouster cet objet premier du bien de l'Etat absolument nécessaire pour légitimer la course, et cet objet second qui autorisoit le bien pris en course, parce que le négociant est naturellement entraîné par sa propre cupidité. Cependant peu à peu on gousta mes principes et de voix ou de cœur on sembla entrer dans ma distinction sur la préférence du motif du bien de l'Etat, et le public sembla s'y rendre, aidé qu'il fut par hazard dans la suite par une prédication de dessunt Père Edmond, Récollé de la provincé de la Magdalaine, également pieux et savant, lequel après une conversation imprévue le Samedy Saint sur cette matière me surprit agréablement et tous les honnê'gens qui s'en souvien'nt encore, lorsque le Mardi de Pasques il forma son dernier point pour adieu sur cette matière, qu'il traitta avec toute la profondeur et la netteté qu'on pouvoit souhaiter rendant justice à Saint-Augustin, à Saint-Thomas, qu'il prit pour ses garants, et au bien de l'Etat. On m'a plusieurs fois demandé à Paris cette consultation pour l'imprimer. Mais je l'ay toujours refusée par les veues politiques qu'on eut pu mal interpréter contre mon intention qui a toujours été d'approuver la course pourvu que les capitaines des vaisseaux y gardassent la justice qu'ils devoient à leurs armateurs dont ils sont domestiques et aux ordonnances du Roy qui règlent leurs pillages.

Car ce sont ces deux conditions que j'ay toujours soutenu estre inviolables en conscience et obligatoires à restitution, lorsque sans autre mesure que de la cupidité et de l'avarice des commandans, ils croient que tout leur est permis et que tout bien leur est acquis légitimement parce qu'ils l'ont pris en course, où ils ont hazardé leurs vies. Moy au contraire j'ay toujours soutenu que c'étoit un vol domestique, punissable et irremissible sans restitution, parce que les conventions des douze parts pour le capitaine et les autres subalternes à proportion, leur tenoient lieu de gages, et pour les pillages les ordonnances du Roy les avoient réglés limitativement, au de là des quels il ne leur estoit pas permis de passer outre. De ce désordre des commandans qui s'attribuent tout, vient le refroidissement de la course qui n'est pas vicieuse en soi, bien que l'équipage puisse la rendre vicieuse en s'en faisant une occasion prochaine de péché.

La course donnée comme licite, il faut mettre de la différence entre elle et la piraterie. Car celle-cy n'est point autorisée du prince. Elle prend sur l'amy et sur l'ennemy indifféremment, et rend son équipage punissable de mort. Au lieu que la course est fondée en commission du prince qui rend les prises propres aux armateurs lesquelles appartiendroient au roy sans la commission en guerre. Elle ne prend que sur les ennemis de l'état, ce qui fait qu'en cas que les corsaires soient pris, ils ne sont tout au plus que prisonniers de guerre.

— Ecrit en 1709 —

(*Archives de Saint-Malo GG 341.*)

X

Le Maire de Saint-Malo à Monseigneur de Chamillard.
Le 9 février 1704.

La consternation où sont tous les habitants de cette ville m'oblige de la faire connaitre à votre Grandeur. Elle est causée par l'enrollement qui se fait actuellement de trois cents habitants suivant la commission de M. l'Inspecteur des milices de cette province. Cette ville, Mgr., est frontière aux ennemis estant peu éloignée de la coste d'Angleterre, et des Isles de Jersey et de Guernesey et ses habitants lui devant garnison perpétuelle faisant la garde nuit et jour. Elle est plus menacée qu'aucune autre de France des insultes des ennemis par le devoir qu'ont fait contre eux et que continuent les habitants par la course suivant les ordres de Sa Majesté, et a déjà souffert deux bombardements aux années 1693 et 1695. Cette disposition des ennemis estant connue de Sa Majesté, elle a donné des ordres pour veiller à la sûreté de la ville ; mais comme la pluspart de ses habitants sont toujours absents et sont gens de mer, employés au service du Roy ou sur les vaisseaux armés en course, ou sur ceux que Sa Majesté permet d'envoyer dans les voyages au commerce, à peine ce qui reste suffit pour la garde ordinaire ; cependant pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté, les commandants ont esté obligés de faire monter deux compagnies par jour la garde dans le temps même d'hyver.

Par l'éloignement et l'occupation continue des nageants, les quatorze compagnies se trouvent diminuées et réduites à moins de sept cents hommes, dont une bonne partie estant composée d'artisans et gents de métiers, outre la fatigue de ce redoublement de la garde, se voient empêchés deux jours de la semaine de travailler à leur

subsistance et à celle de leurs familles. — Cet enrollement de trois cents habitants achève de les effaroucher; en sorte que plusieurs prennent le parti de se retirer ailleurs; parce que ce nombre de trois cents hommes faisant à peu près le nombre de ceux qui montoient la garde, ils regardent ce fardeau comme impossible à porter au peu qui resteroit dans la ville; ainsy tout est à craindre dans cette fuite des habitants qui entraîneroit la cessation du commerce et l'anéantissement de la navigation si utile à l'Estat.

Je ne doute pas, Mgr, que votre Grandeur ne soit instruite que cette ville est très petite ayant à peine sept cents maisons et très resserrée, et les marchands et gents de métiers qui y sont enfermés pendant tout le cours de la semaine aspirent impatiemment aux jours de festes et dimanches pour sortir pour ainsy dire de prison et prendre l'air. Ils seront privés de cette innocente douceur s'ils sont obligés de faire l'exercice les jours de festes et dimanches, et d'ailleurs cet exercice est peu nécessaire, puisque nous entretenons un homme qui y est expérimenté, pour montrer aux habitants lorsqu'ils montent la garde.

(*Archives de Saint-Malo. Copie de lettres BB 121.*)

Le maréchal d'Estrées assura au Connétable qu'il ne sortirait pas un homme de Saint-Malo.

Lettre à M. de Granville, 4^{er} mars 1704.

XI

**Relation de la prise d'un navire de guerre anglais
garde-coste d'Irlande par le sieur Doublet de
Saint-Malo, 15 août 1694.**

Le sieur Doublet, capitaine du *Comte de Revet*, de Saint-Malo, ayant trouvé en mer le sieur Creton du

Pignonvert, capitaine de l'*Estoille*, tous deux corsaires de Saint-Malo, firent société ensemble pour aller de compagnie croiser dans le nord, où ledit sieur Doublet est extrêmement pratitien et bon pilote. Le 28 juillet dernier, estans par le travers de l'Isle de Force en Irlande à 15 lieues de London-Derry, l'*Estoille*, fit signal à 4 heures du matin qu'il voyoit un bâtiment sous le vent, ils arrivèrent tous deux dessus, ce navire fit d'abord le fier se tenant sous ses 2 huniers à mi-mâts, mais voyant que les deux autres navires approchoient, il fit servir ses basses voiles, et hisser ses huniers tout hauts pour gagner pays ; mais le *Comte de Revet* qu'il alloit mieux que lui arriva tout court par la poupe et lui demanda en anglais où estoit le navire, à quoy il répondit de Londres et qu'il alloit au détroit. Le sieur Doublet fit arborer son pavillon blanc et tirer son canon et la mousquetterie, l'anglais fit de mesme et coupa audit sieur Doublet le poing de sa misaine, et le bras et le faux bras du vent de son petit hunier. Le sieur Doublet coupa à l'anglais la drisse de son grand hunier qui faute d'avoir une fausse drisse vint à bas et embarrassa toute sa voilure, comme il ventoit assez frais, le sieur Doublet dépassa bien vite l'anglais. Il croioit estre suivi par l'*Estoille*, qu'y en donnant seulement quelques bordées de canon, lui donneroit le temps de revirer sur l'ennemy pour l'achever, mais il fut bien estonné de voir que ledit sieur Creton du Pignonvert, capitaine dudit navire l'*Estoille*, avoit mis le vent sur ses voiles d'avant pour ne pas approcher trop près de ce navire et que se trouvant ainsy à la portée de canon, il se contentoit de tirer quelques volées de loin, il raccommoda promptement ses bras et ses faux bras et ayant mis ses voiles d'avant sur le mast pour culer, il se trouva bientôt en parallèle de l'anglais et recommença à lui tirer du canon et de la mousquetterie. Le capitaine et le maistre anglais furent tués de cette dé-

charge et quelques autres ensuite ; ce quy obliga le reste d'amener pavillon et de se rendre, nous n'avons perdu que deux matelots en cette occasion quoique le navire le *Comte de Revet* ait reçu trois coups de canon à l'eau et une infinité dans ses œuvres-mortes quy estoient chargés de paquets de mitraille de 12 à 15 pouces de long et d'un pouce et 1/2 carré. Le sieur Doublet a mis tout cet équipage à la coste d'Irlande à l'exception du lieutenant et de 8 à 9 autres matelots quy sont restés dans le navire quy a esté conduit au Port-Louis.

Fait à Saint-Malo le 15 aoust 1694.

DR GASTINES.

Archives de la marine de Paris

XII

Explosion de la machine infernale, sa description, (d'après le manuscrit 5935 de la Bibliothèque de Saint-Malo).

Depuis deux ans qu'on y travailloit dans la **Tour de Londres**, les ouvriers ayant esté tout ce temps là **enfermés** dans la ditte tour sans jamais en sortir, le prince d'**Orange** avoit trouvé le moyen qu'on n'en put jamais rien **découvrir** ; j'entends quant à leur machine carcassière, infernale. Il est surprenant que de tant de personnes d'esprit expérimentées, nourries pour ainsi dire dans les brûlots et parmi les feux d'artifices, comme M. de Château-Renard et les autres marins qui avoient été employés aux expéditions de Gênes et d'Alger dans les armées navales, aucun d'eux n'en eut le moindre soupçon. Tout le monde fut donc surpris quand, sur les sept heures du soir, lorsqu'on y pensoit le moins, il se fit une décharge de mousqueterie et de

canon du rempart ; incontinent après tout Saint-Malo paroisoit en feu, toute la ville fut ébranlée ; on entendit un tintamarre, le plus horrible, semblable au coup le plus épouvantable de tonnerre. Partout il tomba une grêle de clous, de chevilles de fer, de câbles, de pièces de bois des navires. Tout trembla, un chacun crut sa maison écroulée ; partout on entendit le triste son des vitres cassées ainsi que le bruit des ardoises qui tombèrent. Chacun se pressa, chacun courut et chercha en son logis en quel endroit étoit tombée la bombe. Nos domestiques, et ceux que nous avions retenus pour nous aider dans l'occasion, voyant dans tout le monastère ce grand feu, cette grêle de clous, de bombes, chevilles de fer, qui ravageoient tout dans notre jardin, tant de vitres cassées au réfectoire, à la chambre des Chartres et surtout à l'église du costé de l'évangile sans réserve toutes cassées, de grosses barres de fer, de grands vitraux rompus, quelques pierres des fenêtres sorties de leur place, la grande porte de l'église sur la rue en morceaux, à cause de tout cela les uns croyaient que notre clocher étoit en bas, d'autres que la bombe étoit tombée dans l'église, dans la cuisine ou au réfectoire. Vous pouvez croire que l'on visita bien partout ; malgré cela nous ne devinions pas d'où nous pouvoit venir ce mal. Tous ceux qui s'étoient retiré à la Cité à Saint-Servan n'avoient pas une moindre inquiétude, par ce coup croyoient tout Saint-Malo embrasé, et ne se croyant pas en sûreté délogeoient pour aller demeurer plus loin. On y vit en plusieurs endroits des maisons s'ébranler, des fenêtres et portes s'ouvrir, et l'on se ressentit de ce désordre jusqu'à Châteauneuf et à Ploubalay distant de plus de deux lieues de cette ville. Les sages par un effet si extraordinaire et si répandu jugèrent que c'étoit tout autre chose qu'une bombe. Enfin le jour si impatiemment attenduacheva de nous éclairer. On sut que ce tintamarre et ce désordre du soir

précédent avoit été causé par l'effet d'une machine ou carcassière infernale, conduite à 45 toises du mur de la ville par les ennemis ; mais avec des circonstances qu'on ne peut assez admirer ; car, d'un costé, la Providence sembloit se déclarer pour eux. Elle leur donna le temps le plus doux et le plus beau, la mer calme, un bon vent, grande marée, plein flot, une nuit obscure, la lune nouvelle, le vent étant nord, et comme si tout eût conspiré à favoriser leur dessein. Cette mesme Providence qui avoit arrêté dans l'éternité que nous n'en aurions obligation qu'à Dieu qui veilloit pour nous, permit encore que les soldats du régiment orléanais qu'on avoit fait entrer sur les deux heures au fort Royal, n'ayant aucune connaissance de la marine, leur sentinelle sans rien observer laissa passer cette machine. Elle vogua à pleine voile sans renconter aucun obstacle proche du but destiné par les Anglois, scavoir une anse très-commode entre deux rochers qui conduit à la muraille de la ville près la Tour Bidouane où est le grand magasin à poudre. C'auroit esté une grande désolation si tout ce feu de la machine et de la tour Bidouane et de l'arsenal joints eussent joué ensemble ; mais comme le premier vent favorable les abandonna et les mesna à gauche, la Providence prenant le gouvernail en main, conduisit le vaisseau fatal dans une petite coulée, où manque de la détourner tout au plus d'une brasse, cette machine alla échoir sur un escueil et briser sur un rocher à 45 toises du mur de la ville, qui est à moitié chemin entre le fort Royal et le fort neuf de la grande écholle, vis-à-vis du corps de garde de Saint-Thomas. Dieu ne fait point les choses à demy ; il voulut pour notre bonheur que notre sentinelle plus exaltée que celle du fort Royal entrevoyant ce vaisseau du dit corps de garde de Saint-Thomas, dans ce mesme instant cria l'alarme. La mousqueterie fit sa décharge, un gros canon du rempart tira dessus. Alors les Anglois se voyant découverts et perdus

et tout leur dessein avorté, en précipitèrent l'exécution ; et tout déconcertés, s'abandonnant au désespoir, mettent le feu confusément à cette machine infernale, qui s'estant déjà entr'ouverte, creva en échouant sur le rocher et mouilla une partie de ses poudres ; et s'étant renversée du costé de la mer, y jeta son plus grand feu et vomit son plus violent effort, qu'on peut dire très-foible et languissant en comparaison de ce que c'eût été sans cet heureux accident qui nous a délivrés d'une entière désolation qui sera toujours regardé comme un miracle et l'effect d'une Providence toute particulière sur la ville de Saint-Malo... Figurez-vous un vaisseau de 84 pieds de quille, de 300 tonneaux, de 23 pièces de canon, fait exprès, très solide, à trois ponts, qui ne prenoit que sept pieds d'eau pour faciliter ses approches, voiles noires pour mieux se cacher et se dérober à la vue, qui enfin estant l'ouvrage d'une vengeance outrée, d'une hayne recuite et de tant de veilles, étoit le plus beau chef-d'œuvre du prince d'Orange, c'est-à-dire l'esprit le plus dangereux, et si fameux par ses crimes, pressé par ses propres sujets, et en plein parlement par les criailleries et les adresses de tout un peuple séditieux : assurément que tout cela pouvoit bien attirer un grand feu contre nous. Un tel vaisseau, au jugement des connaisseurs, pouvoit donc être chargé de 20 à 25 tonneaux de poudre, cela veut veut dire 40 à 50 milliers de poudre, avec 500 à 600 bombes carcassières de 200 et quelques-unes même de 300 livres, pavant tout le fond de cette machine non pas maçonné, mais enduite de terre, sur un lé de gravier, d'une terre liante et préparée, assez semblable à cette sorte de terre dont les fondeurs forment leurs moules ; ce qu'on peut fort bien appeler un grand fourneau rempli de feux d'artifice composés de camphre, huyle de pétrole, sel armoniac, soufre, nitre, esprit de vin rectifié, poix, résine, et de toutes autres matières les plus

susceptibles du feu. Pour rendre cette machine plus meurtrière, on l'avoit farcie de mitrailles, de bayonnettes, mesme de sabres et de coutelas, de force grappins de fer, de pointes hérissées de crochets, avec des saucissons d'artifice, pour porter partout la mort et le feu, en taschant, comme si tout cela n'eut pas suffi aux Anglois pour leur vengeance, de faire durer le feu. Ils avoient comblé cette machine de matières propres à le nourrir ; jusqu'à des allumettes de petites cannes avec des pailles concassées, le tout mis ensemble à tremper dans ces artifices, les uns en paquets, les autres par barils liés avec plusieurs cercles de fer pour donner toute la vigueur et la durée à l'action. Le tout étoit disposé de sorte que le feu se devoit communiquer par mille petits tuiaux et des mesches d'une merveilleuse mais diabolique invention. C'est ce qui a été remarqué sur le lieu mesme après le coup. Nous avons vu qu'il est encore resté sur le sable, proche la carcasse de cette machine, bien 30 à 40 charretées de ces menus copeaux que les menuisiers font avec la verloupe, que les ennemis d'un grand soin avoient meslés dans du soufre, poix, résine, plusieurs barils à feux d'artifice, avec des grenades au milieu, liés ensemble par de grands cercles de fer, ce que les gens du métier appellent des valises à feu. Il se trouva à la grande écholle une bombe où le feu étoit encore allumé après neuf jours. On ramassa sur le sable tout proche de la machine 182 pots à feu ou bombes carcassières toutes chargées, qui n'avoient point eu d'effet. Tous les jours il s'en trouvoit dans la grève que l'on porta au magasin : on en a charoyé jusqu'à présent environ trois cents. M. le duc de Chaulnes abandonna à la populace les débris de ce vaisseau ; il en fut bien tiré 80 charretées. Tout cela a été veu et attentivement remarqué par une infinité de monde et singulièrement par M. le duc de Chaulnes qui alla le matin sur les lieux mesmes accom-

pagné de toutes les personnes de qualité et d'expérience, qui en mesurèrent les dimensions en présence d'une foule de peuple accouru pour la considérer, comme les Troyens le cheval de Troye. Quant aux effets de cette machine, outre ce que j'en ay dit cy-dessus, il rejaillit bien quatre tonneaux d'eau dans le corps-de-garde qui était posé derrière le Cheval-Blanc, lieu le plus élevé de toutes les murailles de la ville. On veut encore que le rocher sur lequel est venu s'échouer le vaisseau, s'est fendu, et que par la violence du coup il s'en est rompu et détaché un morceau, ce que je n'ose assurer, non plus que l'article suivant, quoique soutenu par des témoins oculaires et par plusieurs lettres écrites icy d'Alençon, qui portent que le bruit causé par la machine s'y est fait entendre. Il demeure encore pour avéré que ce grand coup de la machine jeta dans les maisons trois canons de 4 à 6 livres de balles, tout chargés, et que le grand mât vint fondre sur la place du Pillory, qu'un autre mât avec cordages fut lancé dans une autre rue. Un fort grand débris du navire avec chevilles de fer passa à trois pieds de notre cellule et tomba dans les écuries de l'évêché. Le doigt de Dieu conduisit tout cela, et se fait admirer en ce que tout s'est passé sans tuer ni blesser personne, ce qu'on ne peut attribuer qu'à une protection visible du ciel, comme l'ont mesme reconnu un colonel et les autres prisonniers anglais detenus au château. Par ordre de M. le duc de Chaulnes on les promena, dès le matin, dans toute la ville, pour leur en faire remarquer l'estat et faire le rapport à leurs maîtres ; on les conduisit à la machine pour en voir le peu d'effet et les cadavres de leurs gens, afin de les reconnaître. Les prisonniers, quoique tous Anglois et protestants, avouent de bonne foi qu'il y a là du miracle et ne peuvent revenir de leur étonnement pour des efforts si prodigieux, principalement pour ce virevault qu'ils n'ont pu assez admirer dans l'hostellerie du Croissant. C'est une grosse masse de bois

de 8 pieds de long et de 3 pieds de diamètre pesant de 3 à 4 milliers que le feu de la machine a lancé sur cette maison. La main du Tout-Puissant la conduisit. Entrant par le toit elle pénétra tous les étages, friza le lit de deux petits enfants dont elle respecta l'innocence, et de son bout d'en bas porta dans l'écurie, sans néanmoins blesser aucun des chevaux, ensorte qu'on peut se récrier : *ita, domine, homines et jumenta salvabis.* Dieu permit que tous les conducteurs de la machine au nombre de 35 aient péri sans qu'il en ait réchappé un seul ; ce qu'on a seu de nos prisonniers à leur retour d'Angleterre : ils avoient deux chaloupes pour s'y sauver après qu'ils avoient mis le feu, on en a trouvé une vide à Jouvente, proche les murailles les débris de l'autre avec cinq cadavres. On juge qu'un de ces corps est du principal entrepreneur sur lequel on trouva un journal de l'expédition en Anglois. C'estoit un homme qui grisonnoit, d'une mine fière et farouche et tout mort qu'il estoit, il sembloit encore menacer. Il avoit des culottes de velours bleu, une veste d'écarlate, avec un justaucorps de mesme à boutons d'argent d'orfèvrerie. On croit que ce principal conducteur étoit un mauvais Français religionnaire, mécontent, nommé Fournier, qui s'étoit donné à l'Angleterre, qui ayant servi aux armées navales de France en qualité de lieutenant de vaisseau du Roy, avoit été employé dans l'expédition de Gênes et d'Alger aux feux d'artifice, où il avoit fait son coup d'essai pour faire son chef-d'œuvre sur Saint-Malo et passer maistre à nos dépens. Dieu en avoit ordonné autrement, qu'il en soit bénî à jamais !

**Lettre de Maurepas au corsaire Porée de Saint-Malo,
auquel le roi accorde une épée d'honneur.**

Versailles, 19 octobre 1729.

Dans le compte que j'ay rendu au Roy des différents armemens qui avoient esté faits contre les Tripolins, je n'ay pas oublié de luy faire valoir le zèle avec lequel vous vous estes porté à faire la course contre ces Barbaresques. Sa majesté informée du courage et de la valeur dont vous avez donné de nouvelles preuves en cette occasion, vous a accordé une épée qui est la marque la plus honorable qu'elle donne à ceux qui se distinguent par des actions de bravoure; vous la recevrez incessamment. Je me suis fait un plaisir de vous la procurer et je profiteray volontiers des autres occasions que j'auray de vous rendre service.

MAUREPAS.

Le sieur Porée à Saint-Malo.

(Lettre conservée dans sa famille à Saint-Servan).

ERRATA

<i>page</i>	<i>ligne</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez</i>
89	13	Wissenaer	Wassenaer
107	1	aussi	ainsi
183	17	France	Espagne
254	6	1640	1740
316	10	faire l'épée	faire mettre l'épée

T A B L E

BIBLIOGRAPHIE

Sources de cet ouvrage. — Principaux auteurs qui ont écrit sur Duguay-Trouin	4
--	---

1^{re} Partie.

CHAPITRE I

ENFANCE ET ÉDUCATION D'UN CORSAIRE

Aspect de la ville et du port de Saint-Malo au XVII ^e siècle. — Naissance et premières études de Duguay-Trouin. — Sa rhétorique au collège de Rennes ; état des études en cette ville. — Sa philosophie à Caen. — Peinture de l'université et de la vie des écoliers.....	9
--	---

CHAPITRE II

LA COURSE

Son histoire. — Sa législation au XVII ^e siècle. — Sa légitimité	29
---	----

2^{me} Partie.ROLE MILITAIRE DE DUGUAY-TROUIN ET DES
CORSAIRES

—

CHAPITRE I

PENDANT LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

Causes de la guerre. — Etat des forces navales : la flotte, les escadres, les corsaires. — Divers combats de Duguay-Trouin. — Tableaux de l'abordage, de la chasse. — Situation sur terre et sur mer. — Prison en Angleterre. — Fuite et vengeance. — Influence des corsaires sur la conclusion de la paix.....	53
---	----

—

CHAPITRE II

ROLE PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION
D'ESPAGNE

Testament de Charles II. — Années malheureuses. — La flotte disparaît ; les corsaires restent seuls. — Ils changent leur tactique. — Situation de l'Espagne et portrait de Philippe V. — Les Anglais commencent à fonder leur puissance maritime. — Efforts héroïques de Duguay-Trouin. — Cruel hiver de 1709 ; deuil et désespoir de la France	97
---	----

—

CHAPITRE III

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE (suite).

Conquête de Rio-Janeiro.

Réveil de la France et de l'Espagne. — Les corsaires redoublent d'efforts. — Préparatifs de l'expédition contre Rio-Janeiro. — Aspect d'un vaisseau du XVII^e siècle et de son équipage. — La traversée. — Le siège. — L'assaut. — Conséquences de cette conquête. — Comparaison du rôle des corsaires dans cette guerre et la précédente..... 143

—

CHAPITRE IV

INFLUENCES LOCALES

Saint-Malo, la Cité-Corsaire.

Duguay-Trouin et les corsaires malouins. — Représailles des Anglais ; les bombardements de Saint-Malo. Sa constitution politique ; sa force militaire ; sa garde bourgeoise ; les chiens du guet. — Sa célébrité ; réputation de Duguay-Trouin à Saint-Malo ; part active des habitants dans ses entreprises. — Tableaux du départ et du retour des corsaires. — Richesse des armateurs et de la ville ; ses agrandissements. — Opinion des Malouins sur la légitimité de la course. — Duguay-Trouin sous Louis XV. 187

—

3^e Partie.

—

LES MÉMOIRES

—

CHAPITRE I**L'ÉCRIVAIN**

Nombreux mémoires au XVII ^e siècle. — Authenticité, vérité des mémoires de Duguay-Trouin. — Son genre : la littérature maritime. — Comment Duguay est un peintre remarquable	249
---	-----

—

CHAPITRE II**L'ÉCRIVAIN (suite) L'HOMME**

L'esprit breton : la famille, la nature, la religion, la superstition. — Caractère de Duguay-Trouin : sa vive sensibilité. — Il aimait le roi, sa famille, ses amis : amitiés des marins — Leurs superstitions et leur foi religieuse. — Foi de Duguay-Trouin. — Sa croyance aux pressentiments, au génie familial	281
--	-----

—

CHAPITRE III**LE CORSAIRE**

Autre aspect du caractère de Duguay-Trouin soldat et écu-meur de mer. — Son courage, son humeur querelleuse,
--

ses joyeuses folies. — Le capitaine : tactique dans les batailles, discipline de fer. — Révoltes et mœurs turbulentes des corsaires. — Duguay a un plan suivi, un noble but; il peut être comparé aux grands généraux. — Injustice de l'histoire pour ceux qui combattent sur mer..... 311

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Rapport de Duguay-Trouin à son retour des prisons d'Angleterre.....	365
II. — Relation de la navigation de M. Duguay-Trouin. ..	366
III. — Lettre de Duguay-Trouin au comte de Toulouse, avril 1712	369
IV. — Lettre de Luc Trouin pour justifier son frère après son expédition de Rio-Janeiro.....	370
V. — Mémoire de Luc Trouin en réponse aux attaques dont Duguay était l'objet	372
VI. — Lettre de Duguay-Trouin à M. de Valincourt..	373
VII. — Lettre de Louis XIV accordant à Duguay une pension de deux mille livres	376
VIII. — Début inédit du manuscrit autographe des mémoires de Duguay.....	377
IX. — Consultation du chanoine Duparc de Saint-Malo aux docteurs de la Sorbonne sur la légitimité de la course.....	378
X. — Lettre du maire de Saint-Malo à Chamillard....	381
XI. — Relation de la prise d'un navire de guerre anglais par le sieur Doublet de Saint-Malo.....	382

XII. — Explosion de la machine infernale, sa description d'après le manuscrit 5935 de la Bibliothèque de Saint- Malo	384
XIII. — Lettre de Maurepas au corsaire Porée de Saint-Malo, auquel le roi accorde une épée d'hon- neur.....	391

**This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.**

**A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.**

Please return promptly.



